هكذا في الأصل

Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15991 – 7 F

MERCREDI 26 JUIN 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



M. Jospin envisage une cohabitation en 1998

● Le premier secrétaire du PS explique au « Monde » comment il se prépare « sereinement » à une alternance en 1998. ● Il accuse M. Juppé de « mentir délibérément » sur l'héritage socialiste. ● Il veut combattre le « poison » de l'extrême droite autrement que par des « sermons »

LE PREMIER SECRÉTAIRE du Parti socialiste se prépare *« sereinement »* à une cobabitation en 1998, en cas de victoire aux élections législatives. *« Nous respecterons les prérogatives constitutionnelles du président de la République et nous appliquerons notre programme »*, indique Lionel Jospin dans un entretien au *Monde*. Le PS, précise-t-il, entend proposer *« au pays un contrat de gouvernement »*.

A quatre jours de la convention socialiste sur la démocratie, les 29 et 30 juin, M. Jospin estime qu'*« en réduisant le cumul des mandats, en donnant de nouveaux droits aux salariés, en renforçant les pouvoirs du Parlement, on opérera un changement considérable dans la vie publique française »*. Il préconise aussi une *« politique économique différente »*, avec une priorité effective à l'emploi. Le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement est présenté comme *« un message clair »* aux chefs d'entreprise, selon lequel ils ne devront plus licencier systématiquement. Récusant un *« programme commun de gouvernement »* avec les autres forces de gauche, mais comptant sur *« une dynamique »* après un second tour législatif victorieux, l'ancien candidat à l'élection présidentielle veut *« faire des changements réels dans notre pays »* et *« poser des actes vigoureux, en particulier contre le chômage »*.



Dans l'immédiat, M. Jospin veut donner l'image d'un PS offensif face à Jacques Chirac et Alain Juppé. Revenant sur l'intervention du premier ministre, lors du débat de censure, le 19 juin à l'Assemblée nationale, il accuse M. Juppé de *« mentir délibérément »*. *« Il y a quelque chose d'un peu infantile, pour un pouvoir installé depuis trois ans, à ne pas supporter la critique et à constamment évoquer ce qui se serait passé auparavant »*, affirme-t-il.

M. Jospin qualifie enfin le Front national de *« poison pour la société française »* mais récuse *« les sermons »* et *« les serments »* prononcés ensemble par des personnalités de gauche et de droite, comme à Châteauvallon le 15 juin, jugeant que si la gauche est *« au clair »*, la droite ne l'est pas. *« On ne marginalisera pas l'extrême droite essentiellement par un discours idéologique, mais en faisant reculer le chômage, la précarité, la désespérance, les quartiers-ghettos, les injustices »*, ajoute-t-il.

Lire page 6

Le Crédit lyonnais et les arsenaux vont supprimer 9 500 emplois

LE CRÉDIT LYONNAIS a annoncé, lundi 24 juin, la suppression de 5 000 emplois d'ici à décembre 1998, soit 15 % de ses effectifs, en plus des 3 500 déjà prévus. La banque publique est engagée dans une négociation avec l'Etat afin d'adapter son plan de sauvetage à une situation plus difficile que prévu. De son côté, le ministre de la défense a annoncé une réorganisation de la Direction des constructions navales qui conduira à la perte de 4 500 emplois d'ici à 1998. Les secteurs comme l'armement ou la banque, jusque-là « protégés » des restructurations des années 80, commencent à être touchés de plein fouet. Par ailleurs, l'Insee indique que le nombre de chômeurs s'est accru de 163 000 entre mars 1995 et mars 1996, alors que les créations d'emplois n'ont été que de 149 000.

Lire page 17 et nos informations page 7

■ Paris sanctionne Alger

La France réduit fortement son aide à l'Algérie en invoquant des contraintes budgétaires. L'enveloppe financière pourrait être amputée de moitié. p. 4

■ La Russie songe à un gouvernement de coalition

Le candidat communiste à l'élection présidentielle est favorable à un gouvernement de coalition. Alexandre Lebed, nouveau secrétaire du Conseil de sécurité, aussi. p. 3

■ Détention mortelle à Rangoun

Un homme d'affaires anglo-birman, détenu en Birmanie pour l'utilisation illégale de deux fax, est mort en prison le 22 juin. p. 5

■ Francis Bacon exposé à Paris



La première rétrospective parisienne depuis vingt-cinq ans de l'œuvre du peintre britannique s'ouvre au Centre Georges-Pompidou. p. 25

■ Avortement : les Etats-Unis divisés

Le Parti républicain se déchire sur la question de l'avortement à quelques semaines de la convention qui doit désigner son candidat officiel à la Maison Blanche. p. 2

■ L'accusation au tribunal de La Haye

Le Monde publie l'essentiel du premier *acte d'accusation contre* les deux chefs de guerre serbes, Radovan Karadzic et Ratko Mladic. p. 13

■ La loi Gayssot en débat

Les inspirateurs de ce texte de 1990 qui réprime le négationnisme en défendent la logique. p. 14

■ Les mystères du lac Vostok

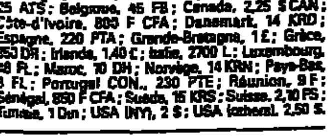
Les eaux de ce grand lac caché sous les glaces de l'Antarctique pourraient dissimuler des traces de vie primitive. p. 22

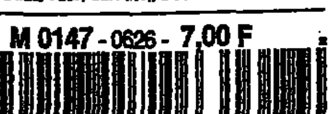
■ Toques en pointe

Jean-Pierre Quélin consacre sa chronique gastronomique au canard « à la presse ». p. 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0626 - 7,00 F





Le dernier quotidien yiddish ferme ses portes à Paris

AVEC *Unzer Wort* (« Notre parole »), c'est *le dernier quotidien en yiddish qui va disparaître* à la fin de ce mois. Un quotidien – même si la parution s'était réduite, au fil des ans, à trois numéros par semaine – que ses fidèles, au nombre de trois à quatre mille, appelaient tout simplement *« le journal juif »*. Un journal apprécié de lecteurs originaires de Bessarabie, de Galicie ou de Pologne aux rangs de plus en plus clairsemés mais qui, *depuis la chute de l'URSS, sans subvention ni* aide d'aucune sorte, parvenait à atteindre un lectorat de quatre à cinq cents foyers disséminés jusqu'à la lointaine Ukraine. Un journal dont l'existence rappelait l'incroyable volonté de survie du judaïsme ashkénaze après la Shoah, à Paris, aussi bien qu'à Buenos Aires ou aux Etats-Unis.

La presse yiddish de Paris, après 1945, a fait longtemps bonne figure. On trouvait encore dans l'Hexagone, jusqu'à une date récente, trois quotidiens en yiddish qui perpétuaient à leur façon les divisions politiques du *monde juif est-européen d'avant 1939*, là où s'est parlé ce mélange d'allemand médiéval, de slave et d'hébreu qui a fini par *façonner une langue à part entière.*

L'un de ces quotidiens français yiddishophones, celui des communistes, *Naye Presse*, n'a ainsi cessé sa publication qu'en 1993. Il en est allé de même pour le quotidien du Bund, le parti social-démocrate juif, *Unzer Shtime*. *Unzer Wort*, créé en 1947 par Marc Jarblum et Israël Jefroykin, a duré un peu plus longtemps, en dépit du vieillissement de *ses lecteurs et de la raréfaction de ses journalistes*. De fait, ceux qui étaient capables de pratiquer la belle langue exigée par le directeur-gérant, Jacques Cypel, se faisaient de moins en moins nombreux avec les années.

On peut penser que la longévité d'*Unzer Wort*, qui avait fini par fasciner les médias tant français qu'américains (*Le Monde* du 30 août 1993), tient en partie à sa « ligne » sioniste, position devenue consensuelle dans la majorité de la communauté juive organisée. *Unzer Wort* se voulait proche du Parti travailliste israélien et accordait une place étendue aux nouvelles d'Israël ainsi qu'aux événements communautaires. Mais si le mouvement travailliste de la « Palestine Juive », comme on disait autrefois, n'a pas été en mesure de maintenir en vie son propre quotidien *Davar* (en hébreu), lequel a fermé ses portes il y a quelques mois, comment aurait-il pu sauver des publications en yiddish en France ou à New York (où le *Yiddisher Kampfer*, organe du sionisme travailliste, vient lui aussi d'annoncer sa suspension) ?

Le dernier quotidien en yiddish de la planète arrête donc là son chemin, sous les coups de boutoirs de la triple crise de la presse d'opinion, du sionisme socialiste et du yiddish.

Quelques timides signes de renouveau du yiddish apparaissent pourtant. Des chaires universitaires se créent et des jeunes retournent apprendre, çà et là, le parler de leurs grands-parents. Mais pour ceux dont il était la langue maternelle, la fin d'*Unzer Wort* signifiera encore un peu plus de solitude dans un monde sans relève.

Nicolas Weill

L'amiante devant la justice

L'ASSOCIATION nationale des victimes de l'amiante a déposé, mardi 25 juin, une plainte contre X... qui vise en réalité les industriels, les experts scientifiques et médicaux ainsi que les pouvoirs publics soupçonnés d'avoir cherché à *minimiser les risques liés à cet isolant*. Cette affaire est en passe de devenir un énorme scandale de santé publique. Bien que le caractère pathogène de l'amiante soit connu depuis les années 50, il aura fallu, en France, attendre 1977 pour que les premières mesures soient prises. Actuellement, 3 000 personnes *meurent chaque année des suites* d'une exposition à l'amiante. Dans les années 2010-2020, on devrait compter environ 10 000 décès par an.

Lire page 10

Ces champions français venus d'ailleurs

LE 28 JANVIER 1940, dans un Parc des Princes comble, les footballeurs français ne chantaient pas *La Marseillaise* à pleine voix ; ils l'écoutaient, respectueusement alignés dans le rond central, *comme leurs adversaires portugais*. Jean-Marie Le Pen, qui regrette que la plupart des joueurs de l'équipe de France, venus, selon lui, *« de l'étranger »*, ignorent l'hymne national (*Le Monde* du 25 juin), aurait-il reproché leur silence à ces hommes qui revenaient du front tout exprès pour *ce match international ? Pour dé*fendre la cage de cette équipe de France de temps de guerre – qui avait posé pour les photographes en capote militaire juste avant la rencontre –, un certain Rudi Hiden, Allemand fraîchement naturalisé. Pour mener le jeu, l'ex-Autrichien Henri Hitl, devenu français depuis peu. D'autres, comme Gusti Jordan, ne pouvaient pas non plus attester de profondes racines françaises. Mais tous bombaient le torse sous le maillot frappé du coq.

La photo, témoignage sépia de ce football français éternellement pluriel et cocardier, figure dans *L'Almanach du sport des origines à nos jour*, que vient de publier l'historien Jean Durry chez Encyclopædia Universalis. Une multitude d'autres événements, petites anecdotes comme exploits extraordinaires, contribuent à accréditer la thèse selon laquelle le sport *est un puissant facteur d'intégration.*

Il l'est pour le champion luimême, qui acquiert grâce à sa réussite une notoriété et un statut social, aujourd'hui renforcés par la médiatisation. Il l'est aussi pour l'ensemble de la communauté dont le sportif est issu, car la fi*gure du héros a toujours fonc*tionné comme support d'identification collective. Les Bretons se sont reconnus en Bernard Hinault, comme les immigrés polonais des mines du Nord en Raymond Kopa ou les « Black » de banlieue en Basile Boli. Enfin, le rôle intégrateur du sport joue aussi vis-à-vis des Français de souche plus ancienne, qui acceptent d'autant mieux un individu ou une minorité qu'ils sont synonymes de réussite sportive.

Jean-Jacques Bozonnet

Lire la suite, notre éditorial page 16 et nos informations page 8

Le stratège tchèque



VACLAV NEMECEK

EURO 96. Après avoir joué pendant trois saisons sous les couleurs *de Toulouse, le Tchèque Vaclav Ne*mecek s'exprime en français avec une pointe d'accent méridional. Il sera mercredi 26 juin le capitaine de l'équipe qui affrontera les Bleus en demi-finales du Championnat d'Europe des nations, sur la pelouse d'Old Trafford, à Manchester.

Lire page 21

ETATS-UNIS A quelques semaines de la convention qui doit désigner Bob Dole comme son candidat officiel à la Maison Blanche, le Parti républicain se déchire comme jamais sur la question de l'avortement. Aux conservateurs « purs et durs » pour qui le parti doit faire campagne pour l'abolition de l'interruption volontaire de grossesse, s'opposent les « pragmatiques », parmi lesquels Bob Dole, qui savent les électeurs, et surtout les électrices, très attachés à ce droit. ● REVERS pour les partisans de la répression, la cour suprême de Californie a donné raison à un juge qui avait refusé d'appliquer une peine automatique de vingt-cinq ans contre un délinquant doublement récidiviste. L'Alabama a aussi dû renoncer à enchaîner les forçats. ● DANS LE SUD, les incendies d'églises noires réveillent le souvenir des crimes racistes des années 60.

L'Amérique conservatrice se divise sur la question de l'avortement

Avant la convention républicaine, le candidat Bob Dole cherche un compromis pouvant satisfaire les « pro-life » comme les électrices attachées au droit à l'interruption volontaire de grossesse

WASHINGTON
de notre correspondante

Un grain de sable est venu enrayer le beau consensus de la classe politique américaine sur les valeurs familiales. Ce grain de sable, que l'on balaie régulièrement sous le tapis, a une insidieuse tendance à refaire surface en saison électorale. A moins de deux mois de la convention nationale du Parti républicain américain, prévue du 12 au 15 août, à San Diego, la question de l'avortement est à nouveau en passe de déchirer le parti de Bob Dole.

La convention du Grand Old Party du Texas, qui vient de se tenir à San Antonio, a donné une idée de la foire d'empoigne que pourrait être la convention nationale de San Diego si un compromis sur l'avortement n'est pas négocié d'ici là : dans une atmosphère particulièrement houleuse, la minorité des militants anti-avortement, menée par le président du groupe Texans For Life, Bill Price, a quasiment réussi à imposer sa loi. *« Nous devons mener notre propre barque*, a expliqué ce dernier, *on ne peut pas compter sur les politiciens pour protéger nos bébés. »*

Bob Dole, qui, à San Diego, doit être sacré candidat républicain à l'élection présidentielle du 5 novembre, a évité de justesse un revers majeur : le lobby *« pro-life »* s'était mis en tête d'empêcher Kay Bailey Hutchinson, une proche de Bob Dole et un des deux sénateurs du Texas, de représenter son Etat à San Diego en raison de la modération de ses positions sur l'avortement. Il a fallu que l'autre sénateur, Phil Gramm, dont l'opposition à l'avortement ne saurait être mise en doute, menace de ne pas aller à San Diego par solidarité avec Mme Hutchinson – et il a fallu aussi de sérieux marchandages en coulisses – pour que la convention s'achève par la sélection du sénateur Hutchinson... qui sera encadrée à San Diego par une solide délégation texane de militants anti-avortement.

JUSQU'AU-BOUTISME

La bataille du Texas, précédée par des affrontements similaires, bien que moins dramatiques, aux récentes conventions républicaines qui ont eu lieu dans d'autres Etats, est intéressante à plus d'un titre. D'abord parce qu'elle révèle de nouvelles lignes de partage au sein de la droite américaine : le combat que la droite religieuse menait contre le reste du Parti républicain est désormais remplacé par l'affrontement entre conservateurs pragmatiques – y compris parmi les chrétiens – et mouvance jusqu'au-boutiste. Parmi les plus ardents partisans d'un compromis, ce week-end, à San Antonio, on remarquait non seulement le sénateur Phil Gramm, qui se situe pourtant à la droite du parti, mais aussi Ralph Reed, l'influent directeur national de la Christian Coalition, très actif dans la recherche d'un règlement du conflit sur l'avortement avant l'échéance de San Diego.



Car, au même titre que Bob Dole, Ralph Reed a lu les sondages. Et ces derniers continuent de montrer un profond attachement des Américains, et encore plus des Américaines, à la liberté de choix en matière d'interruption volontaire de grossesse. Selon une étude menée pour le *New York Times* et CBS début juin, les deux tiers des électeurs républicains estiment que l'interdiction de l'avortement devrait être rayée du programme de leur parti. Courageusement, selon les uns, opportunément, selon les autres, Bob Dole a décidé, ces dernières semaines, de ménager l'aile modérée de son parti – et par la même occasion d'attirer l'électorat centriste et féminin – en demandant qu'une clause de tolérance soit incluse dans le programme. Le Parti républicain continuerait à officiellement prôner l'interdiction de l'avortement, mais admettrait que des points de vue différents puissent coexister en son sein sur cette question. Le caricaturiste Chip Bok résume ainsi la position de Bob Dole : *« Je suis contre l'avortement, sauf en cas de viol, d'inceste... et lorsque la vie du candidat est en danger. »*

Preuve du fossé qui sépare le lobby *pro-life* de l'opinion publique, ce n'est donc même pas sur le fond de la question de l'avortement que se déroulent en ce moment les négociations mais sur cette clause de tolérance, par laquelle Bob Dole, toujours très largement devancé par Bill Clinton dans les sondages, en particulier auprès des femmes, espère pouvoir élargir son assise électorale. Les pragmatiques comme Ralph Reed pensent que la Maison Blanche vaut bien une clause de tolérance, alors que les radicaux, eux, sont prêts à sacrifier la victoire pour sauver leurs principes.

Déjà, ils font circuler des pétitions pour interdire à Bob Dole de choisir un vice-président dont l'opposition à l'avortement souffre la moindre ambiguïté. Visiblement confiant de parvenir à une solution, peut-être en jouant sur l'emplacement de la clause de tolérance dans le programme, le candidat républicain a encore assuré, lundi 24 juin, que *« la presse serait très déçue, car nous allons y arriver : nous aurons une déclaration très forte de tolérance dans le programme »*.

En attendant, le chahut des républicains a eu pour importante conséquence de faire oublier les dissensions qui parcourent les rangs démocrates. Il y a un mois et demi, c'était Bill Clinton qui était interpellé dans les conférences de presse et essuyait l'ire de la hiérarchie catholique pour avoir mis son veto à une loi interdisant l'avortement thérapeutique en fin de grossesse. Aujourd'hui, on n'en parle plus.

Sylvie Kauffmann

Dans ce Sud où le feu dévore les églises et échauffe les esprits

KOSSUTH (Mississippi)
de notre envoyé spécial

Lorsque les églises baptistes de Mount Pleasant et de Central Grove se sont embrasées, dans la soirée du lundi 17 juin, ce fut comme si un incendie mettait à nu la mémoire collective du Mississippi. Le maire de Kossuth, Steve Lambert, dont la maison est située à quatre cents mètres de là, a assisté, incrédule, à l'incendie de Central Grove : *« Je ne pouvais y croire. Pas ici, pas chez nous ! »* Ces flammes qui éclairaient la nuit ont ravivé, chez les plus anciens, les plaies mal cicatrisées de l'intolérance raciale. Chaque église noire qui flambe dans le « vieux Sud » est un retour en arrière : le souvenir des *sixties*, marquées par la lutte contre la ségrégation, est toujours là, douloureux.

« Cela fait mal, confirme le pasteur Perry Carroll ; *cela fait mal aux Noirs et aussi aux Blancs. »* Ce n'est pas tant cette épidémie, qui a déjà réduit en cendres une quarantaine d'églises noires, qui inquiète les gens du Sud ; ni même la prétendue menace d'une renaissance de l'hostilité entre races. Non, leur crainte, c'est cette rumeur insidieuse courant d'images télévisées en articles à sensation faisant croire au reste de l'Amérique que, décidément, ce Sud, naguère esclavagiste, n'en a pas fini avec ses vieux démons ; que, du côté de l'Alabama, de Georgie, des Carolines, sud et nord, et du Mississippi, certains chercheront toujours à déterrer la hache de la haine raciale.

Le film d'Alan Parker, *Mississippi Burning* (1989), est encore dans les cœurs : le 21 juin 1964, trois jeunes militants des droits civiques venus dans le Sud exhorter les Noirs à voter, avaient été assassinés par des sympathisants du Ku Klux Klan, avec la complicité du maire et du shérif. Les faits se déroulaient dans le comté de Neshoba, au sud de celui d'Alcorn et du comté de Kossuth. Cet été-là, il y a trente-deux ans, trente-sept églises du Mississippi avaient été ravagées par les flammes. Il n'était pas difficile, alors, de chercher les coupables au sein de la communauté des petits Blancs plus ou moins sympathisants du Klan. C'est cette analogie si facile que les gens du Mississippi réfutent : *« On n'a pas le droit de dire cela, c'est faux*, insiste le shérif du comté, Jimmy Taylor, *ici, les relations raciales sont excellentes. »* Entre Kossuth et Corinth, bourgade qui fait figure de capitale du comté, ce plaidoyer du chauvinisme local revient comme une antienne : *« Nous connaissons une situation unique de tolérance raciale »*, renchérit Milus Copeland, président local de la NAACP (Association nationale pour le progrès des gens de couleur), organisation historique de lutte pour les droits civiques. Alors, qui, et pourquoi ?

A ces questions, les agents fédéraux du Bureau des alcools, tabacs et armes à feu (BATF) n'ont pas encore apporté de réponses. Leur quartier général est installé sur l'aéroport de Kossuth, non loin de ce qu'il reste des églises de Mount Pleasant et de Central Grove, squelettes de briques noircies et de poutrelles tordues. Les deux édifices sont situés à six kilomètres l'un de l'autre et ont pris feu en début de soirée, à l'*« heure où les chiens aboient »* précise, pour s'en étonner, Milus Copeland. Le ou les boutefeux ne craignaient-ils donc pas d'être repérés ? Parce qu'ils appartiennent à la communauté ?

> « Cela fait mal, confirme le pasteur Perry Carroll ; cela fait mal aux Noirs et aussi aux Blancs »

Le maire se refuse à croire à une telle *« monstruosité »*. Mais le shérif et les « feds » sont d'un avis différent : *« Il faut vraiment être de la région pour connaître deux églises aussi isolées »*, remarquent-il. Si les paroissiens sont noirs, les deux cent quarante habitants de Kossuth, curieusement, sont tous blancs. La situation économique et sociale est responsable de cette évolution : les Noirs qui cultivaient la terre comme journaliers ont émigré vers les grandes villes, comme Chicago, destination longtemps obligée de la voie de chemin de fer qui passe à Corinth. En semaine donc, le village est blanc, mais le dimanche, pasteur et fidèles noirs se retrouvent. Par tradition familiale et *« attachement émotionnel »*, comme dit le pasteur Carroll.

Aujourd'hui la plupart des fidèles habitent Corinth où la communauté noire atteint 16 % de la population (contre 12,5 % pour le comté). La bourgade ressemble à bien d'autres agglomérations du Sud. Etablie en 1854, elle est devenue une ville-carrefour en raison de la proximité de la Tennessee River et de la voie de chemin de fer. Cette importance stratégique, qui date de la guerre de Sécession, lui a valu d'acquérir une certaine notoriété, comme en témoigne le monument aux *« patriotes confédérés »* tombés le 3 octobre 1862, lors de la *« féroce bataille de Corinth »*. Mais ces temps-là sont révolus. Le maire noir de Corinth a pris sa retraite en octobre, après six années d'un mandat municipal dont tous, Blancs et Noirs, n'ont eu qu'à se louer.

Billy Dillworth, shérif adjoint et diacre de Mount Pleasant, est catégorique : *« Nous avons plutôt moins d'incidents raciaux que dans le Massachusetts. »* Certes, il y a quelques mois, le chef des « chevaliers du Ku Klux Klan », Thom Robb, a organisé un rassemblement devant le palais de justice. Vingt militants en robe blanche étaient là accompagnés de trente curieux. Depuis 1994, Thom Robb joue les agents recruteurs dans le Mississippi. C'est pour cela que les agents fédéraux l'ont récemment interrogé. *« Je ne pense pas que la violence soit le moyen d'atteindre des buts politiques »*, a-t-il benoîtement déclaré.

Devant l'embrasement des églises noires dans le Sud, chacun a sa théorie : complot raciste ou/et politique, « crime de la haine », jalousies de clocher, chantage à l'assurance (les églises sont peu ou pas assurées), etc. Au début, les agents fédéraux avaient brossé une sorte de portrait-robot des suspects : ils étaient blancs, de sexe masculin, généralement peu éduqués, parfois drogués et souvent alcooliques, rarement affiliés à des « groupes de la suprématie blanche », mais, cependant, racistes notoires. Et puis cette image s'est brouillée. Le 19 juin, deux Noirs ont été arrêtés en Caroline du Nord pour l'incendie d'une église noire ; en Caroline du Sud, à Charleston, les suspects sont deux enfants de neuf et dix ans ; dans l'Oklahoma, l'incendiaire est un handicapé mental ; ailleurs, un cambriolage semble avoir été la motivation première. Enfin, sur les quelque deux cent vingt cas d'incendies ou d'atteintes à un lieu de culte enregistrés depuis six ans, un bon tiers visait des églises blanches. A y regarder de plus près, la thèse de la conspiration raciste à l'échelle nationale n'emporte pas la conviction.

Pour le responsable du BATF chargé de l'enquête, James Cavannah, ainsi que pour le shérif Taylor, l'explication la plus plausible est celle *« d'une violence par imitation : à force de parler des incendies d'églises noires, cela donne des idées à beaucoup de gens et cela réveille en même temps un vieux fonds de racisme »*. Reste que la *« tension raciale dans le Sud »*, comme disent quelques commentateurs imprudents, intervient en pleine campagne électorale présidentielle. Moins de soixante-douze heures après la destruction des églises de Mount Pleasant et de Central Grove, de grands panneaux publicitaires sont apparus du côté de Corinth. *« Cela doit cesser ! »*, proclamaient-ils. Sous ces lettres géantes, une signature – presque – discrète : *« président Bill Clinton »*.

Il s'agit d'un appel à la *« reconstruction »* et à la *« réunification »* des Noirs et des Blancs, bien sûr, mais aussi de l'électorat démocrate. Les républicains ont également senti le danger : Ralph Reed, le directeur de la Coalition chrétienne, a récemment organisé une rencontre très médiatisée avec des responsables de congrégations noires. Ensemble ils ont prié. Et Ralph Reed a reconnu que, dans le passé, la Coalition chrétienne a souvent été du *« mauvais côté »* de la question raciale. Billy Deeworth, policier et prêcheur, est tout disposé à accueillir ces *« brebis égarées »* tout en soulignant : *« On doit pardonner, mais comment oublier ? »*

Laurent Zecchini

La justice californienne atténue les effets de la loi anti-récidive

WASHINGTON
de notre correspondante

Les partisans d'une répression pénale accrue, un courant très en vogue ces dernières années aux Etats-Unis, ont essuyé, jeudi 20 juin, un double revers, en Californie et en Alabama.

La décision la plus lourde de conséquences est celle de la Cour suprême de Californie, qui a partiellement invalidé dans cet Etat la loi dite « du troisième coup » (*« Three strikes and you're out »*, expression tirée d'une règle de base-ball) : adoptée en mars 1994 à la suite du meurtre d'une jeune fille de douze ans par un récidiviste, cette mesure imposait aux magistrats de condamner à des peines allant de vingt-cinq ans d'emprisonnement à l'emprisonnement à perpétuité toute personne reconnue coupable pour la troisième fois d'un délit, quel qu'il soit, si les deux condamnations précédentes ont sanctionné des crimes ou des délits qualifiés. Depuis, vingt Etats américains ont adopté des législations similaires.

Mais si la loi « du troisième coup » continue de jouir des faveurs du public, elle a eu un effet désastreux sur le système judiciaire et pénitentiaire californien, qui s'est rapidement trouvé engorgé. Dans un Etat qui consacre déjà plus d'argent à ses prisons qu'à ses universités, la population carcérale a tellement augmenté qu'il a fallu libérer les détenus condamnés à de courtes peines pour faire de la place aux pensionnaires de plus longue durée. Ce système a en outre donné lieu à des aberrations qui ont profondément irrité les juges, comme celles de prévenus condamnés à vingt-cinq ans de prison pour le vol d'une pizza, d'une chemise ou d'une bicyclette ; selon un rapport publié en mars par un institut indépendant à San Francisco, 83 % des personnes condamnées en vertu de la nouvelle loi l'ont été pour des délits sans violences, et près de la moitié de ces condamnés sont noirs. Aux partisans de la loi qui relèvent que la criminalité a baissé depuis son entrée en vigueur, ses détracteurs rétorquent qu'elle a également baissé dans les Etats qui ne se sont pas dotés du même arsenal législatif. L'affaire sur laquelle a été amenée à se prononcer la Cour suprême californienne est celle d'un homme de trente-deux ans, Jesus Romero, précédemment condamné à deux reprises pour cambriolage et trouvé en possession, en 1994, de 0,13 gramme de cocaïne ; lorsque le procureur a requis, comme le demandait la loi, vingt-cinq ans d'emprisonnement ferme, le juge s'est rebellé et a condamné M. Romero à six ans. La Cour suprême a finalement donné raison au juge, estimant qu'en liant à ce point les mains des magistrats le législateur avait enfreint le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs.

FORÇATS ENCHAÎNÉS

Tout aussi controversée, la décision de ramener les forçats enchaînés sur les bords des routes vient de vivre ses derniers jours en Alabama, premier Etat à réintroduire cette mesure en 1995 (*Le Monde* du 10 mai 1995). Après la plainte déposée par une organisation de défense des droits de l'homme, le Southern Poverty Law Center, qui considère cette décision comme un *« châtiment cruel et inusité »* interdit par la Constitution américaine, l'administration pénitentiaire d'Alabama, le gouverneur Fob James et les avocats des détenus sont parvenus jeudi à un accord mettant fin à la pratique.

A vrai dire, les prisonniers travaillant sur les bords des autoroutes n'étaient plus enchaînés ensemble depuis que, le 21 mai, un gardien avait abattu l'un d'entre eux qui agressait un codétenu au moment où on leur enlevait leurs chaînes pour monter dans l'autobus de la prison. La mode des chaînes – adoptée, après l'Alabama, par la Floride, l'Arizona, le Wisconsin et l'Iowa – avait d'ailleurs subi un premier désaveu il y a un mois avec le limogeage de Ron Jones, son principal promoteur et jusque-là chef de l'administration pénitentiaire d'Alabama, qui avait poussé le bouchon un peu loin en annonçant son intention d'étendre le système aux femmes détenues.

S. K.

John Major veut rassurer les milieux agricoles et les eurosceptiques

LONDRES
Correspondance

Après l'accord conclu au sommet de Florence pour lutter contre l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), John Major espère que l'essentiel des exportations britanniques de bovins pourra reprendre dès l'automne. Lors du débat qui s'est déroulé, lundi 24 juin, aux Communes, le premier ministre a constaté que sa politique d'obstruction de l'activité communautaire durant un mois avait été efficace. Ce constat est loin d'être approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis les 21 et 22 juin à Florence, mais que lui importe ! Visiblement soulagé par cet arrangement mettant fin à une affaire préjudiciable à son autorité, l'hôte de Downing Street va de l'avant en proclamant, à la surprise générale : *« Le problème sera maintenant traité sur une base rationnelle, avec un calendrier pour la levée de l'embargo dépendant de nos propres efforts. »*

Son plan prévoit deux échéances-butoirs pour l'abandon partiel de l'interdit par le comité vétérinaire de l'Union européenne : octobre, avec la reprise des exportations de viande provenant de vaches certifiées avoir été élevées à l'herbe, d'embryons et de veaux ; novembre, pour les animaux de moins de 30 mois. *« Il s'agit d'un pas dans la bonne direction puisqu'un calendrier a été fixé. Nous agirons de manière qu'il soit respecté. »*

OPTIMISME EXCESSIF

Si, à l'instar du National Farmers Union, les organisations agricoles ont réagi favorablement aux propos de M. Major, bien des interrogations subsistent. A la lumière des difficultés techniques de l'abattage de dizaines de milliers de têtes de bétail et de l'identification des troupeaux à risque, bon nombre d'experts scientifiques jugent cet optimisme officiel pour le moins excessif. Par ailleurs, l'épreuve de force engagée pour obtenir la fin de l'embargo qui, à entendre John Major, s'est révélée payante, ne donne-t-elle pas des arguments supplémentaires aux « eurosceptiques » de sa formation ? L'absence de critiques au cours du débat parlementaire provenant de ce groupe, pourtant à la pointe de la surenchère nationaliste des tories lors de la crise, augure mal de l'attitude des Britanniques sur d'autres dossiers, à commencer par celui de la réforme des institutions européennes. Déjà, l'un des chefs de file des anti-Européens de la majorité, John Redwood – ancien challenger du John Major pour le leadership de la droite – a suggéré le recours aux mêmes méthodes agressives pour réduire les pouvoirs de la Cour européenne de justice ou pour faire capoter les projets de la Commission en matière de pêche.

John Major pourrait profiter du remaniement ministériel prévu début juillet pour muscler son équipe avant les élections générales, qui doivent se dérouler au plus tard mi-1997. La foire d'empoigne avec le reste de l'Union européenne lui a permis de grappiller quelques points de popularité, à en croire un sondage réalisé par le *Sunday Times* à la veille du Conseil de Florence et publié le 23 juin : les travaillistes, en léger recul, sont crédités de 50 % des intentions de vote, contre 31 % aux conservateurs.

Plus significative aux yeux des stratèges du parti au pouvoir, cette même enquête d'opinion indique que les convictions pro-européennes de Tony Blair, présenté par les tories comme le favori du chancelier Helmut Kohl, pourraient constituer un handicap pour le chef du Labour.

En effet, la demi-finale de football Angleterre-Allemagne mercredi à Wembley, dans le cadre de l'Euro 96, a attisé une vague sans précédent d'antigermanisme (*lire page 21*) qui inquiète les autorités sportives. *« Achtung ! Rendez-vous ! »*, titrait par exemple, lundi, le *Daily Mirror*, quotidien de sensibilité... travailliste.

Marc Roche

Le rival de M. Eltsine, M. Ziouganov, propose la création d'un gouvernement de coalition en Russie

Selon le candidat communiste, cette alliance doit surmonter les divisions du pays

Le « Conseil d'entente nationale » multipartite proposé par le premier secrétaire du Parti communiste de la Fédération de Russie (KPRF) serait chargé de former un gouvernement de coalition, composé de membres du gouvernement actuel, de communistes et de représentants des autres forces politiques. A neuf jours du deuxième tour de la présidentielle en Russie, les négociations se multiplient entre le pouvoir et l'opposition communiste. Guennadi Ziouganov a ainsi récemment rencontré le nouvel homme fort du Kremlin, le général Lebed.

MOSCOU
de notre correspondante

Trop peu, trop tard ? La question fut beaucoup posée en réaction aux offres d'*« entente nationale »* faites, lundi 24 juin, par le communiste Guennadi Ziouganov, qui doit participer dans une semaine au second tour de l'élection présidentielle, face au favori, Boris Eltsine.



Estimant que le premier tour a prouvé que la société russe est *« divisée en trois parts à peu près égales »*, le candidat du bloc des forces populaires et patriotiques a proposé de former un gouvernement composé par son propre bloc, par le pouvoir et par les *« autres offres politiques »*. Alors qu'il avait promis de révéler, lundi 24 juin, sa propre liste de gouvernement, M. Ziouganov s'est borné à citer des dizaines de personnalités, communistes ou non, qui pourraient soit entrer dans ce gouvernement de coalition, soit faire partie d'un *« Conseil d'entente nationale »* doté de pouvoirs mal définis mais très larges (après modification de *la Constitution, il s'appelerait « Conseil d'Etat »*). Guennadi Ziouganov, qui révélait son plan lors d'une brève conférence de presse, a refusé de répondre aux questions sur ce conseil, promettant de le faire mardi 25 juin. Mais beaucoup de personnalités pressenties par lui ont préféré prendre immédiatement leurs distances avec ses offres, sur un ton d'indignation plus ou moins marqué. Il s'agit notamment de l'incontournable maire de Moscou et allié de Boris Eltsine, Iouri Loujkov, élu avec 91 % des voix, qui a cependant rencontré le candidat communiste, lundi soir, durant une heure et demie.

Car il est clair que les négociations en sous-main n'ont jamais cessé entre le pouvoir et l'opposition communiste. M. Ziouganov qui rencontre régulièrement et officiellement le premier ministre Tchernomyrdine a précisé, lundi, avoir déjà *« négocié »*, en secret cette fois, avec douze des vingt-quatre ministres du gouvernement actuel (qui comprend un grand nombre de vieux apparatchiks) et avec vingt-sept de ses vice-ministres. Il n'a ni cité leurs noms ni donné les résultats de telles consultations. Les communistes évoquent en général devant leurs électeurs les risques que cela ferait courir à ces hauts fonctionnaires. La semaine dernière également, M. Ziouganov a rencontré le nouveau secrétaire du Conseil de sécurité russe, Alexandre Lebed, l'arbitre politique sans doute le plus courtisé aujourd'hui en Russie, arrivé en troisième position au premier tour de scrutin.

Par ailleurs, l'idée de former un « conseil », perçue comme un ersatz ou un complément à des élections qui font peur, resurgit périodiquement en Russie, où les divers courants « patriotes » aiment disserter sur les traditions collégiales de leur pays en matière de prise de décision (*sobornost*). L'idée fut à nouveau défendue, début mai, à la fois par de proches conseillers de M. Ziouganov et par un des clans entourant Boris Eltsine. Mais celui-ci, composé de MM. Korjakov, Barsoukov et Soskovets, vient de subir un revers et l'idée du « conseil » semble donc resurgir trop tard. A moins que le fidèle garde du corps du président, le général Alexandre Korjakov, n'ait gardé bon espoir de continuer à influencer son maître. N'a-t-il pas été vu la semaine dernière par des journalistes de la télévision privée NTV aux côtés de Boris Eltsine après son remplacement officiel à la tête du puissant service qu'il a créé, celui, de la sécurité présidentielle ? Un remplacement d'ailleurs tout théorique car sa place est occupée par un de ses adjoints.

Reste le but électoral des offres de M. Ziouganov : les deux derniers candidats en lice devaient, en toute logique, se mettre à chasser sur le terrain de l'adversaire avant le second tour. M. Ziouganov a pris les devants, mais aux yeux des électeurs il lui sera difficile de prendre en une semaine le virage de la social-démocratie qu'il rate depuis des années.

Sophie Shihab

■ **Alors que les négociations russo-tchétchènes piétinent**, les deux délégations n'étant parvenues qu'à un échange de listes de prisonniers, le président russe Boris Elstine a signé, mardi 25 juin, un décret prévoyant un retrait partiel des troupes russes de Tchétchénie d'ici au 1er septembre. – (*AFP.*)

M. Lebed est favorable à la participation des communistes

DANS UN ENTRETIEN avec l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, paru le lundi 24 juin, Alexandre Lebed, le nouveau responsable du Conseil de sécurité en Russie, précise sa conception de la mission que vient de lui confier Boris Eltsine et sa vision de l'avenir. Son ambition n'est pas comblée par ce poste de conseiller du président pour les affaires de sécurité : *« C'est une étape »*, dit-il, avant d'ajouter : *« Je veux obtenir des délégations de pouvoir supplémentaires de la part du président.*

Dès que j'aurai ces compétences, je les rendrai publiques. Ça n'a pas de sens d'en parler avant. » Alexandre Lebed plaide pour un gouvernement de coalition dans lequel pourraient entrer des communistes : *« Si l'on veut le calme, la paix et la stabilité,* affirme-t-il, *on ne s'en sortira pas sans un gouvernement de coalition. De plus ce n'est pas très malin de donner l'occasion à quelqu'un de critiquer tout le temps sans avoir jamais à prouver qu'il peut mieux faire. Si les communistes se soucient vraiment plus que les autres du sort des travailleurs, ils doivent alors occuper les ministères du travail et des affaires sociales. »*

A propos de la Tchétchénie, l'ancien général propose un référendum : *« Si le peuple* [tchétchène] *veut l'indépendance, il doit l'avoir. Les cent cinquante ans de relations russo-tchétchènes ont été marqués dans les meilleurs cas par une hostilité latente et, sinon, par la guerre ouverte. »* Et il suggère de couper quasiment les vivres à la Tchétchénie en réservant les subsides qui lui sont destinés à l'aide aux réfugiés.

Sur ses relations avec Alexandre Korjakov, le garde du corps de Boris Eltsine devenu au fil des ans son principal confident et évincé après le premier tour de l'élection présidentielle, mais qui conserve son bureau au Kremlin, à côté du président, Alexandre Lebed dit simplement : *« Il était responsable de la sécurité personnelle du président ; moi, je le suis pour le pays tout entier. »*

Boris Eltsine a laissé entendre qu'Alexandre Lebed pourrait être son successeur désigné. Interrogé sur l'effet que lui font de telles allusions, le nouveau conseiller pour la sécurité répond : *« Aucun. Ça me laisse totalement froid. »* Mais à la question : *« Vous voyez-vous en l'an 2000 en président de la Russie ? »*, il réplique sans hésiter : *« Peut-être même avant. »*

Italie : quand la femme du « parrain » brise l'« omerta »

ROME
de notre correspondante

Pendant les vingt-trois ans qu'a duré leur longue clandestinité, elle n'était que l'ombre d'une ombre : celle de son mari, le redouté Don Toto Riina, dit aussi « Toto-le-courtaud » ou encore *« La belva »* (la bête fauve), le *« capo dei capi »*, le féroce « parrain » des « parrains » de la Mafia. D'elle, Antonina Bagarella, femme de « boss », sœur de « boss », née en 1943 à Corleone, le fief des clans mafieux vainqueurs, à 40 kilomètres de Palerme, il n'était resté, toutes ces années, qu'une infime trace, une vieille photo en noir et blanc, où une belle jeune fille, une pulpeuse brune au regard profond, esquisse un demi-sourire.

Une photo, et, gravé dans l'imaginaire collectif, le romantisme sauvage de son histoire, celle d'une adolescente cultivée, devenue institutrice, qui, dit-on, lisait Proust et aimait la littérature, mais tomba amoureuse très tôt d'un agriculteur trapu et ambitieux, qui – en trois ans et trois cents assassinats – se frayera un chemin vers le sommet de la Mafia. Pour lui, elle acceptera tout : la longue errance sous le nez de la police ; le danger ; les quatre maternités clandestines. C'est par hasard, dans les années 70, qu'un carabinier, qui le payera plus tard de sa vie, découvrira, dans une cache, les traces du mariage secret de Toto et Antonina, célébré par un prêtre ami des mafieux, le célèbre Agostino Coppola.

Quand Don Toto sera finalement arrêté en janvier 1993, Antonina réapparaît, comme si de rien n'était, au village. Alourdie, mais belle encore. Personne ne pose de question : l'*« omerta »*, la loi du silence mafieux, règne, souveraine. C'est pourtant cette loi, omnipuissante, que la femme du « parrain » vient d'enfreindre, en écrivant, dimanche 23 juin, une étonnante lettre ouverte dans le quotidien *La Repubblica*.

Et ce n'est pas tant ce qu'elle dit, dans ces feuillets noircis d'une large écriture régulière d'où ne transparaissent ni un regret ni un jugement sur le passé, que le fait même de rompre le silence qui est une grande première. Comme si elle, l'épouse de celui qui symbolise à lui seul la force et la « culture » de la mafia, répondait au procureur de Florence, Pier Luigi Vigna, qui venait de faire paraître justement un appel aux femmes de mafieux à détacher les générations futures de cette « culture de la mort ». Elle plaide *« avec un cœur de mère gonflé et déchiré de tristesse »*, en faveur de ses quatre enfants : Maria Concetta, l'élève modèle, élue, non sans polémiques, à un conseil de classe du lycée scientifique de Corleone ; Giuseppe, Luca, et surtout Giovanni. Giovanni, dont les « repentis », désormais nombreux, de la mafia, racontent que son père le faisait sauter sur ses genoux en lui montrant le maniement d'un fusil, lorsqu'il n'avait que cinq ans. Giovanni, *arrêté le 11 juin dernier, tout* juste âgé de vingt ans, pour participation supposée à une disparition criminelle.

« Notre vie est un enfer. Mes enfants sont innocents et ignorent la méchanceté humaine, écrit Antonina ; *ils ont le seul tort d'être nés d'un père qui s'appelle Riina, et d'une mère qui s'appelle Bagarella : un péché congénital qu'aucune catharsis ne saura laver. »* Et face à la pression de cette société italienne qui les repousse, d'invoquer la *« loi divine »* qui *impose aux enfants « non de répudier leur père, mais de respecter leurs parents »*. Faut-il voir, entre les lignes embarrassées, la première remise en question de cette « culture du silence », de ce « code d'honneur » transmis en famille, et terreau jusqu'ici de la propagation de la Mafia ? A l'heure où de plus en plus de « repentis » de Cosa Nostra avouent lâcher l'organisation pour sauver l'avenir de leurs enfants, la lettre d'Antonina Bagarella, et son dialogue par journal interposé avec la justice, constitue une sérieuse *brèche dans le mur de l'« omerta »*.

Marie-Claude Decamps

L'Inde bloque la négociation sur l'interdiction des essais nucléaires

GENÈVE (Nations unies)
de notre correspondante

En dépit des efforts du Néerlandais Jaap Ramaker, qui préside à *Genève le comité de négociation* sur le traité d'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT), il semble de moins en moins probable qu'un accord sur un tel document puisse être atteint à la date originellement fixée du 28 juin. Fidèle à la politique adoptée par son pays depuis le début des pourparlers, la représentante de l'Inde, Mme Arundhati Ghose, vient d'affirmer que son pays *« ne peut pas souscrire au traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans sa forme actuelle ». « Le traité que nous voyons émerger semble être tracé davantage par les préférences technologiques des États qui possèdent l'arme nucléaire que par les impératifs du désarmement »*, a-t-elle déclaré.

Elle a précisé que son pays *« ne peut accepter la moindre contrainte sur ses capacités si les autres pays refusent toujours d'éliminer leurs armes nucléaires. (...) Aujourd'hui, ces pays cherchent (...) à obtenir le droit de poursuivre le développement et le perfectionnement de leur arsenal au moyen d'un autre traité imparfait et éternel »*. Sur cette ligne, l'Inde pourrait bien être suivie par la Chine, le Pakistan et la Russie.

Dans l'hypothèse la plus optimiste, elle pourrait se retirer des travaux tout en permettant aux autres États de poursuivre les négociations. *Un tel retrait ne réglerait* pas forcément le problème : la Chine, le Pakistan, le Royaume-Uni et la Russie ont déjà fait savoir qu'ils refuseraient d'adhérer à un traité auquel ne participeraient pas les huit pays ayant les moyens de procéder à des essais nucléaires, à savoir les cinq grandes puissances nucléaires (Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni et Russie), auxquelles il convient d'ajouter les trois pays dits du seuil : l'Inde, Israël et le Pakistan. Or, depuis le refus de l'Inde, ces huit pays ne sont plus que sept et, en toute probabilité, ils ne seront plus que six mardi.

INTRANSIGEANCE AMÉRICAINE

C'est dans cette atmosphère de crise que Jaap Ramaker a travaillé d'arrache-pied pour rédiger un texte que personne n'espère plus voir déboucher sur un accord pour le 28 juin, comme prévu, mais qui devrait avoir le mérite de maintenir la négociation en vie. On peut d'ailleurs se demander qui désire encore un accord sur l'interdiction des essais. Les Etats-Unis affirment vouloir voir aboutir ce traité, mais se montrent tellement intransigeants, dans des domaines aussi primordiaux que la vérification sur place, que de nombreux pays, même non nucléaires, qualifient la manière de faire américaine d'*« insupportable »*. Ces pays soupçonnent les Etats-Unis d'avoir principalement en vue d'éviter toute critique, de la part du Congrès comme de la part des républicains, et de vouloir avant toute chose qu'un traité conclu soit un succès à mettre au crédit du président Clinton.

Le Royaume-Uni s'aligne désormais sur les positions russe et chinoise. Les Britanniques semblent vouloir ignorer leurs partenaires « naturels » comme la France. Ils ne manifestent aucune solidarité, bien au contraire, envers les efforts accomplis par le président Ramaker pour sauver les meubles. La Russie, quant à elle, joue un jeu équivoque. D'une part, elle affirme vouloir à tout prix aboutir à un traité mais, d'autre part, elle refuse toujours toute vérification sur le terrain. Le traité, selon les Russes, ne peut entrer en vigueur que s'il est ratifié par l'ensemble des huit pays possédant l'arme. Pourtant, la délégation russe ne peut pas ignorer la défection de l'Inde ni la possibilité que d'autres pays suivent cet exemple.

La Chine répète qu'elle aussi se refuse à toute inspection sur son territoire ainsi qu'à toute adhésion à un traité pour lequel l'ensemble des huit Etats nucléaires ne seraient pas signataires. Face à toutes ces contradictions et face au refus – qui a le mérite d'être clair – de l'Inde, le texte du président, que l'on considère comme une tentative désespérée, risque d'être pulvérisé avant même d'avoir été examiné au fond.

La France soutient sans réserve le président Ramaker. Elle tente de concilier les extrêmes, jouant un rôle de pivot, décidée à défendre le traité jusqu'au dernier moment contre tous ceux qui cherchent à le saboter. Elle s'efforce aussi de trouver une formule qui permettrait de ne plus considérer le 28 juin comme une date fatidique et de maintenir ouverte jusqu'à la prochaine session de l'assemblée générale des Nations unies (qui se réunit à New York de la mi-septembre à la mi-décembre) la possibilité d'une signature du traité d'interdiction complète de tous les essais nucléaires.

Isabelle Vichniac

هكذا من الأصل

La France compte réduire son aide à l'Algérie en invoquant des contraintes budgétaires

Dans le même temps, Paris accroît son assistance au Maroc et à la Tunisie

Alors qu'elle accroît son aide au Maroc et à la Tunisie, la France a décidé de réduire celle accordée à l'Algerie en 1996. Cette décision, qui n'a pas encore été annoncée aux autorités algériennes, risque d'être interprétée comme un début de « lâchage » à un moment où l'économie algérienne enregistre des résultats mitigés : les finances publiques sont remises en ordre, alors que le chômage augmente.

APRÈS bien des tergiversations, la France a décidé de réduire son aide à l'Algérie. La décision devrait être annoncée aux autorités algériennes à une date non encore fixée et être ensuite rendue publique par le Quai d'Orsay, qui, depuis l'assassinat des sept moines français à la fin du mois de mai, s'est réservé le monopole de la communication sur les relations franco-algériennes. Selon certaines sources, non confirmées, l'enveloppe financière mise à la disposition d'Alger pourrait être diminuée de moitié et revenir à 3 milliards de francs. Interrogé par *Le Monde*, le Quai d'Orsay s'est borné à indiquer que les aides financières accordées par la France à ses partenaires étrangers subissant une baisse globale, *« on peut penser qu'il en sera de même avec l'Algérie »*.

Jusqu'à maintenant, l'aide française reposait sur un protocole financier signé en juillet 1994 par le ministre de l'économie de l'époque, Edmond Alphandéry, et son homologue algérien, Ahmed Benbitour. D'un montant de 6 milliards de francs, les crédits ont surtout permis de financer l'achat de produits français (biens d'équipement, médicaments, véhicules...), de céréales, et de soulager les finances publiques algériennes. Aujourd'hui, cette enveloppe est consommée. Et si les relations franco-algériennes continuent, c'est sur des bases commerciales classiques.

Pour expliquer la réduction de son aide, Paris peut faire valoir plusieurs arguments. Les protocoles financiers, d'une part, représentent un coût pour les finances publiques françaises. Chercher à les réduire pour satisfaire aux critères de Maastricht et participer à la monnaie unique est de bonne politique. D'autant que, d'autre part, du Fonds monétaire international (FMI) à la Banque mondiale en passant par l'Union européenne (UE), les bailleurs de fonds bienveillants se bousuculent au chevet de l'Algérie depuis que ce pays naguère socialiste s'est converti aux vertus du libéralisme.

LÂCHAGE POLITIQUE

Quels que soient les arguments invoqués, la diminution de l'aide va mécontenter les milieux d'affaires franco-algériens, qui en sont les premiers bénéficiaires. Les exportateurs français ne manqueront pas d'opposer à l'attitude de Paris celle, autrement plus généreuse, de Madrid, qui, en début d'année, a conclu avec l'Algérie un protocole financier de 4,5 milliards de francs (900 millions de dollars). Surtout, comment les autorités françaises peuvent-elles justifier une baisse de l'assistance à Alger alors que, dans le même temps, elles manifestent une générosité exceptionnelle à l'égart des deux voisins immédiats de l'Algérie, la Tunisie et le Maroc ?

Mais la réaction la plus vive viendra d'Alger. Si on peut prévoir que les islamistes sauront exploiter politiquement le geste de Paris, à l'inverse, les autorités algériennes vont y voir un début de *« lâchage politique »* de la part de la France, l'allié européen le plus fidèle depuis le début de la guerre civile larvée que connaît l'Algérie. Le fait est que jusqu'à maintenant Paris n'a pas marchandé son aide, notamment en plaidant la cause algérienne auprès du FMI. Non sans succès. Ce dernier – dirigé par un Français, Michel Camdessus – ne manque pas une occasion de tresser des couronnes à la politique d'*« ajustement »* menée par Alger depuis 1994. L'examen des résultats macroéconomiques algériens par le conseil d'administration du Fonds, mercredi 26 juin, à Washington, en fournira une occasion suppélementaire.

Pourtant, à y regarder de plus près, le bilan est mitigé. Côté cour, le dinar, la monnaie nationale, au prix d'une douloureuse dévaluation, est en passe de devenir une devise convertible ; le commerce extérieur a été libéralisé ; les privatisations démarrent lentement ; le budget est à l'équilibre ou peu s'en faut ; la balance commerciale penche de nouveau du bon côté – 1,2 milliard de dollars d'excédent de janvier à avril, soit environ 6,2 milliards de francs – et l'exploitation des hydrocarbures, l'unique recette d'exportation, est désormais ouverte aux compagnies étrangères.

Côté jardin, la réalité est moins rose. Le climat de violence décourage tout investissement étranger (hors hydrocarbures). L'inflation relève la tête (13 % au cours des cinq premiers mois de l'année alors que la hausse des prix ne devait pas dépasser 15 % pour l'ensemble de l'année) ; le déficit des entreprises publiques devient abyssal (il a augmenté de 200 % en un an, passant de 39 milliards de dinars en mars 1995 à 122 milliards à la fin du premier trimestre de 1996) ; le chômage continue à augmenter et toucherait 29 % de la population active au lieu de 25 % en 1994.

Symbole et résumé de cette économie toute en demi-teintes : la croisssance économique. Elle a atteint 3,5 % en 1995 et 4 % de mieux au cours du premier trimestre de 1996. Les chiffres sont flatteurs et pourraient valoir brevet de bonne gestion pour les dirigeants du pays. Mais ils réflètent les résultats inespérés engrangés – grâce au ciel – par l'agriculture à elle seule (les récoltes ont augmenté de 20 % l'an passé). La production industrielle a encore chuté de plus de 4 % pendant le premier trimestre de l'année.

Jean-Pierre Tuquoi

L'étrange évasion d'un homme d'affaires français en Côte-d'Ivoire

ABIDJAN
de notre correspondant

Dans la soirée du 8 juin, un patient de l'une des meilleures cliniques privées d'Abidjan quitte sa chambre et, selon toute probabilité, prend l'avion pour Paris. André Grevet, grand cardiaque, hospitalisé depuis 1992, a soudainement quitté sa chambre sans assistance médicale. Mais ce succès de la médecine fait grincer bien des dents en Côte d'Ivoire. A commencer par celles des ministres de la justice et de la sécurité intérieure qui ont consacré, lundi 24 juin, une conférence de presse à cette affaire.

Ce ressortissant français purgeait une peine de vingt ans de réclusion pour escroquerie. En 1992, son partenaire ivoirien porte plainte pour le détournement de 1,6 milliard de francs CFA (16 millions de francs) dans une opération immobilière au Gabon, baptisée « Constructor ». Dès sa première audition par le juge d'instruction, M. Grevet est victime d'une crise cardiaque et hospitalisé. Plusieurs certificats médicaux attestent de la gravité de sa maladie mais, selon Faustin Kouamé, ministre de la justice, *« quand le juge est allé le voir sans prévenir, il a trouvé M. Grevet en pleine forme, alors que lorsque le magistrat s'annonçait, le détenu était aux portes du cimetière »*.

ARRANGEMENT

La France s'était émue de la sévérité de la sentence. Ces dernières semaines, Paris a présenté plusieurs demandes d'évacuation sanitaire. On a aussi évoqué un arrangement du genre de celui conclu avec le Maroc dans l'affaire Omar Raddad : Véronique Akobé, jeune Ivoirienne emprisonnée en France pour avoir tué son employeur qui la violait, pourrait bénéficier d'une grâce partielle en échange de l'élargissement de M. Grevet. Une mesure de grâce collective, décidée par le président Henri Konan Bédié en faveur des auteurs de délits économiques, à condition qu'ils indemnisent leurs victimes, pouvait en effet s'appliquer à ce Français qui venait d'hypothéquer un immeuble sur la Côte d'Azur afin de reboucher le trou qu'il avait creusé.

Les autorités ivoiriennes sont d'autant plus exaspérées qu'un autre délinquant vient de leur échapper, alors qu'il était en garde à vue : Roger Nasra, homme d'affaires libanais, qui avait monté un circuit de fausses factures avec la complicité d'agents du Trésor. Il a suffi à ce dernier, à l'instar de M. Grevet – dont les gardiens sont aujourd'hui inculpés –, d'ajouter les policiers chargés de sa surveillance à la liste de ses stipendiés.

En révélant la corruption qui a gagné certains éléments de la fonction publique, les deux ministres ont voulu lancer un avertissement. Mais ils ont été aussi obligés, dans l'affaire Grevet, de mettre en cause indirectement Paris. Le ministre de la justice a rappelé que dans les minutes qui avaient précédé son évasion le détenu avait reçu la visite d'un mystérieux visiteur français. Plusieurs quotidiens locaux ont franchi le pas en voyant dans cette affaire l'action des réseaux franco-africains.

Thomas Sotinel

Des élections locales sous haute surveillance au Kwazoulou-Natal

WEMBEZI
de notre envoyé spécial

Quartier fantôme de maisons pillées et détruites, les abords du stade municipal de Wembezi sont un no man's land, où seul ose s'aventurer un véhicule blindé de l'armée. La township porte les stigmates des violences qui opposent, depuis des années, l'Inkatha, le parti à dominante zouloue du chef Mangosuthu Buthelezi, au Congrès national africain (ANC), dans cette cité noire des Midlands, à 200 kilomètres au nord de Durban, au cœur du Kwazoulou-Natal.

Au gré de la lutte d'influence entre les deux formations et de la progression de l'ANC, la township, traditionnellement acquise à l'Inkatha, s'est fractionnée en quartiers interdits aux sympathisants du parti adverse. Cette « épuration politique » a fait quelque cent cinquante morts depuis 1992, transformant Wembezi en l'une des zones les plus violentes de la province.

Dans ce contexte, l'organisation des premières élections municipales démocratiques, mercredi 26 juin, relevait du défi. Mais, comme dans le reste du Kwazoulou-Natal, l'explosion redoutée n'a pas eu lieu. Wembezi a même connu une relative accalmie ces dernières semaines, selon le capitaine Nzimande, chef des forces anti-émeutes déployées dans la township. *« Il y a un mois encore, on n'aurait pas pu rester debout à cet endroit, cela tirait de partout »*, affirme le policier, au milieu des baraquements de chantier posés en guise de commissariat aux abords du no man's land, près du stade.

Comme ailleurs dans la province, le déploiement d'un important dispositif de sécurité a contribué à éviter le pire. Plusieurs véhicules blindés sillonnent en permanence la *township*. Une quarantaine de soldats ont été affectés à Wembezi. Presque autant de policiers ont remplacé les anciennes forces de police, accusées par une partie des habitants de participer aux violences. Plus de 30 000 policiers et militaires ont été déployés dans la province pour assurer le bon déroulement du scrutin.

PRÉCARITÉ DE LA SITUATION

L'autre élément d'apaisement a été l'appel au calme lancé par les chefs politiques régionaux, mais aussi nationaux, par la voix de M. Buthelezi et du président Nelson Mandela. Cet appel a été appuyé au niveau local par la création d'un comité de paix, à l'initiative du maire d'Estcourt, la ville à majorité blanche à laquelle Wembezi est rattachée. Le comité a organisé des réunions entre les responsables de l'Inkatha et de l'ANC, ainsi qu'entre les jeunes des deux partis.

« C'est au moins la huitième tentative de paix, ces dernières années », affirme, d'un ton dubitatif, Paul Mkhize, président de l'ANC pour la township, adossé contre un mur criblé d'impacts de balles, dans sa maison du quartier Depot Section, fief de son parti. Ce directeur d'école a des raisons d'être sceptique. La balle toujours logée près de sa colonne vertébrale, après l'une des attaques à l'arme automatique dont il a été victime, lui paralyse en partie le côté gauche et lui rappelle la précarité de la situation.

Dimanche, un groupe de sympathisants de l'Inkatha, qui se rendaient à une réunion, a essuyé des coups de feu tirés d'un quartier ANC qui borde la route. La veille, l'ANC enterrait l'un des siens. Un jeune de vingt ans qui avait fui un village des environs pour terminer sa scolarité dans la township. Il a été fauché par une rafale alors qu'il jouait au football avec d'autres jeunes de l'ANC. L'enterrement a eu lieu dans le cimetière d'Estcourt, celui de la township étant situé dans un quartier contrôlé par l'Inkatha.

La fracture entre les deux partis qui divise la township poursuit les habitants de Wembezi jusque dans la mort, comme elle affecte leur vie quotidienne. Chaque parti a « son » école, « son » collège. Chaque communauté emprunte des bus différents, qui ont des arrêts et des trajets séparés. L'organisation des élections a dû se plier à la même logique. Plusieurs candidats des deux bords se sont fait attaquer. Ceux de l'ANC n'ont pas pu faire campagne dans les zones de l'Inkatha. Les quartiers de l'ANC sont interdits aux candidats du parti à dominante zouloue. De chaque côté, les affiches électorales ont été collées sous protection de l'armée dans les « quartiers ennemis »... pour être aussitôt arrachées.

TRÊVE DE CIRCONSTANCE

« Peut-on parler d'élections honnêtes et libres quand on ne peut même pas faire campagne », s'interroge Cesar Nunes, vice-président du comité de paix. Pourtant, comme au niveau national, ni l'Inkatha ni l'ANC ne souhaitent contester l'honnêteté du scrutin. L'Inkatha veut légitimer son pouvoir dans la province, acquis à l'occasion des élections d'avril 1994. Il veut éviter les contestations et effacer les accusations de fraude qui ont entaché cette victoire.

L'ANC, à la tête du gouvernement central, a été contraint d'accepter un scrutin retardé plusieurs fois, sous peine de rendre la province encore plus ingérable. Mais personne n'est dupe à Wembezi. Cette trêve de circonstance ne résout rien. Paulos Hadebe, membre de l'Inkatha, a perdu son frère dans cette « guerre » entre les deux partis et résume à sa manière le sentiment général : *« La paix, on l'attend toujours. Pour l'instant, c'est juste de la propagande. »*

Frédéric Chambon

Un sommet pour éviter le pire au Burundi

ARUSHA. Les dirigeants de six pays d'Afrique de l'Est et du Centre devaient se retrouver mardi 25 juin à Arusha, dans le nord de la Tanzanie, pour tenter d'éviter une catastrophe majeure au Burundi, où les extrémistes des communautés hutue et tutsie entretiennent un état de guerre civile larvée. Autour du chef de l'Etat tanzanien, Benjamin Mkapa, et du médiateur dans la crise burundaise, l'ancien président tanzanien Julius Nyerere, vont se retrouver les présidents burundais, ougandais, kényan et rwandais. Le président zaïrois, Mobutu Sese Seko, a décliné l'invitation. Le Zaïre, qui accueille sur son sol plus d'un million de réfugiés hutus rwandais et burundais, est représenté par son ministre des affaires étrangères. Pour la première fois depuis que des sommets de chefs d'Etat sont organisés sur le Burundi ou la région des Grands Lacs, le premier ministre burundais, Antoine Nduwayo, a été invité. Le président burundais est hutu (ethnie majoritaire) et membre du Front pour la démocratie au Burundi, tandis que le premier ministre est membre de la minorité tutsie et militant du principal parti d'opposition, l'Unité pour le progrès national. Par son appartenance ethnique, M. Nduwayo est proche des forces armées dominées par les Tutsis. – *(AFP, Reuter.)*

La junte nigériane libère trois opposants

LAGOS. Libérés après onze mois de détention, Abdul Oroh et Tunji Abayomi, deux défenseurs des droits de l'homme, ont appelé, lundi 24 juin, le régime militaire nigérian à relâcher tous les membres de l'opposition encore emprisonnés. Un troisième opposant, Fred Eno, aurait également été libéré mardi 25 juin. Ces libérations interviennent alors que se sont ouverts, lundi, à Londres, des pourparlers entre le Nigeria et le Commonwealth. Le régime militaire avait donné récemment d'autres gages de bonne volonté, en rétablissant l'*habeas corpus*, en instaurant la possibilité de faire appel devant les tribunaux spéciaux et en créant une commission nationale indépendante des droits de l'homme. Les militaires attendent de la rencontre de Londres que le Commonwealth réintègre le Nigeria, exclu de l'organisation après la pendaison, en novembre 1995, de neuf défenseurs de la minorité ogonie. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : une trentaine de personnes accusées d'être mêlées à** l'assassinat de l'ex-premier ministre algérien Kasdi Merbah, imputé par les autorités aux islamistes armés, en août 1993, ont comparu, jeudi 20 juin, devant une cour criminelle de Tizi Ouzou, ont indiqué leurs avocats. – *(Reuter.)*

■ **LIBERIA : plus de 3 000 réfugiés, épuisés et affamés,** se pressaient, lundi 24 juin, aux abords de Monrovia. Les combats, qui ont repris dans la région de Tubmanburg et plusieurs autres villages de l'ouest du Liberia, avaient déjà forcé des milliers de Libériens à affluer vers la capitale. – *(AFP.)*

ASIE

■ **PAKISTAN : des affrontements entre islamistes** et forces de l'ordre ont fait quatre morts, lundi 24 juin, à Rawalpindi. Les incidents ont éclaté lorsque des manifestants qui protestaient contre la vie chère et la corruption ont trouvé barrées les voies d'accès à Islamabad, capitale du Pakistan, située à 15 kilomètres. Le parti fondamentaliste Jamaat devait organiser des manifestations mardi dans le pays pour protester contre le décès de deux de ses militants. Nawaz Sharif, leader de l'opposition conservatrice islamique modérée, a apporté son soutien au Jamaat. Qazi Hussain Ahmed, chef du Jamaat, a dit que sa formation avait désormais *« plongé dans la bataille »* contre le gouvernement de Benazir Bhutto. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALBANIE : un rapport de parlementaires de l'OSCE a préconisé,** lundi 24 avril, la tenue de nouvelles élections en Albanie en raison des *« doutes qui planent sur la légitimité du processus démocratique »*, plusieurs irrégularités ayant été relevées lors des élections législatives des 26 mai et 2 juin, puis le 16 juin, dans dix-sept circonscriptions où le scrutin avait été réorganisé. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : les avocats du militant écologiste russe** Alexandre Nikitine, accusé d'espionnage et emprisonné depuis février, ont retiré, lundi 24 juin, la demande de mise en liberté déposée auprès du tribunal militaire chargé de l'affaire, dénonçant sa « collusion » avec la sécurité intérieure qui l'a arrêté. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : une trentaine de cadres d'un parti pro-kurde** ont été arrêtés, lundi 24 juin, à la suite d'un congrès, pour avoir porté atteinte au drapeau national, a indiqué l'agence de presse Anatolie. Le même jour, des affrontements entre des manifestants qui protestaient contre l'ouverture d'une procédure visant l'interdiction du Parti du travail (extrême gauche) et les forces de l'ordre ont fait quelque deux cents blessés, selon les forces de sécurité. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : Bagdad a affirmé,** lundi 24 juin, être convenu avec Rolf Ekeus, le chef de la commission de l'ONU chargée de son désarmement (UNSCOM), d'un programme de travail pour *« renforcer le dialogue »* avec les Nations unies. Le gouvernement irakien s'engage notamment à coopérer pleinement avec l'UNSCOM et l'Agence internationale de l'énergie atomique. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **JAPON : le conseil de la science et de la technologie,** présidé par le premier ministre, a proposé, dans un rapport publié lundi 24 juin, d'augmenter de 50 % les sommes consacrées à la science et à la technologie, notamment dans les universités, dans les cinq années à venir, pour les porter à 17 500 milliards de yens (830 milliards de francs), contre 11 300 milliards au cours des cinq années précédentes.

■ **ÉTATS-UNIS : le président Clinton a annoncé** lundi 24 juin au Congrès sa décision de lever partiellement l'embargo sur les exportations de technologie à la Chine, en vigueur depuis la répression de Tiananmen, pour permettre à la société Hughes de vendre des satellites de télécommunication à Asia-Pacific Telecommunications mobiles, qui réunit des Chinois et des Singapouriens. – *(AFP.)*

L'investissement direct étranger a doublé dans les pays de l'Est en 1995

QUOIQUE ENCORE MODESTE, l'investissement direct étranger a presque doublé en 1995 dans les pays de l'Est, passant de 6 à 11,4 milliards de dollars, a indiqué lundi 24 juin Jacques de Larosière, président de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD). Les principaux bénéficiaires ont été la Hongrie, en raison de ses privatisations, avec 4,1 milliards de dollars au lieu de 1,1 milliard, et la République tchèque, avec 2,3 milliards au lieu de 850 millions. Depuis 1989, la région a reçu 30 milliards de dollars, dont 11 pour la Hongrie, 5,5 pour la République tchèque, 3,1 pour la Russie, 2,4 pour la Pologne et 1,4 pour le Kazakhstan. En 1995, les investissements de portefeuille ont pour la première fois connu une poussée significative, avec 1,1 milliard de dollars en Pologne et autant en République tchèque. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

Le trésorier de l'ex-président Fernando Collor assassiné au Brésil

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

La mauvaise *novela* (série télévisée) qui se joue depuis quelques années dans l'Alagoas, un Etat un peu arriéré du nord-est du Brésil, vient de connaître un rebondissement tragique. Paulo César Farias, le plus grand maître en corruption de l'histoire contemporaine du pays, trésorier de la campagne électorale de l'ex-président Fernando Collor (1990-1992), a été retrouvé mort dans son lit dimanche matin en compagnie de sa jeune maîtresse. Il avait une balle dans le cœur. La jeune femme aussi. Paulo César Farias était presque quinquagénaire, mais son amie, gérante d'une boutique de vêtements et originaire comme lui de l'Etat d'Alagoas, n'avait que vingt-huit ans. La mort a été constatée dimanche en fin de matinée par les cinq gardes du corps de Paulo César, qui ont découvert les deux cadavres dans la maison de plage de l'ancien trésorier, à huit kilomètres de Maceio, capitale de l'Alagoas.

Les experts de l'institut médico-légal de Maceio sont parvenus, après autopsie, à la conclusion que Paulo César avait été assassiné vers quatre heures du matin dans la nuit de samedi à dimanche d'une balle tirée à bout portant. Son amie, Suzana Marcolino, serait morte de la même façon un peu plus tard. L'arme qui a servi dans les deux cas, un Taurus 38, appartenait à la jeune femme. La première hypothèse envisagée par la police de l'Etat d'Alagoas est celle d'un crime passionnel ou crapuleux, suivi d'un suicide.

Suzana connaissait des difficultés financières et, juste retour des choses, faisait chanter le maître-corrupteur, qui lui versait régulièrement de fortes sommes. Le couple avait eu une conversation très vive samedi soir avant de se coucher. Suzana avait publiquement menacé de mort Paulo César il y a une semaine. Elle était peut-être enceinte, alors que Paulo César, veuf depuis deux ans, est vasectomisé... Bref, Suzana aurait tué Paulo César pour des raisons personnelles, et sous l'effet d'une violente émotion, puis se serait donné la mort.

DOSSIERS TROUBLES

Cette thèse ne convainc pas tout le monde. Nelson Jobim, le ministre de la justice, a ordonné une enquête fédérale, qui sera menée parallèlement à celle de la police de l'Alagoas. Dans cet Etat encore un peu féodal, la famille Collor est en effet restée une force politique et médiatique de premier plan. Fernando Collor, depuis son exil de Miami, continue de contrôler son Etat natal. Sa famille possède toujours *A Gazeta de Alagoas*, le principal quotidien local. Des pressions pourraient être exercées sur le déroulement de l'enquête policière.

Une autre version est en effet possible : un double assassinat. Il s'agirait de ce qu'on appelle au Brésil « *brûler les archives* ». Paulo César avait en effet en tête les innombrables dossiers troubles qui ont émaillé sa carrière, comme trésorier de la campagne de Fernando Collor d'abord, puis comme principal fournisseur de fonds occultes de l'épouse et de l'entourage de ce dernier, devenu président. Le « système P. C. Farias », fondé sur l'intimidation et le racket, a drainé des dizaines, voire des centaines de millions de dollars jusqu'à la destitution de l'ancien président, en décembre 1992, pour corruption.

L'ancien trésorier avait pris la fuite en 1993 et, après une cavale de quelques mois, avait été arrêté en Thaïlande et extradé, puis jugé au Brésil pour des faits relativement mineurs. Il avait été condamné à quatre ans de prison pour fraude fiscale, mais était toujours poursuivi dans quarante et un des cent six procès pour corruption touchant l'ancienne administration Collor. Il était en liberté conditionnelle, protégé par ses propres gardes du corps, payés sur son immense fortune personnelle, lorsqu'il a été assassiné. Par qui ?

Dominique Dhombres

M. Nétanyahou réserve un accueil abrupt au secrétaire d'Etat américain, en visite en Israël

Warren Christopher exposera les vues des Etats-Unis sur le processus de paix

Quelques heures après son arrivée, mardi 25 juin, en Israël, le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, devait s'entretenir avec le premier ministre, Benyamin Nétanyahou et le ministre des affaires étrangères, David Lévy. Le bureau du premier ministre israélien a annoncé que cette visite vise uniquement à préparer celle que M. Nétanyahou fera aux Etats-Unis, en juillet.

ANALYSE

BENYAMIN NÉTANYAHOU pouvait difficilement être plus abrupt. Au moment où le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, arrivait en Israël, le premier ministre faisait annoncer par son cabinet qu'« *il n'est pas question d'exposer* [à M. Christopher] *la position* » d'Israël sur le processus de paix, le secrétaire d'Etat étant venu en Israël « *à la demande des Américains* », pour préparer la visite de M. Nétanyahou, en juillet, à Washington. C'est donc à M. Christopher d'exposer les vues américaines sur le processus de paix.

Manière bien peu diplomatique d'expliquer les objectifs d'une visite, d'autant que, selon l'AFP, M. Nétanyahou a déjà refusé de recevoir le coordonnateur des négociations de paix israélo-arabes, Dennis Ross. Manière aussi de faire payer à l'administration démocrate américaine le soutien inconditionnel qu'elle a apporté à Shimon Pérès, rival malheureux de M. Nétanyahou aux élections générales du 29 mai en Israël. Un premier camouflet a du reste déjà été infligé aux Etats-Unis, avec le renvoi à une date indéterminée, de l'évacuation par Tsahal de la ville d'Hébron, en Cisjordanie.

Si les Palestiniens sont les premières victimes de ce report – qui pourrait préluder à une renégociation de l'accord israélo-palestinien à ce sujet, selon le nouveau ministre de l'éducation et de la culture, Zvouloun Hammer –, Washington n'en prend pas moins pour son grade. C'est en effet à la Maison Blanche, comme le rappelait non sans quelque irritation le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, que l'accord sur l'extension de l'autonomie palestinienne à la Cisjordanie a été signé. « *Dans tout accord, les Juifs doivent pouvoir continuer de vivre à Hébron en toute sécurité et sous souveraineté israélienne* », a expliqué, lundi, M. Hammer, qui était en visite privée à Paris.

Les relations entre l'Etat juif et les Etats-Unis s'annoncent sous de mauvais augures et pas seulement dans la forme. Les grands axes du programme de gouvernement de M. Nétanyahou sur le processus de paix – pas d'évacuation du Golan, pas de démantèlement des colonies de peuplement et pas de discussion sur le statut de Jérusalem – ont de quoi inquiéter Washington, parce qu'ils modifient les fondements du processus en cours.

S'il faut du reste une preuve de ce changement de cap et de ses conséquences prévisibles, la récente annonce par Itamar Rabinovitch, ambassadeur d'Israël à Washington, et chef de la délégation de son pays aux négociations de paix avec la Syrie, de son souhait d'être relevé de ses fonctions, est là pour l'administrer. « *J'ai négocié avec les Syriens pendant quatre ans. Si on me donne maintenant des instructions différentes, vous, attendez-vous à ce que je déclare sur CNN que tout a changé ? Je ne peux pas le faire* », a déclaré au *Washington Post* ce diplomate qui a grandement contribué à faire avancer les pourparlers avec Damas.

Les hésitations du nouveau premier ministre israélien à rencontrer le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, sauf si c'est « *important pour la sécurité et les intérêts d'Israël* », ne sont pas rassurantes non plus. M. Christopher a l'intention de demander « *instamment* » à M. Nétanyahou de communiquer avec le dirigeant palestinien qu'il rencontrera lui-même, mercredi, au Caire, et que le président Bill Clinton a assuré de son soutien, dans un message transmis par le consul général des Etats-Unis à Jérusalem.

M. Christopher, qui s'entretiendra aussi dans la capitale égyptienne avec le président Hosni Moubarak, pourra mesurer l'ampleur du fossé qui sépare les vues arabes de celles de M. Nétanyahou – et que vient de révéler avec une grande clarté le sommet arabe du Caire. Avant de quitter Washington pour Jérusalem, M. Christopher a estimé que les résultats du sommet étaient positifs. Reste à savoir si, pour cause d'élection présidentielle aux Etats-Unis, Washington ne va pas progressivement glisser vers des positions de plus en plus proches de celles du nouveau gouvernement israélien.

Mouna Naïm

Un vent de fronde secoue le parti du premier ministre

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Première insoumission publique du Likoud à l'endroit de Benyamin Nétanyahou, le principal parti de la nouvelle majorité de droite à la Knesset a décidé, lundi 24 juin, de passer outre les desiderata du premier ministre, et a élu l'un des siens, Dan Tirone, à la présidence du Parlement. M. Tirone avait fait partie, au soir du 18 juin, d'un groupe de neuf élus du Likoud (sur 32) prêts, deux heures durant, à se révolter contre M. Nétanyahou pour protester contre la manière « *dictatoriale* » dont il avait formé son gouvernement de coalition. Le nouveau président de la Knesset avait même dénoncé, la semaine dernière, la « *filouterie* » de l'entourage immédiat du premier ministre.

Ce dernier, qui n'a pas participé au vote de lundi, avait demandé à son parti d'attendre encore quelques semaines avant de désigner le président du Parlement. M. Nétanyahou souhaitait voir la Knesset voter au préalable une nouvelle loi dite « norvégienne », qui obligerait les ministres en exercice à démissionner de leur mandat de député laissant ainsi vacants une quinzaine de sièges destinés à des candidats malheureux, parmi lesquels figurait celui du chef du gouvernement pour le poste de président de la Knesset.

Plusieurs ministres ayant fait savoir qu'ils n'avaient pas du tout l'intention d'abandonner leurs mandats électifs, la « loi norvégienne » a été provisoirement abandonnée et M. Nétanyahou, mécontent, a décidé de se désintéresser de la question, au grand dam de trois candidats malheureux au poste de président de la Knesset, qui ont affirmé avoir naguère reçu l'assurance personnelle du soutien du premier ministre pour cette élection.

GROGNE ET JACQUERIE

Eliminé dès le premier tour de scrutin, lundi, lors du vote interne au Likoud, Eliahou Ben Elissar, qui espérait au départ devenir ministre, n'escompte plus maintenant qu'un poste éventuel d'ambassadeur. Eliminée, elle aussi, dès le premier tour, M[me] Naomi Blumenthal, furieuse contre M. Nétanyahou qui « *avait si bien parlé, pendant la campagne, de la place des femmes* » dans la politique israélienne, a avoué qu'elle lui en voulait « *énormément* ». « *J'avais reçu beaucoup de promesses, aucune n'a été tenue* », a-t-elle affirmé.

Mais le plus désappointé de tous était le député Shaoul Amor, battu au second tour du scrutin interne. « *L'entourage du premier ministre a tout fait pour que je ne sois pas élu. Je suis déçu et amer. Je pense que le Likoud paiera un prix élevé pour toutes ces manœuvres* », s'est-il exclamé. Grogne, ronchonnements, jacquerie en gestation ? Une chose est sûre, l'atmosphère dans le premier parti de la majorité est très mauvaise alors que le cas d'Ariel Sharon, puissant « baron » qui attend toujours un maroquin, n'est pas encore réglé. L'ancien général Sharon, à qui M. Nétanyahou doit pour partie sa victoire, a été reçu, lundi, à Jérusalem par le premier ministre, mais, mardi en fin de matinée, rien n'avait encore filtré de leur entretien.

En tout état de cause, le gouvernement n'est pas au bout de ses peines. Le ministre de la justice, Yaakov Neeman, est toujours sous le coup d'une enquête de police pour subornation de témoin dans une affaire de concussion dans laquelle est impliqué l'ancien ministre de l'intérieur ultra-orthodoxe Arieh Déri, du parti Shass. Rafaël Eytan, ministre de l'agriculture et de l'environnement – « *deux fonctions antinomiques et contradictoires* » selon une association privée qui a déposé un recours auprès de la justice –, a lui-même été entendu une nouvelle fois par la police, vendredi, et pourrait être mis en examen, dès la semaine prochaine, pour utilisation illicite de documents militaires.

AFFAIRES

Ancien général de la désastreuse guerre du Liban, et président d'un petit mouvement d'extrême droite associé au Likoud pour les élections (Tsomet), M. Eytan est soupçonné d'avoir bouté, l'an dernier, l'un de ses rivaux politiques hors de son parti en le menaçant de révéler publiquement une brève désertion consignée dans des documents militaires confidentiels obtenus illégalement.

A ces affaires s'ajoute celle de Pinhas Fishler, nommé, jeudi, directeur du bureau du premier ministre. Homme à femmes, M. Fishler a été soumis à pas moins de quatorze enquêtes de police au cours de ces trois dernières années. Si sept ont été effacées de son dossier, sept autres – dont aucune n'a abouti à une mise en examen – y figurent toujours. Dans la majorité des cas, il s'agit de plaintes pour brutalités ou menaces de brutalités déposées par d'anciennes petites amies.

Au début de 1995, selon Amir Zolti, assistant du procureur général de l'Etat, M. Fishler, cherchant à faire effacer les sept dernières accusations de son dossier de police, aurait téléphoné au bureau du procureur en se faisant passer pour un avocat. Une nouvelle enquête a alors été ouverte. Elle n'a toujours pas abouti. « *S'il est prouvé que j'ai fait ce dont on m'accuse et qui n'est que la conséquence de jalousies professionnelles*, a dit M. Fishler, *je démissionnerai illico.* » Comme l'écrivent en substance la plupart des médias israéliens, « *tout cela fait un peu désordre.* »

Patrice Claude

Le représentant de la Suisse en Birmanie meurt dans une prison

BERNE
de notre correspondant

Il peut être dangereux de posséder un fax à Rangoun, surtout si l'on est un ami d'Aung San Suu Kyi, chef de l'opposition. James Leander Nichols, homme d'affaires anglo-birman de 65 ans, vient d'en faire la cruelle expérience. Le 18 mai, il avait été condamné à trois ans de détention pour « *violation de la loi sur les télécommunications* » ; il vient de mourir en prison.

Le nom d'un prisonnier décédé aurait pu être simplement ajouté à la liste des victimes du Comité pour la restauration de la loi et l'ordre (Slorc) qui règne sur la Birmanie depuis le coup d'Etat militaire de septembre 1988. Mais le défunt n'était pas un détenu ordinaire. Cet homme d'affaires d'ascendance écossaise, grecque, arménienne et birmane était une figure connue du Tout-Rangoun. Bien introduit dans les milieux les plus divers, « Oncle Léo » – c'était son surnom – était aussi un ami de la famille d'Aung San Suu Kyi : c'est lui qui, en 1988, avait appelé la fille du général Aung San, « père de l'indépendance », pour qu'elle rentre de Grande-Bretagne où elle vivait, auprès de sa mère malade.

Nichols exerçait les fonctions de consul honoraire de Norvège et servait d'homme de liaison à des pays n'ayant pas de mission diplomatique à Rangoun, comme la Suisse, la Finlande et le Danemark. Dès lors, son décès a suscité interrogations et réactions dans ces pays. Déjà son arrestation – sur le prétexte qu'il utilisait illégalement deux fax et plusieurs téléphones dans ses bureaux – avait poussé les ambassadeurs de ces Etats dans la région à se rendre sur place pour obtenir son élargissement. Invoquant l'âge et la santé de Nichols, les diplomates avaient demandé que lui soient au moins assurés le concours d'un avocat et les soins exigés par le diabète et l'hypertension dont il souffrait. En vain. Les émissaires n'ont pas été reçus par le ministre birman des affaires étrangères, indique-t-on à Berne, et n'ont pas obtenu un droit de visite.

Nichols a été découvert inconscient, le 22 juin, dans la cellule de la prison d'Insein où il avait été transféré la veille, alors qu'il était au secret depuis sa condamnation. Transporté à l'hôpital, il devait y décéder une heure plus tard. Il a été enterré à la sauvette, dimanche, au cimetière catholique, en présence d'une quarantaine de militaires des services des renseignement, alors que ses proches avaient été priés de ne pas se déplacer. Une messe devrait être célébrée à sa mémoire, samedi, à laquelle assisteront les ambassadeurs des pays qu'il a servis ; mais le Slorc n'a toujours pas délivré l'autorisation indispensable à cette cérémonie.

Déplorant « *les circonstances de ce décès* », la Suisse et trois autres pays concernés ont demandé des « *explications* », et envisagent d'envoyer des émissaires à Rangoun pour « *faire la lumière* » sur la mort de leur ami. Dans un communiqué diffusé à Genève, le gouvernement birman en exil voit dans les conditions du décès de Nichols autant « *d'indications de l'anarchie et de l'irrespect des lois du régime militaire qui gouverne la Birmanie contre la volonté expresse de son peuple* ».

Jean-Claude Buhrer

M. Camdessus veut renforcer le rôle du FMI face à la mondialisation

À QUELQUES jours du sommet des sept pays les plus industrialisés (G 7) à Lyon, le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus, estime qu'« *il est urgent de trouver une formule encore plus représentative du monde d'aujourd'hui* ».

M. Camdessus a invité, lors d'un colloque organisé lundi 24 juin par la Lyonnaise de Banque, les dirigeants des Sept à « *pratiquer trois vertus : la responsabilité, la solidarité, l'accueil confiant et imaginatif du changement* ». Il a suggéré que le Comité intérimaire du FMI, haute instance politique du Fonds, prenne davantage de poids dans la définition des stratégies économiques mondiales.

HARMONISATION

Ce comité, où sont représentés les quelque 180 pays membres du Fonds, « *remplit déjà – au moins partiellement – ce rôle et a tous les moyens nécessaires pour l'assurer plus complètement* », a-t-il ajouté. M. Camdessus estime plus spécifiquement que le FMI, par sa « *légitimité et sa responsabilité universelle de surveillance* », doit jouer un rôle accru dans l'harmonisation des normes de contrôle bancaire établies à Bâle sous les auspices de la Banque des règlements internationaux.

Renato Ruggiero, qui dirige depuis un an la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC), affirme pour sa part dans un entretien accordé au quotidien *Les Echos* que « *la globalisation* [de l'économie] *a diminué la marginalisation dans le monde* », que le G 7 de Lyon permettra de discuter du cas des Etats, surtout africains, exclus de cette mondialisation.

Selon lui, les pays industriels doivent compenser la baisse de leur aide publique au développement par une ouverture accrue de leurs marchés.

La rencontre annuelle des chefs d'Etat et de gouvernement des grands pays industriels donnera l'occasion, samedi matin, d'une réunion associant les représentants des grandes institutions internationales, ONU, FMI, Banque mondiale, OMC. – (*AFP.*)



OPPOSITION Dans un entretien accordé au *Monde*, Lionel Jospin définit sa stratégie face au pouvoir et dans la perspective d'une cohabitation en 1998 en cas de victoire aux élections législatives. Avant la convention socialiste sur la démocratie, les 29 et 30 juin, le premier secrétaire du PS veut proposer un contrat de gouvernement aux Français afin de *« poser des actes vigoureux, en particulier contre le chômage »*. ● L'EXTRÊME DROITE doit être combattue, pour M. Jospin, non par *« des serments et des sermons »* prononcés ensemble par des personnalités de droite et de gauche contre le Front national, mais *« en faisant reculer le chômage »*. ● LE CONTRÔLE administratif des licenciements est présenté par M. Jospin comme *« un message clair »* aux chefs d'entreprise, avertis qu'ils ne pourront plus licencier systématiquement.

Lionel Jospin se prépare « sereinement » à une cohabitation en 1998

Le premier secrétaire du PS veut élaborer un « contrat de gouvernement », sans dicter leur démarche aux autres forces de gauche. Il accuse le premier ministre de « mentir délibérément » dans sa mise en cause de « l'héritage » des gouvernements socialistes

« Qu'est-ce qui vous a amené à hausser le ton et à attaquer le pouvoir sur des sujets comme la " vache folle " et les " affaires " parisiennes ?

– Le comportement du pouvoir, d'abord. Alors que je m'efforce de réagir avec objectivité et rigueur dans l'opposition, je me suis rendu compte progressivement que j'avais en face de moi un gouvernement et un premier ministre qui ne faisaient montre d'aucune honnêteté intellectuelle. Le dernier exemple, c'est quand M. Juppé ose dire, à *l'Assemblée nationale*, que nous n'avons rien fait pour accueillir les étudiants dans l'enseignement supérieur, alors que chacun reconnaît que nous avons mené une grande politique universitaire, que nous avons doublé en cinq ans le budget de l'enseignement supérieur et lancé, avec Université 2000, un grand plan de construction de 32 milliards de francs. On n'a pas le droit, quand on est premier ministre, de mentir aussi délibérément...

» Comme nous avons été agressés à plusieurs reprises, en particulier par le garde des sceaux, j'ai voulu faire passer aux autorités de l'Etat un message très clair en leur disant qu'elles avaient tort de se situer sur ce terrain et qu'elles n'étaient pas en situation de le faire.

» J'avais aussi des raisons graves de dire des choses fortes. La première, c'est la révélation, malgré les tentatives d'étouffement du pouvoir, d'un véritable système de corruption et de prébendes – corruption pour les partis et prébendes pour les personnes – à Paris, mais aussi ailleurs. C'est tout le système RPR.

» L'autre raison, c'est l'inquiétude qu'a provoquée chez moi le changement de position du président de la République, lors de sa visite à Londres, sur la question de la " vache folle ". Il était clair que, pour des raisons d'opportunité politique, Jacques Chirac s'apprêtait à prendre des positions dangereuses sur la levée de l'embargo. Je crois que j'ai contribué, par ma prise de position, à un certain retour de la fermeté dans l'intérêt de la santé publique. Le sommet européen de Florence a refusé le chantage du gouvernement conservateur britannique. Je m'en réjouis.

– Au regard de la réponse du pouvoir, ne craignez-vous pas que le Parti socialiste ne soit sans cesse rattrapé par "l'héritage" et les "affaires" ?

– J'ai souvent évoqué la nécessité d'un " inventaire " de notre action au pouvoir. Je ne suis donc pas gêné par rapport à ces questions. En outre, il y a des héritages dont on peut légitimement être fiers : celui de l'enseignement supérieur, celui de la culture, etc. Le thème de " l'héritage " est donc relatif.

» Sur les " affaires ", chacun prend conscience qu'il n'y a pas de commune mesure entre les défaillances d'Urba et ce qui est en cause autour du RPR et de l'UDF partout en France. Ensuite, pour ce qui est de nos défaillances, nous avons payé : nous avons été sanctionnés par le suffrage universel en 1993, et certains des nôtres, y compris ceux qui n'avaient pas commis de fautes individuelles, ont été sanctionnés par la justice. Nous demandons simplement qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures, que les affaires ne soient pas étouffées quand elles concernent la droite.

» Par ailleurs, il y a quelque chose d'un peu infantile, pour un pouvoir installé depuis trois ans, à ne pas supporter la critique et à constamment évoquer ce qui se serait passé auparavant. Il faut qu'un pouvoir assume ses propres responsabilités. Le rappel constant du passé par la droite témoigne de son embarras face au présent.

– Comment évaluez-vous le danger représenté par le Front national ? Les forces politiques doivent-elles parvenir à un certain degré d'entente pour y faire face ?

– Le danger n'est pas que le Front national puisse l'emporter en France, ni représenter une " alternative ". Le danger réside dans le fait que les idées de Le Pen et du Front national constituent un poison pour la société française.

» Comment lutter contre le Front national ? Je ne crois pas qu'on le fera efficacement avec des sermons ni des serments prononcés ensemble par des personnalités de gauche et de droite, surtout quand il s'agit d'une droite qui, par exemple dans le Var, par ses comportements douteux, a frayé un chemin au Front national. La gauche et la droite doivent être au clair par rapport à l'extrême droite, mais séparément.

LIONEL JOSPIN

» La gauche l'est, la droite ne l'est pas. On le voit quand le maire de Nice, ex-Front national, entre au RPR. A cet égard, je serais tout à fait intéressé de savoir comment M. Séguin, le républicain, accepte ce nouvau compagnon au sein des instances de son parti.

» Enfin, je suis convaincu que, même s'il faut mener la bataille des idées, on ne marginalisera pas l'extrême droite essentiellement par un discours idéologique, mais en faisant reculer le chômage, la précarité, la désespérance, les quartiers-ghettos, les injustices.

– Quelle position allez-vous prendre dans l'élection cantonale partielle de Marseille 2, où la candidate du RPR se retrouve seule, au second tour, face au Front national ?

– Comme les socialistes marseillais, j'appelle les électeurs de ce canton à faire barrage au Front national.

– Des sondages disent qu'une majorité de Français seraient prêts, aujourd'hui, à voter pour la gauche. Même si d'autres indications ne vont pas dans le même sens, commencez-vous à vous inscrire dans la perspective d'une cohabitation ?

– Rien n'est fait. Mais s'il devait y avoir une cohabitation, je l'envisage tout à fait sereinement, cela d'autant plus que, avec l'expérience de 1986-1988 et celle de 1993-1995, nous savons tout ce qu'il y a à savoir sur ce type de situation. Nous respecterons les prérogatives constitutionnelles du président de la République et nous appliquerons notre programme.

– Le PS va-t-il se présenter en 1998 avec un programme de réformes et toutes les réformes qu'il veut faire seront-elles dans ce programme ?

– Nous irons aux élections législatives de 1998 en proposant au pays un contrat de gouvernement. Après la mystification que fut la campagne présidentielle de Jacques Chirac, il faut que les Français sachent qu'il peut y avoir des responsables politiques qui prennent des engagements et qui les tiennent.

» C'est dans cet esprit que je fais travailler les socialistes, thème après thème.

» Ces dernières semaines, nous avons rassemblé nos propositions sur la démocratie pour la rendre plus transparente, plus vivante mais aussi plus efficace. En réduisant le cumul des mandats, en donnant de nouveaux droits aux salariés, en renforçant les pouvoirs du Parlement, on opérera un changement considérable dans la vie publique française. Ce changement est nécessaire parce que nous sommes, des pays d'Europe, certainement le plus en retard sur le plan démocratique. Nous visons aussi une représentation plus grande des femmes. Dès lors que nous disons : 30 % de candidates au moins et la réservation d'un nombre significatif de circonscriptions gagnables pour des femmes en 1998, nous préparons un réel pas en avant.

» A la fin de l'année, nous élaborerons notre politique économique et sociale. Dès 1997, viendra le moment de la synthèse et de la mise en forme de notre programme.

– La relance que vous suggérez à l'heure actuelle est-elle possible compte tenu des contraintes imposées par le calendrier européen ?

– Je ne parle pas de relance, je parle d'une politique économique différente. Pour 1998, ce sera une question-clé. Qu'est-ce que nous demandent les critères de Maastricht ? De faire en sorte que nos déficits publics ne dérapent pas au-delà d'une certaine limite, de borner le montant de notre dette publique.

» A partir de là, qu'est-ce qui nous empêche, contrairement au gouvernement actuel, de mener une politique salariale plus positive, alors qu'il y a une atonie de la consommation et qu'on sait que la part des salaires dans le revenu national a baissé de 10 points au cours des quinze dernières années ? Qu'est-ce qui nous empêche de donner une priorité effective à l'emploi dans notre politique économique ? Qu'est-ce qui nous interdit de modifier la fiscalité dans le sens de l'efficacité, de l'innovation, d'un meilleur rapport fiscalité du travail/fiscalité du capital ? Et, même s'il faut contenir les déficits publics, qu'est-ce qui nous interdit de choisir une autre politique pour les dépenses publiques que celle consistant à faire des coupes claires dans l'éducation, dans la culture ou la recherche ? Il y a des marges pour agir.

– Etes-vous favorable, comme Laurent Fabius, à une baisse globale de la pression fiscale ?

– Laurent Fabius constate que les prélèvements, sous la droite, battent des records. Il est logique, et dans l'intérêt de la collectivité, de réduire cette pression fiscale. Simplement, il faut choisir le bon moment pour le faire, d'un point de vue du cycle économique et il ne faut pas le faire comme le gouvernement actuel, par des coupes claires et indifférenciées dans la dépense publique. Je préférerais qu'on se donne les moyens d'aider à rétablir une croissance qui nous permettrait de redresser les comptes publics, ceux de l'Etat et de la protection sociale.

– La gauche vous paraît-elle mûre, aujourd'hui, pour se rassembler sur un programme de " réalisme de gauche ", selon votre expression ?

– Je n'ai pas à fixer depuis ma chaire, en quelque sorte, les règles du rassemblement de la gauche. Je travaille à élaborer un contrat de gouvernement avec les socialistes. Je ne dicte pas leur démarche aux autres forces progressistes. Si certaines d'entre elles veulent poser avec nous les problèmes de fond, nous sommes disponibles. Le dialogue s'est déjà noué, d'ailleurs.

» Il ne s'agit pas d'engager l'ensemble des forces de gauche dans un exercice de rédaction d'un programme commun de gouvernement. Il s'agit de quelque chose de beaucoup plus diversifié. Chacun revisite son héritage, son histoire, tire ses bilans – le PC a les siens à tirer sur une histoire qui avait commencé en 1917 et qui s'est close d'une certaine façon en 1989...

» Les dialogues se poursuivent, on rapproche les points de vue, on sait ce qui nous sépare, puis on va devant les électeurs. Ce sont eux qui tranchent au premier tour. Au second, on a besoin d'une dynamique de rassemblement. Je pense qu'on la trouvera, et puis on verra bien si nous gagnons. Si nous ne gagnons pas, nous serons dans l'opposition, sans doute plus forts qu'aujourd'hui. Si nous gagnons, se créeront une situation nouvelle et une dynamique au cœur de laquelle se trouveront les socialistes.

– Et le rassemblement au sein du Parti socialiste ?

– J'irai à notre prochain congrès sans idées préconçues et avec le même esprit de rassemblement qui est le mien aujourd'hui. Cela me fait un peu sourire de voir que certains parlent déjà de majorité et de minorité. Pour ce qui me concerne, je poursuis ma démarche d'élaboration collective et n'écarte personne a priori.

– Tout le PS adhère-t-il à votre " réalisme de gauche " ?

– Je le crois. Nous devons faire aux Français des propositions que nous pourrons réaliser si nous sommes au gouvernement. Mais cela ne veut pas dire que, sous prétexte de rapprocher le discours des actes, nous devrions proposer un brouet d'eau claire. Il est nécessaire de faire des changements réels dans notre pays et de poser des actes vigoureux, en particulier contre le chômage. Les Français ne nous donneront la majorité que s'ils peuvent espérer sérieusement quelque chose de nous. Etre réaliste, ce n'est pas être tiède. »

> « Les Français ne nous donneront la majorité que s'ils peuvent espérer sérieusement quelque chose de nous.
> Etre réaliste, ce n'est pas être tiède »

Propos recueillis par Patrick Jarreau et Michel Noblecourt

Un message aux chefs d'entreprise sur le contrôle des licenciements

LORSQUE, mercredi 19 juin, Lionel Jospin a participé à un dîner-débat avec l'Association française des entreprises privées, dirigée par Ambroise Roux, président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute, le sujet n'a pratiquement pas été évoqué. Signe que le message a été entendu par les patrons ou qu'il ne provoque pas de vagues ? Le premier secrétaire du Parti socialiste a pourtant personnellement appuyé, lors du conseil national du 8 juin, un correctif au texte sur la démocratie, introduisant, parmi les propositions, le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement. Mariant des amendements de la Gauche socialiste et de Jean Poperen, il a écouté les conseils de Laurent Fabius et d'Henri Emmanuelli, voulu éviter que cette proposition tranformée en amendement ne fasse un tabac auprès des militants, mais surtout donné suite à son intime conviction.

Pour Lionel Jospin, *« une proposition faite en 1974 par Jacques Chirac ne peut pas être totalement révolutionnaire »* et il ne s'agit nullement d'agiter *« un épouvantail »*. *« Je pense*, explique-t-il, *qu'il faut envoyer un message très clair aux chefs d'entreprise pour leur dire que, dans la situation de chômage actuelle, ils ne peuvent pas se permettre, quand ils ont des difficultés, et parfois quand il n'y en a pas, de se servir de la variable travail pour ajuster. Il faut donc leur faire passer le message que les licenciements seront moins faciles. »*

« OBLIGATION DE NÉGOCIER »

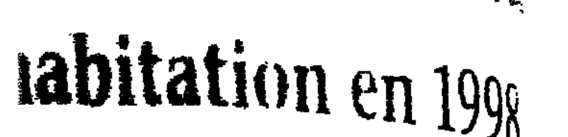
Dans un contexte où, de Moulinex au Crédit lyonnais en passant par la direction de la construction navale, les suppressions d'emplois se multiplient, M. Jospin veut signifier que *« les licenciements ne seront pas systématiquement acceptés quand ils ne seront pas justifiés économiquement »*. Les entreprises auront donc *« une obligation de négocier »*. A ses yeux, l'autorisation administrative aura *« au moins un avantage, auquel les entreprises peuvent être sensibles, c'est que c'est un mécanisme plus simple. Cela va vite alors que la voie judiciaire est souvent longue et aléatoire. Mais s'il y a des licenciements inévitables pour la survie de l'entreprise, ces licenciements auront lieu »*.

Si le dirigeant d'une grande fédération patronale parle de *« vieille lune »*, tout en ne s'attendant pas à *« ce que l'on revienne au statu quo ante »*, d'avant la suppression de l'autorisation administrative en 1986, l'hypothèse d'un retour de l'intervention de l'Etat ne semble pas provoquer de fortes émotions dans le monde patronal. M. Jospin a eu l'occasion de tester les réactions, en rencontrant récemment de nombreux dirigeants d'entreprises, de Claude Bébéar, patron d'AXA, à Michel-Edouard Leclerc, coprésident de l'Association des centres Leclerc, en passant par Francis Mer, PDG d'Usinor-Sacilor, les dirigeants de l'association Entreprises et cités, dont Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain, Jean-René Fourtoux, PDG de Rhône-Poulenc, ou encore Vincent Bolloré, PDG de Bolloré Technologies.

Côté syndicats, les positions sont plus tranchées. La CGT se prononce pour un rétablissement de l'autorisation administrative, législative et conventionnelle, tout en plaidant pour un renforcement des droits du comité d'entreprise. A son dernier congrès, début mars, FO a réclamé explicitement *« le rétablissement d'une autorisation administrative de licenciement, délivrée par les services du travail »*. La CFDT privilégie la *« régulation contractuelle »*, telle qu'elle a été instaurée par l'accord national interprofessionnel du 21 octobre 1986, signé, après la suppression de l'autorisation administrative, entre le CNPF, d'un côté, la CFDT, la CFTC et aussi FO, de l'autre. Seules la CGT et la CFE-CGC s'y étaient opposées. Le 23 juin, sur France 3, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a qualifié l'autorisation administrative de *« solution du passé »*. Il est vrai que, lorsqu'elle existait, plus de 90 % des licenciements étaient autorisés. De son côté, la CFE-CGC préconise un contrôle en amont des syndicats, et donc un maintien de la loi dite Aubry de 1992 sur le contrôle judiciaire des plans sociaux et une amélioration des procédures prévues il y a dix ans.

M. N.

هكذا في الأصل



Le chômage est remonté en mars à son niveau du printemps 1994

163 000 demandeurs d'emploi de plus en un an

L'enquête annuelle sur l'emploi de l'Insee indique que le nombre de chômeurs s'est accru de 163 000 entre mars 1995 et mars 1996, alors que les créations d'emplois n'ont été que de 149 000. Au sens du Bureau international du travail, le chômage frappe ainsi 12,1 % de la population active, contre 11,6 % il y a un an.

L'ENQUÊTE ANNUELLE sur l'emploi, publiée mardi 25 juin par l'Insee, révèle que le nombre de chômeurs a augmenté de 163 000 entre mars 1995 et mars 1996 et qu'il atteint 3 098 000 chômeurs au total, soit un niveau quasiment équivalent à celui de mars 1994 (*Insee première*, numéro 467, juin 1996). Réalisée chaque année auprès de 75 000 ménages, cette étude est la seule source permettant de mesurer le nombre de demandeurs d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) : une personne ayant travaillé moins d'une heure dans le mois, recherchant activement un travail et immédiatement disponible.

A l'aune de ces critères restrictifs, le taux de chômage n'est pas de 11,9 %, comme l'indiquent les dernières statistiques mensuelles de l'ANPE et du ministère du travail, mais de 12,1 % de la population active (contre 11,6 % en mars 1995). *« La baisse enregistrée entre mars 1994 et mars 1995 ne s'est donc pas poursuivie »*, constate l'Insee, et le chômage a presque retrouvé son niveau de mars 1994, alors que la France sortait de la récession. Comment expliquer cette progression du chômage ?

La première raison est une progression moins rapide des créations de postes : 149 000 emplois ont été créés sur un an (contre 322 000 entre mars 1994 et mars 1995). Ces créations sont essentiellement dues au secteur tertiaire (193 000), l'industrie ayant perdu 41 000 emplois. Si le nombre de postes salariés a progressé de 222 000, l'emploi non-salarié a plus reculé que les années précédentes (73 000). La seconde explication tient à la très forte croissance de la population active. Ainsi, 312 000 personnes sont entrées sur le marché du travail, alors que ce nombre est généralement compris entre 120 000 et 150 000.

L'Insee relève que *« plus de la moitié de cette augmentation est due aux évolutions des structures démographiques »*. La génération des moins de 25 ans, peu active, diminue (14 % de chômeurs entre 20 et 24 ans) ; celles du *baby-boom* atteignent 50 ans, un âge où le taux d'activité est élevé. En outre, le nombre de pré-retraites a reculé en 1995, tandis que l'activité des femmes de plus de 25 ans s'est encore développée.

L'enquête confirme la progression continue du travail précaire. Le chômage rend les demandeurs d'emploi *« moins exigeants »*, observe l'Insee. Plus de six personnes sur dix à la recherche d'un emploi permanent se disent *« prêtes à accepter, à défaut, un emploi à durée limitée »* et la moitié un emploi à temps partiel. Cette forme d'emploi concerne 16 % de la population active (5 % des hommes, 30 % des femmes). 38 % des salariés à temps partiel voudraient travailler à plein temps. Le nombre des contrats d'apprentissage a progressé de 25 000, celui des contrats à durée déterminée de 38 000. En revanche, l'intérim a reculé de 14 000.

« L'augmentation du chômage a touché toutes les tranches d'âge », observe l'Insee, tandis que l'écart entre les taux de chômage masculin (10,4 %) et féminin (14,2 %) s'est réduit. La baisse du rendement des diplômes se poursuit, puisque les *plus diplômés rejoignent le niveau* de chômage des titulaires d'un bac + 2 (environ 7 %), alors que plus de 10 % des jeunes n'ayant que le baccalauréat sont au chômage (plus de 17 % chez les non-diplômés). L'écart entre les catégories socioprofessionnelles s'est de nouveau accru : 4,6 % de chômeurs dans les professions intellectuelles et les cadres, 15,3 % chez les ouvriers.

L'ancienneté moyenne du chômage est désormais de quinze mois. L'Insee constate que *« les mesures d'aide en faveur des chômeurs de longue durée »* ont favorisé ceux *qui étaient inscrits à l'ANPE depuis* plus d'un an (37 % des chômeurs contre 40 % un an auparavant), mais qu'elles *« semblent avoir manqué d'efficacité pour les chômeurs plus anciens »*, la proportion de chômeurs de très longue durée (plus de trois ans) étant passée de 10,6 % à 12,2 % en un an.

Jean-Michel Bezat

Jean Tiberi réaffirme qu'il n'entend pas « lâcher la barre » à la mairie de Paris

Lors d'un conseil, lundi 24 juin, la majorité municipale, y compris les ministres, parmi lesquels Jacques Toubon, a fait bloc autour du maire, menacé par les « affaires »

MIS EN CAUSE sur le terrain des « affaires », à la suite des enquêtes menées sur l'Office HLM de Paris, qu'il *préside*, Jean Tiberi a saisi l'occasion de la séance du Conseil de Paris, lundi 24 juin, pour mener une contre-offensive en deux volets. Le premier a consisté à présenter une majorité municipale unie, dans toutes ses composantes, autour du maire. C'est Didier Bariani (UDF-Parti radical) qui a présenté le voeu des élus de la majorité, lesquels, réunis avant la séance, ont réaffirmé *« leur totale solidarité et leur entier soutien au maire de Paris »*.

M. Bariani s'en est pris à l'opposition, qui *« veut introduire dans la tête des gens qu'il y a quelque chose de trouble dans la vie municipale »*. Anne-Marie Couderc (RPR), ministre délégué pour l'emploi, proche de Jacques Toubon, a lancé : *« Au-delà de votre personne, monsieur le maire, c'est, à l'évidence, une campagne politique organisée qui tend, à l'approche d'échéances électorales, à déstabiliser, fragiliser et diviser. »* Il ne restait plus à M. Tiberi qu'à remercier ses amis et à répéter : *« Je continue à tenir la barre et, croyez-moi, je n'ai pas l'intention de la lâcher. »*

La gauche avait pourtant maintenu sa pression, Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste, ouvrant le feu en attaquant le *« système »* et le *« refus de la transparence »*. *« L'application rigoureuse et systématique du droit, à Paris, constitue un enjeu décisif. C'est l'honneur de notre ville qui est aujourd'hui en cause »*, a-t-il déclaré. Pour le groupe communiste, Henri Malberg a réclamé *« une clarification venant de la justice elle-même »*. *« C'est l'opacité masquant les passe-droits qui est en cause »*, a indiqué Georges Sarre, président du groupe Mouvement des citoyens.

Après le chapitre des « affaires », le parterre s'est dégarni pour le deuxième volet de la contre-offensive du maire : sa communication sur l'environnement, prévue depuis plusieurs semaines, dans laquelle il a affirmé sa volonté d'impliquer les habitants. M. Tiberi a annoncé, ainsi, une *« vaste enquête sur l'environnement et la vie quotidienne des Parisiens »*, pour que chacun puisse exprimer *« la manière dont il imagine et souhaite voir évoluer sa ville »*. Cette enquête pourrait prendre la forme d'une dizaine de questions et préparerait la réunion d'« états généraux de l'environnement » au printemps 1997.

Afin d'affermir sa position de responsable de la vie quotidienne des habitants de la capitale, le maire a annoncé qu'un « code de la propreté » sera élaboré. Contre la pollution, il a proposé la signature d'un protocole d'accord de cinq ans avec EDF pour favoriser l'usage des véhicules électriques.

Pour pouvoir prétendre à une subvention de la région Ile-de-France, les élus parisiens ont voté le « plan vélo », l'opposition s'abstenant. Bernard Plasait (UDF-PR), adjoint chargé de la voirie et de la circulation, a promis que les arrondissements et le Conseil de Paris seront consultés sur les prochains itinéraires et sur la charte du vélo (*Le Monde* daté 26-27 mai).

Françoise Chirot

Les socialistes contestent le projet de loi sur l'adoption

LE SÉNAT a adopté en seconde lecture, lundi 24 juin, la proposition de loi *sur l'adoption élaborée par Jean-François Mattéi*, député UDF-PPDF des Bouches-du-Rhône. La majorité et le PCF ont voté pour, tandis que le PS, qui s'était abstenu en première lecture, s'est prononcé contre. Regrettant que cette proposition réponde à une vision *« adulto-centriste »* de l'adoption, les socialistes ont défendu en vain plusieurs amendements visant à ce que l'enfant adopté ait accès à des « renseignements identifiants » sur ses parents biologiques, ceci afin de mettre fin à des *« souffrances psychologiques considérables »*. Regrettant également que la proposition ne lève pas l'interdiction faite aux concubins d'adopter en tant que tels, ils ont affirmé qu'*« une conception traditionaliste de la famille affleure à chaque instant »* dans ce texte.

DÉPÊCHES

■ **MÉTHODE : Raymond Barre, maire (UDF) de Lyon, apporte son soutien au gouvernement,** tout en soulignant, dans un entretien publié le 25 juin par *Le Figaro*, que *« le temps de la réflexion est maintenant passé ; c'est l'heure de l'action »*. *« Je ne critiquerai pas une démarche progressive et pragmatique, à condition qu'une politique claire mette fin aux ambiguïtés et aux complaisances. Je comprends que l'on veuille éviter les remous, mais l'intérêt national commande parfois de les accepter et de ne point y céder. »*

■ **PATRONAT : Jean Gandois, président du CNPF,** estime dans un entretien, publié mardi 25 juin par *Le Figaro*, que *« depuis quelques mois, notre degré de vue commune avec le gouvernement est élevé »*. Constatant une politique internationale active, la priorité donnée à la construction européenne, les réformes de la protection sociale, de la SNCF ou de France Télécom, il en conclut : *« Il est indiscutable aujourd'hui que le gouvernement développe une stratégie. »*

■ **INFLATION : les prix à la consommation ont augmenté de 0,2 %** en mai par rapport à avril, ce qui porte l'inflation sur douze mois à 2,4 %, selon l'indice définitif publié mardi 25 juin par l'Insee. Depuis le 1er janvier, les prix ont augmenté de 1,5 %.

■ **FAMILLE : Hubert Brin a été élu,** dimanche 23 juin, président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), en remplacement de Roger Burnel qui était à la tête de cet organisme depuis 1975.

■ **MAÇONS : l'assemblée générale annuelle de la Grande Loge de France,** deuxième obédience maçonnique française avec 23 500 membres, a élu pour un an au poste de Grand Maître, samedi 22 juin, Georges Komar en remplacement de Jean-Claude Bousquet, qui ne pouvait pas se représenter.

■ **SUD-RAIL : le tribunal d'instance du 9e arrondissement de Paris a** décidé, lundi 24 juin, de ne pas reconnaître la *« représentativité nationale à la SNCF »* de la fédération SUD-Rail. Constituée par des dissidents de la CFDT après le conflit social de novembre-décembre, SUD Rail a obtenu 4,5 % des voix aux élections professionnelles de la SNCF en mars, un score comparable à FO ou à la CFTC.

Une élection municipale partielle

HÉRAULT

Pézenas (1er tour).

I., 5 777 ; V., 4 776 ; A., 17,32 % ; E., 4 644.

Div.d. (Alain Vogel-Singer), 2 522 (54,30 %) ; div. g. (Pierre Guiraud), 2 122 (45,69 %).

[Après deux mandats à la tête de Pézenas, l'ancien communiste Pierre Guiraud avait créé la surprise en s'inclinant en juin 1995 devant un candidat jusqu'ici inconnu, M. Vogel-Singer, avec onze voix de retard seulement. Considérant *que la campagne avait donné lieu* à un affichage *« irrégulier et excessif »*, ainsi qu'à la diffusion de la part du candidat de droite de bons d'achat contestables, le Conseil d'Etat avait annulé le scrutin. Cette fois-ci M. Vogel-Singer est réélu avec une avance conforable. M. Guiraud a été récemment mis en examen pour avoir surévalué des demandes de subvention adressées au conseil général de l'Hérault.]

Condamnation unanime des propos de M. Le Pen sur les footballeurs français

Les déclarations du président du Front national sur les joueurs « venus de l'étranger » suscitent une réprobation générale dans le monde politique. Le ministre de l'outre-mer dénonce une « logique xénophobe »

Des responsables des partis de la majorité et de l'opposition, à commencer par Alain Juppé et Lionel Jospin, ont condamné, lundi 24 juin, les déclarations de Jean-Marie Le Pen sur « l'identité française » des joueurs de l'équipe de France de football (*Le Monde* du 25 juin). Seuls les dirigeants de l'UDF sont pour l'heure restés silencieux. Le premier ministre a jugé ces propos *« indignes et intolérables »*, et le premier secrétaire du PS a déclaré que M. Le Pen avait *« perdu une bonne occasion de se taire »*. Au cours d'une réunion publique dans le Gard, dimanche, le président du Front national avait estimé *« artificiel que l'on fasse venir des joueurs de l'étranger en les baptisant équipe de France »*. Dans un entretien publié par *France-Soir*, mardi, le chef du Front national franchit un pas de plus en précisant, dans le détail, l'origine de certains des footballeurs français. Ces derniers sont partagés entre le désir d'ignorer ces nouvelles provocations de l'extrême droite et la volonté de répondre, avec gravité ou avec humour, à M. Le Pen *(lire aussi notre éditorial page 16).*

LES SOUS-ENTENDUS de Jean-Marie Le Pen sur « l'identité française » de certains joueurs de l'équipe de France de football ont provoqué, lundi 24 juin, une avalanche de condamnations venant du monde politique. A commencer par celle du premier ministre. *« Après les propos indignes et intolérables tenus ce week-end,* a fait savoir Alain Juppé, *je tiens à exprimer à tous les membres de l'équipe de France ma confiance, leur dire que nous sommes fiers de leurs succès et que par leur façon de porter haut le drapeau de notre pays, ils contribuent à donner une certaine idée de la France. »*

Un des ministres les plus proches de M. Juppé, Jean-Jacques de Peretti, sans doute le plus concerné en raison de ses fonctions au ministère de l'outre-mer par les propos du président du Front national, a estimé que *« la logique qui le conduit à de telles outrances est une logique xénophobe qui n'a rien de commun avec les valeurs de la République et la* Marseillaise *dont il prétend se réclamer »*. *« C'est par une injure faite à notre pays, à sa diversité et à son identité que M. Le Pen vient à nouveau de se signaler »*, a indiqué M. de Peretti, en ajoutant : *« Doit-on rappeler à M. Le Pen, qui veut apparemment réduire la France à l'Hexagone, que la Guyane et la Nouvelle-Calédonie, où sont nés deux des excellents joueurs de l'équipe nationale, sont aussi la France ? »*

Réaction identique de Simon Loueckhote (RPR), sénateur de la Nouvelle-Calédonie, qui, de Nouméa, s'est déclaré *« scandalisé »*. Parlant des joueurs d'outre-mer qui évoluent en équipe de France, il a précisé : *« Je ne peux admettre que l'on puisse les considérer comme des étrangers en France. »* Pour Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, M. Le Pen est *« un multirécidiviste de telles absurdités totalement scandaleuses »*. *« Les membres de l'équipe de France sont des Français, comme je le suis moi-même, comme il l'est lui aussi. Alors qu'il les laisse tranquille »*, a lancé M. Mazeaud pour qui le Front national représente *« la plus extrême des extrêmes droites »*. Toujours au sein du parti néogaulliste, Pierre Lellouche, député du Val-d'Oise, s'est dit *« horrifié »* par ces propos xénophobes.

Selon Bernard Kouchner, président délégué de Radical, M. Le Pen a été *« repris par une crise de racisme aiguë »*. *« Cet homme a des rechutes. Alors qu'il allait vers la légitimité, qu'il nous disait qu'il ne fallait pas le qualifier d'extrême droite, là il faut le qualifier d'extrêmement paranoïaque »*, a souligné l'ancien ministre avant d'ajouter : *« Si ce n'était pas sinistrement raciste, ce serait trop ridicule. »*

Pour le Parti socialiste, Lionel Jospin et François Hollande sont aussi passés à l'offensive. Le premier secrétaire du PS a déclaré que *« M. Le Pen* [avait] *perdu une bonne occasion de se taire »*.

M. Jospin a indiqué que si le président du Front national *« est nul en foot, il est aussi nul en histoire et en géographie. La Guyane, les Antilles, la Nouvelle-Calédonie, jusqu'à maintenant, cela fait partie de la France, entendue au sens large »*. *« Le père de Djorkaeff était déjà capitaine d'une précédente équipe de France. Pendant qu'il y est, M. Le Pen pourrait aussi éliminer de notre passé Kopa, d'origine polonaise, Platini, d'origine italienne, ou Fernandez, d'origine espagnole »*, a ajouté le premier dirigeant du PS.

Son porte-parole, François Hollande, a estimé que M. Le Pen *« mérite encore un carton rouge et a été sifflé hors jeu »*. *« Cette équipe est composée de Français,* a-t-il précisé, *et je ne pense pas qu'on puisse faire le tri entre les joueurs de l'équipe de France, ou alors, ce serait rentrer dans des considérations qui déshonoreraient leur auteur. »* Secrétaire national du PS, Harlem Désir a jugé *« odieux, mais aussi révélateur »* que le chef du Front national *« s'en prenne à l'équipe de France de football en raison de l'origine de ses joueurs »*. Pour Harlem Désir, *« le problème de Le Pen, c'est qu'il n'aime pas la France qui gagne, une France riche de tous ses enfants d'où qu'ils viennent et quelles que soient leurs origines »*.

L'ancien secrétaire général du PCF, Georges Marchais, a dénoncé ces *« propos racistes inadmissibles »*. *« Si l'on suivait Le Pen, il faudrait exclure plus de dix-huit millions de Français qui sont d'origine étrangère »*, a ajouté M. Marchais.

En revanche, Huguette Fatna, secrétaire nationale du FN aux DOM-TOM, se dit *« scandalisée et choquée par les réactions des médias et de certains élus qui considèrent que, lorsque M. Le Pen parle des étrangers, cela concerne les Français d'outre-mer, uniquement parce que ceux-ci ne sont pas tous blancs de peau »*.

O. B.

Comme le gouvernement de Vichy...

Jean-Marie Le Pen ne cesse d'annoncer que, s'il arrivait au pouvoir, il ferait en sorte que l'on réexamine les naturalisations accordées ces dernières années. C'est exactement ce que fit le gouvernement de Vichy. S'étant donné les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940, Vichy adoptait, dès le 12 juillet, une loi limitant les nominations dans les cabinets ministériels aux personnes nées de parents français, puis une autre, le 16 juillet, mettant en place une procédure de déchéance de *« qualité de français »* pour contester, par décret, les naturalisations. Cette dernière loi sera affinée le 22 juillet pour laisser place à une formule prévoyant *« qu'il sera procédé à la révision de toutes les acquisitions de nationalités françaises intervenues depuis la promulgation des lois de 1927 »* sans qu'il soit désormais besoin de demander avis au Conseil d'Etat. S'en suivirent une série de lois listant les professions interdites à ceux dont le père n'était pas français.

Bernard Lama pense à ses ancêtres déportés en esclavage

WIGAN (Grande-Bretagne)
de notre envoyé spécial

Si Jean-Marie Le Pen voulait attirer un peu plus l'attention des médias internationaux sur l'équipe de France, il a atteint son objectif : lundi 24 juin, dans l'hôtel de la délégation française, tout le monde ne parlait que de « l'affaire Le Pen ». En reprochant aux Bleus de pas entonner *Le Marseillaise* et d'avoir, pour certains, des origines étrangères, le chef de file du Front national a donné matière à écrire aux journalistes français et, surtout, étrangers, visiblement très excités par cette polémique à distance. Italiens, Anglais ou Allemands, tous s'interrogeaient sur le racisme en France, sur le nombre de joueurs de couleur, sur les origines exactes des Karembeu, Angloma et autres Desailly.

Face à cette ruée imprévue, le sélectionneur, Aimé Jacquet, a essayé de s'en tenir à une réaction de sagesse, assurant simplement, sans autre forme de commentaire, que le maillot bleu est *« très bien défendu »*. Les joueurs, conscients du piège de l'engrenage, refusaient pour la plupart de s'exprimer sur ce sujet. Marcel Desailly, né au Ghana en 1968, a ainsi annoncé qu'il cesserait toute interview si on lui posait une seule question à ce propos. Le Basque Bixente Lizarazu n'a pas non plus souhaité s'exprimer. Didier Deschamps, le capitaine, s'est contenté de dire que M. Le Pen *« dit, une fois de plus, n'importe quoi »*. Quant au Guadeloupéen Lilian Thuram, il s'est refusé à *« faire de la publicité »* au président du Front national.

D'autres ont été plus prolixes, à commencer par Christian Karembeu. Sur un ton très serein, le Néo-Calédonien a répondu sans détour : *« A chacun son hymne guerrier. Jean-Marie Le Pen a ses convictions, j'ai les miennes. Lorsque j'entends* La Marseillaise, *je ne chante pas, mais je la ressens profondément ; je pense à ma famille, à mon peuple. »* Et le Guyanais Bernard Lama d'ajouter, en faisant également référence à ses racines : *« Je n'ai pas demandé à avoir des ancêtres déportés en esclavage. »*

Chanter ou ne pas chanter *La Marseillaise* ? Le football n'est pas le rugby, et les footballeurs, contrairement à leurs cousins du « XV », n'ont jamais vraiment donné de la voix au moment des hymnes nationaux. Tous affirment qu'ils « intériorisent ». Quelques journalistes leur ont tout de même demandé s'ils connaissaient au moins les paroles. Youri Djorkaeff s'est insurgé : *« Bien sûr que je connais les paroles ! Je les ai apprises à l'armée. D'ailleurs, je trouve qu'elles ne cadrent pas bien avec une rencontre de football. C'est un chant de guerre. Je préfère quand ce sont les supporteurs qui chantent. »*

Philippe Broussard

Le chef de l'extrême droite récidive dans « France-Soir »

JEAN-MARIE LE PEN récidive. Le président du Front national reprend et affine, dans un entretien à *France-Soir* du 25 juin, ses propos de dimanche faisant le tri des bons et des mauvais Français au sein de l'équipe de France de football. En fait, dès lundi matin, le Front national avait envoyé un communiqué pour accuser les journalistes d'avoir *« délibérément »* donné une *« interprétation malveillante »* à ses propos. Mais la malveillance dénoncée ne concernait que les doutes émis sur les connaissances du chef de l'extrême droite concernant les conditions – de nationalité – que doivent remplir les joueurs pour appartenir à l'équipe de France. *« Jean-Marie Le Pen* (...) *s'est seulement borné à constater que le recrutement des équipes professionnelles se faisait souvent par le biais de naturalisations de complaisance »*, expliquait ce communiqué.

Dans son entretien à *France-Soir*, M. Le Pen précise sa pensée et déclare qu'il n'a *« jamais dit que les joueurs qui sont originaires des DOM-TOM ne sont pas français »*, mais que *« beaucoup de membres de cette équipe le sont parce qu'ils ont été l'objet d'une naturalisation de complaisance »*. Il n'hésite pas à dresser la liste des footballeurs ainsi visés : *« Desailly est né au Ghana, Martins est binational portugais, ayant opté pour la nationalité française pour pouvoir faire partie de cette équipe. Lamouchi est tunisien, né en France, Loko congolais, né en France, Zidane algérien, né en France, Madar tunisien, né en France, Djorkaeff arménien, né en France. »* Et M. Le Pen de commenter en précisant que, s'il est *« un fervent de ce sport-spectacle »*, il ne croit pas *« que l'équipe de France de football soit représentative de la qualité sportive de notre pays »*. De plus, toujours selon M. Le Pen, ces joueurs *« ne peuvent pas »* chanter *La Marseillaise* *« parce qu'ils ne la savent pas »* ou *« ne le veulent pas »*.

Pour le chef du parti d'extrême droite, *« il serait bien de trouver des joueurs en France »*, mais il *« préférerait qu'il soit plus facile d'adopter des petits Français que des étrangers »*. Et, selon un procédé qui lui est habituel, M. Le Pen s'offusque à l'avance que l'on puisse être scandalisé par ses propos ou leur trouver une résonance avec les lois racistes de Vichy sur la naturalisation. *« On ne peut pas s'exprimer dans ce pays de manière non conventionnelle sans qu'immédiatement on soit entouré de fantômes de toutes sortes, sans qu'aussitôt on vous fasse un procès en sorcellerie »*, dit-il. Avant d'ajouter, bien évidemment, qu'*« il n'y a aucune arrière-pensée derrière tout cela »*.

Christiane Chombeau

Le PS harcèle le gouvernement sur le statut de France Télécom

UNE SEMAINE après une motion de censure, dont l'un des motifs était de dénoncer la politique d'*« abandon des services publics »*, les socialistes reviennent à la charge à l'Assemblée nationale avec l'examen, tout juste entamé lundi 24 juin, du projet de loi sur le changement de statut de France Télécom. Ce texte, qui transforme, à compter du 31 décembre 1996, l'exploitant public en société anonyme dont le capital pourra être ouvert à hauteur de 49 % aux investisseurs privés, a été adopté le 13 juin au Sénat. Au palais du Luxembourg, l'opposition avait manifesté son hostilité, sans avoir choisi, en tout cas pour le PS, de mener une véritable bataille d'amendements.

Il en va différemment à l'Assemblée. Le groupe socialiste a déposé près de cinq cents amendements sur les douze articles que compte le texte. En guise d'apéritif, il a déjà défendu deux motions de procédure, dont se sont chargés Ségolène Royal (PS, Deux-Sèvres), soulevant l'irrecevabilité, puis Henri Emmanuelli (PS, Landes), plaidant pour le renvoi en commission. Emile Zuccarelli (Radical, Haute-Corse), ancien ministre de La Poste et des télécommunications, a présenté une question préalable. Jean Besson (RPR, Rhône) et Joseph Klifa (UDF, Haut-Rhin) ont défendu un projet *« d'équilibre »* devant permettre à France Télécom de contracter des alliances capitalistiques, d'acquérir une souplesse de gestion *« nécessaire pour soutenir la concurrence »*, tout en préservant le maintien du contrôle majoritaire direct de l'Etat.

Tour à tour, les orateurs du PS, du PCF et du Mouvement des citoyens ont dénoncé une logique de *« privatisation rampante »*. Des mini-incidents ont émaillé la discussion générale. François Fillon, ministre délégué en charge du dossier, a qualifié de *« vociférations »* les interventions socialistes. Auparavant, un « bla-bla » de M. Emmanuelli a provoqué une suspension de séance.

Au-delà de cette guérilla, le Parti socialiste, qui s'est engagé, en cas d'alternance en 1998, à faire revenir France Télécom dans le service public, entend à la fois « prendre date » et pousser le gouvernement à la faute. Prendre date... Pour rendre leur engagement crédible, parce qu'il est arrivé au PS d'évoquer des renationalisations – celle de TF 1, par exemple –, sans les mettre en pratique, les députés socialistes ont décidé de marquer le coup. Il s'agit de faire de l'examen du texte sur France Télécom *« un moment politiquement fort »*, a expliqué Mme Royal en marge des débats. Il s'agit aussi, pour Mme Royal, de *« prendre date »* par rapport à... Philippe Séguin, qui incarne une sensibilité de la majorité traditionnellement sourcilleuse sur les services publics. *« Il n'a rien dit sur les services publics, qui est l'un de ses thèmes forts,* note Mme Royal. *Rien sur France Télécom, dont l'un de ses proches, François Fillon, défend le changement de statut, rien sur la SNCF et rien sur EDF, pour laquelle Franck Borotra, un autre proche, a accepté jeudi d'engager l'ouverture à la concurrence de l'électricité. »*

Pousser le gouvernement à la faute, c'est aussi l'amener à achever une session unique – qui doit se terminer vendredi 28 juin – par l'utilisation du couperet que constitue l'article 49-3.

Caroline Monnot

LES NOUVELLES TENDANCES DES MAIRES 1995 : 2.– La communication

A Levallois-Perret, les paillettes ont fait place à la sobriété

APRÈS l'exemple de Troyes (Le Monde *daté mardi 25 juin), nous publions aujourd'hui le deuxième volet d'une série de cinq articles sur les nouvelles tendances des élus de juin 1995.*

UN AN après sa défaite, Patrick Balkany (RPR) reste persuadé que Levallois-Perret aime faire parler d'elle sur papier glacé, boire du champagne et déguster des petits fours dans les fastueuses salles de l'hôtel de ville. De 1983 à 1995, l'ancien maire a tenu le premier rôle dans cette tâche de « communication-paillettes », confiée à son ancienne épouse Isabelle. Le maire déployait sous des caméras omniprésentes tous les accessoires d'une vraie « star », voitures rutilantes, gardes du corps et gros cigares. Le député des Hauts-de-Seine qu'il reste aujourd'hui n'a pas renoncé à cette image, sur laquelle – et pour la fustiger – son successeur, Olivier de Chazeaux (RPR), avait appuyé sa campagne électorale.

Pourtant, les agences de communication qui ont observé cette ville de cinquante-deux mille habitants, limitrophe de Paris, attribuent à la médiatisation tapageuse, voulue par l'ancien maire, une grande partie de son échec. Levallois-Perret aurait montré, en élisant un jeune avocat « bon chic bon genre », qu'elle est en quête de respectabilité, maintenant que sa fortune est faite. Depuis un an, le maire s'applique à lui donner satisfaction en déclinant une communication de proximité. *« Celle de mon prédécesseur était fondée sur sa propre personne. L'image de la ville, c'était la boxe, le béton et les fêtes flamboyantes. On ne parlait que de lui, pas de Levallois »*, constate M. de Chazeaux, qui, avec une modestie calculée, affirme que c'est désormais *« la communication de la ville qui fera celle du maire »*.

Il avait pourtant commencé son mandat sur une opération très médiatique, destinée à affirmer sa propre personnalité : la vente aux enchères de plusieurs voitures de luxe appartenant à la mairie. Depuis, sa communication se met en place dans la sobriété mais non sans difficulté, comme en témoigne la récente rupture de deux conseillers lui reprochant son manque de transparence. Le magazine municipal *« trop luxueux, irrégulier dans sa parution, massif et bourré de publicité »* a cédé la place à un bimestriel sans publicité, qui fait la part belle aux associations et accorde une page à l'opposition. *« On m'y voit peu, on parle surtout des gens »*, souligne M. de Chazeaux, convaincu que Levallois-Perret aspire à une paisible vie de village.



Ce magazine, *Vu de Levallois*, a été élaboré avec le concours d'un conseil extérieur, contrairement aux autres publications de la mairie destinées aux jeunes, aux quartiers et, bientôt, au milieu scolaire, qui sont conçues et fabriquées en interne. La *Lettre du maire* paraît lorsque celui-ci souhaite délivrer un message plus politique. *« Le fil conducteur de nos publications est leur contenu pédagogique. Les Levalloisiens aspirent à la tranquillité et à une véritable vie culturelle »*, estime M. de Chazeaux.

Le budget de communication reste élevé, dépassant les 6 millions de francs, malgré la rigueur imposée à tous les services de la ville. Le nouveau maire s'efforce de regrouper dans cette enveloppe des crédits autrefois éclatés entre plusieurs services (relations publiques, fêtes et cérémonies, jeunesse, personnes âgées).

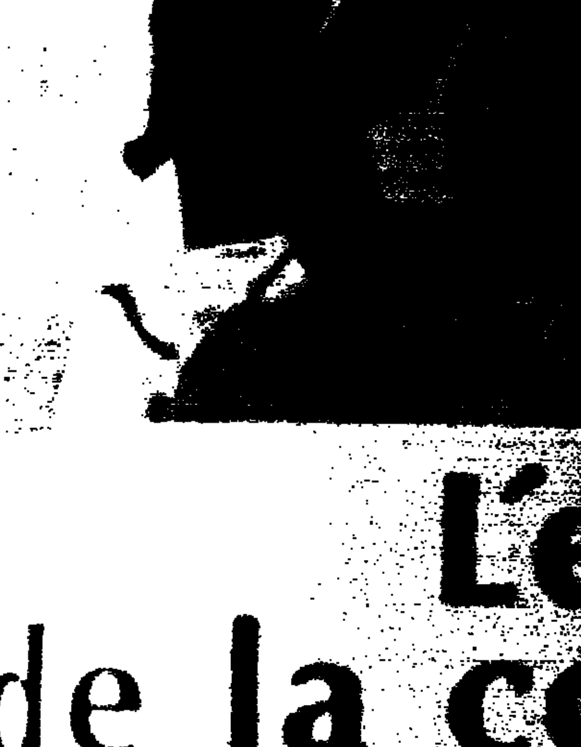
M. Balkany souligne que le budget de communication a très peu diminué (de 1 million de francs), que le coût du seul bulletin municipal a augmenté, et que celui des fêtes et cérémonies est ridiculement bas. Les nouveaux habitants sont accueillis autour d'un kir et d'une assiette de cacahuètes, moins onéreux que le champagne et les petits fours. *« Ils ne viennent pas pour le champagne, mais pour voir le maire »*, assure M. de Chazeaux. Son prédécesseur n'est pas convaincu : *« Les vieux Levalloisiens ont l'impression d'être revenus à l'époque des communistes »*, ironise-t-il. *« Depuis son cinéma avec la vente des voitures, M. de Chazeaux n'a rien fait pour la ville... Non seulement la communication coûte plus cher mais c'est de l'anticommunication »*, affirme-t-il, en revendiquant la construction, sous sa gestion, d'un million de mètres carrés de bureaux et de logements.

« Ma politique consistait à mettre la ville en valeur pour y faire venir des gens de valeur, pour ne pas dire de valeur ajoutée », résume-t-il, fier de la part de la taxe professionnelle dans les ressources fiscales (75 %), alors que la taxe d'habitation n'en représente qu'un dixième, soit 5 % du budget. Peu affecté en apparence par sa condamnation par le tribunal correctionnel de Nanterre, pour avoir employé du personnel communal dans sa résidence secondaire, M. Balkany croit dans son retour aux commandes de la ville.

Menacé d'inéligibilité, il lui faudra d'abord garder son siège de député, convoité par M. de Chazeaux qui tente de s'implanter dans l'autre ville de la circonscription, Clichy-la-Garenne, restée sous commandement socialiste à la faveur des déboires judiciaires de Didier Schuller, ancien suppléant de M. Balkany.

Pascale Sauvage

PROCHAIN ARTICLE
3.– L'interdiction (La Rochelle).



هكذا في الأصل



L'esprit de la coopération en Afrique

On estime à environ 40 millions le nombre de personnes qui seront séropositives ou atteintes du SIDA dans le monde au début du prochain millénaire. Malgré les efforts déployés pour vaincre ce fléau, le SIDA met en danger notre vie à tous et porte atteinte au futur développement de nos sociétés.

Le problème du SIDA est particulièrement aigu en Afrique, où la maladie s'est largement répandue et ne montre que de très faibles signes de régression. C'est ici, au Ghana, que l'Institut Noguchi a été établi en 1979, grâce à l'aide financière à titre de don du Japon, pour la recherche sur les maladies endémiques de l'Afrique. Afin d'intervenir dans cette phase critique, cet Institut fournit aujourd'hui des laboratoires où médecins africains et japonais travaillent ensemble à vaincre le SIDA.

L'Institut doit son nom au Docteur Hideyo Noguchi, médecin japonais membre de l'Institut Rockefeller pour la Recherche Médicale, arrivé au Ghana en 1927. Chargé de recherche sur la fièvre jaune, une maladie infectieuse qui ravageait alors une grande partie du continent, le Docteur Noguchi devait lui-même mourir de cette maladie en Afrique l'année suivante. Mais le dévouement qu'il avait mis à soigner les populations africaines lui a survécu et continue à être transmis aujourd'hui par l'Institut Noguchi.

C'est le même esprit qui préside dans le cadre des activités de la coopération japonaise en Afrique. De jeunes volontaires japonais venant tous les horizons travaillent aujourd'hui aux côtés de bénévoles originaires de partout dans le monde. Ils contribuent au bien-être des communautés locales en oeuvrant *pour la santé publique, l'éducation, les nouvelles techniques agricoles ainsi que toute une gamme de* services divers. Chacune de ces initiatives symbolise l'esprit du Dr Noguchi, pour les Africains comme pour les gens du monde entier.

Le dévouement du Japon vis-à-vis de l'Afrique

Le continent africain est une des préoccupations majeures de l'aide officielle au développement du Japon. Pour l'année 1994 uniquement, le Japon a consacré 1,163 milliards de dollars à l'ensemble de la population africaine.

Conformément au concept "La santé pour tous", des efforts soutenus sont *déployés dans le domaine de la santé* publique et de la médecine. Lors de la neuvième Assemblée générale du CNUCED en Afrique du Sud en avril dernier, le Japon s'est engagé à soutenir activement l'éradication de la poliomyélite en Afrique d'ici l'an 2000.

Le Japon a en outre pris l'engagement de soutenir le développement des ressources humaines en Afrique. Durant les trois prochaines années, 100 millions de dollars seront consacrés par le Japon, dans le cadre du programme "Education pour Tous", à assurer l'accès à l'enseignement primaire pour tous les enfants de l'Afrique d'ici l'an 2015. Pendant la même période, environ 3,000 stagiaires africains au total seront accueillis au Japon afin d'y perfectionner leur formation et de poursuivre leurs recherches.

Le Japon et la France ont exécuté *conjointement depuis* 1980 des projets d'assistance destinés aux populations africaines, parmi lesquels on peut citer entre autres :

Madagascar
Projet de renforcement de l'équipement médical du Centre Hospitalier Régional de Toliary
Projet de renforcement des équipements de l'Hôpital Principal de TOAMASINA

Comores
Projet de l'aménagement d'installation des télécommunications internationales



Djibouti
Projets de développement de l'élevage pastoral dans le Nord-Ouest

Ouganda
Projet de construction d'un centre de prévention et de contrôle du SIDA



SANTÉ PUBLIQUE L'Association nationale de défense des victimes de l'amiante a déposé, mardi 25 juin au parquet de Paris, une plainte contre X... visant à établir les responsabilités dans une affaire qui prend la forme d'un scandale de santé publique. Si le caractère cancérogène de l'amiante a été définitivement admis dans les années 60, les premières mesures d'interdiction en France datent de 1977. ● AU PREMIER RANG des accusés figurent les industriels du secteur et leurs « complices », les autorités chargées de la veille sanitaire et différents experts. Cinq chefs de mise en examen sont retenus, dont l'empoisonnement et l'abstention délictueuse. ● L'OBSERVATOIRE national de la sécurité des établissements scolaires a évalué le coût des premiers « travaux d'urgence » nécessaires à un peu plus de 1,76 milliard de francs.

La justice est saisie du scandale de l'amiante

Une plainte contre X... a été déposée, mardi 25 juin, par l'association nationale de défense des victimes. Elle vise les industriels du secteur, les experts et les pouvoirs publics, accusés d'avoir des années durant cherché à minimiser les risques sanitaires liés à ce matériau

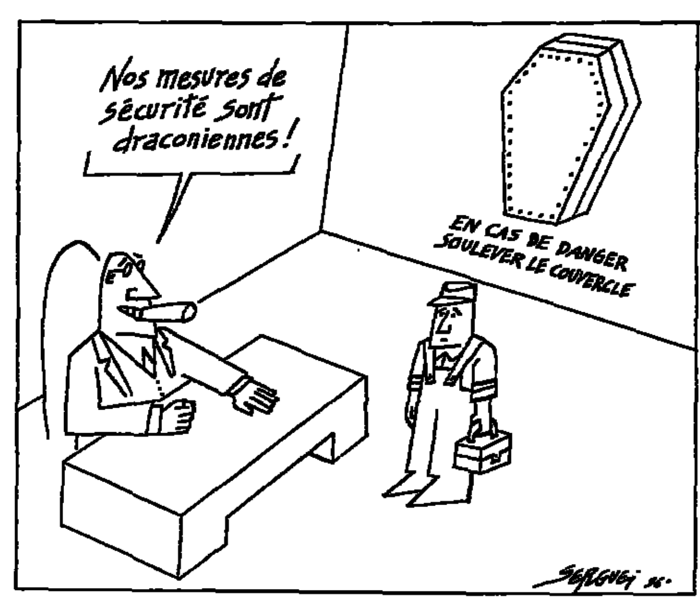
ILS SONT maçons, électriciens, chauffagistes, plombiers, menuisiers, peintres ou couvreurs. Ils ont été exposés à l'amiante sur des chantiers du bâtiment et souffrent aujourd'hui de l'une des quatre affections imputables au matériau cancérogène et inscrites au tableau des maladies professionnelles : la fibrose pulmonaire, ou asbestose, le cancer broncho-pulmonaire, les fibroses pleurales, le cancer primitif de la plèvre, ou mésothéliome, tumeur spécifique de l'exposition à l'amiante.

L'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva), créée le 8 février 1996 par l'Association pour l'étude des risques du travail (Alert), le Comité anti-amiante Jussieu et la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH), ont déposé, mardi 25 juin au parquet de Paris, une plainte contre X... d'un genre inédit. Le document – une somme d'environ 80 pages – retrace l'histoire de l'utilisation de cette fibre minérale et démonte, année après année, la mécanique complexe d'un dossier où l'organisation du lobbying industriel va de pair avec le retard législatif et réglementaire.

La plainte contre X... élaborée par les avocats de l'Andeva, Mes Jean-Paul Teissonnière et Michel Ledoux, vise explicitement *« les principaux industriels de l'amiante qui ont organisé cette branche d'activité et en ont décidé les orientations stratégiques »*, ainsi que *« leurs complices (Comité permanent amiante, autorités publiques et responsables du dispositif de veille sanitaire, experts techniques, scientifiques et médicaux) »*. Cinq chefs de mises en examen ont été retenus, pour *« couvrir le champ des possibles »*, nous a précisé Marcel Royez, secrétaire général de la FNATH et président de l'Andeva. Il s'agit du crime d'empoisonnement, des voies de fait ayant entraîné la mort, dont *« la tromperie volontaire sur les risques d'un produit »*, de l'homicide involontaire, des coups et blessures involontaires, et, enfin, de l'abstention délictueuse.

COMITÉ COMPLICE

Outre *« le groupe de pression des industries de l'amiante »*, on retrouve également dans le collimateur de l'Andeva *« les fonctionnaires chargés de la santé publique »* qui *« ne pouvaient ignorer la commission de multiples infractions en relation avec l'amiante »*. Après 1982, l'Andeva précise que, *« en participant directement aux "activités" du Comité permanent amiante* [CPA], *ils s'en faisaient complices »*.



Le CPA est sans conteste l'acteur-clé du scandale. A l'origine de sa création, la chambre syndicale de l'amiante et le syndicat de l'amiante-ciment, qui, en 1976 et 1977, publient deux brochures intitulées *Amiante, la vérité* et *Vivre avec l'amiante, fibre de la terre*, qui dénient au matériau son caractère de *« poison »*, en affirmant que *« c'est la dose qui fait le poison »*. C'est ici que les professeurs Jean Champeix et Etienne Fournier, ce dernier étant président de la commission des maladiès professionnelles, font leur apparition. Outre ces experts attitrés du lobby industriel, figurent les professeurs Jean Bignon et Patrick Brochard, membres de l'unité 139 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Autre personnage-clé : Marcel Valtat, ancien journaliste, fondateur d'un cabinet de relations publiques baptisé Communication économique et sociale (CES), devenu par la suite membre de l'Association française des conseils en lobbying, dont le but affiché est de *« faire valoir les intérêts particuliers susceptibles d'être lésés par une priorité accordée, sans nuance, à l'intérêt général »*. En l'occurrence, l'intérêt général à combattre est la santé publique...

En 1981, les chambres syndicales regroupent leurs activités au sein d'une nouvelle organisation, l'Association française de l'amiante (AFA). Un congrès international organisé en mai 1982 par le cabinet CES à Montréal réunira 700 personnes, *« tous frais payés »*, et sera l'acte fondateur du CPA. En 1982, le CPA est créé, et *« promu structure de référence sur l'amiante »*. En réalité, avancent les plaignants, *« le CPA est le "comité scientifique" que la chambre syndicale de l'amiante puis l'AFA cherchaient depuis plusieurs années à créer »*.

« USAGE CONTRÔLÉ »

La description des stratégies de *« désinformation »* successivement adoptées par le CPA laisse pantois. A une époque où les pays européens commencent à interdire progressivement l'amiante, le CPA fait campagne pour promouvoir un *« usage contrôlé »* du produit. Il *manipule visiblement les chiffres* de décès et jette le discrédit sur l'innocuité des techniques de substitution, pourtant mises au point dès les années 50 par trois jeunes entrepreneurs scrupuleux, les frères Blandin (*Le Monde* du 11 novembre 1995). Le 7 novembre 1994, MM. Bignon, Brochard, Daniel Bouige, directeur de l'Association française de l'amiante, ainsi que Jean-Claude Laforest, porte-parole de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), sont les principaux orateurs d'une réunion publique du CPA intitulée « Faut-il avoir peur de l'amiante ? ».

Il faudra attendre 1995 pour que les représentants de l'Etat, puis ceux de la CGT, quittent les rangs du CPA. Selon l'Andeva, *« la plus grande réussite politique du CPA est, selon son* Livre blanc, *d'avoir bloqué une directive européenne élaborée dès 1990 et proposant l'interdiction de l'amiante »*. Entre 1994 et 1996, la société Eternit, productrice d'amiante, et le syndicat des industries françaises de l'amiante-ciment prennent le relais de cette communication pour le moins biaisée.

Pointant enfin les insuffisances de la réglementation française, l'Andeva estime désormais démontrée *« la connaissance que les responsables du dispositif de veille sanitaire avaient de l'extrême danger que couraient les personnes exposées aux risques d'inhalation de poussières d'amiante »*. La commission Inserm nommée par Elisabeth Hubert, éphémère ministre de la santé, compte parmi ses membres de nombreux représentants du CPA. Ses conclusions se font toujours attendre...

Les chercheurs du réseau France cancer incidence et mortalité ont récemment calculé que les cancers liés à l'amiante avaient augmenté de 25 % tous les trois ans entre 1979 et 1990. L'Andeva avance le chiffre de 3 000 décès annuels et anticipe, étant donné la déclaration tardive de la maladie, un pic de 10 000 décès par an dans les années 2010-2020. D'autres plaintes, individuelles cette fois et concernant des sites symboles du scandale, devraient être prochainement déposées.

Laurence Folléa

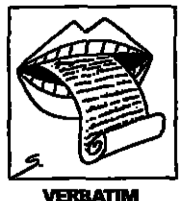
★ *L'Affaire de l'amiante*, de Roger Lenglet, fait un point complet de la question, éditions La Découverte-Enquêtes, 256 pages, 135 F.

L'exception française

Sept pays européens ont définitivement banni l'amiante vers la fin des années 70 : l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Suisse, la Suède et la Norvège. La Grande-Bretagne a édicté ses premières mesures de protection des travailleurs exposés en 1931 et engagé des procédures de réparation des pathologies dues à l'amiante dès 1933. La France attendra 1977 pour se contenter d'interdire le flocage. A cette époque, aux Etats-Unis, de nombreux ouvriers des usines d'amiante gagnèrent des procès intentés à leurs employeurs et touchèrent de confortables indemnités. Au total, cent mille plaintes liées à l'amiante auraient déjà été instruites outre-Atlantique et cent mille autres seraient en cours.

« L'inertie des pouvoirs publics va de pair avec l'activité des industriels »

LES CHEFS d'empoisonnement, de voies de fait ayant entraîné la mort, d'homicides involontaires, de coups et blessures involontaires et d'abstention délictueuse retenus par les avocats de l'Andeva visent à la fois les industriels du secteur, leurs conseils en communication et leurs médecins experts, les autorités publiques concernées et tous les responsables administratifs du dispositif de veille sanitaire. Les principales observations des plaignants sont les suivantes :


VERBATIM

« Les pouvoirs publics n'auront agi, pour l'essentiel, que sous la pression des associations et pour répondre à l'émotion de l'opinion publique touchée par le témoignage des victimes sur les conditions scandaleuses de leur contamination. Cela se produira deux fois, en 1977-1978, puis en 1996. *(...)*

» L'inertie des pouvoirs publics va de pair avec l'activité des industriels de l'amiante. Dans les années 50, 60 et 70, ceux-ci diffusèrent massivement un matériau dont ils connaissaient parfaitement les dangers. *(...)* A partir de 1975, ils s'opposèrent à la mobilisation importante contre les dangers de l'amiante, en organisant la désinformation avec l'aide d'un cabinet de communication. Enfin, en 1982, ils créèrent et financèrent une véritable structure de lobbying qui distilla la désinformation auprès des pouvoirs publics et les poussa à défendre la politique dite d'« usage contrôlé » de l'amiante, dans un contexte international où nombre de pays se dirigeaient vers l'interdiction pure et simple. *(...)*

» Dès 1975-1976, toutes les données pour construire une politique de prévention complète étaient disponibles pour tout un chacun. *(...)* Lorsqu'une directive européenne d'interdiction de l'amiante fut proposée, en 1991, la France, sous l'influence des industriels, s'y opposa. *(...)*

RESPONSABILITÉS ÉVIDENTES

» Le but des industriels est clairement de continuer à vendre de l'amiante. Pour justifier le maintien de l'usage de ce produit cancérigène en France, ils utilisent une triple ligne de défense, basée sur autant de contrevérités : innocenter le chrysotile en prétendant que les dangers associés à l'amiante proviennent en fait essentiellement de l'utilisation d'amphiboles ; *minimiser les risques liés à l'amiante-ciment*, qui représente actuellement 95 % de l'amiante utilisée en France ; jeter la suspicion sur les produits de substitution. *(...)*

» Si la responsabilité des différents ministères, en particulier santé et travail, est manifestement engagée dans cette absence de mesures réglementaires, il est d'autres structures étatiques et para-étatiques dont la responsabilité est évidente. Citons en particulier l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et les deux versions successives de la commission de toxico-vigilance. *(...)* Il semble évident que l'INRS, comme les administrations centrales chargées d'une mission de santé publique, a participé, au côté et au sein du Comité permanent amiante (CPA), à la désinformation et à la minimisation des risques dus à l'amiante. *(...)* Les raisons de cette faillite sont à rechercher d'évidence dans le mode d'administration de cet institut, contrôlé, de fait, par les représentants des industriels. *(...)*

» Dès 1975, les connaissances scientifiques, même objet d'une certaine controverse, étaient suffisamment avérées pour constituer le point de départ d'une obligation d'agir opposable aux industriels et à l'ensemble de leurs complices. *(...)* Les fonctionnaires chargés de la santé publique ne pouvaient ignorer la commission de multiples infractions en relation avec l'utilisation de l'amiante, dès lors qu'ils avaient reconnu, à partir de 1950, des maladies professionnelles liées à l'amiante. *(...)* Il n'est pas nécessaire d'avoir une totale certitude scientifique pour agir sur le plan politique ou administratif. *(...)* »

Un demi-siècle d'interdictions progressives

● **1945.** Une ordonnance du 3 août inscrit la fibrose pulmonaire provoquée par l'amiante au tableau des maladies professionnelles.

● **1975.** Une loi du 11 juillet interdit aux jeunes de moins de dix-huit ans de travailler au cardage, à la filature et au tissage de l'amiante.

● **1976.** Par un décret du 5 janvier, le cancer broncho-pulmonaire et le mésothéliome, considérés comme une complication de l'asbestose, sont intégrés au tableau des maladies professionnelles.

● **1977.** L'arrêté du 29 juin interdit le flocage à l'amiante dans les locaux d'habitation. Trois autres arrêtés et un décret prévoient une surveillance médicale, un contrôle de l'empoussièrement et des consignes de sécurité dans les établissements où le personnel est exposé à l'amiante.

● **1978.** L'emploi de matériaux contenant plus de 1 % d'amiante est interdit par un décret du 20 mars. Les premiers agréments d'organismes habilités à effectuer des prélèvements et des mesures sont accordés par un arrêté du 24 octobre.

○ **1981.** Une circulaire du ministère de la santé et de la sécurité sociale relative à la surveillance médicale des personnels exposés est signée le 10 février et complétée le 26 août.

● **1985.** Un décret du 19 juin inscrit le cancer du poumon au tableau des maladies professionnelles. La prise en charge du mésothéliome passe de cinq à quinze ans.

● **1990.** Un arrêté du 8 octobre interdit aux travailleurs salariés des entreprises de travail temporaire ou en contrat à durée déterminée d'effectuer des travaux de déflocage et de démolition exposant à l'amiante.

● **1994.** Un décret du 26 juillet interdit l'usage des amphiboles. Le 15 septembre, une circulaire précise les règles de déflocage, de retrait et d'élimination de l'amiante.

● **1996.** Des mesures de recensement des bâtiments floqués et de protection des populations exposées sont prises par deux décret du 7 février, complétés par trois arrêtés des 4 avril et 14 mai. Une loi du 28 mai autorise l'inspection du travail à interrompre un chantier de retrait de l'amiante qui ne répondrait pas aux normes de sécurité.

Un coût de 1,76 milliard de francs pour les établissements scolaires

L'OBSERVATOIRE national de la sécurité des établissements scolaires devrait communiquer dans quelques semaines les résultats de l'étude réalisée depuis bientôt un an sur la présence d'amiante. Dans une note rédigée au début du mois de juin à l'intention du premier ministre, Alain Juppé, Jean-Marie Schléret, son président, propose un chiffrage estimatif du coût que représente l'expertise du patrimoine ainsi que les premiers travaux d'urgence. La facture s'élèverait à un peu plus de 1,76 milliard de francs. A partir des données fournies, parfois au compte-gouttes, par les communes, les départements et les régions, l'observatoire a procédé par extension pour considérer qu'environ 5 % des 86 millions de mètres carrés de locaux scolaires (22 millions pour les écoles et 64 millions pour les collèges et les lycées) recèlent de l'amiante. Dans la majorité des cas, il s'agit de bâtiments construits dans les années 70.

Cette estimation est loin d'être exhaustive. Sur 20 % de la totalité des locaux, des analyses complémentaires s'avèrent nécessaires. A l'exception de l'Ile-de-France ou de Midi-Pyrénées, qui se sont déjà lancées dans des programmes d'éradication, un certain nombre de régions et de départements hésitent encore à fournir des indications précises sur l'état de leur patrimoine. Cette expertise est désormais rendue obligatoire par le décret du 7 février 1996. Pour les établissements scolaires, le coût des opérations d'analyse et de contrôle est d'ores et déjà évalué à 205 millions de francs.

RECOMMANDATIONS

L'observatoire estime que des travaux de protection ou d'enlèvement seront nécessaires dans au moins un établissement sur cinq où l'amiante a été détectée. Que ce soit par la technique du « déflocage » total ou du recouvrement par caissons, selon l'état de dégradation des lieux, l'urgence ne concernerait donc que 1 % du patrimoine, soit 860 000 mètres carrés. En incluant la remise en état des locaux ainsi que le traitement des déchets, la facture s'élèverait à 1,55 milliard de francs.

Pour le président de l'observatoire, certaines règles doivent être respectées. Après des travaux de déflocage dans un lycée de Martigues (Bouches-du-Rhône), on a ainsi relevé la présence de 75 fibres d'amiante par litre d'air alors que la réglementation fixe un maximum de 25 fibres. Pour prévenir ces situations désastreuses, l'observatoire a édité un recueil de recommandations incluant les textes en vigueur, la description des risques, les méthodes de travail...

Le financement des travaux reste une des questions cruciales. Au printemps, le premier ministre, Alain Juppé, avait promis que l'Etat interviendrait pour soulager la charge des collectivités locales. Le dispositif retenu n'est guère susceptible de les satisfaire. Il semble en effet que cette aide de l'Etat soit prélevée sur l'enveloppe des 2,5 milliards de francs ainsi que sur les prêts bonifiés complémentaires accordés par Edouard Balladur, en 1994, en faveur du plan de cinq ans pour la sécurité des établissements scolaires.

Si tel était le cas, cela reviendrait à amoindrir considérablement les réserves de travaux dans les écoles primaires et maternelles, dont le recensement n'est toujours pas achevé. Cela obérerait également les capacités financières de remise aux normes des machines dans les ateliers des lycées techniques et professionnels, responsables d'une grande partie des accidents subis par les élèves.

Ce diagnostic n'inclut pas le patrimoine des établissements d'enseignement supérieur, sur lesquels l'observatoire ne peut toujours pas exercer ses compétences. Malgré les engagements du premier ministre et du ministre de l'éducation nationale, le décret reste bloqué au ministère du budget. Cette obstruction a suscité une vigoureuse protestation des membres de l'observatoire, ainsi qu'une réaction indignée, mais sans effet, de M. Bayrou.

L'examen minutieux du patrimoine des universités, qui appartient à l'Etat, pourrait révéler des surprises. Et encore, cette évaluation n'inclut pas les expertises sur la présence d'amiante dans les constructions universitaires. Le seul exemple de Jussieu, avec ses 220 000 mètres carrés de parties floquées, est, pour les pouvoirs publics, un véritable casse-tête. Alors que le coût global du déflocage et de la remise en état a été évalué à 880 millions de francs, aucune décision n'a encore été prise sur les modalités de démarrage du chantier et les conditions de déménagement des laboratoires durant la durée des travaux.

Michel Delberghe

Les coulisses financières des casinos monégasques sont sorties de la pénombre

Deux dirigeants de la SBM comparaissent devant le tribunal correctionnel de la principauté

Le tribunal correctionnel de Monaco devait, le 25 juin, examiner une affaire de faux contrats de travail délivrés par la société gestionnaire des casinos de la principauté à des intermédiaires italiens chargés d'attirer des clients. Pourraient être évoqués certains dysfonctionnements dans la gestion financière de ces établissements. Dès 1993, un inspecteur des jeux rendait un rapport alarmant.

NICE
de notre correspondant

La justice monégasque devait se livrer, mardi 25 juin, à un exercice délicat : décortiquer le fonctionnement des casinos de Monte-Carlo et éclairer le statut et le rôle de ceux que l'on appelle les *« agents recruteurs »* ou *« agents prêteurs »*, des Italiens aux amitiés parfois sulfureuses.

Deux dirigeants de la Société des bains de mer (SBM), qui gère les casinos et les hôtels monégasques, comparaissent en effet devant le tribunal correctionnel de la principauté pour faux en écriture privée. Ils ont rédigé des contrats de travail et des lettres de mission pour des Italiens rendant des service à la SBM et souhaitant obtenir un titre de séjour à Monaco. Trois d'entre eux sont également sur le banc des prévenus.

Les Italiens sont très nombreux à venir jouer dans la principauté. Dans les années 60, les industriels du Nord et de la riche Vénétie venaient chaque week-end dépenser des centaines de millions de lires. Aujourd'hui, beaucoup viennent du Sud, et le flot de lires entrant dans les caisses de la SBM n'a cessé d'alimenter les rumeurs sur les éventuels circuits de blanchiment qu'autorise la bienveillance monégasque pour les capitaux étrangers.

La principauté est un Etat souverain mais elle n'a pas pour autant échappé à la vague anti-mafia partie d'Italie au début des années 90. En 1993, un inspecteur de la police des jeux, M. Xerry, alertait le prince Rainier, dans un rapport rédigé de sa propre initiative, sur des dysfonctionnements financiers au sein des casinos. Les *« agents recruteurs »*, ou *« agents prêteurs »*, étaient mis en cause. Forts de leurs relations, ces Italiens attiraient autour des tables de jeux des joueurs très riches, capables de perdre sur un coup plusieurs centaines de milliers de francs.

Outre leur mission de relations publiques, ces agents jouaient également un rôle d'intermédiaire entre les clients et la Société monégasque d'avance et de recouvrement (SMAR), filiale de la SBM. La SMAR consentait aux joueurs des prêts en liquide très élevés que les *« agents prêteurs »* garantissaient par un chèque. Celui-ci était déchiré lorsque l'intermédiaire revenait d'Italie où il était allé récupérer chez le client, en liquide toujours, la somme due. Au passage, l'agent percevait une commission de 3 % sur les sommes perdues par leurs clients. Ce système, par les facilités qu'il accordait aux gros joueurs, laissait planer tous les soupçons sur l'origine de l'argent ainsi récupéré.

> Au centre du procès, est examiné le rôle des « agents recruteurs » italiens et leurs liens éventuels avec des réseaux de blanchiment d'argent

Le rapport de M. Xerry dénonçait les dérives de ce système, évoquant même de fausses commissions versées à de faux agents pour de faux clients. En 1993 toujours, les conseillers réformateurs, l'opposition au sein du conseil national monégasque, évoquaient dans une lettre des pratiques douteuses dans la gestion et la fréquentation des salles de jeux. Ce rapport ne fut pas rendu public, mais le palais princier annonçait alors qu'une enquête allait être ouverte. Le procureur général confiait les investigations à trois inspecteurs de la sûreté monégasque. Les différents épilogues qui arrivent aujourd'hui devant le tribunal laissent comme un goût d'inachevé.

Les trois prévenus italiens, Maddalena Motto, cinquante-neuf ans, Gian-Petro Liverani, cinquante-sept ans, son fils Giorgi, vingt-quatre ans, étaient *« agents prêteurs »* des casinos de Monaco. Ils avaient un contrat de travail, annulé par une contre-lettre pour une raison simple : ils étaient rémunérés à la commission alors que le contrat de travail devait mentionner un salaire fixe. Cependant, la possession d'un contrat était très utile : elle leur permettait d'obtenir un titre de séjour, indispensable pour franchir la frontière sans être inquiétés, alors qu'ils transportaient des valises d'argent liquide.

Pour le parquet général, la lettre de mission annulant le contrat de travail rendait frauduleuse l'obtention d'un titre de séjour. Maddalena Motto l'avait obtenu, Liverani père et fils avaient déposé leur demande. Inculpés, les trois agents désignent le secrétaire général de la SBM, *Stéphane Giaccardi*, comme l'auteur des contrats et des contre-lettres, signés par le chef de département de la SMAR, Paul Dompé.

Le tableau se complète lorsque les enquêteurs découvrent, qu'en 1992 Maddalena Motto avait été arrêtée en Italie dans le cadre d'une enquête sur un réseau de *blanchiment d'argent lié à un trafic* de stupéfiants. Elle avait été alors libérée grâce à une attestation signée par le secrétaire général de la SBM précisant que les sommes d'argent litigieuses avait été déposées à la SMAR. Le versement dans ses caisses, le 9 mai 1992, de 700 millions de lires la disculpait dans cette affaire.

Aussi, seul l'épisode des faux contrats devait être examiné, mardi 25 juin. Stéphane Giaccardi a en effet introduit un pourvoi en révision (l'équivalent de la cassation en France) dans l'affaire d'attestation. Les interrogations sur les commissions versées, l'origine de l'argent encaissé et le véritable rôle des agents ne devraient pas être directement abordés.

Stéphane Giaccardi, qui craint d'apparaître comme le bouc émissaire, assure avoir agi en *« service commandé »*, avec l'assentiment de toute la hiérarchie de la SBM. Au cours de l'instruction, Marie-Antoinette Almondo, employée durant quarante ans au secrétariat général de la SBM, avait expliqué comment les *« recruteurs »* ou *« prêteurs »* avaient de tout temps existé.

Gian-Petro Liverani travaillait depuis quatorze ans pour les casinos. Il leur avait amené, prétend-il, vingt mille joueurs. Ce n'est que l'an dernier que les neuf postes d'agent ont été supprimés. Et la SBM ne souhaite pas voir étalées au grand jour leurs relations avec certains milieux italiens.

Huit témoins sont cités par Stéphane Giaccardi. La plupart occupent, ou ont occupé, des postes très importants à la tête de la SBM, dont Raoul Bianchéri, directeur général, Francis Palmaro, directeur des jeux, André Saint-Mleux, ancien président délégué. Viendront-ils à la barre du tribunal lever un coin du voile sur les coulisses des casinos monégasques ?

Jean-Pierre Laborde

Des sans-papiers africains occupent la mairie du 18e à Paris

Ils continuent à demander leur régularisation

« RÉFUGIÉS de Saint-Ambroise. Nous sommes tous régularisables. Une carte de dix ans pour tous. » Une banderole jaune flotte, mardi 25 juin au matin, au fronton de la mairie du 18e arrondissement de Paris, au pied de Montmartre. Après l'église Saint-Ambroise, le gymnase Japy et l'entrepôt de la SNCF de la rue Pajol, les Africains, qui réclament leur régularisation depuis plus de trois mois, ont franchi une nouvelle étape dans leur marche forcée à travers Paris.

Excédés du silence gouvernemental face à leurs revendications, 38 femmes et 56 enfants ont quitté, lundi après-midi, le dépôt ferroviaire qu'ils occupent depuis le 11 avril pour investir le hall de la mairie du 18e arrondissement, dont l'élu est le socialiste Daniel Vaillant. Sous les drapeaux tricolores du monument aux morts, les femmes en boubou chamarré ont installé couvertures et sacs de couchage et ont passé là une nuit agitée avec des bébés énervés, veillées par deux élus de l'arrondissement et une militante de la Ligue des droits de l'homme.

La police avait bouclé le hall de la mairie à la demande des élus qui craignaient provocations ou suroccupation. *« Il n'est pas étonnant que des familles qui croupissent depuis deux mois et demi dans un hangar soient exaspérées,* nous a déclaré Daniel Vaillant. *Mais un hall de mairie n'est pas fait pour ça. Je n'ai pas voté les lois Pasqua, il ne faut pas se tromper d'interlocuteur. Je ne comprends pas comment un gouvernement peut laisser pourrir une situation préjudiciable à tout le monde. Nous savons tous qui va se frotter les mains. »*

L'arrivée sur place, mardi dès 8 heures du matin, de Stéphane Hessel, ambassadeur de France et figure de proue du collège des médiateurs qui négocie avec le gouvernement depuis plusieurs semaines la situation de ces familles, a modifié la donne. Il a fallu toute la patience diplomatique de M. Hessel pour convaincre la majorité des femmes de l'impossibilité de poursuivre ce huis clos dans un lieu public avec des enfants. Seules une quinzaine d'irréductibles sont restées dans la mairie, alors que les autres regagnaient l'entrepôt de la rue Pajol.

« GOUVERNEMENT IRRESPONSABLE »

« Ce gouvernement est irresponsable, a estimé M. Hessel, *car il laisse se prolonger une situation à laquelle il faut mettre un terme avant qu'elle ne s'envenime. Quand on a des sans-papiers sur son territoire, on les régularise ou on les expulse mais on ne laisse pas se créer pendant des mois une situation qui met en danger l'ordre public. Ceux qui sont inexpulsables doivent être à toute vitesse régularisés. Ceux qui sont les descendants de soldats qui se sont battus pour la France et qui vivent ici depuis des années doivent l'être aussi. »*

Dans la matinée, un collaborateur du premier ministre a promis de fixer un rendez-vous au médiateur pour une nouvelle séance de discussions. Quelque quatre cents dossiers dont deux cent quatre-vingts issus de la rue Pajol sont entre les mains du gouvernement. Après avoir promis un examen *« bienveillant »* des situations et fait convoquer individuellement quelque trois cents étrangers, le gouvernement devait faire connaître sa réponse le 15 juin. Son retard a mis en cause la crédibilité du collège des médiateurs aux yeux des Africains.

Aux abois, ces derniers envisageaient, mardi 25, de durcir leur mouvement.

Philippe Bernard

Un mystérieux affichage de soutien à l'abbé Pierre

DES MAINS anonymes ont collé, ces dernières nuits, sur le boulevard périphérique, à Paris, des affiches interrogeant : *« Et si l'abbé Pierre avait raison ? »* La mise en page, lettres jaunes sur fond noir et absence d'illustration, est d'une grande efficacité. Une signature d'apparence sympathique, mais franchement énigmatique – Union et défense de la liberté d'expression – complète les placards. Aucun nom d'imprimerie ne permet d'en identifier les auteurs. Qui mène donc cette campagne publique soutenant, à travers l'abbé Pierre, les thèses négationnistes de Roger Garaudy sur le génocide ?

Du côté des services de police, l'heure n'est encore qu'aux déductions. On se souvient néanmoins d'avoir attribué à l'extrême droite, en début d'année, une opération d'affichage ressemblant fort à celle qui fleurit actuellement. Il était alors fait référence à l'assassinat de l'artificier du mouvement islamique Hamas, le 5 janvier dans la bande de Gaza, vraisemblablement tué par les services israéliens : *« Honneur à Yehia Ayache, martyr palestinien »*, disait cette première série d'affiches qui, contrairement aux suivantes, était à l'époque explicitement revendiquée par le Groupe Union Défense (GUD), fer de lance traditionnel de l'extrême droite française en milieu étudiant.

Fin avril, une deuxième vague avait suivi le carnage lié au bombardement par l'armée israélienne du camp de réfugiés de Cana, qui avait causé la mort de cent deux civils libanais. Ces affiches – *« Israël tue. ONU complice »* – étaient signées par une mystérieuse Union et défense des victimes du sionisme. Leur facture était toutefois similaire à celle de l'action revendiquée par le GUD au nom de Yehia Ayache.

PARAPHE COMMUN

Entre-temps, remarquent des sources policières, les responsables de cette mouvance étudiante avaient averti leurs militants que, pour éviter d'éventuelles foudres judiciaires, le paraphe de pseudo-associations d'« Union et de défense » serait utilisé, comme il l'avait déjà été avec le dernier avatar connu du GUD, l'Union et défense des étudiants d'Assas. Ce faisceau d'éléments convergents ne permet pas d'établir formellement que l'actuelle campagne d'affichage serait l'œuvre de l'extrême droite. Le GUD est aujourd'hui officiellement dissous, bon nombre de ses dirigeants ayant rejoint le Front national de la jeunesse (FNJ) d'Ile-de-France, tandis que d'autres semblaient lui préférer la nostalgie des actions passées.

Coauteur de l'album *Les Rats maudits*, récemment consacré à l'histoire d'une génération d'étudiants nationalistes, l'un d'eux rejette toute responsabilité sur d'éventuels provocateurs : *« Le sigle du GUD a été de temps à autre utilisé à tort et à travers dans l'extrême droite parisienne »*, nous a-t-il répondu, en requérant l'anonymat et en nous assurant ne pas avoir remarqué cette dernière floraison d'affiches. A peine se souvient-il, d'ailleurs, des slogans scandés par les manifestants du FN, le 1er mai dernier : *« A Paris comme à Gaza, Intifada partout. L'abbé Pierre, avec nous... »*

Erich Inciyan

Cyril de Rouvre condamné à trente mois de prison

LE CONSEILLER RÉGIONAL de Champagne-Ardenne Cyril de Rouvre, 50 ans, a été condamné, lundi 24 juin, pour abus de biens sociaux et banqueroute, à trente mois d'emprisonnement, dont douze mois ferme, et 1 million de francs d'amende, par le tribunal correctionnel de Paris. L'ex-maire de Chaumont et ancien patron de l'écurie Ligier de formule 1 s'est également vu interdire la gestion, l'administration ou la direction d'une entreprise pendant vingt ans.

Le tribunal lui reprochait d'avoir fait perdre à sa société, la Cofragec, 120 millions de francs, à la suite d'opérations financières hasardeuses, après le rachat, en 1989, de la petite écurie AGS de formule 1. M. de Rouvre avait également fait acquérir par sa société, alors en difficulté, des biens lui appartenant personnellement, notamment des parts dans un immeuble parisien et un avion Beechcraft.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : un homme condamné pour pédophilie a été libéré** après avoir choisi de suivre un traitement chimique pour contenir ses pulsions sexuelles. Ecroué en 1994 pour des atteintes sur des mineurs de son entourage, cet homme âgé de 39 ans avait été remis en liberté avec obligation de se soigner, mais avait récidivé. Après s'être vu interdire la castration physique qu'il réclamait, il a accepté de suivre un traitement chimique à l'hôpital Purpan de Toulouse.

■ **Cendrine Le Chevallier, épouse du maire FN de Toulon, a été condamnée**, lundi 24 juin, par le tribunal de grande instance de Toulon à verser 10 000 francs à une responsable d'association qu'elle avait qualifiée *« d'agitatrice dans les milieux islamistes »*. La femme de Jean-Marie Le Chevallier, huitième adjointe au maire chargée de la jeunesse et de la petite enfance, a décidé de faire appel.

Une délégation du comité Omar Raddad, conduite par l'écrivain Jean-Marie Rouart, sera reçue, mardi 25 juin, par le garde des Sceaux Jacques Toubon. Composée d'une vingtaine de personnalités, elle entend demander au ministre de *« tout mettre en œuvre pour aboutir à la révision »* du procès de ce jardinier marocain condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle pour le meurtre de son employeur.

■ **AFFAIRES : le juge Halphen a mis en examen, vendredi 21 juin, Raymond Roux,** l'ancien directeur général de la Cofreth – filiale de la Lyonnaise des eaux – pour *« trafic d'influence »*. M. Roux avait déjà été mis en examen pour *« abus de biens sociaux »*, le 2 février 1995, dans le cadre de l'affaire des fausses factures des HLM de Paris. L'enquête a mis au jour le versement par la Cofreth, en 1992, de commissions sur un compte suisse détenu par Jean-Claude Méry, homme d'affaires proche du RPR (*Le Monde* du 14 mai).

■ **IMMIGRATION : les treize parents algériens d'enfants français,** en grève de la faim depuis douze jours à Lyon, ont suspendu, dimanche 23 juin, leur mouvement, après avoir obtenu une carte de séjour. Ces treize personnes en situation irrégulière avaient entamé, le 11 juin, une *« grève illimitée de la faim »* après s'être vu refuser une carte de résident de dix ans par la préfecture du Rhône.

■ **ÉDUCATION : une épreuve de technologie industrielle du baccalauréat professionnel a été annulée** dans un centre à Besançon, a annoncé, lundi 24 juin, le rectorat de Besançon. Un corrigé avait été glissé par erreur dans les vingt-six pages du sujet de l'option *« définition de produits industriels »*. Les candidats du centre d'examen de Montjoux devront recommencer l'épreuve le 28 juin.

Deux ans de prison avec sursis pour Philippe de Canson

TOULON
de notre correspondant

Philippe de Canson, député RPR du Var, poursuivi pour une prise illégale d'intérêt en tant qu'élu et pour irrégularités dans la gestion de sa maison de retraite de La Londe-les-Maures (Var), a été condamné, lundi 24 juin, à deux ans de prison avec sursis, trois ans d'inéligibilité et 150 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Toulon.

La justice reprochait au parlementaire, également conseiller général, d'avoir favorisé l'obtention d'une subvention de 600 000 francs du conseil général du Var pour la construction d'une maison de retraite – dont le député était devenu administrateur – sur un terrain rendu constructible après modification du plan d'occupation des sols par M. de Canson à l'époque où il était maire de la commune. Par ailleurs, le personnel infirmier travaillant dans cet établissement, qui appartient à son épouse et à son fils, devait rétrocéder 10 % de ses honoraires aux gestionnaires, participant ainsi à *« des prestations administratives et des frais de secrétariat »*.

« OSMOSE »

Ce procès (*Le Monde* des 4 et 5 mai) a été le premier d'une série consacrée aux affaires politico-financières mises au jour en février 1994, au lendemain de l'assassinat du député Yann Piat (UDF/PR), dont M. de Canson était le suppléant. A l'issue de trois jours d'audience, les 29, 30 avril et 2 mai, le procureur de la République, Albert Lévy, avait dénoncé *« une véritable osmose entre la pègre et une partie du microcosme politique »* avant de requérir une peine de quatre ans d'emprisonnement, dont un ou deux avec sursis, et de réclamer une incapacité à exercer une fonction publique ou une activité professionnelle pendant cinq ans ainsi qu'une amende de 500 000 francs.

Le tribunal a reconnu M. de Canson coupable d'extorsion de fonds et de prise illégale d'intérêt sans retenir le délit d'abus de biens sociaux. *« C'est un jugement que je qualifierai de politique,* a protesté le député. *On a laissé assassiner Yann Piat. On me liquide politiquement aujourd'hui. »*

Il semble que M. de Canson n'ait pas l'intention d'interjeter appel du jugement, ce qui l'empêchera de briguer un nouveau mandat lors des élections législatives de 1998. *« Il sera amusant de voir qui sera mon successeur dans la troisième circonscription du Var »*, a-t-il commenté. Une manière d'agiter l'épouvantail d'une hypothétique candidature de Jean-Marie Le Pen.

Amer, le député a regagné ses terres de La Londe en compagnie de son épouse et de leur fils François, respectivement condamnés à six mois de prison avec sursis et 60 000 francs d'amende et à un an de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende.

José Lenzini

هكذا من الاصل

DISPARITIONS

Le pasteur André Dumas

Une voix unique dans le protestantisme

LE PASTEUR André Dumas est décédé des suites d'un cancer, dimanche 23 juin, à La Roche-sur-Yon (Vendée). Il était âgé de soixante-dix-sept ans.

Quel homme plus qu'André Dumas, s'il ne représentait pas à lui seul *tout le protestantisme*, faisait l'unanimité chez tous les protestants ? Grâce à sa disponibilité, au brio de son verbe et de sa plume, à la fermeté de sa pensée, à sa liberté vis-à-vis de tout pouvoir, il leur a donné une voix, devenant même une sorte de référence obligée dans la plupart des débats intellectuels, religieux et éthiques des trente dernières années.

Né le 7 décembre 1918 à Montauban (Tarn-et-Garonne), André Dumas avait gardé de son origine occitane une suavité, dans la voix et le regard, qui rendait tout de suite la relation sympathique et bienveillante. Docteur en théologie après *des études à la faculté protestante* de Montpellier, à Paris et à Bâle, il puise, après la guerre, à la Fédération des associations chrétiennes étudiantes (1943-1949), comme pasteur à Pau (1949-1956), puis comme aumônier universitaire à Strasbourg *(1956-1961), l'essentiel de ses convictions* militantes.

Héritier de Dietrich Bonhoeffer, tué par les nazis – à qui il consacre un ouvrage en 1968 –, et surtout du grand théologien Karl Barth, André Dumas n'est pas ce militant inconditionnel des luttes sociales et politiques des années 70, en France, en Amérique latine, dans le tiers-monde, où, au nom de ce qu'il appellera un jour *« un humanisme enivré, puis désenchanté »*, le protestantisme manque de se diluer.

S'il lutte aux premiers rangs contre la torture en Algérie, contre la course aux armements, contre l'apartheid en Afrique du Sud, contre les injustices sociales et les exclusions de toute nature, s'il s'écrie *« Enfin »* dans un éditorial de *Réforme* en mai 1981, après l'élection de François Mitterrand, André Dumas se montre également préoccupé par le risque de dévaluation de l'héritage protestant, par sa superficielle adaptation à des modes passagères, à des idéologies récupératrices, à des idéalismes culpabilisants. Dans son enseignement à la *faculté de théologie protestante de* Paris (1961-1984), dans ses nombreux conférences et écrits (il collabore au *Monde*), et surtout dans l'hebdomadaire *Réforme* – dont il est, jusqu'à la fin, un collaborateur régulier et qu'il préside de 1977 à 1988 – *André Dumas s'inquiète de* l'évolution d'*« une Eglise devenue monde, sans que le monde soit devenue Eglise »*. Il se réjouit d'un « retour » à la question de Dieu (*Nommer Dieu*, 1980) et même de ce qu'il appelle un renouveau dogmatique, *« mieux capable de défendre et de servir tout homme »*.

Œcuméniste convaincu, il se spécialise de plus en plus dans les questions d'éthique, qui approfondissent le fossé entre protestants et catholiques. André Dumas contribue à la diffusion des idées protestantes en faveur de la légalisation de l'IVG, de la contraception, de la fécondation artificielle, des préservatifs pour lutter contre le sida. Ce n'est pas, pour lui, céder à un quelconque laxisme, mais c'est une manière d'en appeler à la responsabilité des couples.

« INSISTER SUR L'AMOUR »

La morale ne se définit pas à partir d'une loi divine, comme le dirait Jean Paul II – dont André Dumas admirait les qualités de pasteur, plus que celles de théologien –, mais elle dépend de l'usage que la liberté de l'*homme et de la femme en fait*. *« J'ai peur*, écrit-il dans un point de vue au *Monde* en 1988, *que le catholicisme du XX[e] siècle ne s'enferme dans un nouveau* Syllabus *contre les techniques, au lieu d'insister sur l'amour humain, à l'image du Dieu qui nous a fait libres. »*

Homme de fidélité pour qui l'espérance chrétienne a un sens, André Dumas ne renonce jamais, malgré les déconvenues des nombreux dialogues qu'il a su nouer dans sa carrière intellectuelle. Il vivait *« sous le regard de Dieu »*, dit le pasteur Claudette Marquet, autre figure médiatique du protestantisme, habité qu'il était par cet optimisme profond qui lui faisait déceler, dans tout être ou tout combat, quelque chose de possible et de salutaire.

Sans doute puisait-il cette ferveur dans les autres passions qui se partagèrent sa vie : sa famille, la prière et... le cinéma. Il publie, en 1982, *Cent prières possibles*, dont France Quéré, elle aussi récemment décédée, écrit joliment dans *Le Monde* qu'elles sont *« de libres causeries avec le Dieu tutoyé »*. Ce Dieu dont aucun de ses nombreux amis ne doute qu'André Dumas soit proche aujourd'hui.

Henri Tincq

★ **Principaux ouvrages :** ***Le Contrôle des naissances : opinions protestantes*** **(1965) ;** ***Une théologie de la réalité : Dietrich Bonhoëffer*** **(1968) ;** ***Croire et douter*** **(1971) ;** ***Prospective et prophétie*** **(1972) ;** ***Théologies politiques et vie de l'Eglise*** **(1977) ;** ***Nommer Dieu*** **(1980) ;** ***Cent prières possibles*** **(1982) ;** ***L'Amour et la Mort au cinéma*** **(1983) ;** ***Protestants*** **(1987) ;** ***Marie de Nazareth*** **(1989) ;** ***Les Vertus... encore*** **(1989).**

Michel Lebrun

Un historien de la littérature policière

LE ROMANCIER Michel Lebrun est décédé jeudi 20 juin, à l'âge de soixante-six ans.

« Quand vous lirez ces lignes, je serai mort » : dans l'édition 1988 de *L'Année du polar*, la dernière qu'il ait publiée, Michel Lebrun s'était inventé une fin conforme à son personnage, allant même jusqu'à rédiger sa notice nécrologique. *« Le romancier et essayiste Michel Lebrun a trouvé une mort étrange, hier soir, à son domicile parisien. Le défunt, qui avait consacré l'essentiel de sa vie à la littérature policière, avait accumulé chez lui plus de 20 000 volumes consacrés au crime romanesque. Comme il ne donnait aucun signe de vie depuis plusieurs jours, sa logeuse finit par alerter la police. Les policiers découvrirent un spectacle atroce. Les étagères surchargées s'étaient rompues, et les 20 000 polars s'étaient abattus sur la malheureuse victime, qui périt écrasé par le poids des mots. »*

Michel Lebrun est mort chez lui, dans son fauteuil, au milieu de ses livres, donnant à ce texte de 1988 une singulière résonance. Comme un ultime pied de nez d'un homme à l'œil perpétuellement empli d'une sorte de malice désespérée, qui pratiquait l'humour noir, l'ironie et l'autodérision comme une politesse suprême.

Né en 1930, de son vrai nom Michel Cade, collectionneur, historien et théoricien du roman policier, critique (il était rédacteur en chef de la revue *Polar*), Michel Lebrun avait de la littérature policière une connaissance encyclopédique qu'il mettait au service d'un genre qui lui doit beaucoup. Et qui lui valait depuis longtemps le surnom de « pape du polar », titre qui avait fini par l'agacer, car Michel Lebrun était avant tout un auteur.

PLUS DE QUATRE-VINGTS ROMANS

Scénariste, traducteur (Woody Allen, James Cain, David Goodis, Elmore Leonard), Grand Prix de littérature policière en 1956 pour *Pleins feux sur Sylvie*, Prix Paul Féval 1987 pour l'ensemble de son œuvre, Michel Lebrun laisse plus de quatre-vingts romans aux inspirations fort diverses, du plus noir à la fantaisie la plus débridée. Son œuvre, qui reste à découvrir, faisait depuis quelques mois l'objet de rééditions. *Autoroute* et *Le Géant*, publiés par Rivage noir, comptent parmi ses livres les plus ambitieux et les plus intéressants. *Loubard et Pécuchet*, une belle réussite burlesque, vient de paraître à la Série noire.

Michel Abescat

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Esther, Doron et Noam CARMI,
sont très heureux d'annoncer la naissance de

Ella,

à Amiens, le dimanche 23 juin 1996.

Mariages

Eléonore PAUL
et
Dominique DELIENS

ont la très grande joie d'annoncer leur mariage, qui a été célébré dans l'intimité, le 22 juin 1996, à Maisons-Alfort.

Décès

– Alain et Elisabeth Bosler,
Véronique Bosler
et François-Marie Bidault,
Jean-Luc Bosler,
Olivier et Joëlle Bosler,
Daniel et Nicole Bosler,
Denis Bosler,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Toute sa famille,
Tous ceux qui l'aimaient,
ont la tristesse de faire part du décès du

lieutenant-colonel
Lucien BOSLER,
promotion Saint-Cyr
« Maréchal Lyautey »,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du mérite,
croix de guerre 1939-1945
et du combattant volontaire
de la résistance,

survenu, à Marseille, le 14 juin 1996, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Après une cérémonie religieuse à Marseille, l'inhumation a eu lieu à Villard-sur-Boëge (Haute-Savoie), le 19 juin.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– *Dominique et Marie-Francine* de Bouard,
ses parents,
Véronique et Gilles,
Anne et Renaud,
ses sœurs et beaux-frères,
Et toute la famille,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mathilde de BOUARD,

survenu à Paris, dans sa trentième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 27 juin 1996, à 11 heures, en l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois, 193, route de Corbeil, et sera suivie de l'inhumation au cimetière, rue Léo-Lagrange, à Sainte-Geneviève-des-Bois.

4, allée de la Terrasse,
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.

« Car la vie ne va pas en arrière,
ni ne s'attarde avec hier. »
Khalil Gibran

Marguerite BYE,
née Salgues de Génies

nous a quittés, à Clamart, le 22 juin 1996.

Les obsèques auront lieu le mercredi 26 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Clamart.

Marie-Françoise Lefilleul,
Jacques et Martine Bye,
Pascal et Béatrice Bye,
Catherine et Emmanuel Froissart,
leurs enfants et petits-enfants.

63, avenue Jean-Baptiste-Clément,
92140 Clamart (tél. : 45-29-13-23).
4, rue Martial-Grandchamp,
92140 Clamart (tél. : 47-36-20-53).

– M[me] Lucienne Gunziger,
sa cousine,
Ses amis de Paris et de Brive,
ont le regret de faire part du décès de

Geneviève GODICHET,

survenu, à Paris, le 22 juin 1996, dans sa soixante-treizième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Brive, le mercredi 26 juin.

– *M[me] Francine Dumas,*
M. Michel Dumas,
M. et M[me] Christian et Annick Guillemot
et leurs enfants Flore et David,
ont le chagrin d'annoncer la mort de leur mari, père et grand-père,

le pasteur André DUMAS,

survenue le 23 juin 1996 à La Roche-sur-Yon.

La cérémonie aura lieu dans l'intimité au temple de La Roche-sur-Yon (28, rue de Chanzy), le 28 juin, à 14 h 30, présidée par son cousin le pasteur Jacques Maury. Un service d'actions de grâces en sa mémoire aura lieu à la paroisse du Luxembourg (58, rue Madame, Paris-6[e]), le mardi 2 juillet, à 14 h 30.

« Mon Joug est facile
et mon Fardeau léger. »
Matthieu 11-30

Cet avis tient lieu de faire-part.

119, rue du Maréchal-Lyautey,
(85000) La Roche-sur-Yon.

(Lire ci-dessus.)

– Alain, Marie-Thérèse, Annick,
Marie-Hélène Kerihuel,
Jean-Bernard et Brigitte Kerihuel,
et leur fille,
Les familles Chardronnet, Parfus, Bigot et Lotte,
ont la douleur de faire part du décès de

Yves KERIHUEL,

survenu, le 18 juin 1996 à Paris, à l'âge de soixante ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 27 juin, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Passy, 88, rue de l'Assomption, Paris (16[e]).

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

– Olga,
son épouse,
Alain,
son fils,
Mélie,
sa belle-fille,
Bénédicte et Mathieu,
ses petits-enfants,
Cynthia,
son arrière-petite-fille,
Renée, Jacqueline, Alima, Fatma, Josiane,
Ginette et Danielle,
ses nièces,
leurs conjoints et enfants,
Ses voisins,
Et ses compagnons de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre de Villeneuve-Saint-Georges,
Et Suzanne Clémentz, la toujours fidèle amie de la famille,
font part du décès, dans sa quatre-vingt-neuvième année, le 23 juin 1996, de

Alfred REINETTE.

Il sera inhumé au cimetière du Montparnasse, sans fleurs ni couronnes.

Dons aux associations humanitaires ou caritatives.

31, rue du Château,
94190 Villeneuve-Saint-Georges.
14, rue de Gergovie,
75014 Paris.

– *M. Edouard Brézin,*
président du conseil d'administration du CNRS,

M. Guy Aubert,
directeur général du CNRS,

Les membres du comité de direction du CNRS,
L'ensemble de la communauté scientifique du CNRS,
Les membres de la section 29 du Comité national de la recherche scientifique,
ont la grande tristesse de faire part du décès,
survenu le 21 juin 1996, de

Jean REQUIN,
directeur du laboratoire de neurosciences cognitives,
unité propre de recherche du CNRS, à *Marseille*,
membre du Comité national
de la recherche scientifique.

Ils s'associent à la douleur de sa famille et lui présentent leurs plus vives condoléances.

[Jean Requin aura marqué, par sa personnalité rayonnante et son dynamisme, la recherche française, mais également l'unité du département des sciences de la vie du CNRS qu'il a animée avec intelligence, perspicacité et avec cœur.]

– Les membres du Centre de recherche en neurosciences cognitives du CNRS-Marseille ont la tristesse de faire part du décès de leur directeur,

Jean REQUIN,

le 21 juin 1996.

Anniversaires de décès

– Il y a un an,

Nicodème BADIBANGA

entrait dans le royaume de Dieu.

De la part de
M[me] Françoise Badibanga,
ses enfants et petite-fille.
Parents et alliés.

– *Il y a deux ans,*

Cécile BOCH,
vingt-trois ans,

disparaissait accidentellement en mer.

Souvenons-nous de sa joie, de son sourire qui ont illuminé notre vie.

Ses parents,
Sa sœur,
Ses amis.

« Passent les jours,
Et passent les semaines,
Ni temps passé ni les amours
[reviennent
Sous le pont Mirabeau... »

25 juin 1976

Pierre DONIOL VALCROZE.

– Pour le premier anniversaire du décès, le 30 juin 1995, de

M[me] André GAILLARD,
née Simonne Lucie BILENKI,

une pensée et une prière sont demandées pour tous ceux qui l'ont connue, estimée et aimée.

Les Espérantistes végétariens,
48, rue de la Glacière,
75013 Paris.

– Il y a quatre ans, disparaissait

Jean-Michel MANDOPOULOS.

Ses amis, ses proches se souviennent.

Communications diverses

– La Bibliothèque littéraire Jacques-Doucet organise, le jeudi 27 juin, à 18 h 30, dans le grand salon de la Sorbonne, une soirée d'hommage à Tristan Tzara, à l'occasion du centenaire de sa naissance. Le fondateur du dadaïsme sera salué par Pierre Lartigue, Bernard Noël et *Jacques Roubaud qui diront, en outre*, des poèmes de l'auteur. Une présentation de manuscrits, de livres et de dessins accompagnera cette manifestation.

47, rue des Ecoles, 75005 Paris. Inscription dans la limite des places disponibles au 40-46-20-15.

– Avec FR3 et Radio-France Landes, à **Brassempouy**, concerts éphémères et objets durables.

Gérard PARMENTIER,
5 et 6 juillet, à 21 heures,
dimanche 7 juillet, à 16 heures.

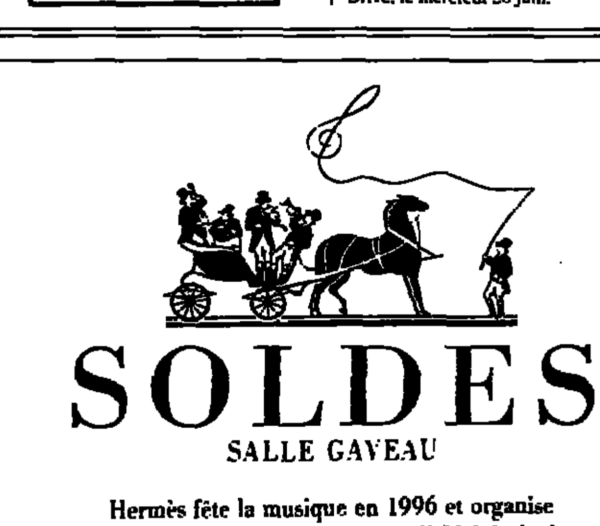
Du 29 juin au 8 juillet, le Musée ethnographique d'Arteta (Espagne) et les artisans exposent chez l'habitant.

Renseignements : 58-89-08-76.

– **Maison de l'Hébreu :** stages d'été du professeur Benaudis. Lire en une leçon : comprendre la Bible ou parler hébreu en temps record : toutes traductions : 02-43-45-78 ou 47-97-30-22.

Soutenances de thèses

– M. Dominique Tournes a obtenu les *félicitations* du jury à l'unanimité pour sa thèse intitulée **« L'intégration approchée des équations différentielles ordinaires (1671-1914) »**, soutenue, le jeudi 20 juin 1996, à l'université Paris-VII. Attendons les bulles à son retour à l'île de la Réunion.



Karadzic et Mladic accusés à La Haye

Seize chefs d'accusation, dont ceux de génocide et de crimes contre l'humanité, ont été retenus par le Tribunal pénal international contre les deux chefs de guerre des Serbes de Bosnie

LE Tribunal pénal international de La Haye doit procéder, à partir de jeudi 27 juin, à l'audition des témoins à charge contre Radovan Karadzic et Ratko Mladic. Nous publions ci-dessous l'essentiel du premier acte d'accusation, en date du 25 juillet 1995, contre les deux chefs de guerre serbes pour leurs responsabilités dans les persécutions en Bosnie. Mercredi 27 juin (Le Monde *daté 28 juin), nous publierons les principaux extraits du deuxième acte d'accusation, daté du 16 novembre 1995, concernant le génocide et les crimes contre l'humanité commis dans la « zone de sécurité » de Srebrenica.*

Richard J. Goldstone, procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 18 du statut du Tribunal, accuse :

RADOVAN KARADZIC, né le 19 juin 1945 dans la municipalité de Savnik, République du Monténégro. Il est le président de l'administration des Serbes de Bosnie depuis le 13 mai 1992 environ.

RATKO MLADIC, né le 12 mars 1943 dans la municipalité de Kalinovik, en République de Bosnie-Herzégovine. Il est officier de carrière dans l'armée des Serbes de Bosnie avec le rang de général. Il occupe les fonctions de commandant de l'administration des Serbes de Bosnie depuis le 14 mai 1992 environ.

[L'acte d'accusation décrit les responsabilités de supérieurs hiérarchiques des deux hommes. Il rappelle ensuite le contexte général : au moment des faits, la Bosnie était le théâtre d'un conflit armé et se trouvait sous occupation partielle, ce qui justifie la référence aux conventions internationales sur le droit de la guerre ; certains des actes allégués faisaient partie d'une offensive généralisée, à grande échelle ou systématique, dirigée contre une population civile, ce qui justifie la qualification de crimes contre l'humanité.]

PARTIE Ire

CHEFS D'ACCUSATION 1 ET 2
(GÉNOCIDE, CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ)

Radovan Karadzic et **Ratko Mladic** ont, depuis avril 1992, par leurs actes et omissions sur le territoire de la République de Bosnie-Herzégovine, commis un génocide. Des civils musulmans bosniaques et croates bosniaques ont été persécutés pour des raisons nationales, politiques et religieuses sur tout le territoire de Bosnie-Herzégovine. Des milliers d'entre eux ont été internés dans des camps de détention, où ils ont fait l'objet de violences physiques et psychologiques généralisées et ont été soumis à des conditions inhumaines (...) avec l'intention de les détruire en tant que groupe national, ethnique ou religieux. (...)

Radovan Karadzic et **Ratko Mladic** ont, entre avril 1992 et juillet 1995, (...) commis un crime contre l'humanité en persécutant des civils musulmans bosniaques et croates bosniaques pour des raisons nationales, politiques et religieuses. *[Le texte énumère les actes constitutifs du crime contre l'humanité détaillés dans les paragraphes suivants.]*

● Camps d'internement

Dès que les forces militaires de Bosnie et d'ailleurs en ex-Yougoslavie ont commencé à attaquer les villes et villages dans la République de Bosnie-Herzégovine, des milliers de civils musulmans bosniaques et croates bosniaques ont été systématiquement choisis et rassemblés pour des raisons nationales, ethniques, politiques ou religieuses et incarcérés dans des camps d'internement répartis sur l'ensemble du territoire occupé par les Serbes de Bosnie. (...)

Bon nombre de ces camps étaient dotés d'un personnel de militaires et policiers et de leurs agents qui en assuraient l'administration sous le contrôle de **Radovan Karadzic** et **Ratko Mladic**. (...) Ces camps et ce personnel comprennent, sans y être limités :

Camp	Commandant	Dates d'existence
Omarska	Zeljko Meakic	Mai/août 1992
Keraterm	Dusko Sikirica	Mai/août 1992
Trnopolje	Slobodan Kuruzovic	Mai/déc. 1992
Luka	Goran Jelisic	Mai/juillet 1992
Manjaca	Bozidar Popovic	Eté 1991/déc. 1992
Susica	Dragan Nikolic	Juin 1992/sept. 1992
KP Dom Foca	Milorad Krnojelac	Avril/mi-1993

(...) Les personnels des camps d'internement, ayant l'intention de détruire les Musulmans bosniaques et les Croates bosniaques en tant que groupe national, ethnique ou religieux, ont tué, gravement blessé et infligé délibérément aux détenus des conditions visant à leur destruction physique. Des détenus ont, à maintes reprises, assisté et/ou fait l'objet d'actes inhumains, y compris les suivants : meurtre, viol, violences sexuelles, tortures, coups et blessures, vol, ainsi que d'autres formes d'atteinte à l'intégrité mentale et physique. Dans de nombreux cas, des femmes et des filles détenues ont été violées dans les camps ou, en ayant été retirées, en d'autres endroits. (...)

● Prise pour cible de dirigeants politiques, d'intellectuels et de professionnels

Les dirigeants et membres du Parti d'action démocratique (SDA), essentiellement musulman bosniaque, ainsi que du principal parti politique croate bosniaque (HDZ) des villes de Prijedor, Vlasenica, Bosanski Samac et Foca, notamment, ont été particulièrement visés aux fins de persécution par les personnels militaires et policiers serbes bosniaques et leurs agents, sous la direction et le contrôle de **Radovan Karadzic** et **Ratko Mladic**. Dans de nombreux cas, des listes identifiant les dirigeants du SDA et du HDZ ont été fournies *[aux forces serbes]* par le SDS *[le parti de M. Karadzic]*. Sur la base de ces listes, des dirigeants musulmans et croates bosniaques ont été arrêtés, internés, ont fait l'objet de violences physiques et, dans de nombreux cas, ont été exécutés. *[Ils]* comprennent, sans y être limités, Muhamed Cehajic (Prijedor), Suleman Tihic (Bosanski Samac) et Ahmet Hadzic (Brcko).

En plus, (...) *[les forces serbes]* ont systématiquement pris pour cibles, aux fins de persécution pour des raisons nationales ou religieuses, les intellectuels et professionnels musulmans et croates dans de nombreuses villes et villages (...). Ces personnes comprennent, sans y être limitées : Abdullah Puskar (universitaire), Ziko Crnalic (homme d'affaires) et Esad Mehmedalija (avocat), de Prijedor, Osman Vatic (avocat), de Brcko.

● Déportations

Des milliers de Musulmans et de Croates bosniaques des régions de Vlasenica, Prijedor, Bosanski Samac, Brcko et Foca notamment, *[internés dans des camps]* ont été expulsés ou déportés illégalement. (...) De plus, des civils musulmans et croates bosniaques, y compris des femmes, enfants et personnes âgées, ont été enlevés directement de leurs domiciles et utilisés dans le cadre d'échanges de prisonniers par les forces militaires et policières serbes bosniaques sous la direction de **Radovan Karadzic** et **Ratko Mladic**. Ces expulsions et autres n'étaient pas des évacuations motivées par des raisons de sécurité. (...)

● Pilonnage de rassemblements de civils

A compter de juillet 1992 et jusqu'en juillet 1995, les forces militaires serbes bosniaques, sous la direction et le contrôle de **Radovan Karadzic** et **Ratko Mladic**, ont tiré sur des rassemblements de civils qui n'avaient pas de signification militaire (...). Ces incidents comprennent, sans y être limités :

Lieu	Date	Victimes
Sarajevo (pique-nique)	3-7-1992	10
Sarajevo (aéroport)	11-2-1993	4
Srebrenica (terrain de jeu)	12-4-1993	15
Dobrinja/Sarajevo (match de football)	1-6-1993	146
Dobrinja/Sarajevo (point d'eau)	12-7-1993	27
Sarajevo (rue résidentielle)	28-11-1993	11
Ciglane Market/Sarajevo (marché)	6-12-1993	20
Alipasino Polje/Sarajevo (enfants jouant)	22-1-1994	10
Cetinjska/Sarajevo (enfants jouant)	26-10-1994	7
Sarajevo (rue Livanska)	8-11-1994	7
Sarajevo (marché aux puces)	22-12-1994	9
Tuzla (place)	24-5-1995	195

● Appropriation et pillage de biens

(...) Les *[forces serbes]*, sous la direction et le contrôle de **Radovan Karadzic** et **Ratko Mladic**, se sont approprié et ont pillé systématiquement et arbitrairement les biens meubles et immeubles de civils musulmans et croates bosniaques. L'appropriation des biens a eu lieu sur une grande échelle, sans être justifiée par des nécessités militaires. Elle a été observée d'avril 1992 à janvier 1993 dans les municipalités de Prijedor, Vlasenica et Bosanski Samac, notamment.

(...) Lors de l'arrivée des détenus dans les camps, le personnel administrant lesdits camps leur a systématiquement volé leurs biens personnels, y compris bijoux, montres, fonds en espèces et autres objets de valeur.

(...) *[Avant de quitter les camps pour être transférés de force dans d'autres régions,]* de nombreux détenus ont été contraints de signer des documents (...) par lesquels ils abandonnaient « *volontairement* » à l'administration serbe bosniaque la propriété et la possession de leurs biens. *[De même pour de nombreux civils qui n'ont pas été internés mais qui ont dû partir, en raison des conditions de vie devenues intolérables.]*

● Destruction de biens

La persécution dans l'ensemble du territoire occupé *[par les forces serbes]* a comporté la destruction systématique des maisons et établissements industriels et commerciaux musulmans et croates bosniaques. Ces maisons et établissements ont été sélectionnés et systématiquement détruits dans des zones où les hostilités avaient cessé ou qui avaient été épargnées par les hostilités. Le but de cette destruction illégale était de s'assurer que les habitants ne pourraient pas rentrer et ne rentreraient pas (...).

● Destruction d'édifices du culte

Les édifices musulmans et catholiques consacrés au culte ont été systématiquement endommagés et/ou détruits par les forces militaires serbes bosniaques et autres, dans de nombreux cas en l'absence d'action militaire ou après que celle-ci eut cessé (...).

Les actions *[décrites ci-dessus]* (...) ont eu lieu sur une si grande échelle et de façon tellement systématique qu'elles ont détruit, traumatisé ou déshumanisé la plupart des aspects de la vie des collectivités musulmanes bosniaques et croates bosniaques dans les régions tombées sous le contrôle de l'administration des Serbes de Bosnie.

> *« Les personnels des camps d'internement, ayant l'intention de détruire les Musulmans bosniaques et les Croates bosniaques en tant que groupe national, ethnique ou religieux, ont tué, gravement blessé et infligé délibérément aux détenus des conditions visant à leur destruction physique »*

Radovan Karadzic et **Ratko Mladic** savaient ou avaient des raisons de savoir que des subordonnés, dans les camps d'internement, s'apprêtaient à tuer ou à infliger des atteintes physiques et mentales graves à des Musulmans et à des Croates bosniaques dans l'intention de les détruire, en tout ou partie, en tant que groupe national, ethnique ou religieux, ou l'avaient fait, et ils n'ont pas pris les mesures nécessaires et raisonnables pour empêcher lesdits actes ou pour en punir les auteurs.

Radovan Karadzic et **Ratko Mladic** ont, individuellement et de concert avec d'autres, planifié, incité à commettre, ordonné ou de toute autre manière aidé et encouragé à planifier, préparer et exécuter des persécutions pour des raisons politiques et religieuses, ou savaient ou avaient des raisons de savoir que des subordonnés s'apprêtaient à commettre ces persécutions, ou l'avaient fait, et n'ont pas pris les mesures nécessaires et raisonnables pour empêcher que ces actes ne soient commis ou en punir leurs auteurs.

Par ces actes et omissions, **Radovan Karadzic** et **Ratko Mladic** ont commis :

Chef d'accusation 1 : un génocide, sanctionné par les articles 4 (2, a,b,c) et 7 (3) du statut du Tribunal ;

Chef d'accusation 2 : un crime contre l'humanité, sanctionné par les articles 5 (h), 7 (1) et 7 (3) du statut du Tribunal.

CHEFS D'ACCUSATION 3 ET 4
(INTERNEMENT ILLÉGAL DE CIVILS)

(...) *[Le texte rappelle les faits précédemment décrits sur les camps d'internement et déclare que, par leurs actes ou omissions s'y rapportant, M. Karadzic et M. Mladic sont accusés d'infraction grave aux conventions de Genève (chef d'accusation 3) et de violation des lois ou coutumes de la guerre (chef d'accusation 4).]*

CHEF D'ACCUSATION 5
(PILONNAGE DE RASSEMBLEMENTS DE CIVILS)

[Le texte rappelle les faits et déclare que MM. Karadzic et Mladic ont commis à cet égard une violation des lois ou coutumes de la guerre.]

CHEF D'ACCUSATION 6
(DESTRUCTION D'ÉDIFICES DU CULTE)

[Le texte rappelle les faits précédemment décrits et dresse une liste de seize mosquées détruites à Banja Luka, ainsi qu'une liste de onze églises et monastères détruits dans différentes régions. Il s'agit d'une violation des lois ou coutumes de la guerre.]

CHEF D'ACCUSATION 7
(DESTRUCTION CONSIDÉRABLE DE BIENS)

[Infraction grave aux conventions de Genève.]

CHEFS D'ACCUSATION 8 ET 9
(APPROPRIATION ET PILLAGE DE BIENS)

[Infraction grave aux conventions de Genève (chef d'accusation 8) et violation des lois ou coutumes de la guerre (chef d'accusation 9).]

PARTIE II

CHEFS D'ACCUSATION 10 À 12
(TIRS ISOLÉS À SARAJEVO)

La ville de Sarajevo est assiégée depuis le 5 avril 1992 par des forces de l'armée serbe bosniaque. Durant toute la durée de ce siège, on a observé une campagne systématique de tirs délibérés contre des civils par des tireurs isolés des forces militaires serbes bosniaques ou de leurs agents. Cette campagne a terrorisé la population et s'est traduite par un nombre considérable de victimes civiles, tuées ou blessées, y compris des femmes, enfants et personnes âgées. *[Le texte donne une liste de quatre enfants, huit femmes, quatre personnes âgées et quatre hommes tués, avec le lieu précis et la date de leur mort ; il donne une autre liste de quinze enfants, seize femmes, dix personnes âgées, dix hommes blessés avec les mêmes indications.]*

(...) S'agissant des attaques délibérées par tirs isolés contre des civils qui ont entraîné la mort et les blessures desdits civils, **Radovan Karadzic** et **Ratko Mladic** ont commis :

Chef d'accusation 10 : une violation des lois ou coutumes de la guerre (...).

S'agissant du meurtre par tirs isolés de ces civils, notamment, et des actes et omissions qui s'y rapportent, **Radovan Karadzic** et **Ratko Mladic** ont commis :

Chef d'accusation 11 : un crime contre l'humanité (...).

S'agissant des blessures infligées à ces civils (...), **Radovan Karadzic** et **Ratko Mladic** ont commis :

Chef d'accusation 12 : un crime contre l'humanité (...).

PARTIE III

CHEFS D'ACCUSATION 13 À 16
(OTAGES/BOUCLIERS HUMAINS)

Entre le 26 mai et le 2 juin 1995, des personnels militaires serbes bosniaques, sous la direction et le contrôle de **Radovan Karadzic** et **Ratko Mladic**, ont saisi 284 membres des forces de maintien de la paix des Nations unies à Pale, Sarajevo, Gorazde et autres endroits, et les ont pris en otage en vue d'éviter de nouvelles interventions aériennes des forces de l'OTAN. Ils les ont détenus en recourant à la force ou menaçant d'y recourir. Dans certains cas, des violences ont été infligées à ces otages. (...) Ils ont sélectionné un certain nombre d'otages pour servir de « boucliers humains », y compris, sans y être limités, Capt. Patrick A. Rechner (Canada), Capt. Oldrich Zidlik (République tchèque), Capt. Teversky (Russie), Maj. Abdul Razak Bello (Nigeria), Capt. Ahmad Manzoor (Pakistan) et Maj. Gunnar Westlund (Suède). Vers le 26 mai 1995 jusqu'au 27 mai 1995, ils ont attaché les membres des forces de maintien de la paix sur des cibles potentielles des interventions aériennes de l'OTAN, y compris le dépôt de munitions de Jahorinski Potok, le site de radars de Jahorina et un centre de communications voisin (...). Des délégations militaires et politiques serbes bosniaques de haut niveau ont inspecté et photographié les otages attachés par des menottes aux dépôts de munitions de Jahorinski Potok.

S'agissant de la prise et détention en otage des membres des forces des Nations unies, **Radovan Karadzic** et **Ratko Mladic**, par leurs actes et omissions, ont commis :

Chef d'accusation 13 : une infraction grave *[aux conventions de Genève]* (...) ;

Chef d'accusation 14 : une violation des lois ou coutumes de la guerre (...).

S'agissant de l'utilisation de ces hommes comme « boucliers humains » les 26 et 27 mai, ils ont commis :

Chef d'accusation 15 : une infraction grave *[aux conventions de Genève]* ;

Chef d'accusation 16 : une violation des lois ou coutumes de la guerre.

[Les mentions en italique sont des formulations de la rédaction.]

هكذا من الاصل

Une loi contre l'antisémitisme militant

par Jean-Claude Gayssot et Charles Lederman

IL Y A près d'un quart de siècle, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité (1er juillet 1972) la loi qui créait les infractions de discrimination en raison de la race, de la religion, de la nation, de l'ethnie et de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale. Ainsi l'un des fléaux les plus détestables de la société française – le racisme – cessait-il d'être tenu pour une opinion comme une autre : il devenait un délit puni par la loi.

Face à la recrudescence du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie, cette loi s'est révélée insuffisante.

Plusieurs associations et des personnalités d'horizons divers ont alors souhaité qu'elle soit complétée. La majorité du Parlement en a convenu et a adopté celle du 30 juin 1990, qui, dans plusieurs domaines, renforce l'efficacité du texte initial, toujours en vigueur.

Nous ne traiterons ici que d'un seul aspect qui fait actuellement l'objet d'une controverse : la réponse au négationnisme des crimes contre l'humanité perpétrés par les nazis.

Aucun doute ne doit subsister. Pour notre part, ce qui nous anime, c'est la lutte contre l'antisémitisme militant et revanchard que constitue le négationnisme. Plus on s'éloignera de l'époque où ces crimes ont été commis, de leur révélation, de la disparition des victimes et des témoins, plus il risque d'être dangereux.

Sur proposition du gouvernement de l'époque, un amendement a été adopté qui fixe des peines à l'encontre de ceux qui « *auront contesté l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du Tribunal militaire international* » de Nuremberg.

L'extrême droite a fait de la loi de 1990 une de ses cibles privilégiées, d'autant plus que son chef ne supporte pas d'avoir été condamné sur le fondement de ce texte

Cet amendement, devenu l'article 24 bis de la loi, introduit la référence au Tribunal international qui ne figurait pas dans la proposition initiale déposée par le groupe communiste. Dans l'esprit du gouvernement d'alors, il s'agissait de donner une référence et de rappeler une définition précise de la notion de « crimes contre l'humanité » en reprenant celle des statuts du Tribunal international de Nuremberg, c'est-à-dire : « *l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes les populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne des pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal ou en liaison avec ce crime* ».

S'agissait-il d'établir une « vérité d'Etat », une « vérité officielle » ? Question fondamentale pour tous les démocrates qui, comme nous, considèrent les libertés, leur développement dans toute la société et pour tous les individus comme le critère décisif de toute avancée de civilisation. Question cruciale aussi, compte tenu de ce qui s'est passé à l'Est et ailleurs. Dès le débat à l'Assemblée nationale, le problème n'a pas été éludé. Qu'il soit permis à l'un des signataires de ce texte de se citer : « *Ne prenons-nous pas le risque ici de valider de manière insidieuse une conception officielle de l'Histoire ?* » *Si tel était le cas, évidemment, l'amendement ne serait ni recevable ni même concevable à nos yeux. Mais de quoi s'agit-il ? S'agit-il de refuser que le débat existe pour interpréter tel ou tel fait historique ? Imposer telle conception contre une autre ? Ou bien encore refuser toute interrogation, interdire tout droit à l'erreur ? Si tel était le cas, je le redis, cela ne pourrait être acceptable.*

» Mais il s'agit de tout autre chose avec cet amendement. Il s'agit, sur un point précis, de ne pas remettre en cause l'existence de faits – de faits absolument horribles – pour servir de justification soi-disant scientifique à l'antisémitisme militant.

» Aller jusqu'à nier l'existence de camps d'extermination nazis où des millions de juifs ont été sauvagement assassinés, considérer ce fait comme un "détail", n'entre pas dans le champ de la controverse normale et nécessaire en matière historique. C'est donner à comprendre, par une négation de l'Histoire, que ces faits qui ont une origine antisémite évidente ne sont pas de l'ordre du condamnable, de l'horrible et que, tout compte fait, l'antisémitisme dans ses réalités actuelles est de l'ordre du banal, du détail, de l'acceptable. » (Jean-Claude Gayssot à la tribune de l'Assemblée nationale, le 2 mai 1990).

De son côté, le garde des sceaux du moment (Pierre Arpaillange) déclarait au Sénat : « *On a dit que la négation de l'Holocauste devait être combattue dans le cadre du débat de l'opinion, qu'il ne peut y avoir en France d'Histoire officielle, pénalement défendue, que le discrédit jeté sur ces thèses par la communauté scientifique est suffisant pour que le juge n'ait pas à intervenir... mais je pense pour ma part que, si la révision de l'Histoire est toujours un droit, souvent un devoir, la négation de l'Holocauste par les auteurs qui se qualifient, selon un terme inapproprié, "révisionnistes" n'est, aujourd'hui, qu'une expression du racisme et le principal vecteur de l'antisémitisme.* »

Oradour-sur-Glane, l'anéantissement du ghetto de Varsovie, les pendus de Tulle, le massacre des Fosses ardéatines, les rafles du 14 juillet 1942 à Paris, la déportation de plus de soixante-dix mille juifs de France, un peu plus de trois mille seulement étant revenus, celle de ces enfants qui ont quitté le camp de Drancy sans espoir de retour, toutes ces horreurs n'ont aucun caractère « officiel », elles ne sont que l'effroyable réalité.

Réalité qui nous rappelle, comme le déclarait André Malraux à propos de cette époque, que « *pour la première fois l'Homme a donné des leçons à l'Enfer* ». Réalité qui a conduit Jorge Semprun à écrire que « *la mort parlait le yiddish* ». Réalité réaffirmée par la Conférence épiscopale de France à la suite des déclarations de l'abbé Pierre après la mise en examen de Roger Gauraudy : « *Les points controversés ont d'ailleurs été examinés. Ils ne remettent pas en cause les acquis indiscutables que nous devons rappeler à l'attention des chrétiens : l'extermination a eu lieu, c'est un fait incontesté, il s'agit bien d'un génocide puisque hommes, femmes, enfants et vieillards étaient condamnés à mourir. Les chambres à gaz ont existé et les nazis ont employé un langage codé pour cacher leur forfait, langage dont ils se servaient déjà pour dissimuler aux familles allemandes le crime d'euthanasie.* »

« *Acquis indiscutables* » qui, à nos yeux, ne mettent nullement en cause la liberté absolue des historiens à poursuivre leurs recherches sur cette période noire. D'ailleurs, ils le font. La loi de 1990 ne constitue pas – ils sont nombreux à le reconnaître – un obstacle à la poursuite de leurs travaux.

La liberté d'expression et d'opinion est aussi parfois invoquée pour combattre la loi. Mais personne, à notre connaissance, ne conteste celle de 1972 qui fait du racisme un délit. Pas plus que la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui précise dans son article 10 que « *l'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique...* ». Ni d'ailleurs la loi sur la presse de 1881 qui protège de la diffamation.

Que le Front national soit aujourd'hui rejoint par certains députés de droite qui réclament l'abolition de ce texte ne fait que souligner ce qui est confirmé par le récent rapport de la commission des droits de l'homme : le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie gagnent dans l'opinion

La loi de 1990 a la même vocation s'agissant du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie.

Dans la controverse qui s'est instaurée, la rigueur intellectuelle impose, d'une part, de ne pas omettre de mentionner tous ceux – personnes ou associations – qui la soutiennent, l'ont utilisée, ont obtenu satisfaction et, d'autre part, de refuser tout amalgame entre les tenants du racisme et de l'antisémitisme et des personnalités qui ont exprimé des réserves, des critiques, voire même leur opposition à l'article 24 bis.

Nous sommes attentifs à ce qu'expriment ces personnalités. Si des ambiguïtés subsistent, nous espérons qu'il sera possible de les lever, ensemble.

Dès le départ, Marie-France Stirbois, alors députée, et plus largement le Front national se sont opposés avec la dernière énergie à ce qu'ils appelaient la proposition « *Rocard-Gayssot* » ou « *Gayssot-Fabius* », n'hésitant pas à accuser ses auteurs d'être incapables « *de démontrer scientifiquement* » la réalité de la Shoah. Manifestation insupportable de cet antisémitisme militant évoqué précédemment.

Depuis, l'extrême droite a fait de la loi de 1990 une de ses cibles privilégiées – « *loi scélérate* », « *loi totalitaire* », disent-ils – d'autant plus que son chef ne supporte pas d'avoir été condamné sur le fondement de ce texte.

Les partisans du négationnisme sont à leur place quand ils combattent la loi. La représentation nationale, nous le croyons, est à la sienne quand elle protège la société de l'intolérance et de l'inhumanité que constituent le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie érigés en système.

Que le Front national soit aujourd'hui rejoint par certains députés de droite qui réclament l'abolition de ce texte ne fait que souligner ce qui est, hélas, vrai et confirmé par le récent rapport annuel de la Commission des droits de l'homme auprès du premier ministre, créée par la loi de 1990 : le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie gagnent dans l'opinion.

Nous savons bien qu'aucune « *loi n'abolira jamais le mensonge* » mais nous savons aussi qu'elle peut contribuer à lutter contre la diffusion dans notre société de ces poisons. C'est cela – et rien que cela – que le Parlement a voulu faire en 1990.

Jean-Claude Gayssot *est député (PCF) de la Seine-Saint-Denis.*
Charles Lederman *est avocat, ancien sénateur communiste du Val-de-Marne.*

Du bon usage des METP

par Jean-Pierre Fourcade

DES controverses récentes ayant pu laisser croire que la procédure des marchés d'entreprises de travaux publics (METP) utilisée depuis 1991 par le conseil régional d'Ile-de-France était contestable dans ses modalités d'attribution aux entreprises, je crois nécessaire de faire le point sur cette innovation qui mérite beaucoup mieux que de sordides allégations de corruption.

A la suite des lois de décentralisation, le conseil régional d'Ile-de-France s'est vu transférer la responsabilité de 470 lycées dont une grande partie étaient vétustes et inadaptés à la pédagogie moderne. Très vite, il s'est trouvé affronté à la double nécessité de construire des lycées supplémentaires pour faire face aux prévisions d'évolution de la démographie scolaire et de rénover les lycées existants. Bien que le volume des crédits mis en œuvre chaque année ait dépassé 3 milliards de francs – alors que l'Etat y consacrait moins de 200 millions de francs avant la décentralisation –, l'effort à entreprendre pour héberger convenablement les lycéens et leurs enseignants eût été impossible sans le recours à la procédure des METP.

Cette procédure a pour objet de confier par appel d'offres à une entreprise le soin de rénover un établissement scolaire, et de l'entretenir pendant dix ans en la rémunérant par le versement de dix annuités constantes. Il s'agit d'astreindre le titulaire du marché à un engagement de résultat dans le cadre d'un contrat forfaitaire basé sur un diagnostic d'ensemble établi par un architecte, vérifié par les services du conseil régional, contrôlé par ceux du ministère de l'éducation nationale et approuvé par le conseil d'administration de l'établissement. De 1991 à 1995, 121 lycées ont fait l'objet de marchés de ce type, représentant 1 674 342 mètres carrés de surface et pouvant héberger 113 650 lycéens. Charge financière : 15 milliards de francs, soit une dépense annuelle de l'ordre de 1,5 milliard de francs, ce qui a permis de consacrer le reste de l'enveloppe à des constructions neuves. Près de 70 lycées ont été réalisés pour une capacité d'accueil dépassant 100 000 élèves.

L'avantage le plus important du METP est d'unifier les responsabilités de la rénovation et du gros entretien, de donner à chaque proviseur de lycée un interlocuteur permanent, et de mettre un terme aux contentieux innombrables qui caractérisent les procédures classiques. La liaison des travaux de contruction et de rénovation, et du suivi des grosses réparations devrait éviter de retrouver, dans quelques années, les inconvénients des mauvais choix de matériaux et de l'insuffisance des travaux d'entretien.

Deuxième avantage : le METP ne comporte pas de majoration de prix dès lors que le marché est forfaitaire et englobe les dépenses d'entretien. Ainsi, sur les opérations déjà lancées, les problèmes de fondations spéciales, de révision de programme ou de travaux imprévus ne se sont pas posés. Est-il fréquent, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, de connaître des opérations complexes conduites sans dépassement des coûts d'objectif ?

Le troisième avantage est celui des paiements fractionnés. La collectivité territoriale sait, dès l'origine, à quelle annuité elle s'engage. Elle peut donc programmer ses investissements et les insérer dans une prospective budgétaire qui tient compte de ses autres engagements. Le paiement fractionné lui garantit que les travaux de gros entretien sont régulièrement exécutés, sans quoi le marché peut être dénoncé puisqu'il existe une garantie bancaire de bonne fin souscrite par l'entreprise retenue.

Quels peuvent être les risques de cette procédure ? Pour les marchés très importants sur le plan technique et financier, le vrai problème est de savoir si le METP est dangereux pour les finances locales et pernicieux pour les entreprises. Pour les collectivités locales, il peut y avoir un coût trop élevé et un endettement excessif. S'agissant des coûts, comme l'entreprise doit obligatoirement se couvrir pour faire face aux aléas techniques et financiers, la collectivité locale doit suivre de très près le prix moyen au mètre carré et celui de la dépense annuelle de gros entretien.

L'endettement : c'est le point le plus délicat car il est essentiel de le faire apparaître dans les documents comptables de la collectivité locale et de l'ajouter aux autres emprunts. C'est ce qui s'est fait dans les documents financiers établis chaque année par le conseil régional d'Ile-de-France. Cela n'a pas éveillé d'inquiétudes dans la communauté financière nationale et internationale.

Pour les entreprises de bâtiment et de travaux publics, il est incontestable que la procédure du METP est difficile à mettre en œuvre par des firmes de petite dimension, car la combinaison d'une maîtrise de chantier souvent complexe et l'organisation d'un service de gros entretien disponible à tout instant nécessitent une structure déjà importante. Mais la collectivité territoriale n'est pas obligée de tout rénover en recourant au METP et de nombreux travaux peuvent être attribués aux petites et moyennes entreprises : c'est une question de choix du maître d'ouvrage.

La procédure des marchés d'entreprises de travaux publics utilisée depuis 1991 en Ile-de-France n'est ni une panacée ni une formule exempte de risques. Elle demeure valable pour un certain nombre d'équipements collectifs à réaliser en urgence

Reste le problème de l'attribution des marchés aux entreprises. Comme il n'était pas possible de constituer en quelques mois une administration complète ni de s'engager dans des procédures lourdes et complexes, le choix a été fait d'organiser un appel d'offres restreint entre 4, 5 ou 6 entreprises pour chaque rénovation, en surveillant le prix au mètre carré et le coût de l'entretien, en vérifiant qu'il n'y avait pas d'abus de position dominante et en suivant l'exécution des travaux.

Je ne prétendrai pas que la commission des marchés n'ait pas commis quelques erreurs. Mais je sais qu'elle a essayé de concilier le plus faible niveau de prix et la rapidité de réalisation. C'est d'ailleurs ce qu'a relevé la chambre régionale des comptes, dans son rapport du 12 septembre 1994, en écrivant : *« Ainsi, les vérifications opérées par la chambre en ce qui concerne les procédures d'attribution des marchés n'ont pas conduit à formuler d'observations critiques ni en ce qui concerne la publicité des appels d'offres ni en ce qui concerne les critères présidant au choix des entreprises. »*

La procédure du METP n'est évidemment ni une panacée ni une formule exempte de risques. Mais elle reste valable pour un certain nombre d'équipements collectifs qu'il faut réaliser en urgence.

***Jean-Pierre Fourcade** est président du Comité des finances locales.*

Etre avocat demain en Europe

par Nicole Fontaine et André Soulier

LA proposition de directive communautaire relative aux avocats a nourri de nombreux débats au sein de la profession au cours des derniers mois, et à travers toute l'Union européenne. Elle mérite qu'en soient précisés le contexte et l'enjeu.

En 1992, les barreaux européens, réunis au sein de l'organisme qui les représente, manifestaient à l'unanimité, exception faite du Luxembourg, l'exigence d'une directive spécifique pour assurer la liberté d'établissement de leur profession.

Ils estimaient que le système général de reconnaissance mutuelle des diplômes, qui entrait alors en vigueur, ne réglait pas la question de façon satisfaisante. Cette analyse était fondée : le test d'aptitude ou les formations complémentaires prévus par la directive de 1991 sont largement utilisés par certains pays comme moyens protectionnistes ; la directive générale laisse de nombreux vides juridiques que chaque pays comble à son gré ; enfin, la multiplication des grands cabinets interprofessionnels d'origine ou d'inspiration américaine bouleverse profondément les conditions traditionnelles de l'exercice de la profession dans de nombreux pays de l'Union européenne.

Toutefois, lorsque les barreaux se penchèrent sur le fond du dossier, ils durent constater un clivage, révélateur de conceptions antagonistes de l'intégration européenne, sur deux points principaux : le droit de contrôle de la qualification par le pays d'accueil et le droit au port du titre du pays d'origine.

Les représentants des barreaux allemand et britannique réclamaient à la fois le maintien du droit de l'État membre d'accueil à imposer des épreuves d'aptitude, au nom de la protection des consommateurs, et le droit de l'avocat à garder indéfiniment son titre d'origine, quel que soit le pays où il exercerait, au nom d'une liberté d'établissement sans restriction.

Pour les barreaux français et espagnol, l'intégration dans le pays d'accueil devait au contraire être automatique et conduire à terme à une assimilation totale, excluant donc le droit à exercer sous le titre professionnel du pays d'origine. L'avocat qui émettrait un tel souhait devrait, au bout de cinq ans, regagner son pays.

La commission juridique du Parlement européen, qui avait en charge ce dossier épineux, s'est efforcée d'écouter longuement les parties. Elle a élaboré un compromis à la fois équilibré et fragile. Son élaboration a été aidée par un arrêt récent de la Cour européenne de justice (arrêt Gebhard), qui a rappelé les limites très restrictives dans lesquelles les États peuvent prendre des dispositions propres à réglementer le principe communautaire prééminent de la liberté d'établissement. Les Français, dont la position était à l'origine fort isolée, ont obtenu ce à quoi ils tenaient le plus : la suppression du test d'aptitude préalable à l'exercice dans le pays d'accueil, l'obligation faite aux avocats non nationaux de respecter l'intégralité des règles professionnelles et déontologiques du pays d'accueil, et un encadrement rigoureux de l'interprofessionnalité.

En revanche, la commission juridique du Parlement a refusé de limiter dans le temps la faculté d'exercer sous le titre professionnel du pays d'origine adjoint du pays au titre du pays d'accueil. Une telle disposition heurtait la logique : comment justifier que cette possibilité soit admise pendant la période de moindre expérience professionnelle et interdite ensuite ?

Non sans difficultés internes parfois, tous les barreaux européens, y compris celui de l'Espagne, à la seule exception du barreau luxembourgeois et d'une partie des avocats français qui émettent encore des réticences, ont estimé que le compromis proposé par la commission juridique était équilibré.

L'enjeu est considérable pour l'ensemble de la profession. La directive aura pour effet de lui permettre de mieux résister au vrai danger auquel elle est exposée qui n'est pas de nature intra-européenne.

Ce vrai danger, s'il existe, est induit par le fait irrépressible de la mondialisation des échanges commerciaux et de services. L'exercice de la profession d'avocat ne peut se développer en niant ou ignorant l'évolution rapide des échanges nationaux ou internationaux et le nouveau contexte dans lequel les clients commercent, traitent ou doivent, le cas échéant, se défendre.

Ainsi, les grands cabinets américains, et plus largement anglo-saxons, ont pris acte avant nous de la modification de l'espace économique et financier. Ils ont dès lors recherché toutes les opportunités d'implantation qui s'offraient à eux dans l'espace communautaire.

Faute d'un accord intra-européen suffisant, impliquant par nature des concessions mutuelles raisonnables entre les quinze États membres, la proposition de directive ne pourrait qu'être abandonnée ou s'enliser. Les avocats européens ne seraient pas mieux protégés. Bien au contraire, la concurrence à laquelle ils sont affrontés continuerait de se développer sans contrainte et ne pourrait que les fragiliser encore plus.

***Nicole Fontaine** est vice-présidente du Parlement européen, rapporteur de la directive.*
***André Soulier** est questeur au Parlement européen, avocat au barreau de Lyon.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iena Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Le Monde

ÉDITORIAL

L'anti-France

LES propos de Jean-Marie Le Pen sur l'équipe de France de football relèvent de deux registres que le chef de l'extrême droite manie de façon complémentaire.

Le premier est celui du déclin : la France va de mal en pis, il ne cesse de le répéter, et son fonds de commerce électoral se nourrit de la lancinante morosité qu'il contribue à entretenir par ses déclarations. Sans compter la tristesse qu'inspire à la majorité des Français l'existence même, dans leur paysage national, d'une force politique telle que celle que dirige M. Le Pen.

Le chef du Front national n'aime pas les bonnes nouvelles. Tout ce qui peut donner le sentiment que « ça ne marche pas si mal que ça » en France est, pour lui, fâcheux, qu'il s'agisse d'une initiative internationale heureuse, d'un succès commercial ou industriel ou d'une réussite sportive. La qualification des footballeurs français pour la demi-finale du Championnat d'Europe des nations est de ces événements qui, s'ils ne bouleversent pas l'Histoire, peuvent néanmoins mettre du baume au cœur des citoyens, cela d'autant plus que l'équipe victorieuse est représentative de la société française d'aujourd'hui dans sa diversité. M. Le Pen ne pouvait laisser passer ce moment de bonheur sans tenter de le gâcher en expliquant à qui veut l'entendre que cette France qui gagne n'est pas la « vraie » France.

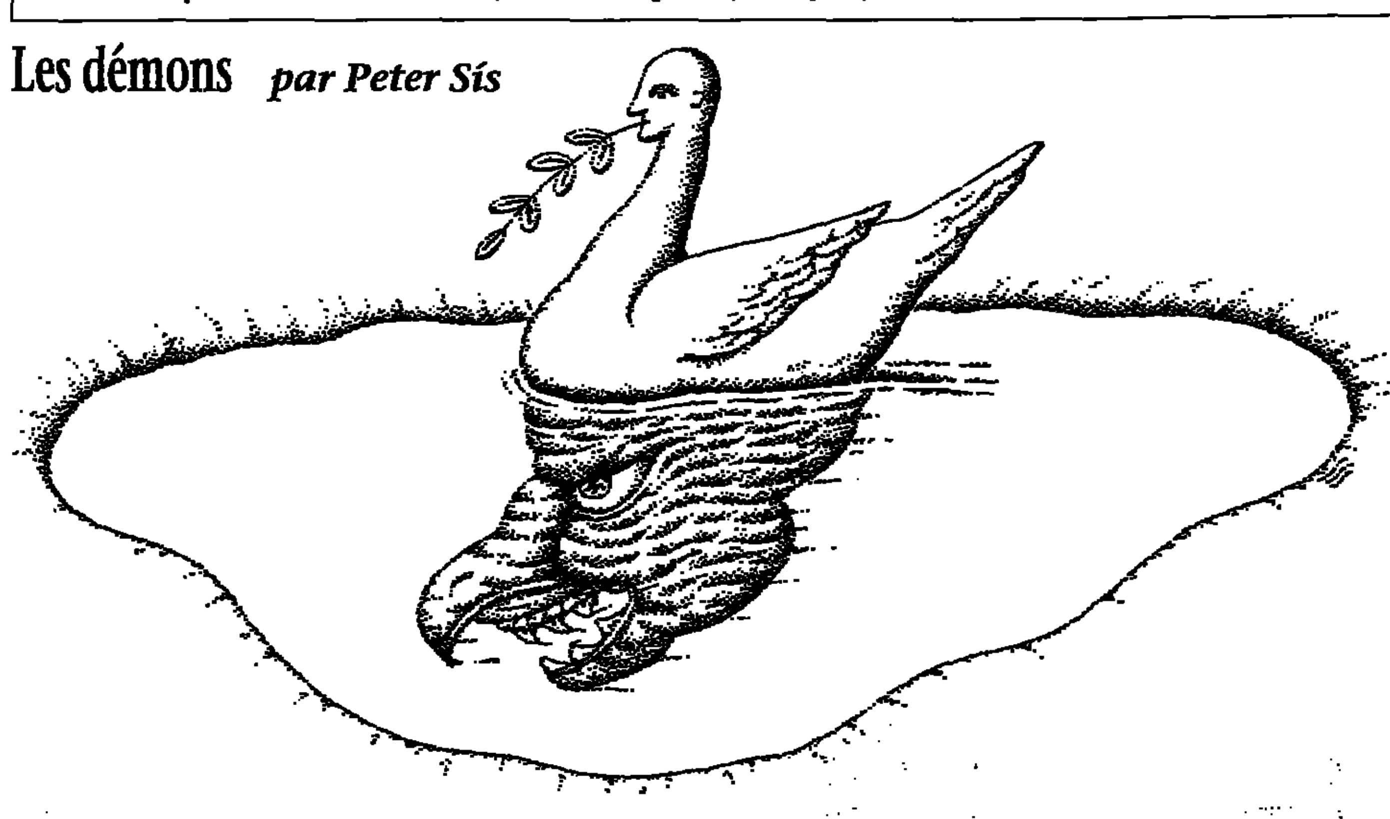
C'est le deuxième registre sur lequel joue l'extrême droite. Avec encore plus d'insistance et de netteté dans l'entretien qu'il a accordé mardi à *France-Soir* – ce qui exclut toute interprétation de ses propos précédents, tenus l'avant-veille lors d'une réunion publique à Saint-Gilles, dans le Gard, comme un « dérapage » –, M. Le Pen met en cause l'identité française des membres de l'équipe nationale de football.

A partir de ce qui pourrait apparaître comme un constat anodin – certains sportifs choisissent leur nationalité en fonction de leur carrière –, le président du Front national s'en prend, en réalité, aux origines de ceux qui composent la nation. Sa recherche de paternité, ses investigations (exactes ou imaginaires, il n'importe) dans le « pedigree » des joueurs trahit une logique strictement raciale, celle-là même qui avait inspiré, sous l'occupation nazie, les mesures de *dénaturalisation* et le statut des juifs édictés par le régime de Vichy.

Les deux thèmes se rejoignent : lorsqu'il dénigre la France, M. Le Pen, fidèle à la tradition politique dans laquelle il s'inscrit, reproche *fondamentalement* à ce pays d'être ce qu'il est. Feignant de prendre part, légitimement, à un débat normal sur les réussites et les échecs, sur ce qui doit être conservé et sur ce qui doit être réformé, le chef de l'extrême droite poursuit en réalité un unique objectif : confisquer le sentiment national et le pervertir en racisme pur et simple.

Comme le dit Lionel Jospin, l'extrême droite, en prenant appui sur le chômage qui ronge la *société française*, cherche à empoisonner le débat public. Il reste à espérer qu'en le voyant se livrer sur l'équipe de football à des travaux – encore théoriques – de purification ethnique, les Français qui auraient des faiblesses pour M. Le Pen s'aviseront des dangers que porte avec elle cette véritable « anti-France ».

Les démons *par Peter Sís*



Ces champions français venus d'ailleurs

Suite de la première page

Aux Etats-Unis, la salle de boxe du ghetto a parfois été considérée, ainsi que le souligne une étude ethnographique récente, comme le symbole *« de la résistance et du courage du petit peuple noir face à l'adversité sociale et raciale »*.

La boxe, ici, serait l'instrument d'une intégration à l'américaine, sur le mode rebelle, alimentée par un permanent désir de revanche sociale. Un rôle similaire, qui ne serait pas seulement de repli communautaire mais d'insertion, peut-il être joué par le dojo dans les banlieues françaises ? L'arrivée massive de jeunes beurs dans l'équipe de France de judo confirme en tout cas que les arts martiaux peuvent être un vecteur d'intégration efficace. D'autres sports de combat comme le karaté, la boxe française ou thaïlandaise, ainsi que la lutte tentent de s'engouffrer, à l'initiative des dirigeants de fédérations, dans la même stratégie d'approche de la jeunesse.

Pour son élite, le football n'a pas besoin d'échafauder cette sorte de plan. *« La faculté de la sélection nationale d'intégrer les minorités est une constante »*, confirme Marc Barreaud, un spécialiste d'histoire sociale, qui soutient, jeudi 27 juin à Reims, une thèse de doctorat sur « Elite sportive et immigration : les footballeurs professionnels étrangers en France et leur intégration dans la société, 1945-1992 ».

Les travaux de ce chercheur permettent de vérifier, chiffres à l'appui, ce qui n'était que pressenti jusque-là : l'apport permanent et fructueux des étrangers au sport le plus populaire.

Depuis la Libération, une cinquantaine de joueurs d'origine étrangère – c'est-à-dire nés à l'étranger de parents étrangers – ont porté le maillot de l'équipe de France. Les plus célèbres sont l'ex-joueur de Marseille Basile Boli, né à Abidjan, dont le but contre le Milan AC, en 1993, a donné à la France sa première Coupe d'Europe des clubs, mais aussi Jean Tigana, d'origine malienne, et Luis Fernandez, arrivé d'Espagne à l'âge de sept ans, tous deux champions d'Europe en 1984, dans l'équipe de France de Michel Platini. Ce dernier restera pour longtemps le plus respecté de ces centaines de fils et petits-fils d'immigrés qui ont porté les couleurs nationales au firmament.

Le phénomène de l'intégration par le ballon rond n'est pas récent, puisque vingt-cinq joueurs d'origine étrangère avaient déjà évolué dans les équipes de France d'avant-guerre. Dans les années 30, il est vrai, de nombreuses vedettes étrangères sont venues en renfort d'un championnat professionnel encore balbutiant. Chaque club pouvait en recruter jusqu'à quatre. Le football français était alors dans la situation du basket-ball il y a quelques années, obligé de recruter ses talents aux Etats-Unis, ou encore dans celle que connaît actuellement le hockey sur glace, qui doit avoir recours à des Finlandais, des Canadiens, des Norvégiens, pour améliorer l'ordinaire de son jeu.

Depuis la Libération, près de deux mille footballeurs d'origine étrangère ont joué dans les championnats de France de première et deuxième division, dont 227 Maghrébins et 333 natifs d'Afrique noire. Les Algériens ont été les plus nombreux, devant les Sénégalais, les Marocains, les Camerounais et les Ivoiriens. Tout au long de ces années, cette « légion étrangère » a représenté 15 % des effectifs du football professionnel français. Pour les spécialistes, cette pluriculture a donné aux Bleus un style incomparable, qui échappe à tous les stéréotypes.

Le football français a été le baromètre des grands courants d'immigration dans le pays : Polonais, Italiens, Espagnols, Portugais, Africains ont successivement inscrit leurs talents au patrimoine français. Mais il a aussi sécrété ses propres flux migratoires – Yougoslaves, Sud-Américains, etc. – pour des raisons sportives, politiques ou économiques. A part la Belgique, *qui a depuis le début des années 60* le même taux de joueurs étrangers dans son championnat que la France, aucun pays européen n'a connu semblable imprégnation.

Si les footballeurs étrangers ont été aussi bien assimilés, c'est que la société française dans son ensemble est ouverte à l'intégration. Mais c'est sans doute aussi parce que le football n'est pas, en France, un fait national que dirigeants, joueurs et public se sont approprié comme en Grande-Bretagne, en Espagne ou en Italie. Ces pays ne se sont ouverts que très récemment aux footballeurs étrangers.

Certes, l'arrêt Bosman contribuera à accroître la circulation des joueurs entre les pays, mais si le brassage touche les clubs, il devrait épargner les sélections nationales. Les règlements internationaux prévoient en effet qu'un footballeur naturalisé ne peut représenter son pays d'adoption s'il a déjà joué, ne serait-ce qu'une minute, dans une sélection nationale de son pays d'origine.

C'est ainsi que George Weah, bien que devenu français en 1993 alors qu'il évoluait au PSG, continue à jouer avec l'équipe du Libéria. Et c'est au nom de ce principe que Sabri Lamouchi, né à Lyon de parents tunisiens, jouissant de la double nationalité, participe à l'Euro dans les rangs de l'équipe de France après avoir rejeté les propositions du sélectionneur de Tunisie en 1994.

Comme pour Marcel Desailly, né à Accra, au Ghana, et qui a acquis la nationalité française, il s'agit du choix d'un homme à sa majorité. Une décision intime qu'il n'appartient à personne de commenter. Qui conteste à Luis Fernandez, l'entraîneur du PSG vainqueur de la Coupe des coupes, la qualité de Français, lui qui dit avoir souffert, dans son enfance des Minguettes, à Vénissieux, d'être traité d'*« Espingoin »* ? Qui met en doute la légitimité de Yannick Noah, dans son rôle de capitaine de l'équipe de France victorieuse de la Coupe Davis de tennis en 1991 ? Les mêmes sans doute qui reprocheraient au skieur d'origine alsacienne Patrick Ortlieb, champion olympique de descente à Albertville, d'être autrichien. Puisque, apparemment, il y a des Français qui choisissent de devenir étrangers.

Jean-Jacques Bozonnet

RECTIFICATIFS

ALBERT II

Ce n'est pas *« le futur Albert Ier »* qu'a épousé Paola Ruffo di Calabria, comme nous l'avons écrit par erreur dans notre article sur les immigrés italiens de Belgique (*Le Monde* du 25 juin), mais son petit-fils, le futur Albert II, monté sur le trône à la mort du roi Baudouin Ier en 1993.

MIRAGE IV NUMÉRO 9

Contrairement à ce que nous avons écrit dans *Le Monde* du 21 juin, c'est le bombardier Mirage IV numéro 9 de la série, qui a largué, le 19 juillet 1966, une bombe nucléaire à proximité de Mururoa. Et non pas le Mirage IV numéro 36, qui a subi un accident sur la piste de Hao, alors qu'il aurait dû participer à la même mission.

Faire en sorte... *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

Avez-vous repéré la dernière entourloupe verbale des dirigeants ? Excellences et patrons n'ont plus qu'une formule à la bouche : *faire en sorte* !

Jusqu'ici, gérer nos affaires consistait, *naturellement*, à relever les *défis majeurs de ce temps*, en nous envoyant, notamment, des... *signaux forts*. Désormais, il s'agit de *faire en sorte*. S'arranger, par exemple, pour que se voient moins les scandales casseurs de sondages : le chômage (euphémisé en « fléau insupportable dû aux nécessaires restructurations d'une économie mondialisée »), la lutte des classes (rebaptisée « fracture sociale »), les pauvres (on dira : les « exclus »), les impôts (maquillés en « prélèvements obligatoires »), le sida (« ce drame qui nous étreint tous »), etc.

Ces automatismes d'apparence creuse et nigaude recouvrent un même dessein, sans maître avoué mais très cohérent : masquer la réalité et l'impuissance à la régir, manipuler les opinions. L'hygiène mentale et la liberté civique commandent d'y aller voir de plus près.

Naturellement : adverbe de gouvernants, par opposition au *concrètement* des candidats, qui disent aussi *sur le terrain*. Dispense, mieux que le banal *bien entendu*, de justifier une mesure. Confère à l'artificiel de toute décision humaine l'évidence d'une donnée de nature, par essence sans réplique ni alternative possible. Instrument discret de pensée *unique*, de légitimation quasi divine, de maintien en place. A rapprocher de : *le moment venu*, dont l'absence de sujet masque en décret céleste imprévisible la maîtrise du calendrier, à quoi se reconnaît le vrai pouvoir.

Défi : présente le même avantage de changer en objets non identifiés venus d'ailleurs des difficultés cernables, créées par certains à leur profit. *Majeur* : superlatif passe-partout, pendant technocratique au *superbe* et au *magnifique* des artistes. Souvent associé à *enjeu*, sans doute pour le plaisir de bouche que procure la répétition des *J* ; comme *fondamental*, en baisse, dont les sonnantes allitérations en *L* et *T* ont longtemps fait oublier l'insignifiance.

De ce temps : synonyme d'*aujourd'hui*. Donne à l'énoncé la majesté d'une prophétie biblique. Introduit souvent aux *aubes du XXIe siècle* et *veilles du troisième millénaire*, qui flattent le parleur sans nous apprendre grand-chose, ainsi qu'à l'ineffable *avenir qui sera religieux ou ne sera pas*, de même farine.

Signal : à l'heure du tout-communication, effet d'annonce tenant lieu d'acte, et toujours qualifié de *fort*. *Fort* : comme *clair*, qu'il remplace ou renforce, est emprunté au laconisme téléphonique des militaires. Peut être accolé à *message*, à *changement*, à un peu tout. En fait : pression incantatoire sur le public pour qu'il trouve au propos tenu de la virilité et de la *détermination*, autre qualité volontiers auto-proclamée.

Il faut : forme programmatique supposant qu'on n'exerce pas (encore) le pouvoir (sinon qu'attend-on pour faire le nécessaire ?), qui devrait logiquement être réservée aux campagnes électorales ou aux opposants, et qui prive habilement ces derniers de leur privilège d'irréalisme généreux. *Faire en sorte que* : permet d'énumérer des buts d'action mirifiques tout en dispensant de les réaliser et de préciser l'essentiel : les moyens d'y parvenir.

Dans ce pays : mis pour *en France*. La faveur de la formule reste mal expliquée. Elle peut en effet suggérer négativement un détachement apatride chez l'auteur – ce pays ou un autre ! ; à moins qu'elle ne gage implicitement une infaillibilité d'expert, comme le rassurant *« ce malade »* du professeur de médecine.

Tous ces remplissages sont à entendre comme autant de dénégations, à la façon de *C'est vrai que*, désormais en tête du moindre propos, en toute matière, dans la grande parlerie publique, et d'où suinte son contraire : la peur de ne pas être cru, le faux et usage de faux partout à l'oeuvre.

Pour mettre en évidence l'inanité de cette jactance et ses arrière-pensées, il existe un exercice tout simple : la faire suivre de n'importe quelle réalité vécue et rebelle au trafic des mots, par exemple une conséquence bien quotidienne du profit capitaliste à tout va et de son anonyme *logique* (cette autre trouvaille merveilleusement disculpante).

Car le monde politique n'a pas le monopole des trucages sémantiques. Le *on* des commentaires boursiers qui, de Wall Street à Brongniart, adore les licenciements, dont les *ajustements techniques* (autre perle) se paient en métiers détruits, en vies saccagées, il y a longtemps que la logomachie financière lui a trouvé un alibi. Ce *on* affameur et tueur, ce sont bien quelques affreux spéculateurs embusqués derrière leurs écrans et qu'il conviendrait, *c'est vrai*, de *moraliser (sic)*, mais qu'y faire, puisque ce sont d'abord vous et moi, la belle démocratie des *petits porteurs* (détroussés par Eurotunnel comme dans un bois), le doigt mouillé de la mondialisation, l'avenir obligé de l'humanité depuis qu'est tombé le mur de l'imposture collectiviste !

Même prodige d'habillage verbal pour les indices Dow Jones de la Raison, pour Internet, ce prétendu miracle d'interactivité universelle, au nom de quoi, en fait, la langue française perdra ses accents, la holding Keynes limited rachètera Proudhon, ce mal géré, ou filialisera le Cogito, ce nain en termes de poids économique, ce Cac 40 de l'esprit. *Prenons donc le* baratin gestionnaire du moment, et ajoutons-y une nouvelle bien saignante : *« Naturellement, il faut relever le défi majeur de ce temps, en envoyant un signal fort et en faisant en sorte que, dans ce pays... le licenciement par Moulinex de 2 600 salariés ne fasse plus grimper de 21 % les actions de la société » !*

Chiche ?

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER
Philippe Bardonnaud

■ Pour tenter d'endiguer la vague montante du chômage, les politiques n'ont, on le sait, guère de marge de manœuvre. Les aides publiques à l'emploi sont sérieusement remises en cause actuellement en raison d'un rapport coût-efficacité très défavorable. Pourtant, pour traverser une période d'adaptation dont la durée reste un mystère pour les experts, il faut bien s'en remettre à la solidarité nationale, donc à l'Etat. On retombe là sur le débat autour de l'aménagement du temps de travail comme solution au problème du chômage. Assez majoritairement, les chefs d'entreprise y sont hostiles. Mais ce qui, pour les utopistes des années 70 était un but, devient, pour les pragmatiques, vingt ans, après un moyen. Au GIAT, comme au Crédit lyonnais, où l'on a annoncé une somme de près de 10 000 suppressions d'emplois en moins de vingt-quatre heures, on compte beaucoup sur la réduction du temps de travail pour éviter des licenciements qu'en jargon de directeur des ressources humaines on appelle « secs ». L'ennui, c'est que pour être acceptables, les réductions de salaire devront être un peu compensées par l'Etat. L'Etat, dont on sait qu'il n'a pas les moyens...

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Le calcul est imparable : le chômage qui frappe 12,3 % de la population active est proche de battre un nouveau record historique (...). Devant pareille situation, le gouvernement paraît particulièrement démuni, comme les équipes qui l'ont précédé, il a tout essayé ou presque pour tenter de freiner le chômage, sinon le résorber (...).

Dans l'attente d'une reprise de la croissance, qui n'aura pas d'effet miraculeux et devant l'échec des dispositifs adoptés, deux solutions extrêmes s'offrent aux décideurs politiques. Une aide volontariste et systématique à la relance de l'économie. Ce gouvernement est trop libéral pour faire ce choix keynésien. Une dérégulation générale et systématique destinée à rendre de la flexibilité à l'économie. Ce gouvernement n'est pas assez libéral pour faire cet autre choix friedmanien.

MONDIALISATION La décennie 80 avait vu la modernisation de l'industrie. Pour se mettre aux normes de la concurrence internationale, les entreprises y avaient perdu des centaines de milliers d'emplois. Aujourd'hui c'est au tour des secteurs jusque là « protégés », comme l'armement ou la banque, de subir ces restructurations. ● LE CRÉDIT LYONNAIS prévoit de supprimer 5 000 emplois de plus d'ici à fin 1998 (soit 15 % de ses effectifs) pour réduire ses coûts. Mais ce ne sera pas suffisant pour sauver la banque publique, engagée dans une nouvelle négociation avec l'Etat. ● LE MINISTRE DE LA DÉFENSE annonce une réorganisation de la direction des constructions navales (DCN). L'activité industrielle des arsenaux devrait être séparée de l'activité étatique (conduite des programmes des armées). D'ici à 1998, la DCN devrait perdre un cinquième de ses effectifs.

Les restructurations frappent à leur tour les secteurs « protégés »

L'armement et la banque, deux branches jusque-là préservées, sont aujourd'hui touchés par les suppressions d'emplois. Comme le fut l'industrie au cours de la précédente décennie

CINQ MILLE suppressions d'emplois au Crédit lyonnais d'ici à fin 1998, 4 500 à la direction des constructions navales... Les restructurations n'épargnent plus les secteurs qui avaient pu y échapper jusqu'ici. Les années 80 avaient frappé durement l'industrie : sidérurgie, machine-outil, construction téléphonique, construction navale... puis automobile, chimie, informatique. Toutes les branches avaient dû relever drastiquement leur productivité pour se mettre au niveau de la concurrence internationale. Au total, la France aura perdu près d'un million d'emplois industriels dans la décennie 80, sans qu'elle sache – d'où son chômage – compenser cette saignée par des créations dans les services.

Depuis, le rythme s'est ralenti, avec des bas (une perte de 185 000 pendant la récession de 1993) et des « hauts » (stabilité lors de la reprise de 1994). Certaines grandes entreprises devront encore réduire leurs effectifs. Mais, cette fois, ce sont les secteurs jusqu'ici relativement protégés du grand vent de la mondialisation qui sont touchés : la banque, l'armement et, sans doute bientôt, l'ensemble du secteur parapublic ou public.

Au Crédit lyonnais, le troisième plan social qui vient d'être annoncé est supérieur aux précédents, et les autres banques pourraient connaître demain une évolution semblable de leurs effectifs. L'Association française de banques (AFB) estime que les réductions d'emplois, qui s'effectuaient au rythme de 1 % par an jusqu'ici, pourraient être désormais de l'ordre de 3 %, ce qui représente 30 000 suppressions d'emplois dans les cinq ans.

Même constat dans les industries d'armement. Les Etat-Unis ont procédé à de gigantesques regroupements d'entreprises qui conduisent à un *« downsizing »* (dégraissage) sans états d'âme. La France a trop tardé à tirer les conséquences de la fin de la guerre froide. M. Chirac n'a pu différer plus longtemps les réductions budgétaires et la révision des choix militaires qui s'imposent. La restructuration de la direction des constructions navales ne représente qu'une petite partie des 60 000 suppressions d'emplois que va connaître ce secteur d'ici à la fin du siècle, selon les chiffres avancés par les parlementaires.

A la SNCF, dans les services de santé ou dans d'autres entreprises publiques, le problème se posera inévitablement. A EDF, par exemple, le succès des grèves contre la libéralisation du marché de l'électricité voulue par Bruxelles s'explique moins par la crainte de la concurrence que par la banalisation de l'entreprise que celle-ci va entraîner et, selon le rapport Le Gorrec remis à la direction générale (*Le Monde* du 21 juin), par les craintes qui pèsent sur l'emploi. Secteurs particuliers, notamment à cause de leur proximité avec l'Etat, signifie traitement particulier. Les suppressions d'emplois seront faites *« à la française »*, c'est-à-dire avec des délais et des précautions. Une partie des effectifs des arsenaux sera reprise par les Armées. Les banques veulent éviter les licenciements secs, même si le Crédit lyonnais ne les exclut plus.

L'une des solutions envisagées dans ce cadre est la réduction de la durée du travail. Tant au Crédit lyonnais qu'à la direction des constructions navales, chez Giat Industries, Moulinex, Thomson, Alcatel-CI ou Philips, directions et syndicats observent avec le plus grand intérêt la nouvelle incitation à la réduction du temps de travail créée par le législateur et attendent avec impatience les décrets d'application. Publiée au *Journal officiel* du 12 juin, la *« loi de Robien »*, également dite *« loi Chamard »*, du nom des deux députés qui en sont à l'origine, modifie l'article 39 de la loi quinquennale sur l'emploi.

Directions et syndicats observent avec le plus grand intérêt la nouvelle incitation à la réduction du temps de travail créée par le législateur

Une entreprise qui réduit le temps de travail d'au moins 10 % et augmente d'autant les effectifs voit ses cotisations patronales diminuer de 40 % la première année et de 30 % les suivantes.

En outre, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, a créé – discrètement – un dispositif *« défensif »* pour les entreprises en difficulté. Des allègements de charges similaires au dispositif précédent pourront être accordés aux entreprises ou établissements qui auront conclu un accord avec les syndicats destiné à éviter des licenciements prévus dans le cadre d'un plan social.

Essentiellement conçue pour le secteur de l'armement au point d'avoir été baptisée *« amendement GIAT-Industries »*, cette mesure aura une portée importante et son coût pourra émouvoir Bercy : pour un emploi payé au SMIC, l'Etat déboursera 52 000 francs par an et, pour un salarié payé environ 13 000 francs, la somme pourra atteindre 100 000 francs.

Éric Le Boucher et Frédéric Lemaître

Le Crédit lyonnais est engagé dans une négociation avec l'Etat

L'ANNONCE d'un troisième plan social au Crédit lyonnais *(lire ci-dessous)* n'est qu'un aspect du vaste marchandage entamé à nouveau entre les pouvoirs publics et les dirigeants de la banque. Ces derniers donnent aujourd'hui des gages au gouvernement en faisant la preuve des efforts réalisés par le Lyonnais et son personnel pour se redresser.

Il y a à peine trois mois, le ministère des finances avait laissé percer sa mauvaise humeur en déclarant que le Crédit lyonnais devrait *« aller plus loin »* dans ses restructurations au lieu d'attendre du gouvernement français des aménagements à son plan de sauvetage. Le ministère avait jugé que les réductions de coûts et d'effectifs *« ne se voient pas beaucoup de l'extérieur et qu'il doit* [le président de la banque Jean Peyrelevade] *faire la démonstration qu'il ne peut aller plus loin »*. Bercy avait alors conclu que si M. Peyrelevade engage des restructurations plus importantes, l'Etat *« ne le laissera pas tomber »*.

C'est ce qui est en train de se réaliser. La réduction de 15 % des effectifs de la banque en France d'ici à 1998 va lui permettre de réduire la charge de ses frais généraux. Le coefficient d'exploitation du Lyonnais (rapport des frais généraux sur le chiffre d'affaires) est l'un des plus mauvais en France et doit être ramené de 80 % à 70 % pour être comparable à celui des banques concurrentes. Mais la banque ne sera pas sauvée pour autant.

ÉTAT DE GRÂCE

L'incendie du siège central du Lyonnais au début du mois de mai avait paradoxalement créé une sorte d'état de grâce. En incitant le personnel à se serrer les coudes et en créant une certaine sympathie dans l'opinion. Les dirigeants de la banque avaient également profité du sinistre pour faire la démonstration de leur capacité à gérer une crise majeure.

Pourtant, sur le fond, la situation de la banque reste toujours aussi incertaine. Le plan de sauvetage, le deuxième conçu en 1995, se révèle aujourd'hui inadapté. Les hypothèses d'activité étaient trop optimistes, compte tenu d'une conjoncture qui reste particulièrement difficile pour l'ensemble des banques françaises. En outre, le financement indirect par le Crédit lyonnais des 125 milliards de francs d'actifs sortis de son bilan et portés par le consortium de réalisation (CDR) va coûter cette année environ 3 milliards de francs.

Après les 21 milliards de francs de pertes accumulées entre 1992 et 1994, la banque avait affiché, en 1995, un bénéfice net symbolique de 13 millions de francs tout juste propre à rassurer les clients et à redonner le moral au personnel. Mais elle devrait à nouveau, selon les analystes, enregistrer en 1996 des pertes, comprises entre 1 et 2 milliards de francs. L'établissement disposant tout juste des fonds propres nécessaires pour respecter les normes internationales (ratio Cooke), sa situation deviendrait impossible sans une nouvelle aide de l'Etat. Sur le plan social, le climat se dégrade également vite. Le risque existe de se trouver dans une situation de désespoir similaire à celle d'Air France en novembre 1993.

Pour garantir le redressement de la banque, il faut donc modifier le plan, mais le gouvernement est particulièrement réticent. D'autant plus qu'il est contesté par les banques concurrentes. La Société générale a même porté plainte auprès de la Cour européenne de justice. De plus, l'exercice consistant, pour les pouvoirs publics, à expliquer à Bruxelles et au Parlement qu'il faut à nouveau modifier le plan de sauvetage serait politiquement délicat. Mais la voie reste ouverte. Le quotidien *Les Echos* révèle, dans son édition du mardi 25 juin, qu'afin d'évaluer la situation exacte de la banque et sa capacité de redressement, le gouvernement s'est adjoint les services de la banque d'affaires américaine Goldman Sachs. Certains évoquent aujourd'hui l'hypothèse d'un changement des conditions de financement du CDR par le Lyonnais.

Eric Leser

Charles Millon amorce une réorganisation des arsenaux

LE MINISTRE de la défense, Charles Millon, a annoncé, mardi 25 juin, son intention de séparer, au sein de la direction des constructions navales (DCN) où elles étaient confondues, les activités étatiques et les activités industrielles de la construction navale militaire, pour mieux distinguer les responsabilités. A terme, le service industriel de l'actuelle DCN, c'est-à-dire les neuf arsenaux d'Etat, devrait évoluer pour acquérir, selon M. Millon, *« un mode de fonctionnement »* qui le rapproche d'une entreprise. D'ici à fin 1998, la DCN devrait avoir perdu quelque 4 860 emplois, sur les 23 430 qu'elle compte aujourd'hui, soit le cinquième des effectifs globaux. C'est ce que, proportionnellement, les grands chantiers navals civils – en crise depuis le début des années 80 – ont dû supprimer, notamment à La Ciotat, à Dunkerque ou à La Seyne.

Rattachée au délégué général pour l'armement, la DCN étatique, qui représente l'Etat investisseur et conduit les programmes des armées pour un montant de quelque 18,5 milliards de francs par an, sera dirigée par l'ingénieur général Gérald Boisrayon, X-Armement. Son rôle et son organisation seront définis avant octobre, dans le cadre de la réforme de la délégation générale pour l'armement préparée par son « patron » actuel, Jean-Yves Helmer (*Le Monde* des 5 et 18 juin). De son côté, le service industriel de la DCN sera constitué en direction rattachée au délégué général pour l'armement. Il aura à sa tête Rodolphe Grief, X-Mines, ancien président du directoire des Mines et potasses d'Alsace entre 1979 et 1982, et aujourd'hui chargé de mission au conseil général des mines. Il exercera la tutelle de la société DCN International, dirigée par Dominique Castellan, X-Armement, et destinée à développer les actions commerciales à l'exportation des matériels navals.

C'est à l'automne que les nouvelles structures de la DCN industrielle se mettront en place. De nouveaux textes réglementaires en détermineront le fonctionnement : ils porteront sur une mobilité accrue du personnel, l'instauration d'un management dit par objectif, une plus forte responsabilisation des échelons hiérarchiques, une simplification des procédures d'achats, par le biais de mesures dérogatoires au code des marchés publics, et un assouplissement des règles comptables. Autant de décisions qui devraient rapprocher, à terme, le service industriel de la DCN du fonctionnement d'une entreprise ayant sa propre stratégie et des compétences dans les métiers d'« intégrateur » et d'« ensemblier » de navires pour lui permettre d'affronter la compétition internationale.

Le gouvernement a laissé en suspens la question de savoir si, après une période d'adaptation de trois ans, le service industriel sera ou non doté d'un statut de droit privé. Ce qui pourrait constituer un *casus belli* avec les organisations syndicales. Le gouvernement se donne le temps de la réflexion : il reporte les arbitrages après les élections législatives de 1998.

A l'horizon 1999, l'évaluation du plan de charge des arsenaux fait apparaître, selon M. Millon, un sureffectif de 4 860 salariés, si l'on tient compte des départs naturels à la retraite et par dégagement des cadres. Ces sureffectifs sont plus sensibles à Brest et à Cherbourg. Le ministre de la défense a précisé que *« ce sureffectif devra être résorbé grâce à des reclassements »* au sein même de son ministère et *« grâce à des mesures de réduction et d'aménagement du temps de travail »*. Des incitations au départ et des aides à la mobilité seront aussi proposées. Les deux tiers des salariés concernés devraient être reclassés dans d'autres emplois de la défense, liés notamment à la professionnalisation des armées. La loi de programmation militaire a prévu de consacrer une somme de 4,1 milliards de francs à ces actions.

Jacques Isnard

Croissance des exportations d'armes

La France a reçu, en 1995, pour 33,5 milliards de francs de commandes d'armements à l'exportation, au lieu de 31,7 milliards l'année précédente. La zone Proche-Orient et Maghreb représente 73 % de ce montant, en sensible augmentation par rapport à 1994 (où l'on y avait enregistré 55 % des commandes), et les matériels navals composent 69,3 % des résultats, en raison de l'achat de patrouilleurs par le Koweït et de l'entretien, par l'Arabie saoudite, de ses bateaux de guerre acquis en France.

En 1995, les livraisons ont atteint 19 milliards de francs (au lieu de 16,8 milliards en 1994), avec notamment deux zones en expansion : le Proche-Orient et le Maghreb, avec la fourniture des premiers chars Leclerc aux Emirats arabes unis, et l'Asie-Océanie, avec la livraison au Pakistan de chasseurs de mines. Ainsi, les livraisons d'équipements terrestres ont représenté 35,2 % du total en 1995, et celles de matériels navals, 21 %.

La banque publique va supprimer 5 000 emplois supplémentaires

LE CRÉDIT LYONNAIS a présenté, lundi 24 juin, les grandes lignes de son troisième plan social. Après avoir supprimé 1 124 emplois de mars 1994 à mars 1995, puis 2 427 du printemps 1995 à fin juin 1996, le troisième plan prévoit la suppression de 5 000 emplois d'ici à la fin 1998. Alors que la banque emploie 35 000 personnes en France, elle passera sous le seuil des 30 000 équivalents plein temps dans trente mois. Pascal Lamy, numéro deux de la banque, s'est refusé à affirmer que ce plan serait le seul mis en place d'ici à fin 1998.

Tous les secteurs seront concernés, mais de manière très inégale : 500 à 600 suppressions d'emplois affecteront le réseau commercial, qui emploie actuellement 22 000 personnes. En revanche, les unités d'appui commercial (le *back office*) perdront près de 2 400 emplois sur les 7 000 actuels. De même, les centres informatiques perdront 550 emplois sur 2 300 et les unités fonctionnelles (état-major, ressources humaines...) se verront amputer de près de 1 700 emplois sur un peu plus de 7 000. Pour ce faire, la banque compte utiliser les mêmes mesures qu'antérieurement (reclassements externes, mesures d'âge et temps partiel) mais également une nouvelle disposition prévue par le législateur : la réduction du temps de travail, avec aide de l'Etat à la clé.

L'entourage de Pascal Lamy estime que les négociations prochaines sur ce thème pourraient permettre de sauver plus d'un millier d'emplois si la réduction du temps de travail atteint 15 %. La durée hebdomadaire serait alors réduite à trente-deux heures. Tout dépendra de l'engagement de l'Etat et de la réduction de salaire qu'accepteront les syndicats. La CFDT, première organisation, estime *« ne pas être opposée sur le principe d'une participation des salariés, à condition qu'elle vienne en dernier ressort »*.

Ce ton conciliant a été apprécié par la direction. Il est vrai que celle-ci n'a pas exclu des licenciements secs en cas d'échec des négociations sur la réduction du temps de travail.

F. Le.

Renault s'allie avec General Motors Europe dans les véhicules utilitaires

RENAULT a annoncé, lundi 24 juin, un accord de coopération avec General Motors Europe, filiale du constructeur américain, numéro un mondial de l'automobile. Les deux groupes prévoient d'attaquer ensemble le marché européen des véhicules utilitaires, en développant un modèle commun d'ici à l'an 2000.

Le projet, qui va se traduire par plusieurs milliards de francs d'investissement, va permettre à GM Europe de reprendre pied sur ce marché, estimé à 750 000 unités par an et dominé par Volkswagen et Ford. Peu présent sur ce segment, depuis qu'il s'est séparé de sa filiale britannique Bedford en 1980, le groupe américain avait envisagé un moment d'importer des Etats-Unis des fourgons fabriqués par sa division Chevrolet, puis a préféré y renoncer.

Cette association avec GM satisfait Renault. Depuis trois ans, après le départ du néerlandais DAF, aux prises avec de graves difficultés financières, le groupe français recherchait un partenaire pour l'aider à développer des véhicules utilitaires. *« En ce qui concerne le successeur du Trafic, la balance économique montrait que Renault ne pouvait pas le faire seul »*, explique Louis Schweitzer, PDG du groupe, dans un entretien au quotidien *Les Echos* paru le 25 juin.

L'accord, qui devrait être conclu d'ici à la fin de l'année, comporte plusieurs volets. Dans un premier temps, Renault fournira, dès 1997, son véhicule utilitaire Trafic (2,5 à 3,1 tonnes) à GM Europe, qui le vendra sous la marque Vauxhall en Grande-Bretagne et Opel au Portugal et en Allemagne.

La filiale européenne du groupe américain prévoit par la suite de vendre, sous les mêmes marques Opel et Vauxhall, le successeur du Master (2,8 à 3,5 tonnes), qui sera produit à Batilly (Moselle).

Le successeur du Trafic, conçu par les deux groupes, devrait voir le jour d'ici à la fin du siècle. Un seul site de production sera choisi. Selon les deux groupes, le partage des rôles fait encore l'objet de nombreuses discussions.

Saab est recapitalisé

Le groupe automobile américain General Motors a annoncé, lundi 24 juin, qu'il allait investir, conjointement avec Investor, bras armé de l'empire Wallenberg, 3,48 milliards de couronnes suédoises (2,7 milliards de francs) dans Saab, qu'ils détiennent à parité depuis 1989. Les deux actionnaires espèrent ainsi aider à redresser le constructeur automobile suédois, qui affiche plus de 9 milliards de couronnes de pertes cumulées depuis 1990.

En contrepartie de ce nouvel effort, General Motors a obtenu une option d'achat sur *« tout ou partie »* des titres détenus par Investor pendant quatre ans. Cet accord fait suite à un remaniement de la direction de Saab : au début du mois, des dirigeants de GM ont été nommés à la tête du constructeur suédois.

L'UAP se désengage de Sun Life et de la Scor pour réduire de moitié son endettement

La réassurance ne fait plus partie des priorités du premier assureur français

Jacques Friedmann, le président de l'UAP a décidé d'accélérer son désendettement qui atteint 12 milliards de francs. L'UAP a annoncé lundi 24 juin l'intention de céder en Bourse 40 % du capital de sa filiale britannique Sun Life et elle va introduire à New York à l'automne le titre de la Scor, dont elle détient 40 %. Concernant la Scor, le PDG a expliqué que *« la réassurance présente un intérêt moins stratégique que l'assurance elle-même »*. L'opération lui apportera 2 milliards de francs pour son désendettement. L'opération Sun Life le réduit de 4 milliards.

SOUS LA PRESSION de ses actionnaires et dans l'espoir de redonner un peu de dynamisme à *son titre, qui a perdu près de 20 %* depuis le début de l'année, Jacques Friedmann, le président de l'UAP, la première compagnie d'assurances française, a décidé d'accélérer son désendettement, qui atteint 12 milliards de francs. L'UAP a annoncé lundi 24 juin qu'elle céderait en Bourse 40 % du capital de sa filiale britannique Sun Life, et elle va introduire à New York, à l'automne, le titre de la Scor, société de réassurance dont elle détient 40 %.

Sur le plan financier, ces décisions se comprennent. Sur le plan stratégique, elles laissent perplexe. L'UAP a pris le contrôle de Sun Life il y a moins d'un an. *« Cette opération n'était pas prévue lors de l'achat de la filiale »*, a reconnu Dominique Bazy, directeur général du groupe. *« Elle a été rendue possible grâce au retournement positif du marché de l'assurance en Grande-Bretagne, qui a permis d'accroître de près de 25 % la valeur de Sun Life en moins d'un an. »* La plus-value réalisée devrait atteindre 200 millions de francs. Mais la grande vertu de l'opération est de permettre à la compagnie de commencer à se désendetter. *« Nous avons engagé un programme, désormais largement avancé, visant à réduire notre endettement de moitié »*, a déclaré mardi 25 juin M. Friedmann dans un entretien à *La Tribune*. L'opération Sun Life and Provincial Holdings le réduit d'un tiers.

EFFETS DE LEVIER

Le conseil d'administration de la SCOR, première société de réassurance française, qui s'est tenu lundi 24 juin, a approuvé le principe d'une introduction à la Bourse de New York à l'automne. Depuis fin 1989, l'UAP est le principal actionnaire de la société, avec 40 % de son capital. Jusqu'à *ces derniers mois, ses dirigeants* ont toujours affirmé leur intention de conserver cette participation, sans vouloir toutefois l'augmenter à la faveur du désengagement de certains actionnaires, notamment les AGF, qui sont passées de 9,7 % à 5,5 %. Le discours sur l'intérêt de maintenir un grand groupe de réassurance français a vécu. Lundi 24 juin, M. Didier Pfeiffer, vice-président de l'UAP, qui siège au conseil de la Scor, a déclaré que la réassurance n'était pas le cœur de métier de l'UAP. Mardi 25, Jacques Friedmann a confirmé que *« la réassurance présente un intérêt moins stratégique que l'assurance elle-même »*.

Pour l'UAP, qui pourrait conserver 5 % du capital de la compagnie de réassurance, l'opération lui permettra à nouveau de se désendetter de quelque 2 milliards de francs. Pour la Scor, la décision *de l'UAP n'est pas forcément une* mauvaise nouvelle. La compagnie d'assurances n'a plus les moyens d'accompagner efficacement le développement de la société de réassurance. Si elle n'a plus d'actionnaire de référence, la Scor devrait organiser son capital autour d'un noyau stable d'une quinzaine de pour-cent comprenant certains de ses actionnaires actuels, notamment AXA (9,7 %) et la Macif (4,5 %), aux côtés d'investisseurs internationaux. Condamnée à se mutiler pour survivre après les résultats catastrophiques de 1995, où elle a affiché un déficit de près de 2 milliards de francs, l'UAP multiplie les effets de levier par la mise sur le marché de certaines de ses filiales. Désormais, trois filiales sont introduites en Bourse : Sun Life, Colonia et Royale Belge. *« Des opérations similaires d'introduction en Bourse pourraient se réaliser pour d'autres filiales du groupe, surtout parmi celles du sud de l'Europe »*, a annoncé Dominique Bazy.

L'opération Sun Life a parallèlement permis la réduction de 1,7 milliard de francs du poids des écarts d'acquisition *(goodwills)*, autre épine dans les comptes de l'UAP. Cet allégement de 1,7 milliard de francs, sur un total de 16 milliards de francs à amortir, correspond à une diminution de la dotation annuelle d'amortissement de 100 millions de francs sur un total de 900 millions par an.

Le désendettement est en route. Reste pour l'UAP à faire mettre en œuvre une stragégie claire. M. Friedmann l'a tracée : *« Rien que l'assurance, toute l'assurance. »*

Babette Stern

Les assureurs obtiennent des résultats médiocres sur un marché en croissance

DIRE QUE les compagnies d'assurances françaises ne sont pas au mieux de leur forme est un euphémisme. En 1995, le GAN a affiché une perte nette consolidée de 1,716 milliard de francs (contre 5,3 milliards l'année précédente), l'UAP a annoncé un déficit de près de 2 milliards l'an dernier, les AGF ont fixé leur résultat à 1,1 milliard de francs. AXA semble s'en tirer le mieux avec un bénéfice consolidé net part du groupe de 4,272 milliards de francs. Toutes ont dû adopter le nouveau plan comptable qui les oblige à dévaloriser leur portefeuille d'actifs mobiliers ou immobiliers ligne par ligne en passant les provisions directement sur leurs fonds propres pour nettoyer leur bilan.

Ces résultats globalement médiocres s'inscrivent pourtant dans un marché de l'assurance française en croissance. Selon le bilan annuel publié mardi 25 juin par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), le chiffre d'affaires mondial des compagnies – c'est-à-dire le total des cotisations collectées par les sociétés d'assurances françaises et étrangères opérant sur le marché français et par les filiales et succursales des sociétés françaises opérant à l'étranger, ainsi que par les sociétés de réassurance – a augmenté de 7,1 % à 949,9 milliards de francs. Une progression qui place le marché français au quatrième rang mondial en 1995 avec 5,6 % du total des cotisations collectées, derrière le Japon (30,8 %), les Etats-Unis (30,2 %), l'Allemagne (6,5 %) et le Royaume-Uni (5,9 %).

En présentant la situation de l'année écoulée, le président de la FFSA, Denis Kessler, s'est voulu optimiste. *« Le redressement des assurances dommages s'est confirmé en 1995 »*, a-t-il constaté. En automobile notamment. Les cotisations se sont élevées à 87,5 milliards, en croissance de 5,5 % par rapport à 1994. Les compagnies ont commencé l'assainissement de leur portefeuille ; *« le parc assuré a moins augmenté et les ajustements tarifaires ont été limités »*, souligne le document. Les résultats *« s'améliorent, note le rapport, mais la chute des produits financiers contribue à freiner le redressement de la branche automobile »*.

PAS DE TEMPÊTE

Amélioration également des résultats de l'assurance des biens des particuliers, c'est-à-dire la multirisque habitation. L'absence, en 1995 de tempêtes ou de grêle a eu pour effet de stabliser les résultats *« dont l'équilibre se relève cependant précaire »*. Le résultat d'exploitation de la branche assurance dommage – après réassurance – s'établit à 3,3 milliards de francs contre un déficit de 3 milliards en 1994. Les plus-values réalisées en 1995 se sont élevées à 4,6 milliards contre 12 milliards l'année précédente.

La médiocrité des résultats de l'assurance dommage tranche avec la progression continue de l'assurance-vie malgré un taux de croissance plus faible que les années précédentes. En 1994, la progression du chiffre d'affaires avait dépassé 18 %. En 1995, le montant des cotisations a cependant augmenté de 8,6 % à 486,2 milliards de francs. Pour l'ensemble des compagnies vie et capitalisation, les résultats d'exploitation atteignent 2,8 milliards de francs contre un déficit de 1 milliard de francs en 1994. Après réalisation des plus-values et imputation du revenu des placements alloués, ce résultat atteint 5,3 milliards en 1995 contre 5,8 milliards en 1994.

Enfin, selon le rapport établi par la FFSA, l'encours total des placements des sociétés d'assurances à fin 1995, en valeur de bilan, s'élève à 2 653,5 milliards de francs (+ 13,8 %) En valeur de marché, l'encours total est estimé à 2 816,4 milliards de francs, soit un montant de plus-values latentes estimé à 162,9 milliards, contre 52,2 milliards en 1994, conséquence de la baisse des taux d'intérêt. L'encours des placements immobiliers, immeubles et parts de SCI représente 208,6 milliards de francs en valeur au bilan contre 216,7 milliards. Les placements immobiliers représentent 7,9 % du total des placements contre 9,3 % en 1994.

Ba. S.

Une nette progression

en milliards de francs

6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 – 0 – -1

4 | 0,5 | 0,2 | -0,1 | 5,5

Source : FFSA

Après trois années terribles, les compagnies d'assurances de dommages ont enregistré, l'an dernier, un redressement sensible de leur rentabilité.

Marc Ladreit de Lacharrière, président de Fimalac

« Les créateurs de richesse sont issus du capitalisme familial »

En Asie, 80 % du développement provient de ces entreprises



MARC LADREIT DE LACHARRIÈRE

« Vous venez de simplifier les structures financières de votre groupe Fimalac, mais votre stratégie reste obscure. Quelle sorte d'animal capitaliste êtes-vous ?

– Je définis Fimalac comme un groupe industriel. Pas seulement parce que 75 % de ses actifs sont dans l'industrie. Mais parce que ses modalités de fonctionnement sont celles d'un industriel ou plutôt celles d'un opérateur industriel. Pour ce faire nous contrôlons le capital de nos filiales : 86 % de nos actifs sont des participations au moins égales à 50 % ou de contrôle.

» Cela nous permet, à l'inverse des investisseurs financiers qui ne détiennent que des participations minoritaires, d'assumer la plénitude des responsabilités d'un chef d'entreprise : la nomination des dirigeants, la définition de la stratégie sur le long terme, la prise de décision rapide comme l'exige la vie des affaires dans un contexte de mondialisation de l'éconmie.

» Nous sommes donc une structure originale d'autant plus que Fimalac est un groupe indépendant dès lors que j'en contrôle le capital.

– Vous êtes présent dans l'industrie, la communication et l'immobilier. N'êtes-vous pas trop dispersé ?

– Fimalac est un groupe diversifié. C'est l'histoire qui l'a fait ainsi. C'est un avantage. Comme les *différents* secteurs connaissent des cycles différents, les hauts et les bas peuvent se compenser. Mais l'essentiel est dans notre ambition. Toute notre énergie se concentre sur la recherche de sociétés leaders sur leur marché grâce à leur savoir-faire, la qualité de leurs marques et de leurs produits et qui ont vocation à devenir l'un des leader mondiaux par élargissement de la gamme et par une ouverture internationale.

» Pour choisir une société, nous regardons aussi son aptitude à relever ce défi. Par exemple, la Sofres qui réalisait lorsque nous l'avons reprise en 1992, 400 millions de francs de chiffre d'affaires, se classe aujourd'hui au cinquième rang mondial avec un chiffre d'affaires qui devrait atteindre 1,4 milliard de francs cette année et avec une présence dans sept pays d'Europe et douze pays d'Asie. Autre exemple : LB Chimie, essentiellement installée au Havre lorsque nous l'avons créée, est devenue le leader dans le stockage européen de produits chimiques entre Gênes et Anvers. Enfin, Engelhard-Clal s'est hissée à la première place mondiale dans les métaux précieux à usage industriel depuis l'année dernière.

– Quand les vendrez-vous ? Avez-vous les moyens de développer des entreprises dans des secteurs aussi différents ?

– Vendre ? Ma vie a été de bâtir. Je suis un entrepreneur qui gère et valorise ses participations dans le long terme. Nous ne sommes sommes pas des financiers qui achètent et vendent des actifs en fonction des opportunités financières. Concernant votre deuxième question, je répondrais que le groupe est jeune. Sa réalité opérationnelle ne remonte qu'à cinq ans, à peine. Jusqu'à présent, il a pu se développer avec ses moyens propres. Il peut donc continuer. Fimalac SA dispose de 2,5 milliards de francs de capitaux propres, de 1,4 milliard de francs de trésorerie nette, donc de facultés d'emprunt importantes pour, je le rappelle, près de 5 milliards de francs d'actif net. Ultérieurement, je n'écarte aucune hypothèse.

– L'ambition que vous évoquez est-elle la marque du capitalisme individuel ou familial, lequel reste faible en France. Pourquoi ?

– Sur les dix dernières années, les créateurs de richesse, au sens où l'entendent les sociétés d'études américaines, ont été des firmes issues du capitalisme familial. Parce qu'elles peuvent gérer à long terme. Elles échappent à la pression du court terme qui fait agir en fonction des aléas du temps présent. Mais capitalisme familial ne signifie pas gestion par les familles. Le binôme capital-manager de talent a prouvé sa redoutable efficacité, comme par exemple chez Carrefour et l'Oréal. Je regrette que la France soit l'un des rares pays occidentaux où le capitalisme familial est encore décrié comme une survivance du passé. C'est une très mauvaise analyse. Regardez en Asie. La cause est pour moi entendue : 80 % de son développement provient de groupes familiaux.

Heureusement, en France, il n'est pas si faible que cela. Il suffit de voir les grandes valeurs de la Bourse, les plus cotées sont justement les purs produits du capitalisme familial. Mais faisons très attention à ce que l'alourdissement excessif de la fiscalité ne décourage pas les vocations entrepreneuriales en France... au profit des pays anglo-saxons. »

Propos recueillis par Eric Le Boucher et Eric Leser

Au règlement mensuel en Bourse

La société Fimalac (Financière Marc Ladreit de Lacharrière) a été cotée lundi 24 juin pour la première fois sur le marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris. Fimalac est la nouvelle dénomination de LBC (Lille-Bonnières et Colombes), cotée jusqu'à vendredi 21 juin au marché au comptant, et qui a fusionné avec deux autres sociétés de la galaxie Ladreit de Lacharrière (Alspi et Comptoir Lyon Alemand, Louyot). Le titre Fimalac a gagné lundi 3,7 % à 2 334 francs en clôture. Le volume des transactions a été modeste avec 1 190 titres échangés. Environ 39,5 % du capital de Fimalac sont entre les mains de petits actionnaires et le reste est contrôlé par Fimalac et Cie.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du groupe est passé de 750 millions en 1990 à 8,2 milliards de francs en 1995 (+ 7 %). Il se répartit à 75 % dans l'industrie (métaux précieux industriels, feux d'artifices Ruggieri, stockage de produits chimiques), à 18 % dans la communication (Sofres, presse, agence de notation IBCA) et à 7 % dans l'immobilier. Le groupe est notamment actionnaire du *Monde*. Fimalac prévoit de réaliser un résultat net consolidé part du groupe supérieur à 300 millions de francs en 1996.

Le groupe Alcatel vend son câble suisse

LE GROUPE français Alcatel Alsthom a annoncé, lundi 24 juin, qu'il va vendre au groupe suisse Cablecom Holding sa participation de 75 % dans la société suisse de télévision par câble, SECE Cortaillod Holding SA, pour *« plus de 2 milliards de francs français »*, prix qui pourra être ajusté en fonction du bilan de SECE au 30 juin 1996. Toutes les activités non liées à la télévision par câble (fabrication de câbles, distribution de matériel électronique) seront au préalable reprises par des filiales suisses d'Alcatel.

Cette opération, qui sera bouclée dans les prochains mois, entre dans le programme de cession d'actifs non stratégiques engagé par Alcatel Alsthom, qui doit rapporter 10 milliards de francs d'ici à fin 1996. *Mi-mai, Alcatel a vendu* 2 % du capital de Fiat aux sociétés holdings de la famille Agnelli, pour 223,6 millions de francs.

■ **THOMSON-CSF : le groupe** français va céder à la firme grenobloise Silmag les bâtiments et équipements utilisés dans son usine de Saint- Egrève (Isère) pour la fabrication de circuits intégrés pour les militaires, activité qui n'était plus rentable avec la chute des crédits de la Direction générale de l'armement. 80 % des salariés (130 à 140 personnes) seront repris par Silmag.

■ **BOUYGUES TELECOM : la filiale de Bouygues** a indiqué lundi 24 juin compter 10 000 clients après trois semaines de commercialisation de son réseau de téléphonie mobile.

■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISE : Jean-Marie Messier,** qui doit succéder à Guy Dejouany à la présidence de la Générale des eaux, jeudi 27 juin, a été nommé président de la filiale BTP du groupe, mardi 25 juin. M. Messier pourrait conserver cette présidence jusqu'à la restructuration complète de cette activité en difficulté, qui a coûté plus de 500 millions de francs au groupe l'an dernier.

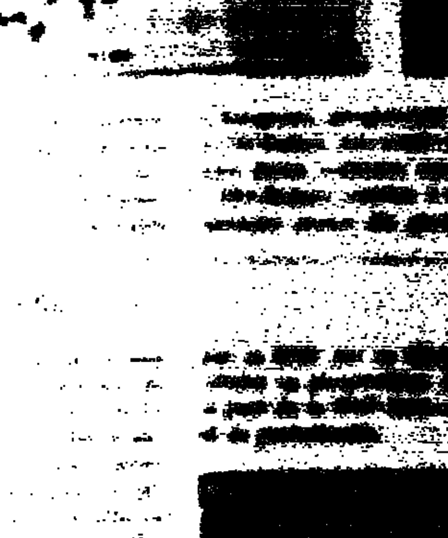
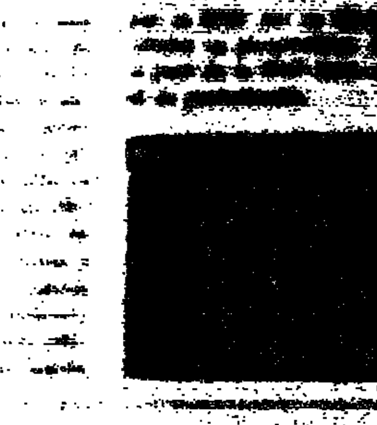
■ **ELF AQUITAINE PRODUCTION (EAP) : quelque 350 salariés** ont bloqué le 24 juin pendant une heure la piste de l'aéroport de Pau-Uzein. Les manifestants protestent contre le projet de scission de leur entreprise au sein du groupe Elf Aquitaine. Auparavant, un millier de salariés à l'appel de l'intersyndicale CGT-FO-CFDT-CFTC s'étaient rassemblés devant le Centre Jean-Feger de la division des métiers pétroliers à Pau, où il ont brûlé une effigie du président d'Elf Aquitaine Philippe Jaffré. *(AFP).*

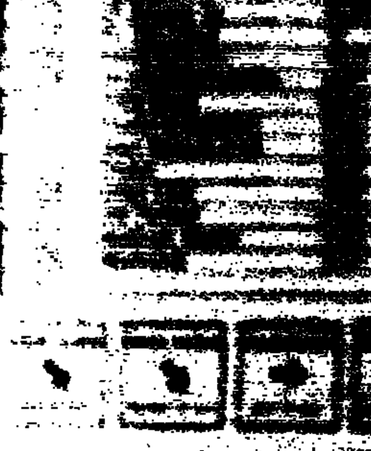
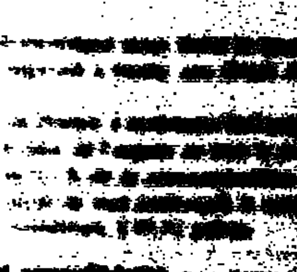
■ **NABISCO : le groupe agroalimentaire Nabisco**, division du géant RJR-Nabisco, qui comprend aussi des activités tabac, va supprimer 4 200 emplois aux Etats-Unis et à l'international sur un total de 54 000 dans le monde. Pour financer cette restructuration, Nabisco a passé une provision de 428 millions de dollars, soit 2,2 milliards de francs.

■ **CUIVRE : les cours du métal rouge** ont atteint, lundi 24 juin, leur plus bas niveau depuis deux ans et demi, à 1 796 dollars la tonne (contrat à trois mois). Les intervenants au London Metal Exchange ont pris peur en apprenant que Sumitomo pourrait afficher des pertes dépassant 4 milliards de dollars sur le marché du cuivre. La banque japonaise refuse de révéler les positions prises par son courtier, Yasuo Yamanaka, et estime toujours ses pertes à 1,8 milliard de dollars.

■ **COMMISSION BANCAIRE : le décret fixant les conditions de nomination** du secrétaire général de la Commission bancaire sera publié dans les jours qui viennent, a confié le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, au *Figaro* du mardi 25 juin. Pour que le secrétariat soit moins l'émanation exclusive de la Banque de France, qui recrute et forme ses quelque 400 inspecteurs, il devrait s'ouvrir sur l'extérieur.

■ **AXA : les actions de l'assureur français AXA** devaient être cotées mardi 25 juin à la Bourse de New York. Les titres mis sur le marché américain proviennent de la cession de l'autocontrôle d'AXA et représentent 2,1 % de son capital.





هكذا فت الأصل

■ **APRÈS CINQ SÉANCES consécutives de hausse, la Bourse de Tokyo a terminé en léger repli mardi. L'indice Nikkei a perdu 6,03 points, à 22 597,17 points, soit 0,03 %.**

■ **LE DOLLAR s'inscrivait à 109,00-109,03 yens mardi en milieu d'après-midi sur le marché des changes de Tokyo, contre 108,95 yens lundi soir à New York et 108,88 yens à Tokyo.**

■ **L'OR a ouvert en hausse mardi sur le marché international de Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 385,10-385,40 dollars, contre 384,50-384,80 dollars la veille.**

■ **LES PRIX DU CUIVRE ont chuté pour la troisième séance consécutive, lundi sur le LME. La tonne de métal rouge a cédé près de 5 %, pour s'établir à 1 797 dollars**

■ **McDONALD CORPORATION a lancé lundi un emprunt euro-obligataire de 1 milliard de francs, d'une durée de dix ans et doté d'un coupon de 6,75 %.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

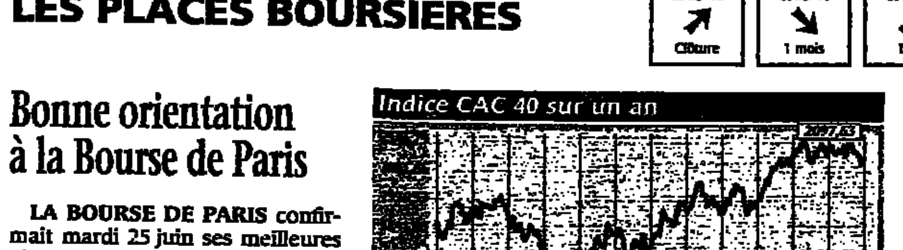
Bonne orientation à la Bourse de Paris

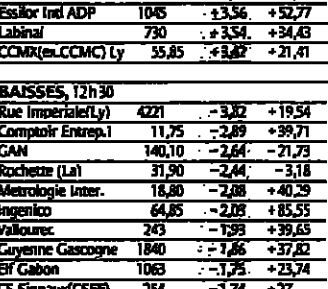
LA BOURSE DE PARIS confirmait mardi 25 juin ses meilleures dispositions affichées depuis vendredi dernier, l'indice CAC 40 repassant le niveau psychologique des 2 100 points. En hausse de 0,06 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait aux alentours de 12 h 30 un gain de 0,44 % à 2 106,82 points. Le volume des échanges était relativement étroit portant sur un peu plus de 700 millions de francs.

Les nouvelles économiques françaises continuent à refléter la morosité des Français. La consommation a baissé de 0,1 % en mai après un recul de 1,5 % en avril. Les mises en chantier de logements ont diminué de 5,6 % entre janvier et mai.

Sur le front des taux, les milieux financiers ne s'attendent pas à une baisse des taux directeurs allemands jeudi lors de la réunion du conseil bimensuel de la Bundesbank.

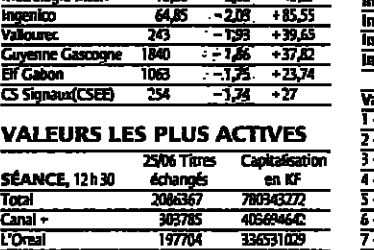
Du côté des valeurs, les échanges étaient importants sur Chargeurs International, représentant 0,5 % du capital. Le titre montait de 12 % à 234 francs tandis que Pathé, valeur issue également de la scission du groupe Chargeurs, progressait de 2,4 % à 1 250 francs. Les cours cumulés de ces deux valeurs ressortent à 1 484 francs contre 1 440 francs, dernier cours du groupe Chargeurs.





BNP, valeur du jour

BNP a bénéficié d'achats à bon compte et du renouvellement de la recommandation « *strong buy* » de Morgan Stanley. Le titre a gagné 4,61 % à 188,30 francs avec 517 000 actions échangées. L'affaire de la CIP, pour laquelle la banque d'affaires britannique SBC Warburg a formulé une offre de rachat auprès de la BNP, a remis à l'ordre du jour la sous-valorisation du groupe bancaire. Par ailleurs, SBC Warburg a ouvertement critiqué lundi l'offre d'échange lancée par la BNP sur sa filiale CIP et a réitéré sa proposition de racheter la part de la BNP dans cette société de portefeuille.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 25/06	Var. % 24/06	Var. % 31/12
Dassault-Aviation	780	+21,49	+144,51
Credit Lyonnais CI	129,90	+14,04	−44,72
Chargeurs Intl	235	+12,54	—
SGE	112	+9,58	+4,18
Salomon (Ly)	4240	+5,73	+48,77
UIC	69,85	+5,03	+18,59
SCOR SA	203	+4,10	+32,67
Essilor Intl ADP	1045	+3,56	+52,77
Labinal	730	+3,54	+34,43
CCMX(ex.CCMC) Ly	55,85	+3,42	+21,41
BAISSES, 12 h 30			
Rue Imperiale(Ly)	4221	−3,32	+19,54
Comptoir Entrep.1	11,75	−2,89	+39,71
GAN	140,10	−2,64	−21,73
Rochette (La)	31,90	−2,44	−3,18
Metrologie Inter.	18,80	−2,08	+40,29
Ingenico	64,85	−2,08	+85,55
Vallourec	243	−1,93	+39,65
Guyenne Gascogne	1840	−1,86	+37,82
Elf Gabon	1063	−1,75	+23,74
CS Signaux(CSEE)	254	−1,74	+27

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	25/06 Titres échangés	Capitalisation en KF
Total	2086367	780343272
Canal +	303785	405694642
L'Oreal	197704	336531029
Danone	151131	117527957
Suez	551003	109653001,40
Axa	311710	87605105,30
Pinault-Prin.Red.	38949	67720229
LVMH Moet Vuitton	50591	61910954
Eaux (Cie des)	99225	55014225
UAP	431534	45339831,60

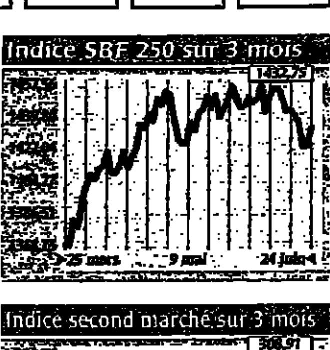
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 25/06	Var. % 24/06	Var. % 31/12
Groupe Partouche #	546	+5	+76,12
Airfeu (Ns)	199,50	+5	−0,25
Smoby (Ly)#	700	+4,94	+34,61
Sylea	541	+4,64	+52,82
Trouvay Cauvin #	81,90	+4,33	+38,11
BAISSES, 12 h 30			
Soficim (M)	8,20	−39,03	...
Lacroix Ind. Ns	298	−9,94	+2,75
BRICORAMA #	179	−7,58	—
Dapta-Mallinjoud	19	−7,31	+45,03
Gpe Guillin # Ly	184,30	−5	+19,05

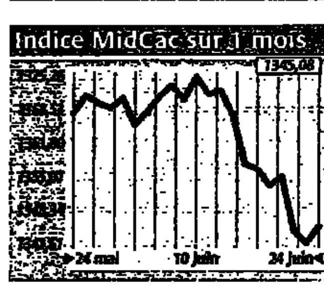
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	24/06	21/06	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1477,90	1467,35	+0,72
Ind. gén. SBF 250	1432,75	1422,64	+0,71
Ind. Second Marché	308,91	308	+0,30
Indice MidCac	1345,08	1341,61	+0,26
Valeurs Indus.	1621,10	1612,30	+0,55
1 - Energie	1506,84	1506,76	+0,01
2 - Produits de base	1545,48	1540,57	+0,32
3 - Construction	1579,55	1568,76	+0,69
4 - Biens d'équip.	1116,12	1109,71	+0,58
5 - Automobile	1821,98	1804,91	+0,95
6 - Biens consom.	2606,94	2581,13	+1
7 - Indus. agro-alim.	1544,72	1540,86	+0,25
Services	1667,67	1654,31	+0,81
8 - Distribution	3052,10	3016,06	+1,20
9 - Autres services	1123,75	1118,52	+0,47
Sociétés financières	1024,88	1014,89	+0,98
10 - Immobilier	691,48	687,73	+0,55
11 - Services financ.	998,22	985,90	+1,25
12 - Sociétés invest.	1358,89	1352,57	+0,47









La Bourse de Tokyo marque une pause

APRÈS CINQ SÉANCES consécutives de hausse, la Bourse de Tokyo a terminé quasiment sans changement, mardi 25 juin. L'indice Nikkei n'a abandonné que 6,03 points à 22 597,17 points, soit un repli de 0,03 %.

La veille, Wall Street a terminé en hausse, à l'issue d'une séance dominée par des opérations techniques liées à l'expiration trimestrielle vendredi dernier des contrats d'options et des contrats à terme. L'indice Dow Jones a gagné 12,56 points, soit 0,22 %, à 5 717,79 points. Par ailleurs, les opérateurs américains attendent la publication cette semaine de plusieurs statistiques économiques parmi lesquelles figurent l'indice de confiance des consommateurs pour juin, les commandes de biens durables pour mai et l'estimation finale du produit intérieur brut pour le premier trimestre. En Europe, la Bourse de Londres a cédé un peu de terrain dans des transactions calmes. L'indice Footsie a terminé en baisse de 11,5 points, soit 0,3 %, à 3 710,8 points. En revanche, la Bourse de Francfort a entamé la semaine sur une belle hausse, mais dans des volumes toujours faibles, en gagnant 1,04 % à 2 566,43 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 24/06	Cours au 21/06	Var. en %
Paris CAC 40	2097,63	2084,38	+0,64
New-York/DJ indus.	5723,70	5705,23	+0,32
Tokyo/Nikkei	22603,20	22530,70	+0,32
Londres/FT100	3710,90	3722,30	−0,31
Francfort/Dax 30	2566,43	2540,14	+1,03
Frankfort/Commer.	905,07	897	+0,89
Bruxelles/Bel 20	2063,83	2063,83	...
Bruxelles/Général	1753,40	1753,40	...
Milan/MIB 30	1008	1008	—
Amsterdam/Gé. Cbs	378,20	377,60	+0,16
Madrid/Ibex 35	373,11	372,08	+0,28
Stockholm/Affarsal	1550,62		...
Londres FT30	2739,10	2743,20	−0,15
Hong Kong/Hang S.	10959,70	10855,30	+0,95
Singapour/Strait t	2307,23	2303,34	+0,17

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

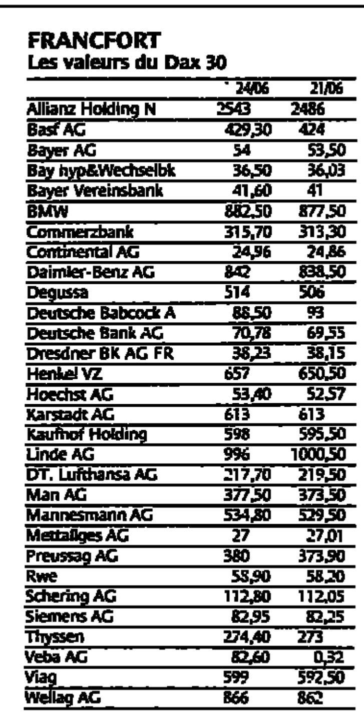
	24/06	21/06
Alcoa	58,12	59,12
American Express	44,62	44,25
Allied Signal	57,25	57
AT & T	62,62	62,87
Bethlehem	11,75	11,87
Boeing Co	89,12	88,87
Caterpillar Inc.	69,25	68,62
Chevron Corp.	60,87	60,62
Coca-Cola Co	48,75	47,62
Disney Corp.	62,25	63,12
Du Pont Nemours&Co	80,62	80,75
Eastman Kodak Co	79,62	79,50
Exxon Corp.	86,25	86,25
Gén. Electric Co	87,25	87
Goodyear T & Rubbe	48,37	48,50
IBM	99,62	98,62
Intl Paper	39,75	40,12
J.P. Morgan Co	85,50	84,87
Mc Don Dougl	50	49,37
Merck & Co.Inc.	64,12	65,25
Minnesota Mng.&Mfg	69,37	69
Philip Moris	104,62	103,25
Procter & Gamble C	91,62	90,62
Sears Roebuck & Co	49,25	49,12
Texaco	84,37	84
Union Carb.	42,87	42,75
Utd Technol	114,12	115
Westingh. Electric	19,75	19,12
Woolworth	21,87	21,75

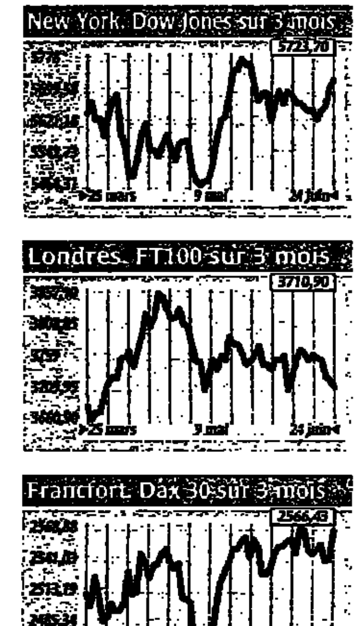
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	24/06	21/06
Allied Lyons	4,61	4,60
Barclays Bank	7,84	7,90
B.A.T. industries	5,03	5,06
British Aerospace	9,90	9,74
British Airways	5,48	5,54
British Gas	1,81	1,83
British Petroleum	5,58	5,58
British Telecom	3,57	3,63
B.T.R.	2,55	2,55
Cadbury Schweppes	5,02	4,99
Eurotunnel	1,07	1,04
Forte	3,70	3,50
Glaxo	8,53	8,57
Grand Metropolitan	4,12	4,15
Guinness	4,49	4,49
Hanson Plc	1,79	1,79
Great Ic	6,57	6,61
H.S.B.C.	9,63	9,66
Impérial Chemical	8,06	8,11
Legal	6,72	6,76
Marks and Spencer	4,66	4,70
National Westminst	6,15	6,19
Peninsular Orienta	5,02	5,08
Reuters	7,60	7,68
Saatchi and Saatch	1,17	1,14
Shell Transport	9,32	9,33
Smithkline Beecham	6,42	6,44
Tate and Lyle	4,53	4,51
Univeler Ltd	12,80	12,74
Zeneca	13,85	13,89

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	24/06	21/06
Allianz Holding N	2543	2486
Basf AG	429,30	424
Bayer AG	54	53,50
Bay hyp&Wechselbk	36,50	36,03
Bayer Vereinsbank	41,60	41
BMW	882,50	877,50
Commerzbank	315,70	313,30
Continental AG	24,96	24,86
Daimler-Benz AG	842	838,50
Degussa	514	506
Deutsche Babcock A	88,50	93
Deutsche Bank AG	70,78	69,55
Dresdner BK AG FR	38,23	38,15
Henkel VZ	657	650,50
Hoechst AG	53,40	52,57
Karstadt AG	613	613
Kaufhof Holding	598	595,50
Linde AG	996	1000,50
DT. Lufthansa AG	217,70	219,50
Man AG	377,50	373,50
Mannesmann AG	534,80	529,50
Mettallges AG	27	27,01
Preussag AG	380	373,90
Rwe	58,90	58,20
Schering AG	112,80	112,05
Siemens AG	82,95	82,25
Thyssen	274,40	273
Veba AG	82,60	0,32
Viag	599	592,50
Wellag AG	866	862





LES TAUX

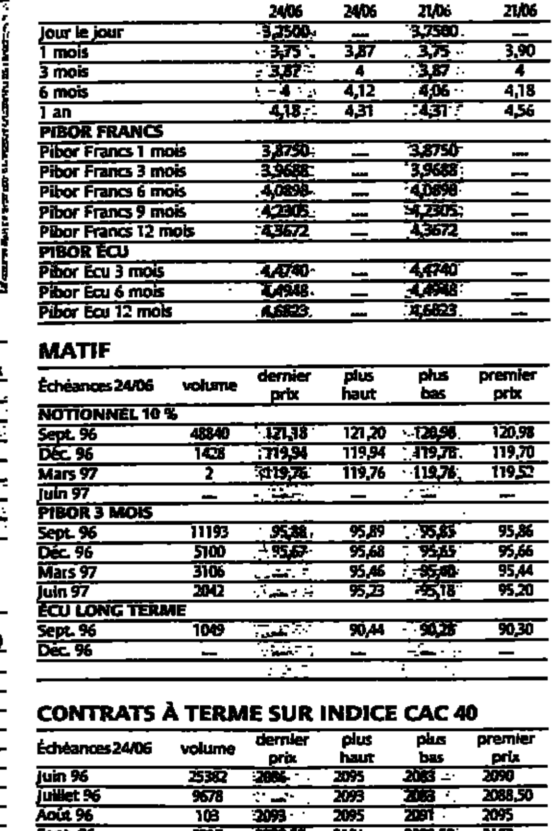
PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Progression du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse mardi 25 juin. Après quelques minutes de transactions, l'échéance septembre gagnait 26 centièmes, pour s'établir à 121,24 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) s'inscrivait à 6,58 %.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé en légère hausse, à l'issue d'une séance irrégulière faute d'indicateur économique pour dicter la tendance. Le rendement de l'emprunt à trente ans s'était établi à 7,09 % en clôture.

La Banque de France a maintenu inchangé, mardi matin, à 3,75 %, le taux de l'argent au jour le jour. L'annonce d'une baisse de 0,1 % de la consommation des ménages en France au mois de mai renforçait le contrat Pibor, en hausse de six centièmes, à 95,92 points.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 24/06	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,75	6,58	7,38	2,40
Allemagne	3,19	6,60	7,33	1,60
Grande-Bretagne	5,63	8,02	8,29	2,70
Italie	8,81	9,47	9,78	4,50
Japon	0,38	3,29	—	−0,20
États-Unis	5,25	6,96	7,10	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 24/06	Taux au 21/06	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,55	5,58	99,90
Fonds d'État 5 à 7 ans	NC	NC	NC
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,48	6,52	100,54
Fonds d'État 10 à 15 ans	NC	NC	—
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,27	7,32	100,43
Obligations françaises	6,86	6,87	100,28
Fonds d'État à TME	−1,84	−1,91	101,03
Fonds d'État à TRE	NC	NC	NC
Obligat. franc. à TME	−1,52	−1,45	100,89
Obligat. franc. à TRE	NC	NC	—

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 24/06	Vente 24/06	Achat 21/06	Vente 21/06
Jour le jour	3,2500	—	3,7500	—
1 mois	3,75	3,87	3,75	3,90
3 mois	3,87	4	3,87	4
6 mois	4	4,12	4,06	4,18
1 an	4,18	4,31	4,31	4,56
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,8750	—	3,8750	...
Pibor Francs 3 mois	3,9688	...	3,9688	—
Pibor Francs 6 mois	4,0898	...	4,0898	—
Pibor Francs 9 mois	4,2305	...	4,2305	—
Pibor Francs 12 mois	4,3672	—	4,3672	...
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,4740	—	4,4740	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4948	—	4,4948	—
Pibor Ecu 12 mois	4,6823	...	4,6823	—

MATIF

Échéances 24/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 96	48840	121,18	121,20	120,98	120,98
Déc. 96	1428	119,94	119,94	119,78	119,70
Mars 97	2	119,76	119,76	119,76	119,52
Juin 97	—		—		—
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 96	11193	95,88	95,89	95,85	95,86
Déc. 96	5100	95,67	95,68	95,65	95,66
Mars 97	3106		95,46	95,40	95,44
Juin 97	2042		95,23	95,18	95,20
ÉCU LONG TERME					
Sept. 96	1049		90,44	90,28	90,30
Déc. 96	—		—		—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

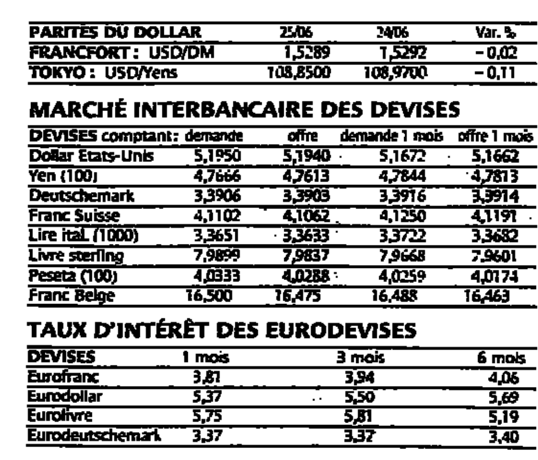
Échéances 24/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Juin 96	25382	2086	2095	2083	2090
Juillet 96	9678		2093	2083	2088,50
Août 96	103	2093	2095	2091	2095
Sept. 96	2217	2099,50	2106	2098,50	2103

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,1970 | US/DM ↘ 1,5289 | US/Y ↘ 108,8500 | DM/F ↗ 3,3906 | £/F ↗ 7,9965

Hausse de la lire et de la livre

LE DOLLAR était en légère baisse, mardi 25 juin, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,5315 mark, 109,05 yens et 5,1905 francs. Le billet vert était pénalisé par l'annonce d'une forte hausse de l'indice précurseur de l'activité économique au Japon au mois d'avril (55,6 points après 36,4 points en mars). Ce nouvel indicateur relance les spéculations sur un resserrement monétaire au Japon. Le taux d'escompte nippon est fixé à 0,5 % depuis le mois de septembre dernier. Sur le marché des devises européennes, le deutschemark cédait du terrain face aux monnaies réputées les plus faibles. La lire italienne s'inscrivait à 1 003 lires pour 1 deutschemark, soutenue par l'annonce d'une baisse de l'inflation en Italie (3,9 % en juin contre 4,3 % en mai). La livre sterling était elle aussi en hausse, à 2,3641 mark et 8,0071 francs. Le franc était stable, à 3,3885 francs pour 1 mark.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 24/06	% 21/06	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	339,0600	+0,06	327	351
Ecu	6,4225	−0,02	...	—
Etats-Unis (1 usd)	5,1970	+0,38	4,8700	5,4700
Belgique (100 F)	16,4760	+0,05	15,9500	17,0500
Pays-Bas (100 fl)	302,5400	+0,06	—	...
Italie (1000 lir.)	3,3715	+0,09	3,1400	3,6400
Danemark (100 krd)	88,0600	+0,05	83	93
Irlande (1 iep)	8,2220	+0,20	7,8300	8,5800
Gde-Bretagne (1 L)	7,9965	+0,29	7,5800	8,4300
Grèce (100 drach.)	2,1440	−0,12	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	78,1200	+0,09	72	82
Suisse (100 F)	411,0300	−0,09	399	423
Norvège (100 k)	79,3200	+0,10	75	84
Autriche (100 sch)	48,1740	+0,06	46,8500	49,9500
Espagne (100 pes.)	4,0310	+0,02	3,7500	4,3500
Portugal (100 esc.	3,3000		2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,8104	+0,57	3,5000	4,1000
Japon (100 yens)	4,7670	+0,29	4,5500	4,9800
Finlande (mark)	111,6900	+0,16	105,5000	116,5000

PARITÉS DU DOLLAR	25/06	24/06	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5289	1,5292	−0,02
TOKYO : USD/Yens	108,8500	108,9700	−0,11

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1950	5,1940	5,1672	5,1662
Yen (100)	4,7666	4,7613	4,7844	4,7813
Deutschemark	3,3906	3,3903	3,3916	3,3914
Franc Suisse	4,1102	4,1062	4,1250	4,1191
Lire ital. (1000)	3,3651	3,3633	3,3722	3,3682
Livre sterling	7,9899	7,9837	7,9668	7,9601
Peseta (100)	4,0333	4,0288	4,0259	4,0174
Franc Belge	16,500	16,475	16,488	16,463

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,81	3,94	4,06
Eurodollar	5,37	5,50	5,69
Eurolivre	5,75	5,81	5,19
Eurodeutschemark	3,37	3,37	3,40

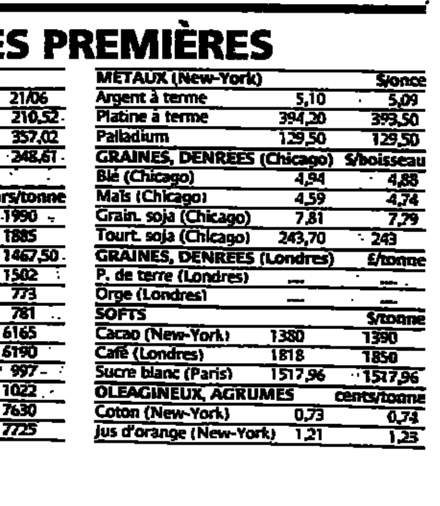
L'OR

	cours 24/06	cours 21/06
Or fin (k. barre)	63800	64100
Or fin (en lingot)	64150	64200
Once d'Or Londres	384,40	384,20
Pièce française(20f)	365	368
Pièce suisse (20f)	365	367
Pièce Union lat(20f)	367	369
Pièce 20 dollars us	2430	2460
Pièce 10 dollars us	1282,50	1282,50
Pièce 50 pesos mex.	2370	2380

LE PÉTROLE

En dollars	cours 24/06	cours 21/06
Brent (Londres)	—	...
WTI (New York)	18,09	...
Crude Oil (New York)	17,70	—

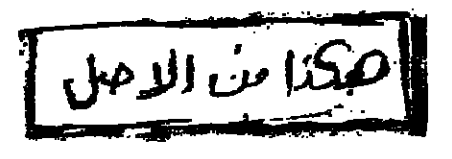
LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	24/06	21/06
Dow-Jones comptant	210,80	210,52
Dow-Jones à terme	357,85	357,02
CRB	248,01	248,61

METAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	1870	1990
Cuivre à 3 mois	1798	1885
Aluminium comptant	1466,50	1467,50
Aluminium à 3 mois	1503	1502
Plomb comptant	776,50	773
Plomb à 3 mois	785	781
Etain comptant	6175	6165
Etain à 3 mois	6200	6190
Zinc comptant	996	997
Zinc à 3 mois	1022	1022
Nickel comptant	7570	7630
Nickel à 3 mois	7685	7725

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,10	5,09
Platine à terme	394,20	393,50
Palladium	129,50	129,50
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	4,94	4,88
Maïs (Chicago)	4,59	4,74
Grain. soja (Chicago)	7,81	7,79
Tourt. soja (Chicago)	243,70	243
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1380	1390
Café (Londres)	1818	1850
Sucre blanc (Paris)	1517,96	1517,96
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,73	0,74
Jus d'orange (New-York)	1,21	1,25



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 25 JUIN

Liquidation : 24 juillet
Taux de report : 4,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,55 %
CAC 40 : 2109,27

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	935	931	- 0,42	60,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	790	810	+ 2,53	60,21
Renault (T.P.)	1726	1722	- 0,23	94,77
Rhone Poulenc(T.P)	1980	1984	+ 0,20	103,71
Saint Gobain(T.P.)	1260	1275	+ 1,19	81,63
Thomson S.A(T.P)	1075	1066	- 0,83	56,02
Accor	719	723	+ 0,55	20
AGF-Ass.Gen.France	139,20	139,60	+ 0,28	3,75
Air Liquide	909	922	+ 1,43	14
Alcatel Alsthom	441,60	444	+ 0,54	15
Alcatel Cable	434,30	435	+ 0,16	5
Axa	279,70	278,70	- 0,35	6,50
Axime	740	738	- 0,27	—
Bail Investis.	840	840	—	70,15
Bancaire (Cie)	584	581	- 0,51	10
Bazar Hot. Ville	558	556	- 0,35	16
Bertrand Faure	171,50	171,10	- 0,23	3,50
BIC	716	733	+ 2,37	5
BIS	550	554	+ 0,72	4
B.N.P.	183,30	186,20	- 1,11	3,60
Bollore Techno.	577	580	+ 0,51	22
Bongrain	2515	2540	+ 0,99	61
Bouygues	566	565	- 0,17	12
Canal +	1302	1325	+ 1,76	15
Cap Gemini Sogeti	200	200	—	7
Carbone Lorraine	778	785	+ 0,89	10
Carrefour	2840	2852	+ 0,42	32
Casino Guichard	211,60	212,10	+ 0,23	4
Casino Guich.ADP	140	140	—	4,25
Castorama Dl (Li)	955	965	+ 1,04	11
C.C.F.	238,30	238,80	+ 0,20	5
CCMX(ex.CCMC) Ly	54	55,85	+ 3,42	2,40
Cegid (Ly)	440	443	+ 0,68	29
CEP Communication	445	442	- 0,67	8
Cerus Europ.Reun	109,70	112,90	+ 2,91	10
Cetelem	1140	1140	—	10
CGIP	1166	1174	+ 0,68	37
Chargeurs Intl	208,80	235	+ 12,54	—
Christian Dior	679	681	+ 0,29	8,80
Ciments Fr.Priv.B	231	233	+ 0,86	17,50
Cipe France Ly #	461	475	+ 3,03	1,50
Clarins	789	797	+ 1,01	7
Club Mediterranee	463	465	+ 0,43	4,50
Coflexip	187	186,50	- 0,26	3,30
Colas	960	960	—	23
Comptoir Entrep.1	12,10	11,75	- 2,89	7,50
Comptoir Moder.	2290	2277	- 0,56	22
CPR	394	397	+ 0,76	20
Cred.Fon.France	37	37	—	28
Credit Local Fce	428	429	+ 0,23	13,90
Credit Lyonnais CI	113,90	129,90	+ 14,04	10
Credit National	353	354,80	+ 0,50	13,50
CS Signaux(CSEE)	258,50	254	- 1,74	4,50
Damart	3970	3960	- 0,25	65
Danone	773	777	+ 0,51	16
Dassault-Aviation ■	642	780	+ 21,49	8,50
Dassault Electro	351	360	+ 2,56	4,30
De Dietrich	246	250	+ 1,62	58
Degremont	481	483	+ 0,41	9
Dev.R.N-P.Cal Li #	44,90	46,40	+ 3,34	—
DMC (Dollfus Mi)	225	224	- 0,44	4
Docks France	1090	—	—	14,30
Dynaction	137	136	- 0,72	3
Eaux (Gle des)	551	555	+ 0,72	11,25
Ecco	1282	—	—	20
Eiffage	641	644	+ 0,46	13,70
Elf Aquitaine	362,50	365	+ 0,68	13
Eramet	345	343,50	- 0,43	6,60
Eridania Beghin	818	812	- 0,73	30
Essilor Intl	1312	1323	+ 0,83	17,50
Essilor Intl ADP	1009	1045	+ 3,56	12,30
Esso	598	591	- 1,17	17
Eurafrance	1960	1961	+ 0,05	48
Euro Disney	14,65	14,55	- 0,68	0,68
Europe 1	1141	1130	- 0,96	19
Eurotunnel	8,85	8,70	- 1,69	—
Filipacchi Medias	1058	1040	- 1,70	13
FIMALAC	2334	2310	- 1,02	160
Finextel	78,25	78,30	+ 0,06	4,49
Fives-Lille	566	566	—	11
Fromageries Bel	4970	4900	- 1,40	40
Galeries Lafayette	1770	1770	—	11
GAN	143,90	140,10	- 2,64	-4
Gascogne (B)	476,90	473	- 0,81	13
Gaumont #	398	403	+ 1,25	1,50
Gaz et Eaux	2005	2015	+ 0,49	55
Geophysique	288	285	- 1,04	8
G.F.C.	413,50	411	- 0,60	18,50
Groupe Andre S.A.	473	480	+ 1,47	6
Gr.Zannier (Ly) #	113,90	113,20	- 0,61	2
GTM-Entrepose	341	340,20	- 0,23	8
Guilbert	753	748	- 0,66	12
Guyenne Gascogne	1875	1840	- 1,86	26
Havas	422,50	426,50	+ 0,94	8,50
Havas Ad.Euro RSCG	585	585	—	11,80
Imetal	729	748	+ 2,60	12,50
Immeubl.France	319,60	325	+ 1,68	5
Ingenico	66,20	64,85	- 2,03	2
Interbail	264	268,70	+ 1,78	32
Intertechnique 1	585	580	- 0,85	23,50
Jean Lefebvre	320	323	+ 0,93	10
Klepierre	618	618	—	26,67
Labinal	705	730	+ 3,54	21,50
Lafarge	320,70	322	+ 0,40	10
Lagardere (MMB)	134	136	+ 1,49	2,80
Lapeyre	309,90	307,80	- 0,67	5
Lebon	215	219	+ 1,86	7
Legrand	912	915	+ 0,32	4,30
Legrand ADP	608	603	- 0,82	6,88
Legris indust.	241	244,90	+ 1,61	8
Locindus	830	839	+ 1,08	70,50
L'Oreal	1680	1700	+ 1,19	12,20
LVMH Moet Vuitton	1215	1223	+ 0,65	13,75
Lyonnaise Eaux ■	483,60	486,50	+ 0,59	11,50
Marine Wendel	420	425	+ 1,19	15
Metaleurop	55,45	55,60	+ 0,27	4
Metrologie Inter.	19,20	18,80	- 2,08	—
Michelin	254,10	254	- 0,03	2,25
Moulinex	101,10	100,10	- 0,98	4
Nord-Est	139,10	139	- 0,07	5,50
Nordon (Ny)	404,90	400	- 1,21	—
NRJ #	570	674	+ 0,59	5,40
OLIPAR	106,20	105	- 1,12	—
Paribas	304,80	304,50	- 0,09	12
Pathe	1221	1249	+ 2,29	—
Pechiney	217	216,20	- 0,36	—
Pernod-Ricard	329,50	329,50	—	4
Peugeot	703	708	+ 0,71	6
Pinault-Prin.Red.	1696	1747	+ 3	22,50
Plastic-Omn.(Ly)	422,10	417	- 1,20	7,50
Poliet	550	549	- 0,18	10
Primagaz	550	563	+ 2,36	7,60
Promodes	1410	1423	+ 0,92	12
Publicis	420	415	- 1,19	4
Remy Cointreau	147	146	- 0,68	4,60
Renault	128,50	132	+ 2,72	3,50
Rexel	1419	1400	- 1,33	11,50
Rhone Poulenc A	133,20	133,40	+ 0,15	3
Rochette (La)	32,70	31,90	- 2,44	1,20
Roussel Uclaf	1139	1165	+ 2,28	15,50
Rue Imperiale(Ly)	4389	4221	- 3,82	100
Sade (Ny)	193	193	—	12,50
Sagem SA	3080	3055	- 0,81	22,50
Saint-Gobain ■	663	674	+ 1,65	15,50
Saint-Louis	1350	1365	+ 1,11	38
Salomon (Ly)	4010	4240	+ 5,73	24
Salvepar (Ny)	435	435	—	17,50
Sanofi	378,50	381,40	+ 0,76	6,30
Sat	1849	1840	- 0,48	27,50
Saupiquet (Ns)	780	784	+ 0,51	40
Schneider SA	245,90	247,80	+ 0,77	17
SCOR SA	195	203	+ 4,10	5
S.E.B.	887	892	+ 0,56	10,20
Sefimeg	345	346	+ 0,28	14,20
SEITA	221	220,50	- 0,22	5,72
Selectibanque	108	111,50	+ 3,24	12,59
SFIM	1040	1050	+ 0,96	30
SGE	102,20	112	+ 9,58	5
Sidel	1263	1255	- 0,63	16,50
Simco	470	465,10	- 1,04	20,76
S.I.T.A	1278	1275	- 0,23	9
Skis Rossignol	1901	1901	—	22
Sligos	476	475,50	- 0,10	9
Societe Gale A	550	553	+ 0,54	16
Sodexho	2229	2199	- 1,34	22
Sommer-Allibert ■	1298	1315	+ 1,30	38
Sophia	225,40	227	+ 0,70	34,50
Spir Communication	533	533	—	14,80
Strafor Facom	380	380	—	5
Suez	197	199	+ 1,01	8,20
Synthelabo ■	420,70	434,90	+ 3,37	4,34
Technip	458	462	+ 0,87	9
Thomson-CSF	139	139,20	+ 0,14	2
Total	374,10	375	+ 0,24	8,70
UAP	103,30	105,20	+ 1,83	3
UFB Locabail	509	501	- 1,57	10
UGC DA (M)	305,50	—	—	3,54
UIC	66,50	69,85	+ 5,03	25
UIF	423	423	—	22
UIS	178,90	178	- 0,50	14,47
Unibail	510	505	- 0,98	28
Union Assur.Fdal	633	642	+ 1,42	16
Usinor Sacilor	75,95	75,80	- 0,19	—
Valeo	280	280	—	2,70
Vallourec	247,80	243	- 1,93	6,30
Via Banque	163	162	- 0,61	12
Worms & Cie	262	263	+ 0,38	8
Zodiac ex.dt divid	1245	1231	- 1,12	9
Elf Gabon ■	1082	1063	- 1,75	85,39

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	270	265,80	- 1,55	4,52
Adidas AG #	451,80	440	- 2,61	0,62
American Express	229,30	—	—	0,99
Anglo American #	330	332,50	+ 0,75	1,26
Amgold #	480	466,20	- 2,87	8,55
Arjo Wiggins App.	14,75	—	—	0,35
A.T.T. #	321,20	324,10	+ 0,90	1,44
Banco Santander #	240,20	246,50	+ 2,62	2,76
Barrick Gold #	140,10	144,90	+ 3,42	0,27
B.A.S.F. #	1453	1462	+ 0,61	34,59
Bayer #	183,50	184,70	+ 0,65	37
Blenheim Group	33,50	33,05	- 1,34	0,26
Cordiant PLC	9,15	9,15	—	—
Crown Cork ord.	246,50	244	- 1,01	1,11
Crown Cork PF CV	238,70	238,10	- 0,25	1,92
Daimler Benz #	2847	2818	- 1,01	28,32
De Beers #	172,10	174,50	+ 1,39	1,34
Deutsche Bank #	239,10	239,60	+ 0,20	4,45
Dresdner Bank #	129,10	129,10	—	3,34
Driefontein #	70,30	71,10	+ 1,13	0,68
Du Pont Nemours #	420	—	—	2,52
Eastman Kodak #	416,40	411,50	- 1,17	1,77
East Rand #	3,28	3,31	+ 0,91	0,10
Echo Bay Mines #	57,50	58,50	+ 1,73	0,13
Electrolux #	255,60	257,60	+ 0,78	6,76
Ericsson #	114	115	+ 0,87	0,93
Exxon Corp. #	440,10	446,10	+ 1,36	3,47
Ford Motor #	177	174,70	- 1,29	1,54
Freegold #	52,95	53	+ 0,09	0,54
Gencor Limited #	18,45	—	—	0,09
General Elect. #	453,70	453	- 0,15	1,96
General Motors #	284,90	283,40	- 0,52	1,76
Gle Belgique #	388	385,60	- 0,61	14,31
Grd Metropolitan	33,50	32,95	- 1,64	0,73
Guinness Plc #	35,55	35,80	+ 0,70	0,84
Hanson Plc	14,35	14,25	- 0,69	0,23
Harmony Gold #	50,80	51,25	+ 0,88	0,47
Hitachi #	49,95	49,55	- 0,80	0,22
Hoechst #	182,50	180,90	- 0,87	32,13
I.B.M #	519	517	- 0,38	1,53
I.C.I #	65	—	—	1,45
Ito Yokado #	312,50	307	- 1,76	0,74
Matsushita #	95,20	95	- 0,21	0,25
Mc Donald's #	249	244	- 2	0,33
Merck and Co #	339	333,40	- 1,65	1,49
Mitsubishi Corp.#	67,30	67,10	- 0,29	0,16
Mobil Corporat.#	592	589	- 0,50	4,39
Morgan J.P. # ■	443,50	442	- 0,33	3,54
Nestle SA Nom. #	5790	5810	+ 0,34	70,80
Nipp. MeatPacker #	72,40	72,30	- 0,13	0,62
Nokia A	194	191,40	- 1,34	3,18
Norsk Hydro #	257,40	255	- 0,93	4
Petrofina #	1604	1610	+ 0,37	43,44
Philip Morris #	541	543	+ 0,36	4,41
Philips N.V #	165,80	163,20	- 1,56	3,64
Placer Dome Inc # ■	126,70	130,40	+ 2,92	0,28
Procter Gamble #	472,20	474	+ 0,38	1,75
Quilmes	245	240,50	- 1,83	8,01
Randfontein #	32,80	33,45	+ 1,98	0,74
Rhone Poul.Rorer #	345	344,60	- 0,11	1,41
Royal Dutch #	790	788	- 0,25	12,68
R T Z #	77,10	76,25	- 1,10	1,01
Sega Enterprises	238	—	—	0,93
Saint-Helena #	30	29,05	- 3,16	1,40
Schlumberger #	434,50	430,10	- 1,01	1,96
SGS Thomson Micro.	195,70	199	+ 1,68	—
Shell Transport #	74,05	74	- 0,06	1,60
Siemens #	281,70	282	+ 0,10	32,52
Sony Corp. #	340,70	340,70	—	1,01
Sumitomo Bank #	101,10	102	+ 0,89	0,17
T.D.K #	315	314	- 0,31	1,01
Telefonica #	97,40	97,50	+ 0,10	1,40
Toshiba #	36,35	36,30	- 0,13	0,20
Unilever #	742	746	+ 0,53	10,57
United Technol. #	592	591	- 0,16	2,40
Vaal Reefs #	450,80	452,50	+ 0,37	9,64
Volkswagen A.G #	1885	1920	+ 1,85	14,86
Volvo (act.B) #	122	119	- 2,45	2,16
Western Deep #	200	203	+ 1,50	3,31
Yamanouchi #	113,60	114	+ 0,35	0,56
Zambia Copper	3	2,90	- 3,33	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 25 JUIN

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	113,70	5,828
CEPME 8,5% 88-97CA	104	8,430
CEPME 9% 89-99 CA#	110,43	7,721
CEPME 9% 92-06 TSR	—	0,123 o
CFD 9,7% 90-03 CB	117,75	3,816 ↑
CFD 8,6% 92-05 CB	112,30	3,266 ↑
CFF 10% 88-98 CA#	107,80	6,831
CFF 9% 88-97 CA#	103,54	6,615 ↓
CFF 10,25%90-01CB#	113	2,949
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,23	0,756 ↑
CLF 9%88-93/98 CA#	106,38	3,639
CNA 9% 4/92-07	116,36	1,356 ↑
CRH 8,6% 92/94-03	111,72	8,577
CRH 8,5% 10/87-88#	108,23	2,678
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,99	3,149
EDF 8,6% 92-04 #	—	1,865 ↓
Emp.Etat 6%93-97 #	101,73	5,705 ↓
Finansder 9%91-06#	115,91	5,287
Finansd.8,6%92-02#	112,20	3,595 ↓
Floral9,75% 90-99#	112,07	9,057
OAT 8,5% 87-97CA# ■	104,03	0,070
OAT 9,90%85-97 CA#	—	5,356 ↑
OAT 88-98 TME CA	102,30	2,478
OAT 9/85-98 TRA	—	4,900
OAT 9,50%88-98 CA# ■	108,93	0,078
OAT TMB 87/99 CA	99,77	1,768
OAT 8,125% 89-99 #	107,92	0,757
OAT 8,50%90/00 CA#	110,28	2,142 d
OAT 85/00 TRA CA	105,30	5,917
OAT 10%5/85-00 CA#	115,49	0,877
OAT 89-01 TME CA	103,40	2,478
OAT 8,5% 87-02 CA#	112,55	5,016 ↑
OAT 8,50% 89-19 #	—	5,736 ↑
OAT 8,50%92-23 CA#	113,80	1,490
SNCF 8,8% 87-94CA	108,05	3,534
Lyon.Eaux 6,5%90CV	912	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	192	196
Bains C.Monaco	550	550
B.N.P.Intercont.	369	366
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	355	368
Ceragen Holding ◆	20,25	20,25
Champex (Ny) ◆	20,90	20,90
CIC Un.Euro.CIP	358,50	358
C.I.T.R.A.M. (B)	2300	2300
Cpt Lyon Alem.	371	382
Concorde-Ass Risq	802	790
Gpe Valfond ex.CMP ◆	10	10
Darblay ◆	480	480
Didot Bottin	849	850
Eaux Bassin Vichy	4370	4400
Ecia	705	706
Ent.Mag. Paris ◆	1239	1239
Eridania Beghin CI ◆	765	765
Fidei	34,80	34,75
Finalens	385	389
F.I.P.P. ◆	110	110
Fonciere (Cie)	540	542
Fonciere Euris	239	240,40
Foncina #	433,10	446
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	1300	1300
From. Paul-Renard ◆	3050	2950
Genefim	199,30	200,50
Gevelot	1840	1840
G.T.I (Transport) ◆	345,50	345,50
Immobail	108,60	108
Immobanque	695	701
Lucia	55	52,80
Monoprix ◆	158,50	158,50
Metal Deploye ◆	410	410
Mors #	13,80	13,80
Navigation (Nle) ◆	65	65
Paluel-Marmont ◆	251,10	251,10
Exa.Clairefont(Ny) ◆	1390	1390
Parfinance	204,50	205
Paris Orleans	270,20	270,20
Piper Heidsieck	1445	1517
Promodes (CI) ◆	903	903
PSB Industries Ly	334,10	334
Rougier #	454	455
Saga ◆	152	152
Salins du Midi	480	480
Silic	750	750
S.I.P.H. ◆	238	238
Sofal ◆	80	80
Sofragi	3759	3790
Soudure Autogene ◆	1025	1025
Sovabail ◆	350	350
Taittinger	1630	1635
Tour Eiffel ◆	279	279
Vicat	430	430

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	135,50	135,50
Commerzbank AG	1047	1047
Fiat Ord.	20	20
Gevaert	344,30	344,30
Gold Fields South	156	156
Kubota Corp.	33,15	33,15
Montedison act.ep.	10,05	10,85
Olympus Optical	51,80	52
Ottomane(cie Fin.)	350	350
Robeco	388,40	389,20
Rodamco N.V.	147,90	147,50
Rolinco	421,60	422,20
Solvay SA	2960	2960

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

MARDI 25 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	58,95	57,95
AFE #	480	479
Argie #	195,30	196
Albert S.A (Ns)	134	134
Altran Techno. #	1470	1450
Montaignes P.Gest. ◆	674	674
Assystem #	600	625
Bque Picardie (Li) ◆	580	580
Bque Sofirec (M) ◆	515	623,76
Bque Tarneaud(B)#	231	231,10
Bque Vernes	425	425
Beneteau #	705	689
B I M P	81	81
Boiron (Ly) #	625	625
Boisset (Ly)#	226,10	226,10
But S.A.	369,80	360
Cardif SA	715	720
C.E.E #	260	252
CEGEP # ◆	151,50	151,50
Cermex # (Ly)	347	333,10
CFPI #	227	224,80
Change Bourse (M)	255	250
Christ.Dalloz #	1494	1490
CNIM CA#	192	199,50
Codetour	344,90	345
Comp.Euro.Tele-CET	363	363
Conflandey S.A.	295	295
C.A.Haute Normand.	326	328,80
C.A.Ille & Vilaine	338,50	338
C.A. Oise CCI ◆	262	262
Creeks	60	60
Devernois (Ly)	519	519
Ducros Serv.Rapide ◆	70	70
Ecco Trav.Tempo Ly ◆	450	450
Europ.Extinc.(Ly)	244	243
Europ Propulsion	600	599
Expand s.a	252	260,30
Factorem	790	790
Faiveley #	327	328
Finacor	102,40	100
Fininfo	525	527
Fructivie	619	619
Gautier France #	294	284
Gel 2000 ◆	88	88
GFI Industries #	650	650
Girodet (Ly) #	41,90	42,10
GLM S.A.	301,40	301,40
Grandoptic.Photo #	685	685
Gpe Guillin # Ly	194	184,30
Kindy #	155	154,50
Guerbet	361	360
Hermes internat.1 #	1380	1355
Hurel Dubois ◆	500	500
ICBT Groupe #	204	204
I.C.C.	171	172,50
Idianova	66	66
Int. Computer # ◆	126	126
IPBM	68	67,90
M6-Metropole TV	550	560
Manitou #	598	595
Manutan	830	830
Marie Brizard ◆	1290	1290
Maxi-Livres/Profr.	252	250
Mecelec (Ly)	80,60	79,60
MGI Coutier	260	260
Monneret Jouet Ly# ◆	81	81
Naf-Naf #	75,50	77
N.S.C Schlum. Ny	700	708
OGF Omn Gest.Fin.	672	672
Onet #	972	975
Paul Predault #	180	182
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy #	100	108
Pochet	935	945
Poujoulat Ets (Ns)	243,30	240
Radiall #	580	579
Rallye(Cathiard)Ly	205	203,50
Reydel Indust.Li ◆	1099	1099
Robertet #	1395	1365
Rouleau-Guichard	433	449
Securidev #	69	71,50
Smoby (Ly)#	667	700
Sofco (Ly)	123	123
Sofibus ◆	351	351
Sogepag # ◆	136,50	136,50
Sogeparc (Fin)	666	660
Sopra	348,80	350
Steph.Kelian # ◆	84	84
Sylea	517	541
Teisseire-France	215	213
TF1-1	604	597
Thermador Hold(Ly)	290	290
Trouvay Cauvin #	78,50	81,50
Unilog ■	523	520
Union Fin.France	449	442
Via Credit(Banque) ◆	121,60	121,60
Viel et Cie #	128,50	129,50
Vilmorin et Cie #	498	500
Virbac	735	725

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

MARDI 25 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Electronique D2	411	420
Genset	303	302
High Co.	240	240
Infonie	459,50	455
Joliez-Regal	105	105
Picogiga	135,50	136,60
Proxidis	82	81,90

HORS-COTE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

MARDI 25 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	38,45	46,45
Mumm ◆	1360	1360
Nobel ◆	155	155
Sté lecteurs du Monde ◆	187	168,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication *catégorie 3; ◆ cours précédent;* ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 24 juin

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	122,10	116,29
BANQUE POPULAIRE		
Valorg	2407,58	2372
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9454	9454
Arbitr. Première	8997,45	8908,37
Arbitr. Sécurité	17324,92	17238,73
BNP		
Antigone Trésorerie	856246	856246
Natio Court Terme	13754	13754
Natio Court Terme2	373653	373653
Natio Epargne	2162,66	2141,25
Natio Ep. Capital C/D	15466,64	15313,50
Natio Ep. Croissance	2354,10	2307,94
Natio Ep. Obligations	211,70	207,55
Natio Epargne Retraite	142,36	139,57
Natio Epargne Trésor	10556,45	10535,38
Natio Epargne Valeur	554,65	543,77
Natio France Index	1127,11	1105,01
Natio Immobilier	1221,76	1197,80
Natio Inter	1852,10	1815,78
Natio Monétaire C/D	5345,56	5345,56
Natio Opportunités	164,35	161,13
Natio Patrimoine	1525,38	1495,47
Natio Perspectives	1249,54	1225,04
Natio Placements C/D	76569,39	76569,39
Natio Revenus	1076,08	1065,43
Natio Sécurité	11593,50	11593,50
Natio Valeurs	1051,95	1051,50
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	89481,62	89481,62
Oblig. ttes caté. ◆	233,98	230,52
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	644,81	626,03
Le Livret Portefeuille D	872,11	846,71
Nord Sud Develop. C/D	2173,13	2168,79
Patrimoine Retraite C	297,79	291,95
Sicav Associations C	2364,91	2364,91
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19022,92	19022,92
Mutual. dépôts Sicav C	18223,74	18205,53
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	212,45	208,28
Ecur. Capicourt C	220,55	220,55
Ecur. Capitalisation C	225,18	225,18
Ecur. Distrimonétaire D.	10296,87	10296,87
Ecur. Expansion C	80151,66	79832,33
Ecur. Géovaleurs C	2963,71	2907,56
Ecur. Investis. D	173,13	169,74
Ecur. Monépremière	10975,83	10975,83
Ecur. Monétaire C/D	12702,53	12702,53
Ecur. Trésorerie C/D	312,43	312,43
Ecur. Trimestriel D	1963,82	1948,25
Eparcourt-Sicav D	190,67	190,67
Géoptim C/D	11461,62	11292,24
Horizon C	1693,61	1665,30
Prévoyance Ecur. D	97,37	97,37
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11282,36	11259,84
Ecur. Sécuripremière C	11536,53	11525,05
Ecur. Sensipremière C	11813,70	11794,24
CNCA (CRÉDIT AGRICOLE)		
Amplia	116067,51	116067,51
Atout Amérique	143,01	139,52
Atout Asie	106,78	104,18
Atout Futur C	609,76	594,89
Atout Futur D	581,66	567,47
Coexis	1807,01	1773,32
Dieze	1838,49	1838,49
Elicash ○	920531,80	920531,80
Epargne-Unie	169,84	165,70
Eurodyn	1838,71	1793,38
Indicia ◆	1264,33	1233,26
Moné.JC ○	11606,84	11606,84
Moné.JD	11606,84	11606,84
Oblifutur	3927	3893,78
Oraction	1766,52	1723,45
Proficius	961,25	945,53
Revenu-Vert	1191,72	1169,50
Sévéa ◆	107,26	104,64
Synthésis	15643,39	15532,74
Uni Foncier	1245,30	1214,93
Uni France	669,60	653,27
Uni Garantie C	1694,19	1662,60
Uni Garantie D	1377,49	1351,81
Uni-Régions	1642,72	1602,65
Univar C ○	300,82	300,82
Univar D ○	300,82	300,82
Univers Actions	189,84	185,21
Univers-Obligations	2193,38	2147,58
CIC BANQUES		
Francic	575,07	558,32
Francic Pierre	117,48	114,06
Francic Régions	1687,57	1638,42
CIC PARIS		
Cicamonde	1308,12	1270,02
Converticic	355,44	350,19
Ecocic	1465,30	1422,62
Oblicic Mondial	3343,15	3293,74
Oblicic Régions	1181,69	1164,23
Rentacic	164,93	162,49
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1299,70	1286,83
Lion 20000	16732,88	16732,88
Lion Association	11141,68	11141,68
Lion Plus	1396,71	1369,32
Lion Trésor	2315,23	2292,31
Oblilion	1809,78	1791,86
Sicav 5000	578,34	567
Slivafrance	967,81	948,83
Slivam	481,14	471,71
Slivarente	222,84	218,47
Slivinter	610,34	598,37
Trilion	5171,50	5105,13
CRÉDIT MUTUEL		
Avenir Alizes	2041,74	2001,71
Créd.Mut.Act.France	129,20	125,74
Créd.Mut.Ep.Cour.T. ○	863,50	863,50
Créd.Mut.Ep.Ind. C	104,02	101,74
Créd.Mut.Ep.J	22373,98	22373,98
Créd.Mut.Ep.long.T	229,62	223,47
Créd.Mut.Ep.Monde	1263,39	1229,58
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1705,61	1672,17
Créd.Mut.Ep.Quatre	1088,92	1067,57
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	741,12	709,21
Saint-Honoré Capital	17769,89	17252,32
St-Honoré March. Emer.	639,81	612,26
St-Honoré Pacifique	823,98	788,50
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1789,98	1789,98
Stratégie Actions	960,10	929,17
Stratégie Rendement	1767,74	1712,10
LA POSTE		
Amplitude Monde C	824,78	804,66
Amplitude Monde D	803,48	783,88
Elanciel D	134	130,73
Emergence Poste C/D	111,33	108,61
Géobilys C	612,28	603,23
Géobilys D	597,02	588,20
Intensys C	115,66	113,49
Intensys D	108,63	108,67
Latitude C	144,73	144,59
Latitude D	136,17	136,03
Oblitys D	576,51	567,99
Plénitude C/D	158,61	154,74
Poste Gestion C	43229,50	43229,50
Revenus Trimestr. D	5271,48	5219,29
Solstice D	2333,46	2327,64
Thésora C	912,72	903,68
Thésora D	830,79	822,56
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		
Actimonétaire C	36972,51	36972,51
Actimonétaire D	31468,01	31468,01
Cadence 1 D	1066,85	1056,29
Cadence 2 D	1054,56	1044,12
Cadence 3 D	1042,41	1032,09
Capimonétaire C	2003,08	2001,08
Capimonétaire D	1861,13	1859,27
Capioblig C	8401,97	8318,78
Interoblig C	6482,83	6418,64
Intersélection France D	589,75	578,19
S.G. France opport. C	1707,80	1674,31
S.G. France opport. D	1646,89	1614,60
Sogenfrance C	1502,59	1473,13
Sogenfrance D	1386,72	1359,53
Sogépargne D	311,02	307,94
Soginter C	1809,26	1773,78
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1248,24	1223,76
Sogelance D ◆	1611,94	1580,33
Sogenfrance Tempo D ◆	145,25	142,40

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL Les demi-finales du Championnat d'Europe des nations seront disputées, mercredi 26 juin, entre la France et la République tchèque, à Manchester (17 heures, TF 1), et entre l'Angleterre et l'Allemagne, à Wembley (20 h 30, France 3). ● LES SUSPENSIONS et les blessures, de plus en plus nombreuses en cette fin de compétition, compliquent la tâche des sélectionneurs. Les Allemands seront privés de leurs deux attaquants. Les Tchèques devront se passer de quatre de leurs joueurs, sanctionnés. ● AIMÉ JACQUET, qui ne pourra compter sur Christian Karembeu, suspendu, ni sur Christophe Dugarry, blessé, mise sur la cohésion de son groupe et la motivation de ses remplaçants. ● LE MATCH Angleterre-Allemagne, revanche de la finale de la Coupe du monde de 1966 sur fond de crise de la « vache folle », provoque une flambée chauvine dans la presse populaire anglaise.

L'équipe de France compte sur son « collectif » pour accéder à la finale de l'Euro

Les Bleus affronteront en demi-finale une formation de la République tchèque affaiblie par la suspension de quatre de ses meilleurs joueurs. Entre blessures et sanctions, la fin de la compétition rend primordiale la gestion du groupe et notamment des remplaçants

WIGAN
de notre envoyé spécial

Aimé Jacquet l'a dit et répété, au risque d'amuser ou d'agacer son auditoire : l'important, c'est le *« groupe »*, le *« collectif »*, pour reprendre son terme favori. Soit vingt-deux joueurs éduqués en mousquetaires des stades, façon *« un pour tous, tous pour un »*. Le rebelle qui voudrait jouer les francs-tireurs, se plaindre de sa situation personnelle, serait mis au ban de la communauté, écarté pour trouble de l'ordre bleu. Même si le sélectionneur se garde bien de l'avouer pour d'évidentes raisons diplomatiques, l'absence de l'imprévisible Eric Cantona s'explique essentiellement par cette volonté d'éviter les psychodrames.


EURO 96

Longtemps critiqué pour ce discours un rien boy-scout, Aimé Jacquet n'a pas changé de ligne de conduite. Et si l'équipe de France dispute les demi-finales contre les Tchèques, mercredi 26 juin, à Manchester, c'est bien parce qu'il a su préserver son *« groupe »*. La tâche n'était pourtant pas facile, dans un milieu où l'individualisme prime. Cette même équipe de France n'avait-elle pas souffert de rivalités internes, entre Marseillais et Parisiens, lors de l'Euro 92 disputé en Suède ? Des escarmouches d'orgueil avaient éclaté en coulisse, et la sélection, dirigée à l'époque par Michel Platini, n'avait pu franchir le premier tour. Rien de tout cela en Angleterre. Jusqu'à présent, les victoires aidant, le *« collectif »* n'a pas vacillé. A l'approche des demi-finales, Aimé Jacquet veille en personne à motiver les remplaçants, les Franck Lebœuf, Mickaël Madar, Sabri Lamouchi et autres Corentin Martins, qui se sont pas encore entrés en jeu une seule fois.

La blessure de Christophe Dugarry, la suspension de Christian Karembeu et la menace de suspension qui plane sur cinq autres joueurs, « avertis » lors des rencontres précédentes, pourraient en effet amener certains d'entre eux à jouer enfin, en cas de finale. Aimé Jacquet aurait alors l'occasion de démontrer la richesse de son effectif en faisant par exemple appel à l'Auxerrois Sabri Lamouchi au milieu de terrain. *« Tout le monde doit être en éveil, nous vivons ensemble cette aventure »*, a prévenu le sélectionneur lors d'une séance d'entraînement réservée aux remplaçants, au lendemain de la qualification contre les Pays-Bas.

PROFIL PSYCHOLOGIQUE

Pour une dizaine de joueurs, ladite *« aventure »* se limite en fait à un séjour prolongé sur le banc de touche. Une situation pénible, pour des vedettes peu habituées à faire banquette dans leurs clubs respectifs. Au détour d'une séance de massage ou d'une discussion avec tel ou tel membre de l'encadrement, certains confient qu'ils connaissent des moments de déprime. Réduits au rôle de figurants, ils traversent des période de doute, comme Franck Leboeuf : *« L'autre soir, j'ai eu un "coup de blues", je me suis dit que je n'avais toujours pas joué*, dit le défenseur starbourgeois, qui a confirmé, lundi, son transfert dans le club anglais de Chelsea. *Dans ces cas-là, je mets la tête dans mon oreiller et je gueule un bon coup. Ça me soulage ! Après, je vais voir les copains et je me dis que mon cas n'est pas important. »*

Dans un *« collectif »* à la mode Jacquet, le remplaçant idéal est donc un modèle d'humilité, de persévérance et de discrétion. A tel point que le profil psychologique entre en ligne de compte au moment de la sélection. Une forte tête, soupçonnée d'impatience, aura peu de chances d'être retenue. L'ancien gardien Philippe Bergeroo, adjoint d'Aimé Jacquet, précise ainsi : *« Quand on part pour vivre ensemble un mois, on tient compte du caractère des gars, on se renseigne, on essaie de savoir s'ils ont vraiment la mentalité requise. »*

Philippe Bergeroo a lui-même connu ce genre de frustration, puisqu'il était le suppléant de Joël Bats lors de l'Euro 84 et de la Coupe du monde au Mexique. Aujourd'hui, les remplaçants de Bernard Lama s'appellent Fabien Barthez et Bruno Martini. Autant dire que Martini n'a pratiquement aucune chance de fouler une pelouse anglaise. Il continue pourtant de s'entraîner : *« Je suis prêt à servir !*, assure-t-il. *Etre remplaçant, c'est une question d'état d'esprit. Par ton attitude, ta sérénité, tu peux aider les autres. C'est justement pour cela que ce groupe est exceptionnel, parce qu'il y a une adhésion totale. Tout cela, c'est grâce à Aimé. Il a le mérite d'être resté lui-même. »*

Les titulaires s'emploient aussi à entretenir cet *« état d'esprit »*, notamment Didier Deschamps, le capitaine, qui a toujours, selon Franck Leboeuf, *« un petit mot sympa »*. Inversement, les remplaçants se découvrent des talents de psychologues. Ainsi, l'autre soir, lorsque Christophe Dugarry s'est blessé au genou, tous les réservistes sont longuement restés autour de lui, dans les vestiaires. Même si son absence pourrait permettre à l'un d'entre eux, Mickaël Madar, de sortir de l'anonymat du *« collectif »* après deux semaines de figuration.

Philippe Broussard

■ **Miroslav Blazevic a démissionné**, lundi 24 juin, de son poste d'entraîneur de l'équipe de Croatie, éliminée (2-1) la veille en quart de finale par l'Allemagne. – *(AFP.)*

Fièvre antiallemande dans la presse populaire anglaise

LONDRES
de notre envoyé spécial

La bataille d'Angleterre a commencé. Les tabloïds de la presse populaire bombardent les kiosques londoniens de missiles anti-allemands lâchés à la Une. La demi-finale de Wembley, mercredi 26 juin, ne saurait être un match ordinaire. Le *Daily Mirror* et le *Daily Star* se disputent âprement la palme de la lourdeur et du mauvais goût. Le premier affuble Paul Gascoigne et Stuart Pearce de casques de la seconde guerre mondiale, avec un titre explicite : *« Achtung ! Rendez-vous ! »* Le sous-titre ne l'est pas moins, qui proclame : *« Pour vous les Fritz, l'Euro 96 est terminé. »* Le *Mirror* accompagne ce dispositif belliqueux d'un vrai-faux éditorial, annonçant que le journal *« déclare la guerre du football »* à l'Allemagne. La charge est si grosse que beaucoup de lecteurs ont réagi, et le rédacteur en chef du tabloïd a présenté ses excuses dans l'édition du mardi 25 juin.

Le *Star* s'est fendu d'une autre approche, risquant à la Une un voisinage osé. Terry Venables cohabite avec Claudia Schiffer. L'entraîneur anglais, coiffé d'une casquette de maréchal, soutient de son sourire un élégant jeu de mots, difficilement traduisible : *« Herr, we go »*. Messieurs les Allemands, nous voilà. Le mannequin, dans le simple appareil d'un soutien-gorge wonderbra, est qualifié de genre d'attaquant allemand auquel on aimerait bien se confronter. Dans les pages intérieures s'étalent plus ou moins longuement les raisons qui font de tout Anglais qui se respecte un ennemi de l'Allemagne. L'histoire, le football, et l'actualité la plus récente, tout se conjugue pour détester *« le vieux rival »*.

Trois grandes victoires du passé sont mentionnées à satiété, les deux guerres mondiales et la finale de la Coupe du monde 1966, mises curieusement sur le même plan. Mais pour les tabloïds, le plus inadmissible semble être la défaite lors des demi-finales de l'édition 1990 du Mondial, point de départ d'un contentieux sans issue. Un match contre l'Allemagne ne pourra plus jamais être un match comme les autres.

MÉPRIS ET IGNORANCE

Ces outrances font l'ordinaire de la presse populaire. Et les journaux sérieux s'en offusquent rarement, certains d'appartenir à un autre monde. Pour une fois, le *Guardian* déroge à cette règle de méprisante et souveraine ignorance. Le quotidien de gauche s'inquiète ouvertement de ces débordements xénophobes. Et reproche à John Major, le premier ministre conservateur, d'avoir usé des mêmes ficelles chauvines pendant la crise de la « vache folle ». Dans un éditorial, il réclame la fin du *« nationalisme abject »*, anxieux de questions qu'il n'évoque qu'à demi-mot. Comment les supporteurs anglais, irréprochables jusque-là, se comporteront-ils mercredi soir ? Faut-il craindre les violences d'une foule excitée, dans le cas d'une défaite que la presse populaire se refuse d'ailleurs à envisager ?

La bienveillance de l'autre camp paraît du coup bien naïve. Franz Beckenbauer, institution du football allemand, n'a-t-il pas signé dans l'*Observer* un article élogieux célébrant le génie de Paul Gascoigne, comparé à Diego Maradona. Il est vrai que celui que les Allemands ont surnommé le « Kaiser » avait pris garde à ne pas s'échapper du terrain délimité du football. Aucune référence guerrière n'est venue sous sa plume. Les joueurs anglais eux-mêmes ont évité les déclarations outrancières, et Terry Venables a fui le triomphalisme. Il prévoit *« un match particulièrement dur »* pour son équipe. Et se rassure en jurant que ses joueurs peuvent *« rééditer face à l'Allemagne ce qu'ils ont fait contre l'Espagne »*. Dans sa retraite de Bisham, à une cinquantaine de kilomètres de Londres, le onze anglais veille à se tenir à l'abri du bruit et de la fureur.

Pascal Ceaux

Vaclav Nemecek, un Tchèque en version tricolore

BIRMINGHAM
de notre envoyé spécial

Vaclav Nemecek est un Tchèque imprégné de France. Il revendique volontiers un amour sans borne pour l'Hexagone, parce que ses trois années passées à Toulouse sont, dit-il, *« l'un des meilleurs souvenirs de sa carrière »*. Lorsqu'il a débarqué à Genève, au début de la saison dernière, pour endosser le maillot du Servette, dirigeants et joueurs en ont à peine cru leurs oreilles. La nouvelle recrue s'exprimait dans un français plein d'aisance, sous lequel les plus avertis ont cru déceler une pointe d'accent toulousain. Vaclav Nemecek commençait sa carrière suisse avec un brin de soleil dans les bagages. Et il n'oubliait pas la France. Il regrette l'ambiance d'un championnat très relevé qu'il classe *« juste derrière l'Italie, devant l'Angleterre et l'Allemagne »*. *« La seule chose qui m'a surpris*, ajoute-t-il, *c'est la rudesse des contacts physiques. J'avais plutôt l'image d'un football technique, léché. Je me suis rendu compte qu'il fallait aussi être costaud. »*

Son expérience de quasi-trentenaire lui vaut un statut de meneur au sein de l'équipe tchèque. Les joueurs se confient à lui, l'entraîneur, Dusan Uhrin, l'écoute, même s'il l'avait écarté de sa formation type jusqu'à cet étonnant quart de finale arraché aux Portugais. Dimanche 23 juin, Vaclav Nemecek est rentré en grâce. Il a reconquis sa place sur le terrain, son brassard de capitaine, et la confiance d'Uhrin. La demi-finale contre la France en a fait un homme indispensable. Pour rien au monde il n'aurait échangé les Bleus pour des Allemands ou des Anglais. *« Je connais tous les joueurs pour les avoir rencontrés en championnat*, confie-t-il avec le sourire, *je vais discuter de chacun d'entre eux avec l'entraîneur. On les va prendre un par un, longuement. »*

COHÉSION

Les idées ne lui manquent pas. Il s'arrête un moment sur ceux qu'il appelle *« les stars »* : Zinedine Zidane et Youri Djorkaeff. Il souligne le danger permanent qu'ils font peser sur l'adversaire pour lui opposer aussitôt la solidarité, ciment de son équipe. *« En football, il faut soit des vedettes qui jouent ensemble, soit une cohésion très forte »*, affirme-t-il. Contre l'équipe de France, la bataille du milieu prend souvent une tournure décisive, qui n'a pas échappé à Vaclav Nemecek. *« Face à eux*, estime le capitaine tchèque, *il faut jouer au sol. Ne pas hésiter à dribbler pour éliminer un, voire deux joueurs. C'est comme cela que nous avons battu l'Italie. »* L'ancien Toulousain sait qu'il n'a rien à craindre d'une défaite. Désormais, plus rien ne retirera à son équipe la satisfaction d'un Euro totalement réussi. Et pourquoi ne pas y piocher l'occasion d'atteindre son objectif le plus cher? Revenir jouer... en France.

P. Ce.

Blessés et suspendus

Plusieurs joueurs-clés manqueront les demi-finales à cause de blessures ou de sanctions. Etat des lieux :

● **République tchèque :** quatre joueurs, Jan Suchoparek, Radek Bejbl, Pavel Kuka et Radoslav Latal sont suspendus pour la demi-finale.

● **France :** un suspendu, Christian Karembeu ; Christophe Dugarry, blessé au genou, est indisponible jusqu'à la fin de l'Euro.

● **Allemagne :** aucun suspendu, mais le groupe est réduit à dix-huit joueurs valides. Les deux attaquants, Jürgen Klinsmann et Fredi Bobic, ont été blessés en quart de finale. Jürgen Kohler et Mario Basler sont indisponibles depuis le début de la compétition.

● **Angleterre :** un suspendu, Gary Neville.

Stéphane Diagana renonce à Atlanta

STÉPHANE DIAGANA, détenteur du record d'Europe du 400 m haies, a décidé de renoncer à participer aux Jeux olympiques d'Atlanta. Dans un entretien publié par le journal *L'Equipe*, mardi 25 juin, le médaillé de bronze des championnats du monde d'athlétisme de Göteborg, en 1995, indique qu'il n'est pas remis d'une fracture de fatigue au pied droit diagnostiquée au début du mois de mai.

Le champion français n'avait pu réaliser qu'une course médiocre sur 400 m plat, samedi 22 juin, à l'occasion des championnats de France (*Le Monde* du 25 juin).

■ **NATATION : l'Américaine Jessica Foschi a été suspendue** pour deux ans, lundi 24 juin, par la Fédération internationale de natation (FINA). Cette nageuse, âgée de quinze ans, avait été reconnue coupable de dopage aux stéroïdes, en août 1995, mais autorisée par la Fédération américaine à s'aligner – sans succès – aux sélections pour les Jeux olympiques d'Atlanta. – *(AFP.)*

André Agassi est éliminé dès le premier tour de Wimbledon

WIMBLEDON
de notre envoyée spéciale

Tout à l'heure, il est arrivé sous les hurlements d'une foule éperdument amoureuse. Maintenant, ses groupies anglaises hurlent d'hystérie. André Agassi ne veut pas les entendre. Il se cale derrière la ligne de fond de court pour recevoir le service de Doug Flach. C'est une balle de match. L'Américain a l'œil hagard des jours de doute. Depuis plus de deux heures, il se fait balader par son compatriote. Son coup droit tremble et son revers s'étiole sous les services gagnants. Il a beau chercher l'énergie dans son désespoir, rien à faire, c'est une sale journée, une de plus dans une année de chien.

Il est venu en conquérant. Vainqueur ici en 1992 et tête de série nº 3 cette fois, il veut sauver un début de saison gâché. Il a disparu au deuxième tour de Roland-Garros, il y a quatre semaines, et n'a pas encore gagné un tournoi en 1996. A Wimbledon, lundi 24 juin, il trouve un joueur qualifié, Doug Flach, vingt-cinq ans, à peine quatre mois de plus que lui, et 280ᵉ mondial. Mais un qualifié est toujours un danger. Le programme a jeté les deux hommes sur le court nº 2, baptisé le « cimetière ».

Agassi roule des mécaniques dans une nouvelle tenue immaculée, manches longues et molle façon pyjama. Il enlève le premier set, tranquille. Pas longtemps. En face de lui, Doug Flach, long et brun, tente ses chances. Son service prend toute sa puissance dans le deuxième set, gênant Agassi dans ses retours. Quand ce dernier menace de s'échapper par un break, Flach retourne des services qui le laissent à des mètres et vaguement dégoûté. Cette fois, Agassi doute.

SANS PRÉPARATION

A quatre jeux partout, dans la troisième manche, André Agassi se perd lui-même. Une volée facile envoyée dans le couloir, et la confiance s'envole. Son service s'enfuit, et bientôt le set. Il ne reviendra pratiquement pas dans la partie, occupé à recoller au score. C'est le deuxième *tie-break*, et Agassi se prépare à recevoir l'engagement de Flach. Celui-ci vient de dégainer vingt-deux aces, il tire un service gagnant qui en fait le premier héros de la quinzaine. Son meilleur classement fut la 108ᵉ place, en 1994. Il s'occupe surtout à ramasser l'argent des tournois satellites aux Etats-Unis. C'est le frère de Ken Flach, champion de double et vainqueur à Wimbledon avec Robert Seguso en 1987 et 1988.

Troisième joueur mondial, André Agassi n'en finit pas de décevoir. Le circuit murmure qu'il ne se remet pas de la finale perdue à l'US Open contre Pete Sampras en 1995, alors qu'il était tenant du titre. Comme il ne pourrait supporter d'avoir laissé sa couronne des Internationaux d'Australie lors d'une demi-finale perdue en 1996 face à Michael Chang. Il était cependant redevenu nº 1 mondial. Depuis, il a, à nouveau, perdu sa place, et s'essoufle à la retrouver.

André Agassi est venu à Wimbledon sans autre préparation que son entraînement depuis sa défaite à Paris. Ses réflexes sur gazon sont trop vieux d'un an. Doug Flach, lui, a trimé dans les tournois satellites. Il en a gagné quatre au printemps. Il voulait donc faire mieux. Contre lui, André Agassi, star absolue, est partie au premier tour. A Wimbledon, pareille mésaventure ne lui était arrivée qu'à sa première apparition. Il avait dix-sept ans. Le champion est reparti aux Etats-Unis pour préparer les Jeux olympiques. C'est à Atlanta qu'il va tenter de rebondir.

Bénédicte Mathieu

Dure journée pour les Américains et les Français

Si Pete Sampras a passé le premier obstacle de son difficile quart de tableau, en battant son compatriote Richey Reneberg, deux têtes de série américaines ont chuté, lundi 24 juin, sur l'herbe de Wimbledon : Michael Chang face à l'Espagnol Alberto Costa et Jim Courier devant Jonathan Stark, un autre Américain. Chez les Français, Arnaud Boestch, tête de série nº 15, a subi la loi de l'Allemand Alexander Radulescu, 100ᵉ mondial. Jean-Philippe Fleurian a été logiquement battu par Boris Becker, et Guy Forget a cédé en quatre sets devant le retour en grâce de Stefan Edberg. Seul le succès de Pierre Bouteyre, classé 496ᵉ joueur mondial, face à l'Espagnol Carlos Moya (nº 19), peut consoler une délégation française qui peut cependant espérer une victoire convaincante de Mary Pierce sur la Suissesse Patty Schnyder.

Le colza transgénique laisse échapper ses gènes

Trois études montrent que le colza modifié peut s'hybrider à grande distance avec certaines plantes sauvages et les rendre résistantes aux herbicides.

Confirmée récemment, la capacité du colza à transférer une partie de ses gènes à plusieurs crucifères sauvages inquiète les chercheurs. La commercialisation d'une variété génétiquement modifiée pour résister à certains herbicides a, en effet, déjà été autorisée en Europe, d'autres devraient suivre. Leur diffusion à grande échelle pourrait avoir des conséquences fâcheuses, des plantes indésirables devenues résistantes aux herbicides risquant d'envahir les cultures. C'est une hypothèse d'autant plus plausible que les graines de crucifères comme la ravenelle, la moutarde des champs ou la roquette batarde, sont capables de germer après vingt ans de dormance dans le sol.

ON SAVAIT le pollen du colza voyageur. Les allergiques subissent chaque année les effets de ce transport aérien. Deux études publiées dans la revue *Nature* (datées du 7 mars et du 11 avril), et une troisième encore sous presse, révèlent qu'il est également capable de s'hybrider sur une grande distance avec plusieurs autres crucifères sauvages, telles la ravenelle, la moutarde des champs ou la roquette bâtarde. Ce qui inquiète les responsables des essais en milieu naturel portant sur des colzas génétiquement modifiés.

Premier coup de semonce, en mars. Trois généticiens danois du Riso National Laboratory de Roskilde démontrent en champs expérimentaux que *« deux espèces – le colza cultivé* Brassica napus *et sa parente, la navette sauvage* Brassica campestris *– s'hybrident spontanément »*. Plus grave : après croisement, ils observent que s'est produit un transfert de gènes, en l'occurrence celui d'un gène de résistance à l'herbicide glufosinate (dénommé Basta dans le commerce) qui s'est intégré à *Brassica napus* (*Le Monde* du 29 mars). En outre, contrairement à ce que prétendent certains agronomes et compagnies de biotechnologie, les descendants hybrides porteurs de ce gène s'avèrent parfaitement fertiles.

Deuxième alerte, le 11 avril. Le Scottish Crop Research Institute, après trois ans d'observation menée dans une zone de 480 kilomètres carrés à Angus (Ecosse), révèle la présence de pollens de colza jusqu'à 2,5 *kilomètres de leur champs d'origine* (dont la superficie va de 3 à 10 hectares). Avec, précise Mike Wilkinson (aujourd'hui à l'université anglaise de Reading), *« une densité de pollens viables comprise entre 0 et 33 grains par mètre cube d'air »*. Là encore, l'équipe retrouve des graines qui donnent de vigoureux hybrides entre colzas cultivés et sauvages.

On est bien loin des 100 mètres de dispersion pronostiqués en 1991 par Alastair McCartney et Maureen Lacey (station agronomique de Rothamsted, Grande-Bretagne), à partir d'études sur des parcelles expérimentales de 4 hectares. Loin, également, des 800 mètres – donnés comme distance maximale – d'implantation de graines d'hybrides de colza et crucifères sauvages relevés depuis les années 80 par diverses équipes en Europe, dont celles de l'Institut de recherche agronomique (INRA) à Rennes et à Dijon.

Feu vert européen

Les industriels des biotechnologies peuvent être confiants : après expertise et avec l'accord de la majorité des Etats-membres, la Commission européenne a autorisé, le 6 février, la commercialisation du premier colza génétiquement modifié. *« Un précédent très important »*, salue Kevin O'Brien, de la société belge Plant Genetic Systems qui a créé l'hybride. La décision de Bruxelles reste néanmoins restrictive. *« Elle ne concerne que l'obtention de semences* [pour des tests de sélection agricole sans confinement particulier], *mais aucune utilisation à des fins alimentaires pour l'homme ou l'animal, qui, elle, demande d'autres expertises »*, précise Karl Dohler (Commission européenne, DG-XI). En outre, certaines conditions d'utilisation et d'étiquetage devront être respectées. Prochaine étape prévisible : l'adoption d'une directive autorisant de « nouveaux aliments » issus du génie génétique, à laquelle le Parlement a donné son accord en mars dernier (*Le Monde* du 14 mars).

Si ces « flux de gènes » inquiètent, c'est que plusieurs colzas génétiquement modifiés, dont la commercialisation est quasiment acquise en Amérique du Nord, sont sur le point d'être diffusés en Europe. En France comme dans d'autres pays de l'Union, des colzas dotés de gènes de résistance et de qualités diverses ont déjà fait l'objet d'une trentaine d'essais en champs.

« Après une série de tests en laboratoire et en parcelles expérimentales, nous sommes en mesure de demander une autorisation de mise sur le marché pour plusieurs colzas transgéniques, dont certains résistent aux herbicides glufosinate, glyphosate et bromoxynil », précise Michel Renard, de l'INRA de Rennes. C'est aussi le cas pour les compagnies privées Monsanto, Rhône-Poulenc, Plant Genetic Systems (PGS) et AgreEvo, pour le même type de colzas. Avec des risques potentiels qui, estime le Britannique Jeremy Sweet (National institute of Agricultural Botany, Cambridge), *« dépendent tout à la fois de la nature des gènes, du taux d'hybridation possible, de leur impact sur l'environnement et sur l'agriculture »*. Autant d'interrogations majeures qui restent aujourd'hui sans réponse définitive.

Une chose est claire. Dans la nature, ces croisements spontanés entre espèces ne sont pas la règle. Même s'ils surviennent de temps à autre, il existe une série de barrières à ces transferts de gènes qui protègent l'identité et l'évolution des espèces. *« Dans notre station de Le Rheu, près de Rennes, ainsi que sur une parcelle de 1 hectare à Dijon, nous cherchons à connaître la fréquence de transfert du gène Bar (responsable de la tolérance du colza à l'herbicide glufosinate) et la fertilité des hybrides sur plusieurs générations »*, précise Anne-Marie Chèvre, chercheuse à l'INRA. Ses résultats ne sont pas encore publiés. Ils montrent néanmoins *« un taux de production de semences hybrides entre le colza transgénique et la ravenelle (et secondairement la roquette bâtarde) non négligeable, et même surprenant »*.

VINGT ANS DE DORMANCE

A priori, la nature sauvage a peu à craindre de ces colzas tolérants aux herbicides, dans la mesure où l'on réserve les pesticides aux champs et bords de route. Mais force est de constater que la plupart des études sur les plantes transgéniques sont de courte durée, testent peu d'espèces et sont effectuées sous des climats assez proches. Comme l'a montré en 1994 la thèse de Claire Lavigne, qui a depuis rejoint l'Institut botanique de l'université de Bâle (Suisse), ce sont dans les champs cultivés avec ces colzas que l'on risque de rencontrer des problèmes. *« Les paysans pourraient avoir du mal à venir à bout des repousses de colza transgénique et de l'invasion de crucifères sauvages devenues résistantes aux herbicides. Ce qui rendrait très délicates les rotations de cultures »*, précise-t-elle. C'est une hypothèse d'autant plus plausible que les graines de crucifères sont capables de germer après vingt ans de dormance dans le sol !

Chez son ancien directeur de thèse, Pierre-Henri Gouyon (Laboratoire d'évolution et systématique de l'université d'Orsay, Essonne), qui a participé à l'évaluation de ces risques dans le cadre du programme européen Bridge (Biotechnology Research for Innovation, Development and Grown in Europe), l'inquiétude se mue en colère. *« On a l'impression que toutes ces études n'ont servi qu'à donner bonne conscience aux décideurs et aux compagnies de biotechnologies ! »*, estime-t-il. Sa plus grande crainte : les conséquences que pourraient avoir les colzas transgéniques – commercialisés ou sur le point de l'être –, qui résistent au glyphosate et au glufosinate, les deux seuls herbicides efficaces contre l'ensemble des crucifères cultivées et sauvages. *« Ces produits sont de bons produits, qui se dégradent rapidement*, précise-t-il. *Or de possibles transferts de gènes menacent de réduire à néant leur efficacité. »*

Même constat de la part d'Yves Chupeau, directeur du laboratoire de biologie cellulaire de l'INRA de Versailles, pour qui ces dernières études anglaises et danoises confirment les craintes accumulées par quinze ans de recherches. *« Les résultats des études scientifiques n'ont pas été suffisamment pris en compte ni diffusés dans leur intégralité par les industriels »*, affirme-t-il. Il serait dommageable, à l'heure où l'Europe débat d'une réglementation en matière d'organismes génétiquement modifiés, que chacun ne dispose pas de l'ensemble du dossier.

Vincent Tardieu

Un grand lac caché sous les glaces de l'Antarctique

Des formes de vie primitive vieilles d'un million d'années pourraient avoir survécu au pôle Sud à 4 000 mètres de profondeur

BARJAVEL, en imaginant dans *La Nuit des temps* la découverte d'une ancienne civilisation enfouie dans les glaces de l'Antarctique et celle de deux humains maintenus en hibernation, n'était peut-être pas si éloigné que cela de la réalité. Les spécialistes de l'Antarctique pensent en effet que des formes de vie primitives, microbes ou bactéries, vieilles d'un million d'années ont peut-être survécu dans les eaux d'un grand lac d'eau ou de boue, le lac Vostok, caché sous les glaces de l'Antarctique à près de 4 000 mètres de profondeur. Mais ce qui n'est à l'heure actuelle qu'une hypothèse devra être confortée par des prélèvements sur le site, que la prochaine réunion du SCAR (Scientific Committee on Antarctic Research) pourrait décider d'engager au mois d'août.

En attendant une telle décision et la définition d'éventuelles modalités d'exploration de ce lac, il fallait à tout prix préserver son intégrité. Celle-ci est en effet menacée par le nouveau programme de carottage de la glace que la station russe Vostok, située au-dessus du lac fossile, désire mener en prolongeant jusqu'à la cote – 3 725 mètres le forage qu'elle a déjà effectué jusqu'à 3 350 mètres de profondeur. En mai dernier, lors d'une réunion à Utrecht (Pays-Bas), les représentants des pays impliqués dans la recherche en Antarctique se sont inquiétés de cette opération, qui, sans précautions, pourrait amener une pollution du lac, et ont invité la *Russie à ne pas dépasser la cote des* 3 700 mètres, soit 25 mètres au-dessus du lac.

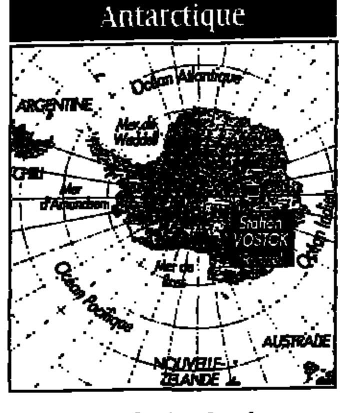
La perspective de découvrir en ces lieux une vie ancienne et préservée remplit d'excitation la communauté scientifique, qui pourrait ainsi engager en Antarctique un tout autre domaine d'étude que la climatologie ancienne, principal et très important objectif des forages de glace. Ceux entrepris à la station Vostok par les scientifiques russes, français et américains qui y collaborent ont permis d'atteindre en janvier la profondeur record de 3 350 mètres. La communauté scientifique dispose donc désormais d'archives climatiques sur les 420 000 dernières années.

LA PLUS VIEILLE DU MONDE

La poursuite de ce forage jusqu'à 3 700 mètres en 1996 et en 1997 permettra d'atteindre les 700 000 ans. Au-delà, le million d'années, âge vraisemblable du lac, est peut-être à portée d'instrument. *Une telle tranche de temps sur une* aussi faible épaisseur de glace est exceptionnel et fait de la glace de Vostok *« la plus vieille du monde »*, explique Jean-Robert Petit, chercheur au laboratoire du CNRS de glaciologie et de géophysique de l'environnement (LGGE) de Grenoble (Isère) et coordinateur du forage à la station Vostok.

L'existence de lacs sous les épaisseurs de glace de l'Antarctique a été envisagée pour la première fois il y a quinze ans, à la suite de campagnes d'observation radar menées *en avion par les Britanniques. Les* particularités des échos reçus à certains endroits ne pouvaient s'expliquer que par la présence d'eau profonde. A la suite de ces relevés aériens, les scientifiques ont estimé le nombre des lacs, dont beaucoup seraient petits, à environ soixante-dix, et envisagé l'existence d'un très grand lac sous la station Vostok.

Mais il a fallu attendre 1991 et les mesures altimétriques prises par le satellite radar européen ERS-1 pour confirmer ces données et obtenir une carte détaillée de la plus grande partie des glaces recouvrant l'Antarctique. Trois chercheurs du Mullard Space Science Laboratory (Grande-Bretagne), Jeff Ridley, Wyn Cudlip et Seymour Laxon, ont analysé les millions de données recueillies par ERS-1 et confirmé en *1993 dans le Journal of Glaciology* la présence de ces lacs subglaciaires en Antarctique, caractérisés par l'existence en surface de reliefs extrêmement plats. Une région large de 50 kilomètres et longue de 185 kilomètres, centrée à 150 kilomètres au nord-ouest de Vostok,



serait ainsi, selon les chercheurs anglais, *« l'expression de la présence d'un grand lac subglaciaire situé à 3 950 mètres de profondeur sous la surface de la glace »*.

COMME LE LAC ONTARIO

Des études sismiques effectuées ultérieurement par des scientifiques russes indiquent que ce lac, *« grand comme le lac Ontario »*, a une profondeur comprise entre 250 et 400 mètres, sans que l'on sache encore avec précision s'il est rempli d'eau claire, de boue ou d'un mélange des deux. Comment un tel lac, coincé depuis des millénaires entre le socle rocheux et près de 4 000 mètres d'épaisseur de glace, a-t-il pu subsister à l'état liquide aussi longtemps sans geler ? Les glaciologues avancent plusieurs hypothèses. Cela est peut-être dû au flux géothermique, cette chaleur naturelle de la Terre qui augmente la température des roches d'un degré tous les trente mètres au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans les profondeurs du globe. Ou encore à des souffleurs, ces fissures par lesquelles remonte le magma terrestre.

L'avenir dira ce que cachent vraiment les eaux du lac Vostok. Mais, il y a cinq ans, Sabit Abysov, un microbiologiste russe de l'Académie des sciences de Moscou, découvrait dans une carotte de glace de Vostok des colonies de bactéries vieilles de plus de cinq mille ans. Après avoir reçu de la nourriture, certains de ces micro-organismes étaient revenus à la vie, ce qui n'avait pas manqué d'intriguer les biologistes. Malgré la dureté de son climat et les records de froid enregistrés à Vostok (– 89,6 degrés Celsius en juillet 1983 et des températures moyennes de – 55,6 degrés Celsius), l'Antarctique conserve peut-être quelques oasis de vie sous-glaciaires dont l'existence dans ces conditions extrêmes aurait de quoi surprendre.

Christiane Galus

● **GÉNÉTIQUE : le plus long segment d'ADN humain** jamais séquencé a été déchiffré par une équipe de l'université de Washington. Il compte 684 973 bases et comporte 65 gènes ou segments de gènes qui jouent un rôle-clé dans le fonctionnement du système immunitaire, rapporte l'hebdomadaire américain *Science* du 21 juin. Il s'agit d'un fragment du chromosome 7 où est localisée une famille de gènes codant pour des molécules impliquées dans les lymphocytes T. Ces travaux pourraient, à terme, ouvrir des perspectives *« sur une nouvelle forme de médecine fondée sur la prévention et non le traitement de maladies auto-immunes »*, estime Leroy Hood, auteur principal de l'étude. – *(AFP.)*

● **ESPACE : l'astronaute français Jean-Jacques Favier et ses coéquipiers** actuellement à bord de la navette *Columbia* seront les vedettes de films éducatifs d'une vingtaine de minutes, dont le tiers constitué de vues prises en orbite, présentant des notions élémentaires sur l'impesanteur et la propulsion par réaction. Le scénario, dont les dialogues sont écrits en français et en anglais, prévoit quatre expérimentations montrant que, *« dans l'espace, il n'y a pas de verticale et la notion de plan incliné n'existe pas »*, ou qu'en impesanteur les objets restent en suspension, quelle que soit leur densité.

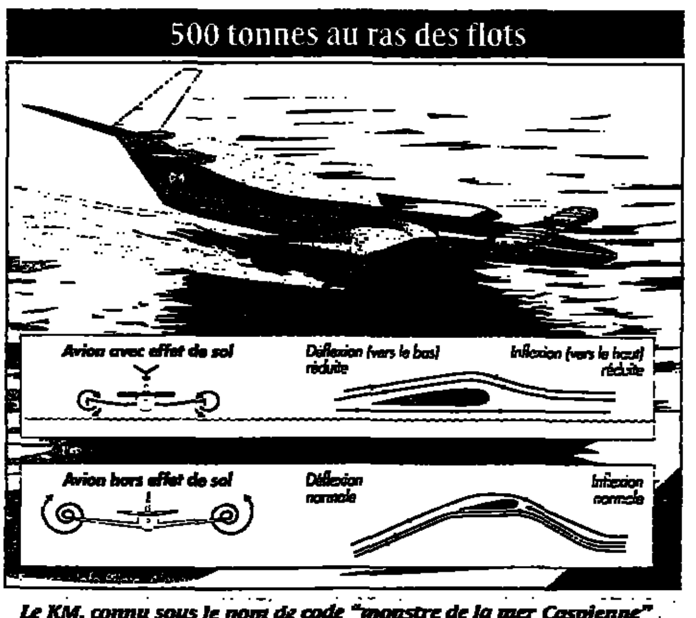
Les « navions » cherchent à prendre leur essor économique

LES POISSONS volants en sont le prototype. Les Russes les ont baptisés Ekranoplans, les Américains les dénomment WIG, pour « ailes à effet de sol », et les rares Français qui s'y intéressent ont proposé de les appeler navions, pour navire-avion. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : d'étranges objets amphibies, volant au ras des flots. Spécialité soviétique, ces appareils hybrides cherchent, depuis la fin de la guerre froide, à prendre leur essor économique.

Leurs performances semblent pourtant prometteuses, car ils croisent à 400 km/h ou 500 km/h et consomment jusqu'à 40 % de carburant de moins que les avions classiques. Le secret de cette sobriété ? L'effet de sol, que les frère Wright *avaient déjà identifié, en observant* qu'un planeur volant au ras des pâquerettes voyait son vol s'allonger. Ce phénomène est bien connu des pilotes, qui l'expérimentent à l'atterrissage comme au décollage. Il consiste en une réduction de la traînée de l'appareil à proximité du sol.

En plein ciel, la sustentation de l'aile d'avion découle de la différence de vitesse de circulation de l'air entre son profil supérieur, bombé, et le bord inférieur, qui est plat. Mais cette forme particulière induit une déformation des filets d'air à l'approche du bord d'attaque, qui nécessite un certain « cabrage » de l'aile et entraine une traînée induite importante. De plus, des tourbillons se forment à son extrémité, nés de filets d'air qui s'échappent à ce niveau.

En revanche, lorsqu'une aile vole au ras du sol, ou de l'eau, tout se passe comme si elle traversait des filets d'air horizontaux, ce qui permet de réduire son angle d'attaque, et, en conséquence, une bonne part de la traînée. Les vortex, « coincés » à la surface, ne peuvent se développer. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'effet de sol ne s'appuie donc pas sur la création d'un coussin d'air comme pour l'hydroglisseur. Le premier, l'ingénieur finnois Kaario construisit en 1935 un appareil monoplace glissant au-dessus de la neige, à 22 km/h. Mais Kaario rencontra des problèmes de stabilité. Aux Etats-Unis, le père de l'aile delta, Alexander Lippisch, joua les pionniers. Construit en 1963, son X-112 ne connut pas un grand succès auprès des autorités.



Le KM, connu sous le nom de code "monstre de la mer Caspienne" est sorti des ateliers soviétiques en 1966. Il profitait de l'effet de sol réduisant les traînées induites par la déflection de l'air par les ailes.

MONSTRE CASPIEN

En 1960, l'Union soviétique a créé un bureau d'études spécialisé dans les hydrofoils et les appareils à effet de sol, qui a engendré toute une panoplie d'Ekranoplans. Le premier exemplaire, le SM-1, souffrait comme ses devanciers de problèmes de stabilité. Cela n'empêcha pas les Soviétiques de se lancer dans l'ambitieux programme KM, un appareil de 550 tonnes, capable de voler à 500 km/h à 20 mètres d'altitude seulement et de décoller par des creux de 3 mètres. Ce « Monstre de la mer Caspienne », qui a longtemps intrigué les services secrets américains, a disparu corps et bien lors d'un accident, en 1980.

Les appareils soviétiques, conçus pour des missions militaires, *souvent à partir de modèles d'avion* modifiés, ont démontré la faisabilité technique de ce concept. *« Mais il faut bien reconnaître que leur conception est loin d'être optimale, du point de vue aérodynamique, et, en conséquence, économique »*, notait Kirill Rozhdestvensky, de l'université des techniques marines de Saint-Pétersbourg, lors d'une conférence sur les « bateaux volants du XXI[e] siècle », organisée en novembre 1995 à Sydney.

Aussi les ingénieurs russes se *sont-ils concentrés sur des solutions* plus avantageuses. On attend ainsi du MPE-400 de Synitsin une capacité d'emport de 450 passagers sur 6 000 km, à une vitesse deux ou trois fois plus élevée que les hydrofoils ou les hydroglisseurs. D'autres prototypes civils, plus modestes, sont présentés au gré des salons aéronautiques, dans l'attente d'hypothétiques financements.

Mais ces beaux projets, comme ceux qui fleurissent actuellement dans de petits bureaux d'études australiens, allemands, coréens, ou encore *américains, se heurtent à une* redoutable difficulté administrative : ce *« navion »* est-il un navire ou un avion ?

La différence est cruciale : le coût de la certification d'un avion de huit places se situe entre 20 et 40 millions de dollars, alors que, pour un engin marin ayant la même capacité d'emport, une telle procédure ne revient qu'à 100 000 dollars environ. Les discussions sont encore en cours pour mettre en œuvre une classification internationale de ces appareils. Des considérations que font valoir les promoteurs de ces appareils, qui considèrent que dans certains archipels, notamment en Asie, ils peuvent constituer une solution intéressante pour le transport de passagers, de denrées périssables, ainsi que pour le secours en mer ou *la surveillance côtière.*

Hervé Morin

★ **« Twenty-first century flying ships », University of New South Wales, Sydney (Australie), novembre 1995.**

هكذا من الأصل

A la rouennaise

Quand le canard « à la presse » joue à pigeon vole

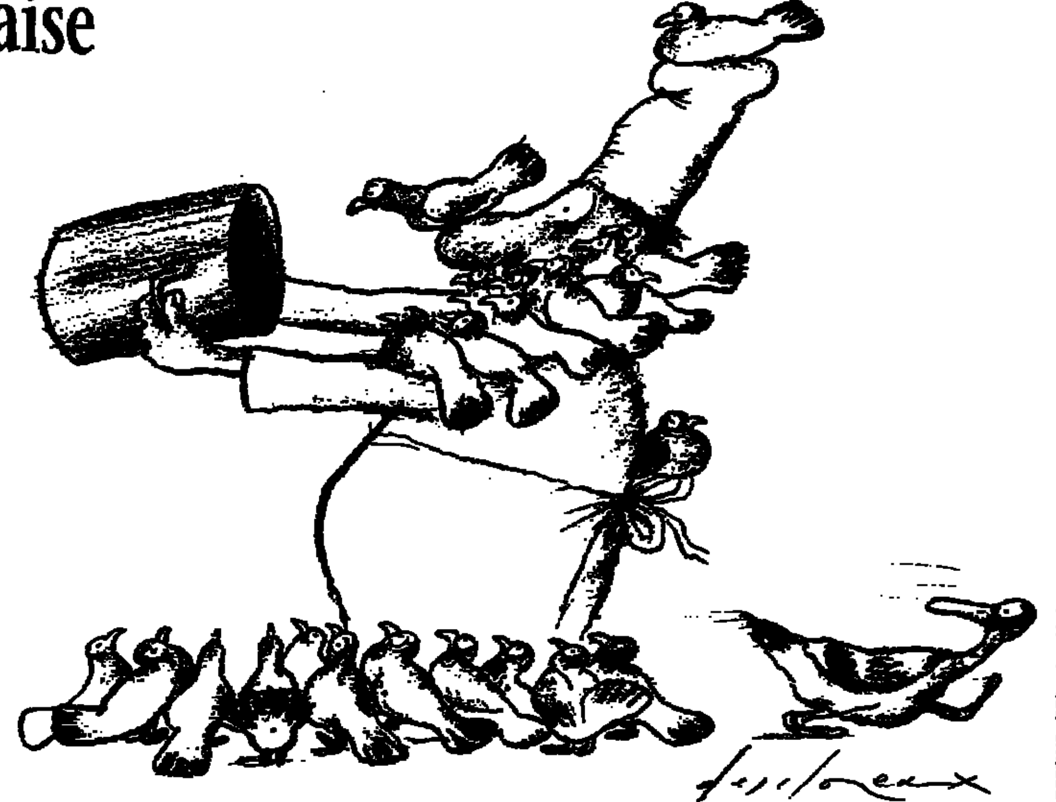
IL NE FAUT PAS se priver d'aller *à Rouen, c'est très instructif.* Les citoyens de Lutèce y découvrent un fleuve profond où viennent s'embosser des navires que l'on ne croyait rencontrer qu'à Rotterdam. La Seine, patronne et bergère de la ville. Et ce lieu, cette place entre toutes les places, où l'autre gardienne des agneaux s'envolait vers le ciel dans *les flammes de* l'Enfer ; la petite martyre de Domrémy sacrifiée à l'incrédulité des docteurs.

Et puis voici une embrouille : l'Anglais revient sur le territoire et sème la panique chez l'habitant. « *Nous sommes tous foutus...* » La peste est dans nos murs. Folie des hommes, *folie des animaux. Les* plus beaux appétits chancellent, les grands coups de fourchette s'interrogent.

Toutes les créatures offertes aux insatiables sont désormais suspectes. Les labels certifiés et jurés ne suffiront bientôt plus. Faisons-nous peur, il en restera toujours *quelque chose. En attendant notre* fin prochaine, continuons tout de même à nous sustenter, mais avec prudence. Et, puisque nous sommes à Rouen, allons rôder autour de la basse-cour, endroit non encore résolument mis dans le rouge.

Ce couple de colverts qui vint récemment se poser sur la terre battue du court central de Roland-Garros nous l'a fait vérifier : le canard est un oiseau. Une grande partie de l'Asie en fait le meilleur usage. Chez nous, il fait partie des meubles, et les chefs seraient bien incapables de s'en passer. C'est une réussite presque toujours assurée, la bonne nature de la bestiole permettant de multiples déclinaisons sans prise de risque trop excessive.

Le voici traité à la Walter Scott – pommes, marmelade de bigarades, whisky –, accompagné de petits pois, aux navets – magnifique –, aux pêches, à la tyrolienne – avec musique –, au porto, au chambertin, aux olives. Cent autres encore, dont celui à l'orange, plus long que difficile à réaliser, mais de toute éternité considéré comme un plat patrimonial de première force. Caneton, canette, espèces *sauvages, nantais, de barbarie,* de Pékin : c'est une manne. Et puis il y a le rouennais, le plus connu et le moins célébré, parce que le plus délicat à réussir et le plus considérable à mettre en mouvement.



DESSINS : DESCLOZEAUX

On l'appelle le « *canard à la presse* ». Un instrument imposant fait foi de la recette mise au point, au début du *XIX*ᵉ *siècle*, par un certain Méchenet, restaurateur à Rouen. L'opération peut faire peur, il ne s'agit pourtant pas de mettre le canard encore vivant dans la presse et de presser... Non, c'est plus fin. Après avoir levé les filets à cru, on les saisit, et ce sont les reliefs de chair et la carcasse de l'animal – préalablement trucidé par étouffement, car il faut garder le sang – que l'on passe au pressoir. Sauce, cognac, vin, manipulations diverses selon les différentes écoles, l'ensemble des manœuvres étant réalisées devant le mangeur.

Il ne reste, à Rouen, que *Les Quatre-Saisons*, restaurant de l'Hôtel de Dieppe, en face de la gare, à pratiquer ce cérémonial à l'ancienne. Quant à Gilles Tournadre, quarante ans, un enfant du pays, gaillard à la poignée de main sans encombrement, il s'y prend de manière différente. Situé sur les quais, son *Gill* est connu de la *bonne société* rouennaise, *mais* pas seulement, si l'on se réfère à la visite de François Mitterrand. Grosse impression dans la région – il faudrait mettre une plaque sur la façade, comme pour les haltes de Jeanne.

PIGEON AU SANG

« *Le bon goût vient plus du jugement que de l'esprit.* » C'est particulièrement vrai pour cette science toujours incertaine qu'est la gastronomie. Bravo Scarron ! Ce Gilles Tournadre semble l'avoir vivement pressenti, lui qui donne l'impression, en servant ce qu'il sert, d'être à la fois le maître de maison et le convive. C'est rare. Elle est étroite, cette marge de courage ; indéfinissable, à peine perceptible. Comme le goût. Mais les langoustines au chutney de tomates aussi bien que le friand de tourteau aux tomates étaient véritablement ce que l'on pouvait faire de mieux dans le genre. Grâce légère et autorité virile – il y a des formes multiples pour se mettre en état de musculation dans le domaine de l'autorité.

Sans revenir sur la sainte image, une sorte de popotier détaché à l'ordinaire de campagne de chefs de guerre comme Dunois, La Hire ou *Gilles de Rais – avant que celui-ci* ne fasse carrière sur le boulevard dans le rôle de Barbe-Bleue. Tournadre, une toque blanche avec gantelet de fer. On ne lui en conte pas. Il se permettra même de bousculer la tradition et d'inventer un pigeon au sang, façon rouennaise, en remplacement du canard du même nom, tout en refusant de céder au cérémonial de salle dont la spectaculaire présentation ne lui semblait pas permettre de mener le plat jusqu'à sa vraie conclusion. Et on pourrait aussi, surtout si l'on n'aime pas les desserts, être tenté par le mille-feuille, pour se demander, quelques minutes après l'avoir fait fondre en bouche, ce que l'on vient au juste de voir s'envoler.

Jean-Pierre Quélin

★ Les Quatre-Saisons, place Bernard-Tissot, 76000 Rouen ; tél. : 35-71-96-00. Menu : 190 F. Carte : 350 F.

★ Gill, 9, quai de la Bourse, 76000 Rouen ; tél. : 37-71-16-14. Fermé le dimanche soir et le lundi. Menus : à partir de 199 F. Carte : à partir de 320 F.

Arômes de riz

Globalement, les ventes de riz en France sont stables. Un segment de ce marché a néanmoins enregistré une hausse de 30 % l'an dernier, celui des riz parfumés. Du basmati principalement, mais *aussi du thaï, du vietnamien, du siam et du* surinam (sans doute le moins aromatique de tous). Mais ces arômes, déjà bien plus ténus que ceux du café, que sont-ils exactement ? On dit que les acheteurs de riz en Asie, en réchauffant quelques minutes les grains dans leurs mains et en reniflant par l'espace laissé entre le pouce et l'index, peuvent en connaître l'âge, la variété et parfois même l'origine. Ce sont là des pratiques d'initiés. D'après les scientifiques, tout riz contiendrait, à des concentrations différentes, neuf notes aromatiques, dont les effluves se dégagent à la cuisson, si ce n'est dès l'ouverture du sachet. Note dominante ? L'odeur de pop-corn. Un mélange chimique d'acétyl et de pyrroline, au fumet caractéristique et qui masque parfois les senteurs de noisette, d'herbe coupée, de miel que dégagent aussi les plus parfumés de ces riz, comme le basmati.

La production de ce dernier tient du tour de passe-passe. Cultivé au Penjab, de part et d'autre de la frontière indo-pakistanaise, il y aurait, selon Tim Smith, de la société Tilda, *« deux fois plus de riz vendus sous le nom de Basmati qu'il n'en est réellement produit ».* Pour répondre à la demande des consommateurs, les riz basmati sont vendus « coupés ». Au mieux, le mélange est indiqué sur le paquet. C'est le cas d'Uncle Bens, qui met en vente un basmati de provenance indienne, coupé avec un pakistanais. Ce dernier étant bien moins cher et, surtout, réputé moins parfumé, on ne s'étonne pas que les proportions ne soient pas indiquées sur l'emballage. On mélange parfois à du Basmati, sans le signaler bien sûr, parfois jusqu'à 40 % de riz ordinaire. Le résultat n'est visible qu'après cuisson, le véritable basmati s'allongeant bien plus que les autres riz : plus de deux fois sa taille initiale, ce qui oblige d'ailleurs les importateurs, quand ils vendent un véritable basmati en sachet cuisson, à faire fabriquer ces derniers plus larges pour contenir l'expansion du produit.

La diminution des taxes d'importation et l'arrivée, cette année, du géant britannique Tilda dans nos supermarchés ont fait baisser les prix du basmati de près de moitié. *« C'est encore un riz qui se vend trop cher pour ce qu'il est. Près du double d'un riz classique alors qu'à l'achat il ne coûte que 30 % de plus »*, réplique Bruno Blohorn, président des riziculteurs français. Ceux-ci viennent de lancer des riz 100 % camarguais, et le président entend bien vendre son terroir. En attendant d'offrir lui aussi du parfumé... mais de Camargue. Il pourrait bien être mis sur le marché l'an prochain : une cinquantaine d'hectares sont dé;à en culture dans le delta du Rhône.

Guillaume Crouzet

★ Basmati indien Tilda. 17 F environ le kilo. A éviter en version étuvée, moins parfumée. Valcares, riz blanc camarguais. 14 F environ le kilo.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LA GARE

■ La station de Passy-la-Muette, sur la petite ceinture, vient d'être aménagée en douceur en un grand espace lumineux où s'affaire un personnel aimable et gracieux. A la différence des lieux à succès des années 70, on ne propose ici qu'une carte réduite à deux produits de terroir, la volaille de Bresse (95 F) ou le panaché d'agneau des Pyrénées (85 F), parfaitement rôtis à la broche, avec la salade du marché, la purée traditionnelle et les légumes du jour. Une grande assiette de saison, pour les petites faims, et quelques desserts, gaufres et compote maison ou sorbets. On ne peut faire carte moins bavarde. C'est Papageno en cuisine ! Et le Château Haut-Gramons 1993, un bon petit graves, ne coûte que 85 F. Terrasse au soleil, pour petits en-cas. Le ticket varie entre 100 F et 150 F.

★ Paris. 19, chaussée de la Muette (75016). Tél. : 42-15-15-31. Fermé dimanche.

LA TABLE DE LA FONTAINE

■ Elle est nichée sur une petite place ombragée, entre Pigalle et Saint-Georges, face à la fontaine Wallace. Paris populaire encore, assorti d'une cuisine bourgeoise, soignée, et l'accueil de deux jeunes femmes courtoises. La carte est subtile, enjouée, qui marie le carpacccio *(sic)* de haddock et l'œuf meurette en gelée. L'entrée d'actualité, c'est aujourd'hui le melon ou l'asperge. Plats classiques et parfumés, soit le lapin à la sauge et romarin ou la selle d'agneau poêlée et spaghettis frais à l'ail. D'ailleurs, rien que de frais à cette table rafraîchissante. Un décor Nouvelle Athènes, un Sarda-Mallet blanc 1993, ou bien un Cairanne (Domaine la Rabasse) à 48 F. C'est ainsi que les Parisiens vivent la belle saison. Menus 108 F et 138 F. A la carte, compter 175 F.

★ Paris. 5, rue Henri-Monnier (75009). Tél. : 45-26-26-30. Fermé samedi midi et dimanche.

LES SAISONS GOURMANDES

■ Si l'on considère que, selon l'adage, la vraie nouveauté s'ignore *elle-même, du moins en cuisine,* l'on peut penser *que Joël Hellard* a réussi son propos. Installé récemment rue Dauphine, dans une ancienne galerie aux tonalités ocre, il nous propose une cuisine toute de saveurs et de belle présentation. Nous avons goûté la terrine de canard de Challans et compote d'oignons et la cassolette de moules de bouchot au safran. Suivra la petite marmite de la mer aux légumes et le sauté de veau marengo, fort réussi. Recettes classiques exécutées avec justesse. Une table pleine de qualité et de modestie qui mérite bien un encouragement. Déjeuner du marché 95 F (entrée, plat et un verre de vin). Menu-carte (choix d'entrées et plats) 132 F. Desserts 45 F.

★ Paris. 15, rue Dauphine (75006). Tél. : 43-25-68-18. Fermé le samedi midi et le dimanche.

Brasseries

THOUMIEUX

■ Cette maison est cinquantenaire. Pâté de tête à l'ancienne ou bien hure de veau de Corrèze, pousses d'épinards aux magretons, harengs pommes à l'huile sont de rigueur. Se rassemble ici un monde d'habitués, de journalistes, d'écrivains, d'artistes, de rentiers des beaux quartiers ou d'attachés parlementaires. Les hommes politiques aussi aiment ce genre d'endroit. Cassoulet, boudin du Limousin aux châtaignes, pintade fermière aux choux et la série des desserts de grand-mère, avec une carte des vins riche en bordeaux, c'est le succès garanti. Repas à prix modéré ou joyeuse bombance, c'est selon son appétit ou ses moyens. La brasserie est un mode de vie bon enfant, dans un décor rétro inchangé, et cependant confortable. Chez Thoumieux – aux accents corréziens –, c'est toujours le cas. Service viril et affable. Menu 72 F. Menu corrézien 150 F (vin du pays compris). A la carte, compter 200 F-250 F.

★ Paris. 79, rue Saint-Dominique (75007). Tél. : 47-05-49-75. Tous les jours.

Gastronomie

GUY SAVOY

■ Le style du cuisinier, c'est la ligne de sa carte, simple, retenue ou déployée. Guy Savoy aime la peinture et tient naturellement la cuisine pour un art. A la façon de Bram Van Velde, il trace le trait juste qui emplit l'espace de l'assiette et rassasie l'univers des saveurs. C'est la raie au caviar au petit ragoût breton et à la crème d'huîtres. Trois saveurs *distinctes, une infinité de nuances, mais, au total, une façon très* simple de faire des choses compliquées. Avec le saint-pierre rôti – cuit sur l'arête – et parmentier d'herbes à l'huile d'olive, la complication n'est que d'exécution. La signature infalsifiable du cuisinier réside, comme celle de l'artiste, dans l'exacte cuisson qui préserve la texture d'un ris de veau rissolé et petits chaussons de pommes de terre et truffes. Au « passe », l'œil et le nez du chef sont en éveil ; mais derrière le piano, tous les sens sont en émoi. Accueil et service d'une courtoise perfection. Eric Mancio, sommelier et homme de passions, qui présentait récemment le Salon 1983 – un champagne tranquille d'une élégance extrême –, prépare pour l'été quelques vins accordés à des plats tout en légèreté (menu d'été journalier, trois vins différents : 680 F). Menu prestige, 880 F. A la carte, pour une fête du goût et de l'œil, compter 750 F.

★ Paris. 18, rue Troyon (75017). Tél. : 43-80-40-61. Fermé samedi midi et dimanche. Ouvert tout l'été. Voiturier.

Jean-Claude Ribaut

Hausse progressive des températures

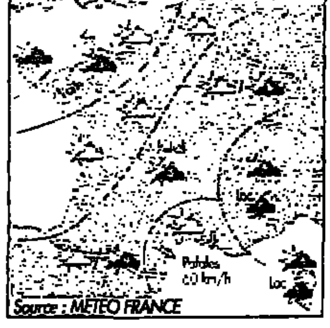
L'ANTICYCLONE des Açores continue à se développer en direction de l'ouest de l'Europe. Il contribue à l'évacuation de la dépression orageuse, installée depuis plusieurs jours sur l'Italie du Nord. L'évolution de ces deux centres d'action va progressivement couper l'alimentation en air frais et humide provenant de la mer du Nord. Une nette amélioration se dessinera donc sur la plupart des régions, le soleil sera de plus en plus présent et on pourra bénéficier d'une hausse du thermomètre.

Mercredi, la journée débutera le plus souvent sous le soleil mais dans une certaine fraîcheur sur la plupart des régions. Le début de journée sera plus mitigé le long des côtes bretonnes et normandes, où des nuages commenceront à s'épaissir. A l'opposé, on retrouvera encore beaucoup de nuages sur les versants nord des reliefs des Pyrénées aux Alpes du Nord en passant par le Massif Central et le Jura. La grisaille sera parfois bien présente en tout début de matinée du Pas-de-Calais à la Lorraine et à l'est de l'Ile-de-France.

Au fil des heures, le soleil perdra du terrain par le nord-ouest et le sud-est. Des nuages menaçants arriveront de l'Atlantique et viendront obscurcir le ciel de Bretagne et de Normandie. Ils finiront par donner un peu de crachin en fin de journée sur le littoral du Finistère au Cotentin. Malgré un voile nuageux temporaire, les éclaircies s'imposeront de la frontière belge à l'Aquitaine et au sud de la Bretagne, en passant par l'Ile-de-France, l'Anjou et le Limousin. Elles permettront aux températures de retrouver des valeurs plus dignes d'une fin juin.

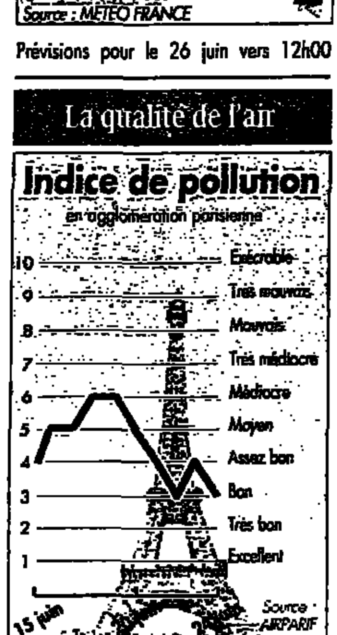
Sur le reste du pays, des nuages bourgeonnants se développeront en cours de matinée. Ils seront assez fréquents sur le relief, plus discrets en plaine de l'Alsace au Midi toulousain. Ces bourgeonnements nuageux seront nettement plus menaçants dans l'extrême sud-est du pays. Ils pourront encore donner un orage isolé en cours ou en fin d'après-midi des Alpes à la Côte d'Azur ainsi qu'en Corse. Le mistral et la tramontane souffleront le matin jusqu'à 60 km/h autour du golfe du Lion en dégageant le ciel. Ce vent faiblira progressivement en cours d'après-midi.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 26 juin vers 12h00

La qualité de l'air



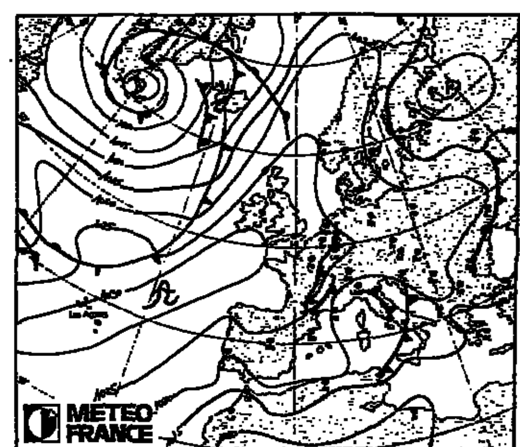




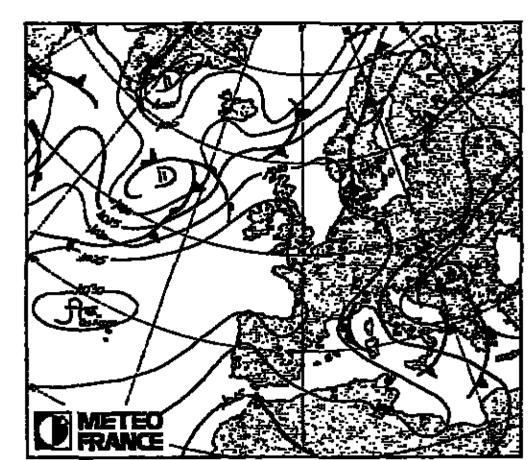
TEMPÉRATURES du 24 juin maxima/minima

FRANCE					
AJACCIO	24/12	GRENOBLE	20/11	TOURS	20/11
BIARRITZ	21/14	LILLE	14/10		
BORDEAUX	22/15	LIMOGES	17/11		
BOURGES	16/11	LYON	20/11		
BREST	17/10	MARSEILLE	25/13		
CAEN	18/8	NANCY	15/9		
CHERBOURG	21/8	NANTES	23/10		
CLERMONT-F.	16/10	NICE	23/14		
DIJON	17/8	PARIS	15/12		
FORT-DE-FR.	30/25	PAU	21/15		
		PERPIGNAN	23/16		
		POINTE-À-PIT.	32/24		
		RENNES	21/9		
		ST-DENIS-RÉUNION	25/18		
		ST-ÉTIENNE	17/9		
		STRASBOURG	17/8		
		TOULOUSE	21/12		

ÉTRANGER							
ALGER	23/11	CHICAGO	26/19	LISBONNE	30/20	PRETORIA	16/8
AMSTERDAM	14/10	COPENHAGUE	18/10	LONDRES	22/12	RABAT	29/19
ATHÈNES	33/22	DAKAR	30/22	LOS ANGELES	21/17	RIO DE JAN.	22/14
BANGKOK	37/28	DJAKARTA	31/24	LUXEMBOURG	13/8	ROME	25/14
BARCELONE	22/15	DUBAI	37/27	MADRID	11/11	SAN FRANC.	17/12
BELGRADE	22/14	DUBLIN	19/7	MARRAKECH	33/23	SANTIAGO	10/5
BERLIN	15/12	FRANCFORT	15/11	MEXICO	26/15	SÉVILLE	33/18
BOMBAY	31/27	GENÈVE	20/11	MILAN	23/10	ST-PÉTERS.	19/12
BRASILIA	24/18	HANOÏ	31/24	MONTRÉAL	21/13	STOCKHOLM	19/9
BRUXELLES	14/10	HELSINKI	16/9	MOSCOU	30/16	SYDNEY	19/9
BUCAREST	31/18	HONGKONG	29/28	MUNICH	16/9	TENERIFE	25/20
BUDAPEST	20/11	ISTANBUL	31/19	NAIROBI	20/13	TOKYO	25/22
BUENOS AIRES	10/-1	JÉRUSALEM	30/25	NEW DELHI	28/25	TUNIS	24/18
CARACAS	25/16	KIEV	26/13	NEW YORK	28/18	VARSOVIE	18/11
		KINSHASA	-/-	PALMA DE M.	25/10	VENISE	22/15
		LE CAIRE	36/21	PÉKIN	30/23	VIENNE	18/9
		LIMA	17/14	PRAGUE	13/7		



Situation le 25 juin, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 27 juin, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Une Agnès presque parfaite

AVEC quel plaisir nous l'avons reconnue, cette étonnante *Ecole des femmes* de Jouvet et Molière ! Le texte est bien de Molière, éternel, irréfutable. Quant à Jouvet, il est exquis, lui ; comique comme on n'a jamais osé l'être, mobile et grimaçant, tel un singe savant, et humain pourtant... L'Arnolphe de Jouvet, oui ; qu'on n'avait jamais vu et qu'on ne reverra pas... Ces mignardises scéniques grignotent un peu la comédie de Molière. Elles sont nombreuses, autant que les pucerons dont Arnolphe épluche ses rosiers. Mais il est malin, Jouvet ! Pas une dont il ne s'expliquerait, pertinemment.

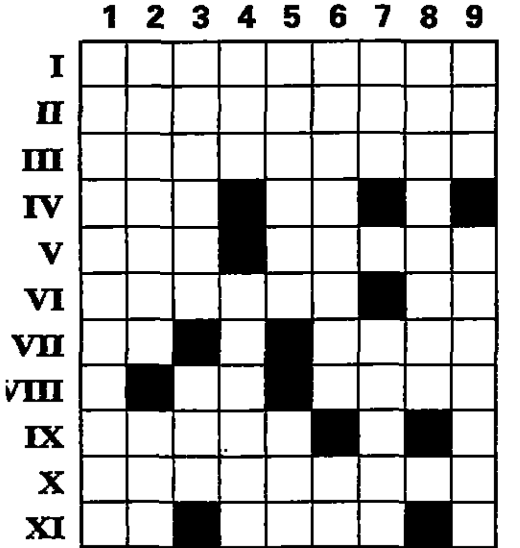
Nous redoutions de souffrir de l'absence de Madeleine Ozeray. En effet, nous n'avons pas revu cette petite figure de cire, fine, tendue, *figée dans* la haine... Cette petite martyre, cet « éternel féminin » chargé de toxiques « postmoliéresques », si je puis dire, des toxines des *Liaisons dangereuses*, de *Manon*, de toutes les petites pestes de Greuze et de Rétif... Elle reste inoubliable.

Mais quelle exquise surprise ! La nouvelle Agnès est, dans la *première partie de la pièce*, l'égale de l'autre, toute différente. Fraîche, limpide, une voix « *imitant viole et clavecin* », comme dit Mallarmé, mélodieuse et perlant les syllabes. Et quel gentil visage ! Quelle silhouette même, déjà chargée de tendres promesses ! Comme chaque parole sonnait vrai et juste. Cette Agnès presque parfaite, *simple*, loyale et *toute* fondante d'amour, c'est Dominique Blanchar, la fille de Pierre Blanchar... Son succès a été éclatant. Avec une joie visible, Jouvet la présentait, s'effaçait devant cette enfant extraordinaire. Une vraie joie.

Robert Kemp
(26 juin 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6851



HORIZONTALEMENT

I. Femme qui est de passage. – II. Stimuler d'une façon très cavalière. – III. Pourrait servir à enlever la « porte ». – IV. Portait les armes. Un métal dur. – V. Variété d'argile. Laisse échapper les gaz. – VI. Une pièce pour deux. Animal très mou. – VII. Préposition. Peut être broyé quand il y a un os. – VIII. Symbole. Pas d'Italie. – IX. Un peu de liquide. – X. Préparer des pâtés. – XI. Participe. Comme la table quand on repart.

VERTICALEMENT

1. Servent pour chasser les moutons. – 2. A Rome, il pouvait conseiller les chefs. Une fille devenue belle. – 3. Attaque les charpentes. Antilope d'Afrique australe. – 4. Faisait rougir. Une étagère, en Suisse. – 5. Suprême, c'est un organe supérieur. Ceux qui en sortent entrent souvent dans les cabinets. – 6. Irritons. En France. – 7. Plat. Petite, pour la belle étoile. – 8. Participèrent à l'offensive contre César. – 9. Durée. Certains forment une élite.

SOLUTION DU N° 6850

HORIZONTALEMENT

I. Zoomorphe. – II. Ypres. Aar. – III. Géomancie. – IV. Orge. Etes. – V. Maestro. – VI. Rôles. – VII. Trépanera. – VIII. Ios. Is. – IX. Question. – X. Un. Pentes. – XI. Edda. Nase.

VERTICALEMENT

1. Zygomatique. – 2. Opéra. Round. – 3. Orogenèse. – 4. Mêmes. Spa. – 5. Osa. Traite. – 6. Néron. Inn. – 7. Pactole. Ota. – 8. Haie. Erines. – 9. Eres. Sas. Se.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 27 juin

■ ***LA CRYPTE ARCHÉOLOGIQUE*** sous le parvis de Notre-Dame (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, devant l'entrée sur le parvis de Notre-Dame (Odyssée).

■ **DE LA CITÉ AU LOUVRE**, histoire du pouvoir royal (50 F), 10 h 30 et 14 h 30, sortie du métro Cité côté rue de Lutèce (Frédérique Jannel).

■ ***LE QUARTIER DES HALLES*** *et* l'église Saint-Eustache (50 F), 11 heures et 15 h 30, devant Saint-Eustache côté rue du Jour (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture italienne, 11 h 30 ; *L'Astronome*, de Vermeer, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (36 F + prix d'entrée) : visite par thème, la peinture d'histoire, 11 h 30 ; visite par thème, les impressionnistes, 14 h 30 ; exposition Menzel, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE BOURDELLE** : la sculpture monumentale (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** (25 F + prix d'entrée) : la marqueterie, évolution des styles, 12 h 30 ; exposition Dürer, 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **GRAND PALAIS** : exposition « Les Années romantiques », 13 h 15 (50 F + prix d'entrée), sortie du métro Champs-Elysées-Clemenceau (Suzette Sidoun) ; 15 heures (40 F + prix d'entrée), devant l'entrée (Approche de l'art).

■ **DE LA GLACIÈRE AU CHÂTEAU DE LA REINE BLANCHE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Glacière (Paris pittoresque et insolite).

■ **L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD** et la Bièvre (40 F), 14 h 30, place Halpern (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE** (55 F), 14 h 30, place de la Bastille devant la FNAC (Christine Merle).

■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).

■ **MARAIS** : la rue du Temple jusqu'à l'hôtel de Jean Bart (37 F), 14 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville devant le bureau de poste (Monuments historiques).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : visite des nouvelles salles (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné dans la cour (Elisabeth Romann) ; Paris et les Parisiens à travers les siècles (25 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : les appartements royaux (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, porche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (Sauvegarde du Paris historique) ; exposition Pisanello (55 F + prix d'entrée), 14 h 45, sortie du métro Palais-Royal côté place Colette (Paris et son histoire).

■ **PETITS JARDINS** dans le 13e arrondissement (35 F), 14 h 30, devant l'entrée du jardin entre les nos 168 et 176 de l'avenue d'Italie (Ville de Paris).

■ **QUATRE COUVENTS** et la Maison du fontainier (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 277, boulevard Raspail (Le Passé simple).

■ **LES CHAMPS-ELYSÉES**, de la place de la Concorde au Rond-Point (37 F), 15 heures, angle de la rue Boissy-d'Anglas et de la rue Gabriel (Monuments historiques).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AMMAN.** Un Boeing-757 d'El Al, avec à son bord 180 officiels et *hommes d'affaires israéliens*, a inauguré dimanche 23 juin la première desserte par une compagnie israélienne d'un aéroport jordanien. L'accord sur les transports, signé le 16 janvier, autorise une compagnie aérienne jordanienne et une israélienne à effectuer chacune cinq vols hebdomadaires entre les deux pays. Ces *vols ont été confiés à la compagnie* jordanienne Royal Wings et à l'israélienne Arika, qui utilisent des avions de transport régionaux de cinquante places. – *(AFP.)*

■ **AUTOROUTE.** Entre le 20 juin et le 25 septembre, les automobilistes empruntant le réseau autoroutier français pourront bénéficier de l'opération « Pique-niquez malin » : dans 170 points de vente implantés sur des aires de service, les vacanciers trouveront une dizaine de produits alimentaires simples qui peuvent composer un pique-nique type pour moins de 40 francs et dont la qualité et les prix sont contrôlés. – *(AFP.)*

■ **ÉGYPTE.** Le nombre de touristes a augmenté de 28 % pour le mois de mai, avec 314 000 visiteurs contre 245 000 en mai 1995. La même progression a été enregistrée sur les cinq premiers mois de l'année, comparée à 1995, déjà considérée comme une année record. Les autorités égyptiennes estiment que le tourisme n'a pas souffert de l'attentat islamiste du 18 avril, qui a tué dix-huit touristes grecs. – *(Reuter.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 35-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ

Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

EXPOSITION La première rétrospective parisienne depuis vingt-cinq ans de l'œuvre du peintre britannique Francis Bacon (1909-1992) s'ouvre au Centre Georges-Pompidou jeudi 27 juin. La force et la cohérence de cette peinture, dont Bacon a dit à quel point elle visait à toucher directement le système nerveux, s'impose, en dépit d'un accrochage peut-être un peu trop « rangé », chronologique. ● ON POURRAIT juger un peintre à ses lectures, comme un écrivain à ses peintres préférés. Dans le cas de Francis Bacon, c'est extrêmement simple : *L'Orestie*, d'Eschyle – et une nostalgie de la culture grecque –, mais aussi *Macbeth*, *Phèdre*, *La Comédie humaine*, *La Recherche*... ● A LONDRES a lieu, jusqu'au 14 juillet, une exposition du photographe John Deakin, ami de Bacon et auteur de nombreuses photographies qui ont servi au travail du peintre et ont été retrouvées dans son atelier.

Francis Bacon, la chair de l'histoire

Contre les conventions, contre les conservatismes, contre son succès ensuite, le peintre britannique mort en 1992 a maintenu la seule exigence qu'il jugeait digne d'intérêt : l'exactitude. Une rétrospective lui est consacrée au Centre Georges-Pompidou

FRANCIS BACON. Grande Galerie, Centre Georges-Pompidou ; tél. : 44-78-12-33. Du 27 juin au 14 octobre. Du lundi au vendredi : 12 heures-22 heures. Samedi et dimanche : 10 heures-22 heures. Fermé le mardi.

Vous êtes dans l'une des salles, vers le milieu de l'exposition. Depuis un moment, vous vous êtes accoutumé à cette peinture qui pince vos nerfs et blesse votre âme. Vous êtes devant les *Trois Etudes pour une crucifixion* de 1962 ou devant le *Triptyque inspiré par le poème « Sweeney Agonistes » de T.S. Eliot* de 1967. Le premier est tout de rouge, orange et noir, avec des quartiers de chair découpée sur les côtés et, au centre, une charogne féminine désarticulée sur un lit éclaboussé de sang. Le second est dominé par des verts sans éclat, un bleu trop éclatant, des bistres et des ocres. Les panneaux latéraux sont occupés par des copulations qui semblent tourner à la torture et l'immolation. Au centre, un oreiller imbibé de sang au point de prendre la couleur de la viande a été abandonné dans un compartiment, près d'un sac de voyage et d'un vêtement froissé. La scène, nocturne, se passerait dans un wagon-lit et évoquerait une affaire criminelle célèbre des années 20.

Vous êtes devant ces œuvres de grande taille. Le mieux serait encore de s'asseoir devant et de rester ainsi longtemps, le temps de comprendre la composition d'emboîtages et décadrages terriblement compliquée du *Triptyque* et le système chromatique qui gouverne les *Trois Etudes* et justifie le bandeau vert cru tendu contre la bête écorchée pendue tête en bas ; le temps encore d'étudier les différentes manières de tantôt séparer et tantôt confondre les figures, de les isoler ou de les brouiller selon les actions qu'elles accomplissent.

« Voilà la peinture de notre temps »

Au cours de cet exercice de vision, vous remarquez le voyeur au téléphone qui surplombe les amants enlacés dans le *Triptyque* et les taches rondes qui semblent des impacts de balles sur la surface des *Trois Etudes*. Vous vous murmurez ces observations ; vous vous faites grief de ne pas avoir lu assez de T.S. Eliot ; votre œil reprend sa ronde douloureuse le long des lignes courbes et jusque dans l'intérieur d'un buste ouvert jusqu'à la colonne vertébrale ; vous procédez à l'inventaire des éléments incongrus qui s'accumulent dans ces toiles.

Vous agissez de la sorte donc – jusqu'à ce qu'une phrase à laquelle vous ne vous attendiez pas vous vienne en tête ou à la bouche, une de ces phrases qui inspirent d'autant plus la méfiance qu'elles semblent plus définitives : « Voilà ce qui doit rester de notre époque. Voilà la peinture de notre temps. » C'est ainsi, cependant. Irréfutable. Rien à objecter.

Quelques décennies du XX[e] siècle – les pires – sont ici, sous forme de tableaux. On peut sans peine jouer à l'historien : l'âge de Bacon commence dans les années 30 et s'achève avec les années 80, un demi-siècle à peu près. Pendant ce demi-siècle, cet Anglais – il fallait qu'il le fût, à l'écart des avant-gardes –, cet homosexuel alcoolique – il fallait qu'il le fût, hors les lois communes –, a tenu la chronique de l'humanité, c'est-à-dire la chronique de l'inhumanité, des guerres mondiales, des exterminations programmées et des horreurs sociales de moindre importance. Pendant cette cinquantaine d'années, contre les conventions, contre les conservatismes, contre son succès ensuite, il a maintenu la seule exigence qu'il jugeait digne d'intérêt : l'exactitude.

Tout le reste est question de style. L'envie manque de s'y arrêter. L'exposition en dispense du reste. Méthodiquement rétrospective, rangée dans l'ordre chronologique, propre – trop propre, trop digne, murs gris et cadres dorés –, elle reconstitue l'itinéraire technique de Bacon de chef-d'œuvre en chef-d'œuvre, négligeant à l'excès les portraits au profit des plus grands formats.

Il commence par Picasso, l'expressionnisme et un peu de surréalisme avant et pendant la deuxième guerre mondiale. Puis il cherche son réalisme alternativement dans l'épuration et la surcharge, l'empâtement et la maigreur, la construction géométrique et l'éclatement des formes. Il passe par Velasquez et Van Gogh dans les années 50, au moment où Picasso passe par Velasquez, Poussin et Manet. Les sujets sont alors tirés de la vie moderne, avec une prédilection marquée pour les intérieurs obscurs et les bourgeois bien mis. C'est, si l'on veut, la période pop de Bacon.

Vers 1960, ces questions de manière sont résolues et les qualités picturales, jusqu'alors incompatibles, réconciliées. Sur une même toile, la minceur et la lourdeur s'opposent, des armatures rigides et des sinuosités molles, des couleurs imitatives et des fonds d'une intensité chromatique intolérable. Les études groupées par trois, qui ne constituent pas toutes des triptyques, les compositions tragiques allégoriques et le travail sur le nu apparaissent alors ensemble, logiquement liés. Jusqu'à la fin, Bacon a mis en pratique cette logique, qu'il a étendue aux portraits et aux autoportraits. Mise à nu, dépecage, leçon d'anatomie, découverte de la forme organique essentielle, passage brutal de la représentation au signe de la présence : ainsi procède-t-il à tout coup. Dans sa dernière décennie, une ultime modification s'opère, quand la peinture perd toute densité matérielle et se réduit à une poudre sans substance. Bacon use alors du pastel, ce qui lui est aussi une façon de s'approcher de l'un de ses peintres de prédilection : Degas. L'évolution se voit clairement. Il est donc superflu d'y insister. Il suffit de remarquer qu'elle repose sur une connaissance très précise des moyens de la peinture. Quoique Bacon ait pu dire à l'occasion du côté accidentel de ses toiles, il convient de n'accorder qu'à demi foi à l'explication. Lui-même a suggéré une tout autre manière de répondre. « *Plus l'artifice des tableaux qu'on réalise est apparent, mieux cela vaut, et même, plus la toile a des chances de marcher, de montrer quelque chose. Cela peut sembler paradoxal, mais c'est une évidence en art : on atteint son but par l'emploi du maximum d'artifice, et l'on parvient d'autant plus à faire quelque chose d'authentique que l'artificiel est patent. Prenez par exemple les poètes grecs ou classiques : leur langue était très artificielle, très construite.* »

Les poètes grecs, justement. Bacon aimait relire Eschyle. Il se réclamait aussi de Shakespeare, de Racine, de Balzac, de Baudelaire et de Proust. On pourrait juger un peintre à ses lectures, comme un écrivain à ses peintres préférés. Dans le cas de Bacon, c'est extrêmement simple : *L'Orestie*, *Macbeth*, *Phèdre*, *La Comédie humaine*, la *Recherche* et, pour assurer la cohérence de tout cela et de son art, *Le Peintre de la vie moderne*. On voit ce qui manque, ce dont Bacon ne veut pas : l'idylle, le lyrisme, le rêve, l'émoi religieux, la métaphysique, les systèmes réconfortants, l'idéal. Il lit Eschyle, et non Platon ; Proust, et pas Claudel, par exemple. Autrement dit : à chaque instant, il est sur le motif, sur tous les motifs humains et animaux, ceux qu'il observe de ses propres yeux et ceux que lui procure en quantité la photographie. Peintre, il pense par le moyen de la vision.

Jusque dans les portraits qui donnent l'impression que la tête a été écrasée comme l'on peut écraser un fruit trop mûr, il conserve dans un repli de pulpe, dans la cavité osseuse de l'orbite, un œil. Intact, il semble trop grand, disproportionné. Il semble l'œil du cyclope Polyphème ou celui, si inquiétant, que Melville donne à Moby Dick.

Dans les *Trois Etudes* de 1962, il reste, au-dessus de la mâchoire déboîtée, au-dessous du crâne défoncé, les deux trous noirs d'un regard qui survit aux tourments, d'un regard qui s'obstine à vivre dans la mort. Dans le *Triptyque* de 1967, amantes et amants ont les paupières closes, mais il y a, compressé contre une vitre, le voyeur aux bésicles. *Etude pour une figure IV* de 1957, *Henrietta Moraes* de 1966, groupe des *Trois Portraits* de 1973, *Autoportrait à l'œil blessé*, derniers tableaux : le principe demeure. De la chair meurtrie et malaxée et, enfoncés là-dedans, l'iris, la pupille, le cristallin : Bacon n'a pas de meilleure définition à donner de l'homme. Il n'en est pas non plus de meilleur de cette espèce d'hommes qui se disent des peintres et exercent sur leurs contemporains, malgré eux, un droit de regard souverain. Ainsi Bacon.

Philippe Dagen



JOHN DEAKIN

« *Francis Bacon* », *photographie de John Deakin, 1952.*



COLLECTION PARTICULIÈRE

« *Autoportrait à l'œil blessé* », *1972.*

Une vie dans l'atelier

Francis Bacon naît le 28 octobre 1909 à Dublin de parents anglais. A l'âge de seize ans, il quitte sa famille et voyage à Berlin, puis à Paris, où il découvre l'œuvre de Picasso en 1928. De retour à Londres, il entreprend une carrière de décorateur à succès, tout en commençant à peindre et à tenter d'exposer. La guerre met fin à cette période de formation solitaire. En 1945, l'exposition des *Trois études de figures au pied d'une Crucifixion* suscite un scandale. La Hanover Gallery le prend en charge, les premiers collectionneurs se présentent, la notoriété de l'artiste se diffuse hors de Grande-Bretagne. Par la suite, la vie publique de Bacon est rythmée par l'évolution de son œuvre et par les rétrospectives de plus en plus nombreuses, au Guggenheim en 1963, au Grand Palais en 1971, au Metropolitan en 1975, à la Tate Gallery en 1985, au Moma en 1990. Sa vie privée est plus agitée, marquée par quelques scandales londoniens et par le suicide de George Dyer en 1971. Il meurt à Madrid le 28 avril 1992.

John Deakin, photographe et « aide-mémoire »

JOHN DEAKIN, National Portrait *Gallery, Saint Martin's Place*, Londres. Tél. : 19-44-171-306-00-55. Jusqu'au 14 juillet. Livre de Robin Muir (texte anglais), Schirmer/Mosel, 144 p., 118 photographies, 348 F.

Pour son exposition au Grand-Palais, en 1971, Francis Bacon était flanqué d'un ami qui avait fait le voyage à Paris avec lui, bien qu'à bout de forces – il disparut en 1972, anéanti par l'alcool et le cancer. John Deakin, « *gamin sorti des taudis de Liverpool* », comme il se qualifiait, était un de ces photographes qui n'a jamais pris soin de ses tirages, jouant les trublions dans le *Vogue* anglais des années 50, un original défendu par une poignée de fidèles et qui n'a pas droit à une seule ligne dans les histoires de la photographie. Une exposition à Londres et un livre réhabilitent ce dandy aux oreilles décollées, dont le talent a croisé celui du célèbre peintre anglais.

Prenons quelques tableaux de Francis Bacon. Des portraits du peintre Lucian Freud, celui du modèle Henrietta Moraes nue dans son lit, d'Isabel Rawthorne dans une rue de Soho, ou encore de Muriel Belcher (patronne du pub The Colony Room), le profil de son amant George Dyer. Prenons enfin quelques autoportraits célèbres de Bacon. A chaque fois, une photographie de John Deakin, réalisée un ou deux ans auparavant, a servi de référence pour analyser la structure d'un visage, une attitude, un corps. Et puis l'exemple le plus célèbre : une photographie de Deakin montrant Bacon, torse nu et pantalon noir, semblant tenir à bout de bras deux carcasses de bœuf. Comment ne pas rapprocher cette photographie de 1952 du célèbre *Figure with Meat*, tableau réalisé par Francis Bacon en 1954 ?

La photographie est un « *aide-mémoire* », a confié Francis Bacon à Michel Archimbaud. Dans ses divers entretiens, le peintre a beaucoup parlé de photographie et a délimité la fonction assignée aux images vues, récupérées, réalisées (des photomatons), découpées, voire commandées : il ne peignait pas vraiment d'après photo, mais après avoir regardé des photos. Une quarantaine de portraits réalisés par Deakin ont été retrouvés, après la mort de Bacon, dans son atelier. Ils étaient dans un sale état, déchirés, jetés à même le sol, éparpillés au milieu de dizaines de clichés découpés dans les magazines – Avedon, à qui l'on doit le plus beau portrait de Bacon avec celui de Bill Brandt, fait de même. Le peintre anglais a aussi beaucoup regardé les décompositions du *mouvement de l'homme enregistrées* par l'Américain Muybridge – photographe de la fin du XIX[e] siècle souvent étudié par des peintres.

« DÉCLENCHEUR D'IDÉES »

« *99 % du temps, je trouve que les photographies sont beaucoup plus intéressantes que toute peinture abstraite ou figurative. J'ai toujours été hanté par elles* », a confié Francis Bacon à David Sylvester. Mais il pouvait aussi réduire le procédé mécanique, comme on l'a fait à la fin du XIX[e] siècle, à un auxiliaire des beaux-arts. Quant à l'ami Deakin, compagnon de beuverie, dont il a été le plus proche jusqu'à sa mort, il a dit : « *Ses portraits sont pour moi les plus beaux depuis ceux de Nadar et Julia Cameron.* » Mais une autre fois : « *C'était un horrible petit homme et pas un très bon photographe.* »

Où est la vérité ? Bacon considère la photographie comme le meilleur « *déclencheur d'idées* », un indice précieux car tellement intégré à l'univers quotidien que le public, selon lui, ne regarde plus la réalité qu'à travers le filtre de sa reproduction – images de masse, presse, publicité, affiches, cinéma, etc. Mais Bacon trouve ces « constats » limités, inaboutis, mensongers, et son œuvre est un *manifeste en faveur de la peinture*, seule capable de traduire, à force de corps tordus et de visages déchirés, la cruauté et la violence du monde.

Mais pourquoi Deakin ? Il y a dans son travail une violence, une intransigeance, une absence totale de *glamour* qui ne pouvaient que séduire Bacon. Ce qu'il photographie dans les années 50, des rues vides, des personnages de dos, des visages d'une rudesse rare, aux forts contrastes entre les noirs et les blancs, des gros plans à la peau rebutante, des regards exorbités, des corps et visages comme jetés en pâture au spectateur, sans flatterie aucune ni retouche, tout cela se retrouve transfiguré dans la peinture de Bacon. Tous deux traitent de la vérité et de l'inacceptable, de la désespérance, de la volonté de voir, chacun à leur façon, un monde sans merci. Comme tous deux, chacun dans leur discipline, produisent une œuvre inclassable, à côté des courants dominants – le reportage en photographie et l'abstraction en peinture.

Reste que Deakin était un photographe remarquable, au-delà de son association avec Bacon. On lui doit des vues de Paris, Rome et Londres, un livre, *London Today* (1949) à rapprocher du *Camera in London* de Bill Brandt (1948). Des paysages urbains souvent inhabités, d'étonnants graffiti à rapprocher de ceux de Brassaï ou d'Helen Levitt. Mais c'est pour le magazine *Vogue* anglais, entre 1947 et 1954, qu'il prendra la plupart de ses portraits de célébrités, à l'opposé du style chic d'un Cecil Beaton, au point d'effrayer la quasi-totalité du milieu de la mode – « *il était incapable de prendre une bonne image d'une belle jeune femme* ». Rien que le 21 août 1952, il tire le portrait des écrivains Richard Compton Bennett, Elizabeth Smart et George Barker, et des peintres Lucian Freud et Francis Bacon... Autant de visages comme traqués par « *un gangster emprisonné* », a dit son ami, l'écrivain Daniel Farson.

Michel Guerrin

★ Une exposition des photographies de Carlos Freire, « Regards de Francis Bacon » (galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil, 75007 Paris). Jusqu'au 5 juillet.

★ Outre le catalogue de l'exposition, plusieurs ouvrages sur Francis Bacon paraissent ces jours-ci ou sont réédités. Nous leur consacrons un dossier dans « Le Monde des livres » du 28 juin.

Carnet de souvenirs des « journées » du Conservatoire national d'art dramatique

Les élèves ont été confrontés au grand public et aux professionnels

Comme chaque année au mois de juin, le Conservatoire national d'art dramatique de Paris présente aux professionnels, et cette année pour la première fois au grand public et dans différentes salles de la capitale, les travaux de ses élèves de première, deuxième et troisième années, dirigés par des metteurs en scène et des comédiens réunis par Marcel Bozonnet, directeur de l'école d'acteurs française la plus prestigieuse.

PREMIERS soleils du mois de juin, heure de l'écoute annuelle des jeunes actrices et acteurs du Conservatoire national d'art dramatique. Notons donc nos souvenirs, les meilleurs autant que possible, professeur après professeur, au jour le jour.

● **Lundi 10 juin.** Classe de Jacques Lassalle. Presque tous élèves de première année. Souvent, au cours de ces journées, les émotions les plus vives, les inventions les plus charmantes, et jusqu'aux présences les plus fortes, sont le fait d'élèves de première année. Et lorsqu'ils achèvent le Conservatoire, deux ans plus tard, ils ont perdu beaucoup de choses. Ce n'est pas le cas de tous, bien sûr.

La surprise heureuse, cette fois-ci, nous vient d'"une actrice de seconde année, Marie Thomas. Elle joue *L'Ecole des femmes*, Agnès, la scène du *« petit chat est mort »*. Une Agnès – jamais nous n'avions vu ça – qui a treize ans, sûrement pas plus. Une gamine insolente, une innocente-perverse, socquettes blanches, sandales vernies, jupe plissée de pensionnat. Le coup de théâtre, c'est qu'il n'y a là pas la moindre touche d'imitation, de contrefaçon. L'actrice est très jeune de visage, très mince, elle paraît une fillette qui a poussé en graine, jusque dans le dessin de ses jambes, lorsqu'elle court. Et cette jeunesse d'Agnès, à elle seule, change sensiblement notre saisie de la pièce. Une *Ecole des femmes* autrement cruelle. D'autant plus que cette actrice est nette, rapide, un mini-fauve de charme, avec en sous-main quelque chose de sévère.

Plus tard, une grande belle actrice d'un jeu sûr, Olga Grumberg, et un garçon plus rêveur, remarquable aussi, Philippe Lardaud, jouent une scène d'*Emilia Galloti*, de Lessing, ce chef-d'œuvre qui fut l'objet de l'une des plus superbes mises en scène de Jacques Lassalle.

Mais surtout je suis surpris d'entendre des paroles d'une extrême beauté, ce qui est rarissime pour une traduction, et je reconnais celle de Bernard Dort. Emotion : Bernard Dort n'est plus. Mais les pages qu'il sut écrire, ces « revenantes » sur les lèvres de ces deux jeunes acteurs, font ce soir Bernard Dort plus sensiblement présent que lorsqu'il assistait à ces Journées, dans l'ombre du fond de l'orchestre.

● **Mardi 11 juin.** Classe de Daniel Mesguich. Un autre monde. Mesguich présente, toutes voiles dehors, des tempêtes de théâtre, des envolées de grand art. Musiques, lumières, décors, costumes, *rythmes, visions, imagination* créatrice, générosité, folie : les élèves de Daniel Mesguich ne sont pas formés un par un, scène par scène, par un professeur, mais par le grand souffle même du théâtre. Mesguich les jette à l'eau, en plein maelstrom. Et c'est un théâtre si beau que – chaque année c'est la même chose – les acteurs sont beaux aussi.

Mesguich mêle les élèves des trois années d'études. Un jeunot de première année, Jean-Pascal Abribat, crée la surprise en donnant un méconnaissable Mésa du *Partage de Midi*, de Claudel. L'acteur fait entendre l'aveu sec, nu, d'un homme désarmé. C'est très étrange : nous avons le sentiment d'entendre non pas le texte de la pièce, mais un Claudel secret, pris au piège, que le texte de sa propre pièce avait, jusqu'alors, déguisé. Un autre grand moment a été une présentation d'un passage du *Revizor*, de Gogol, dans la traduction d'Arthur Adamov, par trois acteurs de premier plan (déjà), Jean Boillot, Juliette Maugard, Catalina Carrio-Fernandez. C'est même un moment qui fait date : Mesguich est arrivé là à démantibuler, pour la première fois à notre connaissance, l'espace-temps du théâtre. Comme Picasso l'avait fait, pour sa part, en 1912. Les trois acteurs emploient leurs corps et leurs voix en « contre-temps » et « contresens ». Ils nous font percevoir une vie, notre vie, comme une avalanche de cassures. Le temps est éclaté, comme s'il y avait eu soudain heurt de galaxies différentes, qui ne peuvent courir ensemble.

> Des amitiés qui ne s'éteindront pas, des soutiens réciproques pour des vies incertaines

● **Mercredi 12 juin et jeudi 13 juin.** Classe de Dominique Valadié. Les élèves (les trois années confondues) jouent Marivaux. Parti pris très particulier : le non-jeu intégral. Le texte est ânonné, syllabe par syllabe, à froid, droit dans les yeux, inexpressif, inexprimé, mais en même temps on ne peut plus insistant, comme s'il s'agissait, pour chaque protagoniste, de signifier à l'autre : *« Tu m'as bien compris ? C'est bien entré dans ta caboche ? »* Sans doute un exercice de décompression, ou de délestage... Des comédiens de valeur, peut-être, traversent cet échiquier de statues, Astrid Bas, Guillaume Rannou, Jérôme Robart...

● **Vendredi 14 juin.** Classe de Philippe Adrien. Un metteur en scène qui, comme Mesguich, jette ses gosses dans le fleuve du drame, pour y apprendre à nager. Le fleuve en question est la célèbre pièce de Roger Vitrac, *Victor ou les Enfants au pouvoir*. Du théâtre de démolition-dérision, très guignol. Catégorie *« Familles je vous hais »*. Philippe Adrien est très amateur du théâtre antifamilles, qui a été lancé par le foyer du père Ubu, de Jarry. Les élèves, Micha Lescot en tête, et Sophie Pincemaille, Quentin Baillot, Marie Vialle, les autres, sont à leur affaire dans ces rôles clownesques, soulignés au crayon rouge. On les distinguera mieux dans des pièces moins chargées.

● **Lundi 17 juin.** Classe de Catherine Hiegel. De nouveau un parti pris. Les scènes choisies, de Sophocle, Beckett, Marivaux, et surtout Molière, sont des scènes de pure discussion, de raisonnement. Des scènes en marge de la vie. Sans émotion. Des scènes d'accrochage cérébral. Tous les acteurs *« se fondent dans une absence épaisse »*, comme dit Valéry. Il faut être déjà usé, rassis, pour se lancer dans ces bavardages formels. Les acteurs du Conservatoire sont ici desservis par leur jeunesse, leur fraîcheur.

● **Mardi 18 juin.** Classe de Stuart Seide. Il donne toujours des mises en scène achevées, actuelles. Vivantes. Les élèves y jouent en acteurs consommés. C'est ferme, juste. Riche de relief et d'émotion. Thomas Roux et Franck Molinaro nous rappellent que Jean Genet, dès l'une de ses premières pièces, *Haute surveillance*, a été un vrai dramaturge. Valérie Dashwood et Nine de Montal sont d'une irradiation violente dans *Les Larmes amères de Petra von Kant*, de Fassbinder. Benoît Marchand casse sournoisement le lyrisme du *Fou d'Elsa*, d'Aragon, mais c'est pour faire entendre, en transparence, une pensée plus haute.

Extinction des feux. Quelques élèves sont déjà engagés, cet été, dans des pièces, des films pour le cinéma ou la télévision. Le Conservatoire crée aussi, peut-être surtout, des amitiés qui ne s'éteindront pas, des soutiens réciproques pour des vies incertaines. Bon courage !

Michel Cournot

La Loire a organisé le premier « Forum du théâtre européen »

Une centaine d'intervenants étaient présents

AU MOMENT où l'ampleur du désengagement public vis-à-vis de la culture se généralise en Europe, le département de la Loire, en région Rhône-Alpes, présidé par Pascal Clément (UDF-PR), a décidé d'organiser chaque année une réflexion politique et artistique sur l'état du théâtre européen en souhaitant que cette réunion devienne bientôt l'équivalent pour le théâtre du Forum de Davos, qui réunit annuellement de grands économistes. La première édition de cette manifestation, mise sur pied avec la Convention théâtrale européenne que préside Daniel Benoin, directeur de la Comédie de Saint-Etienne, a eu lieu du 21 au *23 juin 1996 dans différents lieux* du département. Elle a réuni une centaine de professionnels, hommes politiques et intellectuels européens.

« Le théâtre n'a pas la vie facile », lâchait, presque étonné, le journaliste Alexandre Adler, chargé par les organisateurs de commenter l'excellent état des lieux du théâtre en Europe qui devrait être édité à l'automne. En Roumanie, Victor Scoradet, critique, s'étonne de la ferveur populaire qui règne dans les théâtres, alors que la crise économique ne cesse d'appauvrir le pays. *« Plus la situation devient irréelle*, dit-il, *plus le théâtre gagne en réalité. »* En Hongrie, la jeune génération a tiré un trait sur le passé, mais *« on ne sait toujours rien de ce qu'elle a à dire »*, écrit la traductrice Anna Lakos. En Italie, chacun constate que *« l'immobilisme »* est la règle. En Allemagne, où le théâtre a été longtemps l'enfant chéri, les pouvoirs publics n'hésitent pas à remettre en question les acquis. Le théâtre suédois est *« pléthorique »* et d'une qualité *« étonnamment bonne »*, si on en croit le critique Lars Ring... Bref, partout le théâtre vit ses différences avec d'autant plus d'acuité qu'il s'affranchit des partis pris conventionnels. A la faveur d'un débat sur les liens entre « le prince et le comédien », mené par Jacques Rigaud, PDG de RTL, fort en verve, Manfred Beilharz, directeur du Théâtre de Bonn, s'en est pris vivement aux *« humeurs vulgaires du capital »*, et Mikhail Shvydkoi, vice-ministre russe de la culture, a surenchéri sur les *« effets pervers des médias dans la création »*. Il faut rendre les rapports entre le pouvoir et l'artiste *« moins binaires »*, s'est plu à dire un participant, après l'intervention très conformiste du metteur en scène Jacques Lassalle. Il faut rendre hommage à Jean Jourdheuil pour avoir tenté de nous convaincre de la *« virtualité du pouvoir et d'un prince qui, s'il existe, ne pourrait être que municipal »*.

INQUIÉTUDES

Lors d'un second débat consacré au rapport entre le théâtre et son public, les philosophes sont venus à la rescousse. Daniel Sibony, en affirmant qu'*« on ne peut savoir pourquoi quelqu'un vient au théâtre »*, et Daniel Bougnoux en évoquant la *« distanciation »* n'ont pas vraiment éclairé les participants. C'est finalement Daniel Benoin, s'interrogeant sur le fait que *« le public n'était peut-être plus aussi exigeant qu'avant »* qui a peut-être anticipé sur de futurs débats.

Face au désengagement feutré ou déclaré des pouvoirs publics vis-à-vis du théâtre, les auteurs, metteurs en scène et comédiens s'inquiètent. Faute d'alternative, le public qui, quelquefois, se confond avec l'opinion, pourrait être celui sur lequel reposera l'avenir de la création. La présence et la fougue inspirées de jeunes metteurs en scène, comme Robert Cantarella, ou de jeunes auteurs, tels que Yasmina Reza, laissent penser que le théâtre a de belles heures devant lui.

Jean-Michel Djian

Le London Sinfonietta joue la jeune musique d'outre-Manche au Centre Pompidou

TROIS INVENTIONS, de Georges Benjamin, ENGINE et ARENA 2, de Magnus Lindberg, THE ORIGIN OF THE HARP, de Thomas Adès, KHOROVOD, de Julian Anderson. London Sinfonietta, Markus Stenz (direction). Centre Georges-Pompidou, grande salle, Paris, le 24 juin. Ircam, Académie d'été, jusqu'au 29 juin. Tel : (16-1) 44-78-48-16.

Il aura fallu attendre patiemment que Jacques Chirac s'éloigne des toiles de la rétrospective Francis Bacon – inaugurée ce lundi 24 juin – pour qu'on laisse entrer enfin la seconde moitié des spectateurs du concert inaugural de l'Académie d'été de l'Ircam au Centre Georges-Pompidou. Mais dans la queue, l'ambiance était bon enfant : *« Jacques Chirac n'aime pas notre bœuf, mais il aime notre Bacon... »*, s'écriait drôlement un Britannique, venu entendre la musique de ses compatriotes. Le programme valait bien qu'on attendît quelque peu : si le nom de George Benjamin est aujourd'hui connu en France, celui de Julian Anderson et Thomas Adès aiguisait notre curiosité, au-delà des embarras du protocole présidentiel.

Quelques mois après sa création mondiale, à Londres, par le London Sinfonietta (*Le Monde* du 5 décembre 1995), on retrouvait avec plaisir les *Trois inventions* (1993-1995) de George Benjamin. La gaieté du second mouvement s'impose plus clairement, la polyphonie noire et austère du troisième – extrêmement bien éclairée par le chef Marcus Stenz, précis, tonique et subtil – met au jour des superpositions de timbres et de lignes qui nous avaient échappées jusqu'alors. *S'impose en particulier* cette capacité à sous-tendre une ligne mélodique (cor anglais, tuba ténor) d'un continuum – d'un *« vague extrêmement précis »*, comme aurait dit Marguerite Duras – aux couleurs (cordes graves, gongs étouffés) presque électroniques.

Le Finlandais Magnus Lindberg possède lui aussi une excellente oreille. *Engine* (1995-1996) est une pièce d'une vigueur peu commune, d'une rythmique presque « swingante ». Mais l'instrumentation n'est *pas toujours* idéale (les cuivres couvrent souvent les cordes solistes) et les vingt-cinq minutes de la pièce ne semblent développer qu'*un* geste sonore. *Arena 2* (1996) est la réduction d'une œuvre pour grand orchestre. *L'écriture est souvent* éblouissante de perfection technique, mais cette beauté est celle, un peu vaine, d'une belle machine, bien huilée.

On attendra une nouvelle pièce de Thomas Adès (né en 1971) pour juger de son talent, qui paraît un peu mince dans *The Origin of the Harp* (1994), une pièce encore indécise. En revanche, *Khorovod* (1994), de Julian Anderson (né en 1967), témoigne éloquemment d'un univers sonore singulier et jubilant. Cette mécanique à l'emballement contrôlé, aux citations subtilement intégrées (mélodies russes, rythmes afro-américains, house music) dans une polyphonie complexe mais très entendue, possède l'énergie fantasque de la *Chamber Symphony* de John Adams.

Cette ronde infernale, interrompue puis reprise, s'achève sur une coda mélancolique, une berceuse dont le dernier accord cligne doucement de l'œil aux *Noces* de Stravinsky... Pièce redoutable, mais que les ensembles ont apparemment plaisir à jouer, puisque, *moins de deux ans après sa création* par l'infatigable et extraordinaire London Sinfonietta, quinze exécutions en ont été données.

R. Ma.

Le British Council change de tête

Le directeur David Ricks prend sa retraite. Christine Gamble lui succède

DEPUIS six ans, le British Council comptait à sa tête un directeur exemplaire et discret. Des manières typiquement *british*, une politesse exquise, une vraie curiosité intellectuelle et une réelle compétence ont gagné le respect de tous ses partenaires. Cet homme remarquable quitte son poste, faisant valoir ses droits à la retraite, et laissera la place à Christine Gamble dès le mois de juillet.

Le directeur du British Council ayant une mission culturelle et scientifique très large – l'équivalent d'un poste de conseiller culturel et de directeur d'institut français à l'étranger confondus –, il doit être à l'écoute des différents champs culturels. Cependant, David Ricks ne cache pas sa préférence pour la musique. Pianiste lui-même, il fut naguère critique indépendant pour le *Guardian* ou le *Musical Times*. *« J'allais de temps à autre dans les festivals de musique contemporaine. J'étais passionné par la création, comme je le suis toujours. Je me souviens avec émotion du Festival de Royan, dans les années 60... Beaucoup plus tard, lorsque j'étais en poste en Italie, j'ai découvert à la Biennale de Venise la musique d'un jeune Britannique que je ne connaissais pas : George Benjamin, qui est notre compositeur le plus doué du moment. »*

« SOUTENIR LA CRÉATION »

« Il y a en Grande-Bretagne, ajoute David Ricks, *une école de jeunes talents très florissante, avec des esthétiques très différentes. Ce que j'aime dans nos auteurs, c'est qu'ils sont indépendants et imaginatifs. Voyez la différence entre un James McMillan et Thomas Ades, entre les " aînés " Jonathan Harvey et Peter Maxwell Davies ! J'ai beaucoup tenu, lors de mes divers postes, à soutenir la création. »*

David Ricks laisse la place de directeur du British Council au moment où les relations politiques franco-britanniques ne sont pas à leur mieux... *« Je dois dire que nos relations culturelles sont excellentes et très fructueuses. Sur le plan musical, les ensembles britanniques de musique ancienne sont régulièrement invités en France et nous aidons à la venue de jeunes artistes. Nous soutenons aussi, comme le fait l'Association française d'action artistique (AFAA) avec les artistes et formations français, la venue de nos orchestres. La condition d'une aide est qu'il fassent figurer une pièce contemporaine à leur programme. Dans le domaine des arts plastiques, nous contribuons à la venue de jeunes artistes dans les galeries ou à des expositions prestigieuses. Pour l'exposition Francis Bacon* [lire page 25], *qui s'ouvre au Centre Georges-Pompidou, nous avons obtenu les prêts et réglé les problèmes d'assurance. »*

Après six années passées à Paris, David Ricks, francophile convaincu, *et marié à une Française, s'installera* dans le midi de la France. Son bonheur ? Respirer, et... reprendre le piano.

Renaud Machart

La pépinière musicale britannique

LONDRES
de notre envoyé spécial

Du 4 au 6 juin, le British Council proposait à quelques Français – directeurs de festivals, de salles de concerts, journalistes, etc. – d'assister aux finales du Young Concert Artists Trust (YCAT), une association qui prend en charge, à l'issue d'auditions exigeantes, l'organisation de la carrière de jeunes musiciens. Ainsi, Emily Beynon, lauréate 1994, vient d'être nommée au poste de flûte solo du Concertgebouw d'Amsterdam...

A l'issue de la finale 1996, le jury ne s'est pas laissé attendrir par trois pianistes de bon niveau mais sans personnalité tranchante et a préféré récompenser Julian Warburton, un jeune percussionniste de toute évidence très doué, et prêt à emboîter le pas à sa compatriote, la très médiatique Evelyn Glennie. On était moins convaincu par le choix de la jeune soprano irlandaise Franzita Whelan, au talent manquant encore d'assurance, d'autant que le pianiste Andrew West, subtil accompagnateur, lui volait quelque peu la vedette. Mais West avait été récompensé par l'YCAT en 1990...

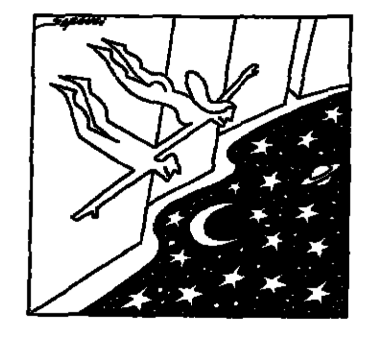
Les lauréats 1995 avaient accepté de jouer, en privé, le lendemain, dans le cadre extraordinaire, et jamais ouvert au public, de la William Kent House, donnant sur Green Park. A coup sûr, la violoniste Prya Mitchell, remarquable de concentration musicale et sonore dans Schumann et Fauré, devrait faire parler d'elle, ainsi que le contrebassiste Dominic Seldis, à l'aise dans les redoutables pirouettes de Bottesini comme dans une pochade contemporaine. Un jeune artiste, âgé de vingt-trois ans seulement, nous a paru exceptionnel : dans le *Nocturne op. 37 n1* de Chopin, le pianiste Viv McLean a époustouflé par une maturité musicale et une sonorité extraordinaires. On espère voir ces artistes invités par les décideurs français venus les entendre.

R. Ma.

هكذا من الأصل

Les années noires du siècle en images

170 photos, de l'avènement de Mussolini à la victoire alliée



Quelles images gardons-nous des grands événements qui ont marqué les années 1922-1946 ? Quel rôle donner à ces images, quelle est leur signification, comment les lire aujourd'hui ? Comment les photographes se positionnent-ils, entre propagande, information et regard personnel ? Tels sont les objectifs d'une exposition qui rassemble 170 photographies et des auteurs célèbres ou méconnus : d'un côté, les portraits d'Allemands (August Sander), les parades stalinennes (Rodchenko), les ghettos d'Europe de l'Est (Roman Vishniac), le Front populaire en France (Chim Seymour), la guerre civile espagnole (Capa), les camps d'extermination nazis (Bourke-White, Rodger) ; de l'autre, l'image officielle du nazisme (Heinrich Hoffmann), les champs de bataille en Union soviétique ou les portraits de l'Italie sous Mussolini (Ghitta Carell)... Autant d'images et d'auteurs qui, à leur façon, racontent, dénoncent, falsifient ou illustrent les années noires du siècle.

★ *« Liberté et dictature », hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Paris-4e.* **Tél. : 42-74-47-75. Du mardi au dimanche de 10 heures à 18 h 30. Jusqu'au 8 septembre.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Pina Bausch
Tanztheater Wuppertal
Reprise de *Kontakthof*, de Pina Bausch, créée en 1978 : salle de bal, costards étriqués, robes serrées, les jeux de la séduction et de la peur, poussés à leur point extrême d'amour et de trivialité. Grandiose. Rappelons la parution de *Pina Bausch*, de Marteen van Abeele (Editions Plume). On aurait aimé un regard moins anecdotique, moins précieux, sur l'oeuvre. Un texte nourri aurait été le bienvenu. *Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, les 26, 27 et 29 ; 17 heures, le 30. Tél. : 42-74-22-77. 190 F.*

Olympic Gramofon
L'autre formation du très demandé saxophoniste Julien Louran, dont l'instrumentation met en avant les cordes avec un violoncelle (Vincent Segal) et deux guitares (Sébastien Martel et Eric Lohrer). Cyrill Atef tient la batterie et le groupe est complété de DJ Shalom. *A priori* favorable, compte tenu de la qualité des solistes.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 25. Tél. : 42-87-25-91.

Timbalada
Ces percussionnistes venus d'un quartier populaire de Salvador-de-Bahia pratiquent une samba-reggae infernale. Ils sont les compagnons de route du jeune Carlinhos Brown, compositeur-agitateur de la nouvelle vague brésilienne (un album chez Delabel). Grand animateur du carnaval bahianais, Timbalada revendique sa négritude.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 25. Tél. : 42-00-14-14. De 80 F à 100 F.

Simentera
La musique cap-verdienne fait son nid : de l'île de Santiago, nous arrive le groupe Simentera, qui sait jongler avec les douces *mornas* (le fado cap-verdien), les rythmes africains du *funana* et du *batuque*, sans jamais se départir de son charme insulaire, des langueurs lusophones et des ors africains.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 21 heures, le 26. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

4e Festival international de théâtre universitaire
avec les élèves de Stanislas Nordey, Ungunstraum (Allemagne), l'Autre Compagnie, le Théâtre de la scène buissonnière, The Honeymoon Killers (Grande-Bretagne), le Fabrik Théâtre, la Compagnie du singe fou, la Compagnie Prométhée, Blodi Maya Puppet Theatre (Grande-Bretagne), Cas de figure, le Théâtre des Egrégores, Yum Loo et les Wacs.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Les jeudi 27, vendredi 28, dimanche 30, à 14 heures ; le samedi 29, à 15 heures. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 8 h 15. Entrée libre.

La Controverse de Valladolid
d'après Jean-Claude Carrière, mise en scène d'Antonio Diaz-Florian, avec Gabriel Gaubert, Pascal Guarise, Abderrahman Ouldhaddi, Lucero Roca et José-Miguel Zuniga.
Cartoucherie-Epée de Bois, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. Le jeudi 27, à 20 h 30. Tél. : 48-08-39-74. Durée : 1 h 25. 80 F.

Le Joueur de flûte
mise en scène de Michel-André Drode, avec Guillaume Vincenot, Gilles Aillerie, Ariane Dumont-Lewi, Lucie Canevet, Aurélie Feitu, Edouard Le Gall, Nastassia Kern, Lauren Toubiana, Paul Evrard, Nicolas Rey, Julie Guedj, Camille Souffir, Léonard Wahnich, Marine Fournat, Noémie Robert, Benoît Lavergne, Mélanie Malaize et Thibault Henry.
Théâtre, 60, rue de la Belle-Feuille, 92 Boulogne. Le mardi 25, à 20 h 30 ; le mercredi 26, à 15 h 30. Tél. : 47-12-77-95. 23 F et 36 F.*

La Plus Bête des deux (en hébreu et traduction)
avec la troupe Aher-Stern.
Cartoucherie-Epée de Bois, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. Les mardi 25 et mercredi 26, à 22 heures. Tél. : 48-08-39-74. Durée : 1 heure. 80 F.

La Vie d'André Colin
d'Anne Quesemand, avec le Théâtre à Bretelles.
Cartoucherie-Epée de Bois, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. Le samedi 29, à 20 h 30. Tél. : 48-08-39-74. Durée : 1 h 10. 80 F.

SÉLECTION

Arloc
de Serge Kribus, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Michel Aumont, Isabelle Carré, Marc Citti...
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 h 10. De 110 F à 160 F. Dernières.*

Ce mal exquis
de Jean Bois, mise en scène de l'auteur, avec Dominique Constantin, Jean Bois et Marie Haumier (soprano).
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F. Dernières.*

Le Chant des chants
mise en scène de Patrick Haggiag, avec en alternance Agnès Adam, Catherine Aymerie, Djemel Barek, Paula Brunet-Sancho, Sophie Caffarel, Dominique Chaix, Gérard Cherqui, Marie Collins, Flaminio Corcos, Delphine Crubezy, Philippe Dormoy, Emmanuelle Drouet, Jean-Frédéric Ducasse, Simon Elbaz, Hervé Falloux, Jean-Caude Fernandez, Sophie Guiter et Nathalie Grauwin.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon, RER Luxembourg. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche, à 17 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 h 45. 50 F. Dernières.

Conversation avec Cioran
mise en scène de Dominique Quéhec, avec Emmanuel Dechartre et Gabriel Le Doze.
Lucernaire, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris 6e. Mo Vavin, Notre-Dame-des-Champs. Du mardi au samedi, le lundi, à 20 heures. Tél. : 45-44-57-34. 84 F et 140 F. Jusqu'au 30 juillet.*

Les Deux Gentilshommes de Vérone
de William Shakespeare, mise en scène d'Adel Hakim, avec Vincent Berger, Sébastien Bourlard, Gaëlle Fernandez-Bravo, Frédéric Cherbœuf, Maxime Desmons, Pierre Hiessler, Sarah Karbasnikoff, Marie Mure, Marie Payen, Delphine Raoult, Agathe Rouillier, Jean-Yves Ruf et Alexandre Soulié.
Cartoucherie-Théâtre de l'Aquarium, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mardi 25 au jeudi 27, à 20 heures. Tél. : 43-74-99-61. Durée : 4 heures. 50 F.

Haciendo Lorca (en espagnol sous-titré en français)
d'après Federico Garcia Lorca, mise en scène de Lluis Pasqual, avec Alfredo Alcon et Nuria Espert.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. Les mardi 25, mercredi 26, vendredi 28, samedi 29, à 20 h 30 ; le jeudi 27, à 19 h 30 ; le dimanche 30, à 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 heure. De 30 F à 170 F.

Hélène
de Jean Audureau, mise en scène de Jean-Louis Thamin, avec Muriel Solvay, Alain Libolt, Christophe Allwright, Vincent de Bouard, Eric Bougnon, Nicolas Delpeyrat, Jean-Marie Galey, Yasmine Modestine et Jérôme Robart.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Les mardi 25, mercredi 26, vendredi 28, samedi 29 juin, lundi 1er juillet, à 20 h 30 ; le jeudi 27, à 19 heures ; le dimanche 30, à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 2 h 15. De 60 F à 150 F.*

L'Herbe amère
de Louis Chamack, mise en scène de Louis Chamack et Daniel Delprat, avec Clara Bellar, Julien Boisselier, Philippe Boronad, Alfred Cohen, Jean-Philippe Daguerre, Philippe Daurios, Arnaud Dutheil, Jérôme Frey, Marie Henriau, Dan Herzberg, Laurent Koehl, Romain Lagarde, Jérôme Lepaulmier, James Le Renard, Philippe Magnan, Mathias Mégard, Maximilien Régiani et Marc Planceon.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mo Villiers, Rome. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 1 h 40. De 80 F à 200 F. Jusqu'au 31 juillet.

Léo Burckart
de Gérard de Nerval, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Catherine Sauval, Thierry Hancisse, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Andrzej Seweryn, Eric Frey, Christian Blanc, Jean-Baptiste Malartre, Cécile Brune, Malik Faraoun, Samuel Le Bihan, Laurent d'Olce, en alternance Olivier Dautrey ou Eric Ruf et Thibault de Montalembert ou Laurent Rey.
Comédie-Française Salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les mardi 25 et vendredi 28, à 20 heures ; le dimanche 30, à 14 h 30 et 20 heures. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 h 30. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 21 juillet.

Moi
d'Eugène Labiche et Edouard Martin, mise en scène de Jean-Louis Benoît, avec Dominique Constanza, Jacques Sereys, Yves Gasc, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Eric Frey, Christian Blanc, Eric Doye, Bruno Putzulu, Bruno Raffaelli et Laurent Rey.
Comédie-Française Salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les mercredi 26 et lundi 1er, à 20 h 30 ; le samedi 29, à 14 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 15. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 21 juillet.

Moi qui ai servi le roi d'Angleterre
de Bohumil Hrabal, mise en scène de Michel Dubois, avec Jean-Paul Farré.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 1 h 45. 120 F et 160 F. Dernières.*

Molly des sables
de Fatima Galaire, mise en scène d'Isabelle Starkier.
Cartoucherie-Epée de Bois, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. Le mardi 25, à 20 h 30. Tél. : 48-08-39-74. Durée : 1 h 10. 80 F.

Le Monde comme il va
avec cent quarante comédiens et metteurs en scène.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Le vendredi 28, à 20 heures ; le samedi 29, à 15 h 30 et 20 heures ; le dimanche 30, à 16 heures et 20 heures. Tél. : 43-98-22-23. Durée : 0 h 30. 50 F. Et à la Cartoucherie-Théâtre du Chaudron. Le vendredi 28, à 20 h 45 ; le samedi 29, à 16 h 15 et 20 h 45 ; le dimanche 30, à 16 h 45 et 20 h 45.

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, *route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 14 juillet.*

Un fils de notre temps
d'Odon von Horvath, mise en scène de Sylvain Maurice, avec Michel Quidu.
Théâtre de l'Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), Paris 18e. Mo Anvers, Abbesses. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 46-06-11-90. Durée : 1 heure. 70 F et 120 F. Dernières.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

CITY HALL
Film américain de Harold Becker, avec Al Pacino, John Cusack, Bridget Fonda, Danny Aiello, Martin Landau, David Paymer (1 h 43).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Bienvenüe-Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e.

COURS-Y VITE
Film français de Laurent Bénégui, Jean-Luc Gaget, Gaël Morel, Agnès Obadia, Jacques Maillot, Luc Pagès, (1 h 30).
UGC Ciné-Cité les Halles, 1er.

DELPHINE : 1, YVAN : 0
Film français de Dominique Farrugia, avec Julie Gayet, Serge Hazanavicius, Alain Chabat, Dominique Farrugia, Lionel Abelanski, Amélie Pick (1 h 31).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; reservation : 40-30-20-10).

LA JURÉE
Film américain de Brian Gibson, avec Demi Moore, Alec Baldwin, Joseph Gordon-Levitt, Anne Heche, James Gondolfini, Lindsay Crouse (2 h).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

MACHAHO
Film franco-algérien de Belkacem Hadjadj, avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

LE PATCHWORK DE LA VIE
Film américain de Jocelyn Moorhouse, avec Maya Angelou, Anne Bancroft, Ellen Burstyn, Samantha Mathis, Kate Nelligan, Winona Ryder (1 h 56).
VO : UGC Forum Orient-Express, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10).

PIROUETTE, CHANSONNETTE
Film français de Pascal Lenôtre, Jacques-Rémy Girerd (40 min).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

POWDER
Film américain de Victor Salva, avec Sean Patrick Flanery, Mary Steenburgen, Lance Henriksen, Jeff Goldblum, Brandon Smith, Bradford Tatum (1 h 56).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

RAINBOW POUR RIMBAUD
Film français de Jean Teulé, avec Laure Marsac, Robert Mac Leod, Bernadette Lafont, Michel Galabru, Farid Chopel, Mouss (1 h 22).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

REMAKE : ROME, VILLE OUVERTE
Film italien de Carlo Lizzani, avec Giancarlo Giannini, Massimo Ghini, Anna Falchi, Lina Sastri, Antonello Fassari, Massimo Dapporto (1 h 50).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LE TOMBEAU DES LUCIOLES
Dessin animé japonais d'Isao Takahata (1 h 25).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

TRAINSPOTTING (**)
Film britannique de Danny Boyle, avec Ewan McGregor, Ewen Bremmer, Johnny Lee Miller, Kevin McKidd, Robert Carlyle, Kelly McDonald (1 h 33).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Max-Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

BONGO MAN
de Stephan Paul,
avec Jimmy Cliff.
Allemand-jamaïcain (1 h 45).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ
d'Arnaud Desplechin,
avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni.
Français (2 h 58).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

CONTE D'ÉTÉ
d'Eric Rohmer,
avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
Français (1 h 53).
UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10).

CORPS ET ÂMES
d'Aude Vermeil,
avec Catia Riccabonni, Philippe Reymondin, Antoine Guinand, Bernadette Patois, Monica Goux, Jean-Daniel Vermeil.
Suisse (1 h 25).
Le République, 11e (48-05-51-33).

DES LENDEMAINS QUI CHANTENT
de Caroline Chomienne,
avec Julien Gangnet, Pierre Allio, Alphonse Ghanem, Pascal Mathieu, Elodie Mennegan, Delia Routsova.
Français (1 h 10).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

DES NOUVELLES DU BON DIEU
de Didier Le Pêcheur,
avec Marie Trintignant, Maria de Medeiros, Christian Charmetant, Jean Yanne.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

ELLE
de Valéria Sarmiento,
avec Marine Delterme, Didier Flamand.
Français (1 h 26).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ;

FAUTE DE SOLEIL
de Christophe Blanc,
avec Jean-Jacques Benhamou, Sarah Haxaire, Christian Balthauss, Françoise Descarrega, Evelyne Ker, Patricia Orlando.
Français (57 min).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MIDDLE OF THE MOMENT
de Werner Penzel et
Nicolas Humbert,
avec Robert Lax, Aghali Ag Rhissa, Johann Le Guillerm, Mutu Walat Rhabidine, SandraM'Brow, Amoumoun.
Suisse-allemand (1 h 20).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park,
dessin animé britannique (1 h 13).
VF : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

PEUR PRIMALE
de Gregory Hoblit,
avec Richard Gere, Laura Linney, John Mahoney, Alfre Woodard, Frances McDormand, Edward Norton.
Américain (2 h 11).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

RIDICULE
de Patrice Leconte,
avec Fanny Ardant, Charles Berling, Bernard Giraudeau, Judith Godrèche, Jean Rochefort.
Français (1 h 42).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni-Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, dolby, 6e.

TROIS VIES ET UNE SEULE MORT
de Raoul Ruiz,
avec Marcello Mastroianni, Marisa Paredes, Arielle Dombasle.
Franco-espagnol (2 h 03).
Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

UN ANIMAL, DES ANIMAUX
de Nicolas Philibert,
Français (59).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

UN HÉROS TRÈS DISCRET
de Jacques Audiard,
avec Mathieu Kassovitz, Anouk Grinberg, Sandrine Kiberlain, Albert Dupontel, Nadia Barentin, Bernard Bloch.
Français (1 h 45).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; reservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

AMERICAN MADNESS
de Frank Capra,
avec Walter Huston, Pat O'Brien, Kay Johnson, Gavin Gordon, Constance Cummings.
Américain, 1932, noir et blanc (1 h 20).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

BANANA SPLIT
de Busby Berkeley,
avec Alice Faye, Carmen Miranda, Eugene Pallette, Charlotte Greenwood, Edward Everett Horton.
Américain, 1943 (1 h 43).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Cité de la musique, 19e (44-84-44-84).

LA PORTE DE L'ENFER
de Teinosuke Kinugasa,
avec Kazuo Hasegawa, Machiko Kyo, Isao Yamagata, Yataro Kurokawa, Kotaro Bando, Jun Tasaki.
Japonais, 1953 (1 h 30).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

RUDE BOY
de Jack Hazan, David Mingay,
avec Ray Gange, Joe Strummer, Mike Jones, Paul Simonon, Nicky Headon, Johnny Green.
Britannique, 1980 (2 h 05).
VO : Accatone, 5e (46-33-86-86).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

Bertelsmann se retire de la télévision numérique en France

Le bouclage de Télévision par satellite (TPS), le bouquet de programmes concurrent de celui de Canal Plus, est plus difficile que prévu

***TÉLÉVISION** par satellite (TPS)* est-il en train de se déliter ? Ce bouquet de chaînes francophones que TF 1 (25 %), France Télévision (25 %), la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT, 20 %), M 6 (20 %) et la Lyonnaise Communications (10 %) projettent de diffuser en numérique et par satellite, semble susciter de moins en moins l'adhésion de ses promoteurs. France Télévision hésite à s'engager. Xavier Gouyou Beauchamps, nouveau PDG de France 2-France 3, n'a toujours pas paraphé le document qui constitue la société. Faute de crédits, sans doute. En fait, France Télécom étudie une reprise partielle du capital initialement dévolu à France Télévision en échange de l'adoption par TPS de son décodeur Viaccess.

Mais les opérateurs privés ont aussi du vague à l'âme. A travers un article, non sourcé, paru dans l'édition européenne du *Wall Street Journal* du lundi 24 juin, la direction de Bertelsmann a fait savoir à la cantonade, – et donc à la direction de Canal Plus – que le groupe n'interviendra pas sur le marché français de la télévision à péage et ne sera pas directement impliqué dans TPS. Cette technique de communication compliquée s'explique par la situation confuse des alliances qui prévalent actuellement dans la télévision numérique.

CONCURRENCE

Le géant allemand de la communication s'est retrouvé dans TPS quasiment par hasard, en fusionnant avec la CLT. Il a dû partager des projets en contradiction avec ses alliances initiales, enparticulier avec son partenariait avec Canal Plus pour tous ses projets de télévision numérique en Allemagne et en Europe (à l'exception de la France).

Au moment où Canal Plus et Bertelsmann tentent de clarifier leurs liens, et alors qu'il est prévu que Pierre Dauzier, PDG d'Havas, rencontre cette semaine son homologue de Bertelsmann, Mark Wössner, le message est reçu à Paris avec une relative sérénité. « *On n'a pas tenté de faire pression sur Bertelsmann pour qu'il se retire de TPS. Au contraire* », note un responsable de la chaîne cryptée. Fort de ses 70 000 premiers abonnés numériques en deux mois (soit plus du double de ce qui était attendu), Canal Plus envisage l'avenir avec confiance. A la CLT, on fait remarquer que « *Bertelsmann ne nous a jamais demandé de renoncer à ce bouquet. Simplement, ils se sentent plus à l'aise sur le marché allemand et nous laissent les mains libres en France* ».

Dans le nouveau partage des rôles qui s'organise à la CLT après le départ la semaine dernière de Michel Delloye, « *l'homme du numérique* » dans ce groupe (*Le Monde* du 21 juin), ce qui touche à l'Allemagne serait dévolu à un délégué général allemand tandis que Rémy Sautter, le délégué général francophone, serait chargé du reste du monde, dont la France. Mais Bertelsmann laissera-t-il la CLT financer TPS autant que de besoin ?

Yves Mamou

CORRESPONDANCE

Une lettre d'Abraham Ségal

A la suite de l'article « Un film sur Abraham divise les producteurs religieux de France 2 » publié dans nos éditions du 15 juin, le réalisateur Abraham Ségal nous a adressé la précision suivante :

Je regrette que votre collaborateur n'ait pas pris la peine de vérifier le bien-fondé des propos reproduits et de connaître le point de vue du réalisateur – l'accusé en l'occurrence (...) Que vaut par exemple cette affirmation : « *Un protocole d'accord avait été signé avec le réalisateur Abraham Ségal sur la base du seul synopsis et d'une liste d'intervenants...* » En réalité, le contrat de coproduction l'a été sur la base d'un projet détaillé auquel le film est resté fidèle. Chaque producteur des émissions concernées est supposé connaître la première phrase : « *Notre objectif initial est de mettre au jour les racines profondes du conflit entre "frères ennemis". Juifs et Arabes, dont l'affrontement entre Israéliens et Palestiniens a été l'expression la plus saisissante. La référence première des uns et des autres est Abraham-Ibrahim, le père commun.* » Projet effectivement politique, engagé pour la paix, et qui s'annonçait comme tel.

Aujourd'hui, le producteur de « Source de vie » et « A Bible ouverte » affirme : « *La déontologie d'une émission religieuse nous interdit d'y faire de la politique* » (...) Le tort du film, selon lui, est qu'il « *constitue un véritable réquisitoire contre l'Etat d'Israël* ». Il semble, hélas ! confondre l'Etat d'Israël et une minorité fanatique, ces colons d'Hébron d'où est issu Baruch Goldstein, le tueur du Caveau des Patriarches. J'ajoute que condamner Baruch Goldstein n'absout pas les auteurs palestiniens des attentats meurtriers en Israël. Bien au contraire !.

Les critiques qui ont accueilli favorablement « Enquête sur Abraham » lors de son passage sur La Cinquième soulignent que le film prône le dialogue pour la paix et la recherche d'une réconciliation entre les « *fils d'Abraham* », au-delà des sacrifices. Les tentatives de censure sont d'autant plus graves qu'elles risquent, dans le contexte actuel, de renforcer, à l'intérieur de la communauté juive, le parti de ceux qui s'opposent au processus de paix.

Bayard Presse a souffert de la hausse du prix du papier

LE CHIFFRE D'AFFAIRES et les résultats de Bayard Presse ont progressé en 1995, dans un contexte difficile. Le premier est en hausse de 6,8 % en 1995 à 2,15 milliards de francs, le résultat net (part du groupe) est passé de 7 à 10,2 millions de francs. Mais le résultat d'exploitation s'est fortement dégradé, passant de 24,6 à 5,4 millions.

Cette chute est due principalement à la hausse du prix du papier, qui a coûté plus de 42 millions de francs au groupe, et à l'impact des grèves de décembre, qui a pénalisé les titres de Bayard, largement distribués par abonnements (4,6 millions d'exemplaires sur 6,8 millions) : les retards dans l'encaissement des abonnements ont affecté la trésorerie du groupe, qui est de 368 millions de francs, alors qu'elle aurait été de l'ordre de 400 millions sans les problèmes postaux. D'autre part, l'essentiel de la campagne commerciale pour recruter des abonnés de la presse destinée aux jeunes a lieu avant Noël. Selon Bernard Porte, président du directoire de Bayard Presse, les mouvements sociaux ont engendré un retard de 30 000 abonnements, soit une somme de 10 à 12 millions de francs.

1995 a été marqué par le lancement d'*Eureka*, un magazine de vulgarisation scientifique, et une des rares créationsdu groupe depuis plusieurs années. Aujourd'hui, *Euréka* comptabilise, selon l'éditeur, une diffusion de 100 000 exemplaires, pour un point mort fixé à 130 000 exemplaires en trois ans.

En 1995, le groupe, qui appartient à la congrégation des Augustins de l'Assomption, a également lancé une version américaine de *Notre Temps*, *Good Times*, diffusé seulement en Pennsylvanie, à 80 000 exemplaires. *La Croix* a réalisé en 1996 une nouvelle formule qui marche bien. Et le groupe a racheté le mensuel *Terre Sauvage*, dans le cadre de la liquidation du groupe VSD, qui ne rejoint pas le pôle nature (*Le Chasseur français*, *L'Ami des Jardins*, etc), que Bayard édite avec Emap.

Bernard Porte a confirmé que plusieurs projets étaient en cours – un magazine de santé, un de vie pratique, un journal sur l'exclusion –, mais aucun lancement ne devrait avoir lieu avant 1997.

A. S.

■ **PRESSE : Evence-Charles Coppée a été nommé, lundi 24 juin,** directeur général de *Libération*, au cours du conseil de surveillance de la société éditrice du journal, détenue à 65 % par Pathé. Jusqu'ici directeur du développement de Chargeurs, M. Coppée remplace Pierre-Jean Bozo, qui intègre le groupe Pathé issu de la scission du groupe Chargeurs de Jérôme Seydoux (*Le Monde* du 20 juin). Cette nomination complète le nouveau dispositif de la direction de *Libération* et met fin à plus d'un mois de conflit. Serge July est PDG du quotidien, après avoir quitté son poste de directeur de la rédaction, confié à Laurent Joffrin (*Le Monde* du 18 juin).

MARDI 25 JUIN

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Feuilleton.
15.25 Hawaï police d'Etat. Série. Mon cher ennemi.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.05 Hooker. Série. Panique à l'école de police.
18.05 Sydney Police. Série. Drôle de samedi soir.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.50

L'AFFAIRE
Film français de Sergio Gobbi avec Robert Hossein (1993, 95 mm). 481583
Une histoire de haine et de vengeance d'une convention à faire pleurer. Une mise en scène plate, des dialogues insipides.

22.35

LMI, LE MAGAZINE INFO
Magazine présenté par Guillaume Durand. Les moments forts de l'actualité de l'année (75 min). 2849293
23.50 Les Rendez-vous de l'entreprise. Michel Pébereau, président de la BNP.
0.15 Le Médecin de famille. Série. La blessure.
1.05 Journal, Météo.
1.20 Reportages (rediff.). 1.45 et 2.25, 3.00, 4.05, 4.40 TF1 nuit. 1.55et 3.10 Histoires naturelles. 4.50 Musique. 5.05 Histoire des inventions.

France 2

12.59 Journal.
13.50 Les Routiers. Série. Jour de chance.
14.50 Le Renard. Série. Les quatre orphelins.
15.50 Tiercé. En direct d'Auteuil.
16.10 et 5.15 La Chance aux chansons. Festival de stars.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 C'est cool. Série. Revers de fortune.
18.05 et 2.45 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.25 Studio Gabriel. Invités : Pascal Légitimus, Jean-Luc Moreau.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

TRIPLEX
Film français de Georges Lautner avec Patrick Chesnais, Cécile Pallas (1990, 96 min). 2005293
Un ingénieur, sauvé d'une machination par une avocate, tombe amoureux d'elle et la harcèle.

22.40

VINGT ANS A SYDNEY
Documentaire de Michel Honorin (55 min). 4740748
Après Madrid, la semaine dernière, Michel Honorin s'est intéressé à Sydney. On y retrouve une société jeune où le culte du corps passe avant les autres, où l'on affiche ouvertement son homosexualité et où les études interminables débouchent de moins en moins sur de vrais boulots.
23.35 Journal, Bourse, Météo.
23.55 Tatort. Un mort à zéro. 2.00 Soko. La souricière. 3.20 24 heures d'infos. 4.30 Délirenlair. 4.45 Transantarctica n° 5.

France 3

13.10 Arnold et Willy. [2/2].
13.40 Beau Fixe. Invité : Michel Field.
14.30 Félix le chat.
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. La pêche en mer, du filet à la criée.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. Jean-Michel Wilmotte, de Francis Lambert.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

QUESTIONS POUR UN CHAMPION
Jeu présenté par Julien Lepers. Finale des masters (100 min). 455922
Les dix meilleurs candidats de ces trois derniers mois s'affrontent ce soir.
22.30 Journal, Météo.

23.00

COULEUR PAYS
Magazine. Programme des treize télévisions régionales (90 min). 68293
Alice, le magazine culturel européen, nous offre au programme de ce soir Gastronomie et culture dans des endroits aussi variés que Toulouse, Cardiff, Milan, Cologne, Tampere, Bruxelles et Lugano.
0.30 Sagacités (rediff.). 1.00 Sidamag (rediff.). 1.35 Les Incorruptibles. Œil pour œil. Série. *Un trafiquant d'alcool a l'idée de faire passer son "commerce" par des centaines de petits revendeurs. Il est alors très difficile à Eliot Ness et à ses incorruptibles de mettre fin à l'activité de ce réseau.*

La Cinquième

12.30 Evasion. 13.00L'Œil et la Main. 13.25 Attention santé. Les causes du cancer. 13.30 Déclics magazine. 14.00 Un collier de feu. Histoires de terre [4/4]. 15.00 Arrêt sur images. 15.55 Le Réseau des métiers. 16.00 La Cloche tibétaine. [5/7] Feuilleton. 17.00 Alf. 17.30 Mon héros préféré. Dom Juan, par Philippe Sollers. 17.45 Cinq sur cinq. 18.00 La Magie du climat. La foudre [8/13]. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Court métrage [10/51]. Bourbon Street, de Roy Kellino, avec Dick Powell, Beverly Garland (30 min). 7309
19.30 7 1/2. (30 min). 9380
20.00 Archimède. Arc-en-ciel ; et la lumière fut ! ; vision des couleurs et illusions optiques ; entretien avec André Langaney ; l'archéoteinture (30 min). 6293
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LA VIE EN FACE : AVOIR VINGT ANS DANS LES PETITES VILLES
Documentaire de François Bon et Fabrice Cazeneuve (60 min). 1831564
L'écrivain François Bon retrouve les participants aux ateliers d'écriture qu'il avait animés à Sète, Lodève et Montpellier. Six portraits intimes de jeunes exclus.

21.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : IMPRESSIONS D'AFRIQUE
21.46 Les statues meurent aussi. Documentaire d'Alain Resnais et Chris Marker, présenté par Souleymane Cissé (29 min). 100376106
« Chris Marker et moi sommes partis de cette question : pourquoi l'art nègre se trouve-t-il au Musée de l'Homme, alors que l'art grec ou égyptien est au Louvre ?... », explique Alain Resnais.
22.15 Les Objets et les esprits. Documentaire. (85 min). 669877
23.40 Les Maîtres Fous. Court métrage français de Jean Rouch (1956, 28 min). 5484293
0.15 Amadou Hampaté Bâ. Entretien. (30 min). 30733

M 6

13.25 Pour l'amour d'un enfant. Téléfilm de R. Michaels, avec Michelle Pfeiffer (92 min). 1906899
Un étudiant, qui travaille bénévolement dans un hôpital psychiatrique, se lie avec un jeune orphelin et le prend sous sa protection.
15.00 Drôles de dames.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.00 Indaba. Série.
17.30 Studio Sud. Série.
18.00 Les Anges de la ville.
19.00 Caraïbes offshore. [2/2] Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 E = M 6 junior. Les montagnes.

20.45

LOÏS ET CLARK, LES NOUVELLES AVENTURES DE SUPERMAN
Série, avec Dean Cain. Trou de mémoire (60 min). 1839108 Ne m'oublie pas (60 min). 9496816

22.45

LA REVANCHE D'UNE FEMME-FLIC
Téléfilm d'Armand Mastroianni, avec Lori Loughlin (87 min). 928458
Une stagiaire de la police est violentée par un des ses collègues qu'elle a accepté d'héberger l'espace d'une nuit. Après s'être tue, elle en parle à son supérieur qui, par crainte du scandale, étouffe l'affaire et va même jusqu'à l'exclure de la police.
0.15 Capital. Magazine.
2.10 Best of 100% français. Musique. 3.45 La Saga de la chanson française. Documentaire. Claude Nougaro. 4.35 Culture pub. Magazine.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Les Copains ■ ■ Film d'Yves Robert (1964, N., 95 min). 6898293
15.20 Dans la nature avec Stéphane Peyron. Documentaire. Patagonie (52 min). 2612632
16.15 Angie Film de Martha Coolidge (1994, 104 min). 6565093
17.55 Reboot.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Jean-Claude Vandamme.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

ELISA
Film français de Jean Becker avec Vanessa Paradis, Gérard Depardieu (1994, 110 min). 100564
Une jeune fille abandonnée mène une vie d'errance et de larcins...
22.25 Flash d'information.

22.30

LA MUSIQUE DU HASARD ■
Film de Philip Haas (1992, v.o., 95 min). 5184309
Adaptation fidèle, bien réalisée, bien interprétée, d'un roman de Paul Auster.
0.10 Deux garçons, une fille, trois possibilités Film d'Andrew Fleming (1994, v.o., 90 min). 5758423
1.40 Le Déclin de l'empire américain ■ ■ Film de Denys Arcand (1986, 95 min). 25333539
Une remarquable comédie sur les frustrations des intellectuels canadiens.

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Les araignées (2).
20.00 Le Rythme et la Raison. Le réveil du Moyen Age (2).
20.30 Archipel médecine. Cancer de la peau (mélanome).
21.32 Grand angle (rediff). Des métiers dans la peau : tanneur, mégissier, parcheminier.
22.40 Nuits magnétiques (rediff.). Des Australiens à Paris (1).
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Richard (Terrains de lecture). 0.50 Coda. Zakir Hussain (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). La Mémoire de l'instant, Jean Tortel en son jardin (1) ; 2.08, Pierre Feuga ; 3.0, Arthur Adamov ; 5.17, L'Art et la vie de Franz Kafka.

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Hubert Nyssen.
20.00 Concert de jazz. Festival de Marciac. Concert donné le 14 août 1995, par le Grand Orchestre de Toshiko Akiyoshi et Lew Tabackin : Œuvres de Akiyoshi : trompettes, Patrick Halloran, Scott Whitfield, Steve Armour et Tim Newman, trombones, Lew Tabackin, Jim Snidero, Dave Pietro, Walt Weiskopf et Scott Robinson, saxophones, Toshiko Akiyoshi, piano, Doug Weiss, basse, Terry Clarke, batterie. - Concert donné au T.M.P. le 31 mai 1987, par le Grand Orchestre de Toshiko Akiyoshi et Lew Tabackin : Œuvres de Akiyoshi.
22.00 Soliste. James Galway, flûte. Œuvres de Reinecke, O'Cathan.
22.30 Concert. Festival de Grenade. Donné en direct du Palais Charles Quint, à Grenade, par l'Orchestre national d'Espagne, dir. Miguel Angel Gomez-Martinez : Œuvres de Glinka, de Falla.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Linz, la ville de Bruckner. Symphonie n° 36 "Linz", de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Leonard Bernstein ; Quatuor à cordes, de Bruckner, par l'Archebudelli ; Linzer Tanz (vers 1845), de Anon, par l'Ensemble Bella Musica de Vienne, dir. Dittrich ; 4 Motets, de Bruckner, par le Chœur de Chambre de Stuttgart et la Philharmonie Allemande de Vents, dir. Bernius ; Œuvres de de Mendelssohn Liszt, Bruckner.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Bruckner. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR).
20.00 Envoyé spécial. (France 2 du 20/6/96)
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Bas les masques. (France 2 du 3/1/96)
23.50 Viva.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.05 Kokoro, l'âme du Japon. [8/10] Religion : héritage spirituel.
20.35 Les Apprentis sorciers.
21.35 A l'Est du sang sur la neige. [6/10] Stalingrad, lourde victoire.
22.30 Dix ans de destruction. [2/5] Les cendres de la forêt.
23.25 La Nouvelle Inquisition.
0.10 Mourtala Diop, voyageur de l'art. (55 min).

Paris Première

19.30 Stars en stock. Dustin Hoffman.
20.00 20 h Paris Première. Invité : Michel Blanc.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Premières loges.
22.25 Notre histoire ■ ■ Film de Bertrand Blier (1984, 110 min) 30226854
0.15 Concert : Bee Gees. (90 min). 6069881

France Supervision

19.55 CinéActu.
20.05 et 0.05 L'Eté des grands créateurs.
20.30 La Course à l'échalote ■ Film de Claude Zidi (1975, 95 min) 30308767
22.05 Concert : Kent. Enregistré à la Cigale, à Paris (85 min). 36625486

Ciné Cinéfil

20.30 Terreur sur Rome ■ Film d'Antoine G. Majano (1957, N., 95 min) 4269477
22.05 Fièvres ■ Film de Jean Delannoy (1942, N., 100 min) 58379380
23.45 C'est arrivé à Trente-six Chandelles Film de Henri Diamant-Berger (1957, N., 110 min) 60234748

Ciné Cinémas

20.30 La Passion Béatrice ■ ■ Film de Bertrand Tavernier (1987, 130 min. 92556274
22.40 Batman, le défi ■ ■ Film de Tim Burton (1992, v.o., 120 min) 95764458
0.40 Avis de recherches ■ Film de Stanley R. Jaffe (1983, 120 min) 17381775

Série Club

19.55 Guillaume Tell. L'ours.
20.20 L'Etalon noir. Pris au piège.
20.45 et 23.45 Jake Cutter. Manuka.
21.30 Madame et ses flics. La robe qui tue.
22.30 La Famille Addams. Morticia joue les marieuses.
23.00 et 1.00 Wolff, police criminelle. La grande magouille.
0.30 Vive la vie (30 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui était comme les autres.
21.25 Willie Nelson, My Life.
22.20 Chronique de la route.
22.25 Earth Two. Morganite.
23.15 Angela, quinze ans. Halloween.
0.00 Absolutely Fabulous.

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Internationaux d'Angleterre à Wimbledon (180 min). 38027477
18.00 Athlétisme. En direct. Meeting de Helsinki (Finlande, 180 min). 88152477
21.00 Jeux olympiques : En route pour Atlanta.
21.30 Formule 1 Magazine.
22.00 Tennis.
0.00 Snooker. (30 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Un étrange rendez-vous. Film de Jonathan Wacks (1991, 105 min). Avec Ethan Hawke. *Comédie.*
22.20 La Grande Java. Film de Philippe Clair (1970, 90 min). Avec Francis Blanche. *Comédie.*
0.05 Les Galettes de Pont-Aven. Film de Joel Séria (1975, 100 min). Avec Jean-Pierre Marielle. *Comédie.*
1.45 Le jour se lève et les conneries commencent. Film de Claude Mulot (1981, 85 min). Avec Maurice Risch. *Comédie.*

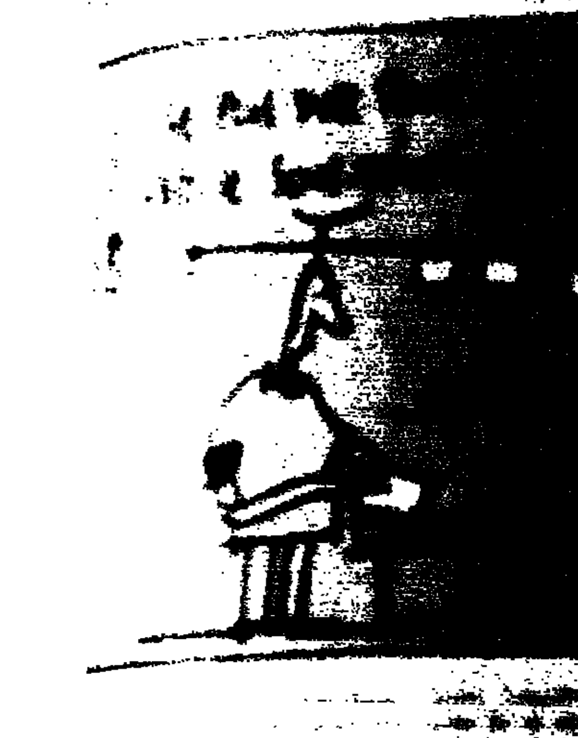
TMC

20.35 Le Voyage fantastique. Film de Richard Fleischer (1966, 100 min). Avec Raquel Welch. *Fantastique.*

TSR

20.35 Family Business. Film de Sidney Lumet (1989, 110 min). Avec Sean Connery. *Comédie dramatique.*

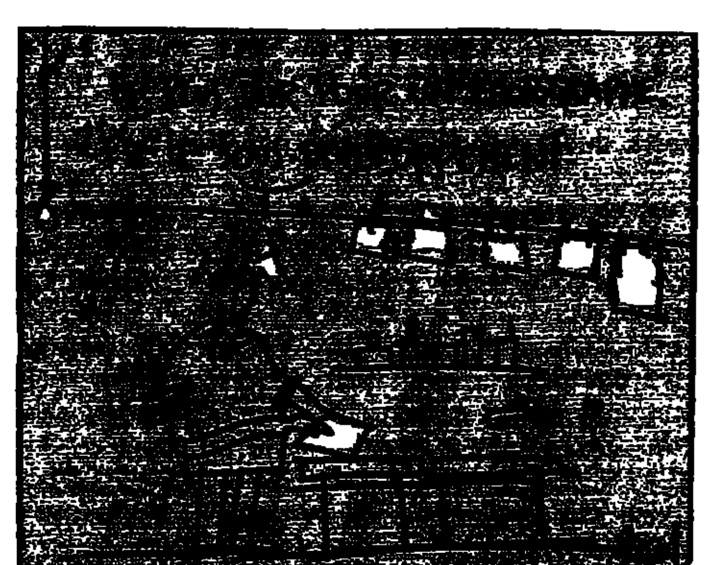
Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Sebastiao Salgado et les paysans « Sans Terre »

Le magazine photo de Paris Première a accompagné le photographe dans l'Etat brésilien du Paranà pour filmer un moment de son « œuvre » sur les mouvements de population

« C'EST D'ICI que je suis sorti. C'est ça mon pays. Je suis né dans une petite ville avec beaucoup de problèmes. Tout petit, j'ai dû émigrer dans une autre ville et j'ai dû travailler. Aujourd'hui je vis à Paris, mais ce n'est pas mon endroit. » Le Brésilien Sebastiao Salgado, cinquante-deux ans, fixe la caméra, plantée quelque part, dans la province du Paranà, dans le sud de son pays natal. Le plus célèbre des photojournalistes au monde, l'auteur de reportages en noir et blanc sur les laissés-pour-compte – *« les quatre cinquièmes de la planète »* –, est retourné au Brésil pour photographier quelques-uns des 10 000 paysans « Sans Terre » (*Sin Terra*) réunis dans des campements de la région. Ce mouvement soutenu par la gauche catholique, implanté dans tout le pays, se bat pour que les paysans puissent récupérer un carré de terrain parmi les immenses zones délaissées par leurs propriétaires.



Pendant quatre jours, Sebastiao Salgado a été filmé par Philippe Azoulay pour Paris Première. Il s'adresse aux gens, interpelle les enfants, écoute beaucoup et photographie. Certains le connaissent de réputation, le considèrent comme un ami, l'appellent Salgadinho. On découvre un Salgado new-look : crâne rasé, moustache coupée, une gueule à la Bruce Willis qui fait rejaillir son regard bleu. Dans ce numéro de « Paris Match Première », outre ce document, on découvre le parcours du photographe, du Brésil à l'agence Magnum qu'il a quittée pour créer sa propre structure (Amazonas Images), et son « grand œuvre » précédent : *La Main de l'homme* (éd. La Martinière, 1993), consacré aux chercheurs d'or au Brésil, aux porteurs de souffre à Java, aux sidérurgistes en France, aux cueilleurs de thé au Rwanda, aux casseurs de bateaux au Bangladesh...

VERS L'EXPLOSION

Depuis deux ans et demi, Salgado s'est engagé dans une autre œuvre monumentale : photographier les mouvements de populations – réfugiés, exilés, déplacés des campagnes vers les villes –, sujet qu'il devrait « boucler » en 2000-2001. La date n'est pas innocente. Salgado est convaincu que cette fin de siècle amorce un tournant aussi important que la révolution industrielle, et que ces déplacements de populations annoncent une explosion dont on ne sait ce qu'il en sortira.

Au Brésil, Salgado a trouvé avec les « Sans Terre » *« une histoire »*, une parmi tant d'autres à travers le monde, qui vient illustrer son propos global. Ces paysans du Paranà, qui *« ne veulent pas aller dans les villes »*, ont installé leurs tentes au bord de 3 000 kilomètres de routes. Salgado n'est pas un simple observateur. Militant tiers-mondiste, il s'est engagé à fond à leurs côtés. Il les exhorte, les assure qu'ils n'ont *« rien à perdre »*. Il surprend trois femmes dans une tente : *« Je vais faire une photo, vous êtes tellement belles... »* Il explique : *« Ce mouvement est une révolte mais personne n'est armé. Les propriétaires n'ont jamais exploité la terre, les paysans veulent simplement prendre leur droit. »* Fidèle à ses convictions, il décèle quelque motif d'espoir dans cette misère apparente, *« une grande force à côté d'une grande fatigue »*, à savoir des communautés soudées qu'il oppose à *« la décomposition de la famille humaine »*.

Sébastiao Salgado raconte les fermes occupées par les « Sans Terre », les sit-in en faveur de la réforme agraire, quelques réappropriations de terrains, mais aussi les paysans assassinés à la machette par des hommes de main des propriétaires fonciers. Il montre des images terribles, cadavres et cercueils dans un alignement parfait. Ces images, comme celles qu'il a réalisées au Rwanda, ont été critiquées : Salgado ferait de l'art avec la douleur des gens. *« Dès qu'on a une image d'une situation sociale difficile avec un cadrage et une lumière corrects,* répond-il, *les gens imaginent qu'on fait une exploitation de ce cadre. Mais le photographe n'a pas créé un seul problème, il n'est qu'un miroir critique de la société. »*

Michel Guerrin

★ « Paris Match Première », Paris Première, mercredi 26 juin à 21 h 55.

Sortie de secours

par Agathe Logeart

IL L'A DIT, IL L'A FAIT. Comme il l'avait annoncé, Christophe Dechavanne arrête la télévision. Ou plutôt, il cesse de se donner à voir à la télévision. Pour le reste, pas de panique, il n'est pas SDF, et sa maison de production continue ses activités. Clap de fin : ouaf-ouaf, pouet-pouet, chatouille-moi j'ai oublié de rire, il en a peut-être eu assez, lui aussi, de la gaudriole considérée comme un des beaux-arts. On comprend bien que ça puisse lasser, l'entrain programmé à heures fixes, la confrontation hebdomadaire avec des comparses plus ou moins talentueux, des invités-bêtes de foire, de préférence bien déjantés. Touillez-moi tout ça, il n'en sortait plus grand-chose.

C'était la *der des der* de « Comme un lundi », annoncée sans plus d'explication par Patrick Poivre d'Arvor, au journal de 20 heures. On se rendit au rendez-vous, en téléspectateur discipliné. Une dernière, comme une première, c'est toujours un peu émouvant, somme d'espoirs et d'énergie, et merci à toute l'équipe sans qui je ne ne serais pas ce que je suis et grâce à qui j'espère pouvoir vous satisfaire/ (variante) vous avoir satisfaits, pendant tout le temps que nous allons/avons passé ensemble. Pas de larmes de crocodile ! On ne goûtait guère, ici, la farce dechavannienne. Une dame de l'équipe s'en était émue, au point, un jour, de téléphoner et de suggérer qu'une rencontre avec le maître, peut-être, pourrait modifier cet état d'esprit où elle croyait lire du parti pris. On en resta là, en s'interrogeant sur ces drôles de mœurs qui font qu'une rencontre en chair et en os, plutôt que cathodique, aurait des vertus calmantes contre les éruptions d'ennui ou d'agacement. Passons.

Dechavanne, dernière, donc. On retrouva sans surprise l'avocat provocateur de service, Me Gilbert Collard et ses indignations sur ordonnance ; le professeur Choron et sa paillardise cacochyme ; une dame, dont on imagine que le patronyme de Lolo Ferrari ne lui est pas venu à la naissance et dont la particularité est de s'être fait souffler trois kilos de sérum physiologique dans chaque sein, ce qui est bien encombrant, et pas facile à entretenir quand l'un des deux a une fuite. Il y avait aussi Karl Zéro de Canal Plus, qui, décidément, depuis ses prestations chez Patrick Sébastien et sur le plateau de cinéma de BHL, a toutes les caractéristiques de l'embourgeoisement précoce, et Sophie Favier, ex-faire valoir décolleté et minaudant de Christophe Dechavanne, dont les caméras avaient le plus grand mal à éviter les bâillements.

Il y eut un jeu, où public et téléspectateurs étaient conviés à deviner le mot manquant dans les propos rembobinés d'invités des émissions précédentes. On gagnait un téléviseur, ou un filet (à provisions) garni. Exemple : quand Jésus a sonné à sa porte, que lui a fait la vieille dame ? Elle lui a – lavé les pieds, – fait un shampoing, – ou fait des frites ? Elle lui a fait des frites, il paraît. Dechavanne a raison : il était temps de décider d'arrêter, avant que l'on s'en charge pour lui.

MERCREDI 26 JUIN

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 L'Hôtel des passions. Série.
15.25 Vidéo gag. Divertissement.
16.00 Club Dorothée Vacances.
16.50 Football. En direct de Manchester. Euro 96 : demi-finale : France-République tchèque. 17.00, coup d'envoi ; 17.45, mi-temps ; 18.00, 2e période (130 min). 90938442
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 Journal, Météo.

20.50

LES GALONS DU SILENCE
Série de Jeffrey A. Bleckner, avec Glenn Close, Judy Davis (95 min). 454201
Une infirmière-chef de l'armée américaine s'éprend d'une artiste peintre.

22.25

52 SUR LA UNE
Bourlinguer n° 2. Une bonne sœur en enfer ; Deux Français à Hanoï ; Les gondoliers de la Dorada ; Les sauteurs de Barjols (65 min). 9203713
23.30 Ushuaïa. Regard sur la nature ; Everest 1924 ; Babouin's blues (60 min). 11807
0.30 Journal, Météo.

0.45 La Pirogue. Documentaire. 1.35 et 2.10, 2.45, 3.50, 4.25 TF 1 nuit. 1.45 et 2.55 Histoires naturelles. 4.55 Musique. 5.10 Histoire des inventions.

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.50 Les Routiers. Série. Ballade sicilienne.
14.45 Le Renard. Série. L'arme du crime.
15.40 Hartley, cœurs à vif.
16.30 Seconde B. Série. Fugue pour la mineure.
17.05 Mister T. Série. Deux vrais escrocs.
17.30 C'est cool. Série. Drôle de manège.
18.05 et 3.35 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.20 et 1.45 Studio Gabriel. Invité : Jean-Claude Van Damme.
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

▶ CALINO MANEIGE
Téléfilm de Jean-Patrick Lebel (105 min). 2909065
Nejma, une jeune fille en quête d'identité aime Nicolas, un garçon au bord de l'exclusion.

22.40

LES TUEURS DE L'OMBRE
Série. L'œil du démon, de Peter Edwards, avec Philip Madoc, Sharon Morgan (98 min). 9759510
Un jeune garçon est témoin de l'assassinat de sa mère dans le séjour d'une caravane qui leur sert de lieu d'habitation pendant leurs vacances. Traumatisé par la scène, il s'enfuit.
0.18 Journal, Bourse, Météo.

0.40 Euro 96. Magazine. 1.30 Histoires courtes. J'aime beaucoup ce que vous faites, de Xavier Giannoli avec Sam Karmann. 2.20 Emissions religieuses (rediff.). 4.10 24 heures d'infos. 4.50 Loubard des neiges. 5.05 Outremers (rediff.).

France 3

12.35 Journal. Keno.
13.10 Arnold et Willy [1/2].
13.40 Télétaz.
14.40 Félix le chat.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Le sida.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Les Recettes des tout-petits*, d'Eventhia Senderens.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.

20.05

FOOTBALL
En direct de Wembley. Euro 96. Demi-finale : Angleterre-Allemagne.
22.45 Journal, Météo.

23.15

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
T.E. Lawrence, Lawrence d'Arabie, de Marie-Dominique Montel (50 min). 9403161
Portrait d'un homme hors du commun qui, pratiquement sans manger ni dormir, écrivit dans la souffrance les sept cents pages d'un des chefs d'œuvre de la littérature du vingtième siècle : Les Sept Piliers de la sagesse.

0.05 Les Quatre Dromadaires (rediff.). 1.00 Les Incorruptibles. Fleurs pour inconnu. Série. 1.50 Musique Graffiti. Jeunes interprètes. *Sonate n° 5*, de Schubert, par Philippe Tamborini, piano (20 min).

La Cinquième

13.00 Fête des bébés ! 13.25 Attention santé. Les accidents dentaires. 13.30 Demain le monde. La musique. 14.00 La Route de Shanghai. 15.00 Latitude Sud. Haïti. 15.30 Omnisciences. Les différences hommes-femmes. 15.55 Le Réseau des métiers. 16.00 Les Enfants de John. 17.00 Alf. 17.30 L'Etoffe des ados. 17.55 Planète blanche. Erebus : l'atmosphère. 18.30 Le Monde des animaux. Chouettes et hiboux de Finlande.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Court métrage [11/51]. Le Lavage de cerveau de Harry Horner avec Vincent Price, Richard Loo (24 min). 6355
19.30 7 1/2 (30 min). 5626
20.00 Le Guacharo des cavernes. Documentaire de José M. Castillejo (30 min). 2539
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Les mots et la mort, Prague au temps de Staline, de Bernard Cuau (60 min). 1735398
En mars 1953, à Prague, après un discours du président de la République Klement Gottwald, la foule jure fidélité à la mémoire de Staline : aucun deuil ne doit arrêter la marche de la Tchécoslovaquie communiste.

21.45

MUSICA : LA TRAVIATA
Opéra en trois actes de Giuseppe Verdi, livret de Francesco Maria Piave, d'après *La Dame aux camélias* d'Alexandre Dumas fils, mis en scène par Peter Hall. Avec Marie McLaughlin, Walter MacNeil, Brent Ellis et l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Bernard Haitink. Enregistré lors du Festival de Glyndebourne en 1988. (135 min). 8135323
0.00 La Naissance de l'amour ■ Film franco-suisse de Philippe Garrel avec Lou Castel, Jean-Pierre Léaud (1993, N., 90 min). 97027

1.30 Premier amour. Toujours l'amour. Court métrage de Marian Kiss. La Meilleure des choses. Court métrage de Tom Collins. Identique et différent. Court métrage de Roswitha Ziegler. L'amour ne me trompe pas. Court métrage de Teresa Villaverde. Entre frères. Court métrage de Josepha Van Der Schoot (rediff.).

M 6

12.25 Docteur Quinn, femme médecin. Série.
13.20 M 6 Kid. La Camargue. Kidimot : août. 13.25, Captain planète ; 14.00, Creepy Crawlers ; 14.30, Les Rockamis ; 15.00, Moi Renart ; 15.30, Gadget Boy ; 16.00, Highlander.
16.30 et 3.10 E = M 6.
17.00 Hit Machine.
17.35 Ophélie Street.
18.00 Les Anges de la ville.
19.00 Caraïbes offshore. La relève de la garde. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Pelikan Man.

20.45

PROFESSION : INFIRMIÈRE
Série. Sacha, de Williams Crepin, avec Lisa Martino, Brigitte Bémol (90 min). 557152
Une infirmière tente d'empêcher un chanteur de rock de retomber dans l'enfer de la drogue.

22.40

LA PROIE
Téléfilm de John Stewart (89 min). 4546084
A la suite d'une agression, une présentatrice vedette de la télé part se mettre quelque temps au vert dans sa maison perdue dans la forêt. Mais un dangereux évadé y rôde...
0.15 Sexy Zap.
0.45 Rock express. Beck, Bad Religion, Foo Fighters, Sonic Youth (30 min). 2540973
1.15 Best of pop-rock.

2.45 Culture pub. Magazine. 3.35 Turbo. Magazine. 4.00 Fréquenstar. Magazine (55 min). 6551263

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Décode pas Bunny.
14.15 Minus et Cortex. Les poupées du Père Noël.
14.35 Le Journal du cinéma.
14.40 Cadfael Série: Un cadavre de trop. Avec Derek Jacobi, Sean Pertwee (76 min). 6970713
15.55 Le Prince des sloughis. Documentaire (26 min). 9772751
16.25 Johnny et les morts Téléfilm de Gerald Fox, avec Andrew Flavey, George Baker (95 min). 892607
18.00 Reboot.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

WYATT EARP ■
Film de Lawrence Kasdan (1994, 183 min). 27261152
Pendant la conquête de l'Ouest, le jeune Wyatt Earp a appris de son père la loyauté et la justice. La mort de son épouse le fait dévier du droit chemin.
0.05 Flash d'information.

0.10

KRIM
Film d'Ahmed Bouchaal (1994, 83 min). 9039992
Un homme d'origine nord-africaine, libéré de prison après seize ans de peine pour le meurtre de sa femme, revient dans la banlieue lyonnaise. Il cherche à retrouver sa fille.
1.30 Un ange gardien pour Tess Film de Hugh Wilson avec Nicolas Cage (1994, v.o., 92 min). 25380447
Mi-comédie, mi-mélo. Les interprètes en font des tonnes.

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Les araignées (3).
20.00 Le Rythme et la Raison. Le réveil du Moyen Age (3).
20.30 Antipodes. Spécial Edouard Glissant.

21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Le biographe et sa passion : René Levesque. Une émission de Radio-Canada.
22.40 Nuits magnétiques (rediff.). Des Australiens à Paris (2).

0.05 Du jour au lendemain. Hubert Haddad (Magritte). 0.50 Coda. Zakir Hussain (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). La mémoire de l'instant (2) ; 2.48, Les couleurs de la nuit ; 2.58, Phoolan Devi, entre histoire et légende ; 4.23, Simone Jacquemard (La Gloire d'Ishwara) ; 4.51, Le témoin du temps qui change : Alain Ehrenberg ; 6.15 Doris Lessing (L'Echo lointain de l'orage).

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Maurice Béjart, chorégraphe.
20.00 Concert. Donné en direct de la Philharmonie de Munich, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Lorin Maazel : Concerto pour trompette et orchestre, de Chedrine ; Variations sur un thème rococo pour violoncelle et orchestre op. 33, de Tchaïkovski ; Shéhérazade op. 35, de Rimski-Korsakov.
22.00 Soliste. James Galway, flûte. Œuvres de Rodrigo.
22.30 Musique pluriel. Xatys pour saxophones et syter, extrait, de Teruggi ; Œuvres de Bayle.
23.07 Ainsi la nuit. Quintette pour hautbois, trois cors et basson, de Beethoven ; Quatuor à cordes n° 2, de Chostakovitch, par le Quatuor Borodine.

0.00 Jazz vivant. Le groupe Bernica avec François Jeanneau et l'Euphonium Big Band de Joël Drouin, au Café Jazz du salon Musicora ; L'ORJA (Orchestre national de jazz d'Alsace) avec Bernard Struber (concert donné le 13 juin au studio Charles Trenet de Radio-France). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Rouslan et Ludmila. Opéra en 5 actes (livret d'après le poème de Pouchkine), de Glinka, par l'Orchestre du Théâtre Bolchoï, dir. Yuri Simonov, Evgueni Nesterenko (Rouslan), Bela Roudenko (Ludmila), Tamara Siniavskaia (Ratmir), Alexei Maslennikov (Finn), Boris Morozov (Farlaf), Nina Fomina (Gorislava), Valery Yaroslavtsev (Svetozar), Galina Borissova (Naïna), Alexander Arkhipov (Baïan).

0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver.
21.00 L'hebdo.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Avoir 20 ans. De Michel Honorin. A Athènes.
23.35 Pulsations.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Glenn Gould extasis.
21.30 Kokoro, l'âme du Japon. [8/10] Religion : héritage spirituel.
22.05 Les Apprentis sorciers.
23.05 A l'Est du sang sur la neige. [6/10] Stalingrad, lourde victoire.
0.00 Dix ans de destruction. [2/5] Les cendres de la forêt (55 min).

Paris Première

19.30 Stars en stock.
20.00 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes.
21.55 Paris Match Première.
● Lire ci-dessus.
22.25 Concert : Bernard Lavilliers (80 min). 49449862
23.45 Concert : Galliano. Enregistré à Londres en 1994 (25 min). 80228607

France Supervision

20.30 Romain Rolland, paroles dans le siècle. De Y. Jeanneret et A. Tamas.
21.30 Ballet : «Vu d'ici» par Carolyn Carlson.
22.40 L'exotique est au quotidien. De Jean Lallier.
23.35 Aérobic.
0.00 Automobilisme.
1.30 Concert : Liz McComb : Gospel à la Madeleine. Enregistré en l'église de la Madeleine (60 min). 88787640

Ciné Cinéfil

20.30 Curly Top ■ Film de Irving Cummings (1935, N., v.o., 75 min) 86809794
21.45 Un homme de fer ■ ■ Film de Henry King (1949, N., v.o., 130 min) 11755355
23.55 Cartes sur table Film de Jess Franco (1965, N., 90 min) 6410602
1.25 Ainsi va mon amour ■ Film de Frank Ryan (1940, N., v.o., 90 min) 87768350

Ciné Cinémas

20.30 Le Dernier Samaritain ■ Film de Tony Scott (1991, 100 min) 4168794
22.10 Conseil de famille ■ ■ Film de C. Costa-Gavras (1986, 105 min) 76872355

Série Club

20.20 L'Etalon noir. La main tendue.
20.45 et 23.45 Flash. Episode pilote.
21.30 Madame et ses flics. Mort en play-back.
22.30 La Famille Addams. Entrez dans la danse.
23.00 Wolff, police criminelle. Argent comptant.

Canal Jimmy

20.30 Angela, quinze ans. Halloween.
21.15 Max Headroom. L'école.
22.05 Chronique de mon canapé.
22.10 Seinfeld. La limousine.
22.40 Friends. Celui qui était comme tous les autres.
23.00 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Le dressage des parents.
23.15 Absolutely Fabulous. Jalousie.
23.45 Le Grand Prix de l'âge d'or.
0.45 Les monstres nouveaux sont arrivés. Quel coffre !

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Internationaux d'Angleterre à Wimbledon (240 min). 58576341
19.00 Football. En différé : France-République tchèque.
20.30 Motors.
22.00 Tennis.
0.00 Football. En différé. Angleterre-Allemagne.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.25 Asphalte. Film de Denis Amar (1980, 105 min). Avec Carole Laure. *Drame.*
2.00 Tonnerre. Film de Larry Ludman (1965, 80 min). Avec Mark Gregory. *Aventures.*
3.20 En voiture, Simone. Film de Roy Boulting (1975, 85 min). Avec Peter Sellers. *Comédie.*

TMC

22.45 L'Héroïque Monsieur Boniface. Film de Maurice Labro (1949, N., 95 min). Avec Fernandel. *Comédie.*

Le Monde
MERCREDI 26 JUIN 1996

Dégraissages

par Pierre Georges

AU DERNIER CHIC patronal. Tailler. Tailler à la hache. Tailler abruptement dans la masse salariale. Bien dégager les effectifs, réduire la voilure, couper, trancher, amputer. Pas un jour désormais que ne tombe, de haut, la nouvelle d'un plan social carabiné. 5 000 suppressions d'emploi programmées ici, 4 500 là, 2 500 ailleurs. Ou à peu près, Crédit lyonnais, arsenaux, Moulinex.

La mode, ou la nécessité, est au mince. Au plan de dégraissage. Au *downsizing*, selon l'exquis terme qui consiste à jivariser les effectifs pour sauver ou relancer la boutique. Les bons plans font les bons comptes. Les économies d'hommes font les économies saines.

Loin de nous l'idée de contester la réalité implacable des chiffres, les lois de la concurrence, du marché et de la productivité. Loin de nous la pensée saugrenue que des patrons pourraient opter pour la solution de facilité qui consisterait à n'utiliser, comme seul mode de gestion et de redressement, que le licenciement. Aucun responsable d'entreprise sensé ne se réjouira jamais d'avoir à réduire les effectifs. Après tout – et quels que soient les vivats poussés par le capital et par la Bourse –, l'annonce d'un plan social autrement appelé plan de redressement est, d'abord, l'aveu d'une défaite. Plutôt qu'un communiqué de victoire ! On ne parade pas sur un champ d'emplois perdus.

Donc, pas de confusion. Le licenciement collectif n'est pas une partie de plaisir. Pas même pour *les spécialistes du redressement* par amputation, les sauveurs d'entreprises. Mais il reste que la multiplication de ces plans sociaux amène à s'interroger. Comme devant le fonctionnement d'une machine emballée et aveugle. Tout se passe, en effet, comme si le dégraissage appelait le dégraissage. Comme si le licenciement annonçait le licenciement.

En un mot, comme si, parfois, l'ivresse du plan social avait saisi les élites patronales. Au détriment de toute autre piste, recherche et *solution*. Une purge permanente, valable pour tout et tous, et administrée au sacro-saint nom du marché, de l'implacable dictature du marché.

On aurait, béotien économique, scrupule à avancer ceci si d'autres, et de plus qualifiés, ne l'avaient dit avant. N'est-ce pas justement l'économiste Stephen Roach, inventeur du concept de *downsizing* qui dans un entretien au *Monde*, le 29 mai, s'inquiétait de *« l'obsession du dégraissage »* ? N'est-ce pas lui qui disait *« tout ce que nous faisons, c'est tailler »* et qui déplorait le manque d'investissement dans le *« capital humain »* ?

Au-delà, le tout-plan social est parfaitement ravageur. Car ce n'est pas ainsi que les salariés vivent. Dans l'idée que tout emploi sera désormais du chômage en sursis. Dans l'angoisse du dégraissage passé, présent ou à venir. Dans le sentiment que tout salarié est tenu en permanence pour comptable dispendieux de l'entreprise et pour coupable de ses déficits et erreurs d'investissement. On ne saurait, ainsi, trop longtemps et trop unilatéralement, sacrifier le travail au capital.

Le retour à la confiance, cette introuvable confiance qui manque tant à l'économie française, ne se décrète pas par soustraction répétitive et systématique d'effectifs. Sauf à croire que le travail reste une marchandise parmi d'autres. Et que l'homme n'est rien d'autre qu'une matière première. Simplement coûteuse.

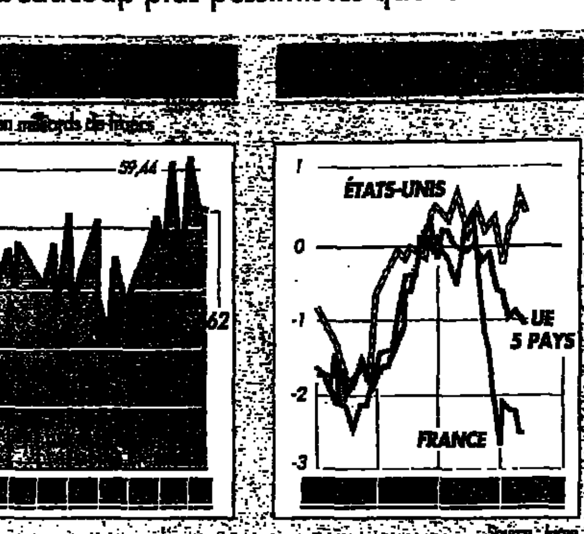
La consommation des ménages a de nouveau baissé au mois de mai

Les Français sont beaucoup plus pessimistes que leurs voisins européens

ALORS QUE, depuis plusieurs mois, tous les conjoncturistes scrutent les évolutions de la consommation pour savoir si celle-ci va enfin repartir à la hausse et, par contrecoup, revigorer la croissance, les dernières statistiques de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) ne sont guère réconfortantes. Selon l'enquête publiée mardi 25 juin, la consommation des ménages en produits manufacturés a, en effet, de nouveau légèrement baissé en mai.

En apparence, le recul est, certes, modique, puisqu'il n'est que de 0,1 %. Ce chiffre n'en apparaît pas moins inquiétant pour plusieurs raisons. D'abord, il fait suite à plusieurs mois consécutifs de forte baisse de la consommation : – 0,5 % en février, – 1,2 % en mars, – 1,5 % en avril. Depuis la fin du mois de janvier, marqué par un fort mouvement de rattrapage des achats consécutif aux grèves de décembre, la tendance est donc très mal orientée.

De plus, si l'on ne prend en compte que le « champ commerce » de cette étude (c'est-à-dire hors automobile, pneus, pièces détachées et produits pharmaceutiques), la chute est encore plus spectaculaire : elle est de 0,5 % en février, 1,9 % en mars, 0,2 % en avril et 1,6 % en mai. Sur les douze derniers mois, elle atteint 1,3 %.



L'Insee minimise la portée de ce médiocre résultat du mois de mai, en observant qu'il *« résulte, d'une part, de conditions météorologiques particulièrement défavorables aux achats de textile et cuir en ce début de saison d'été et, d'autre part, d'une diminution des achats concernant l'électroménager et l'horlogerie-bijouterie »*.

Il n'empêche ! Au-delà des raisons dues aux circonstances, la consommation apparaît bel et bien en panne, en France, et, pour le gouvernement, il s'agit vraisemblablement, avec celui du chômage, de l'un des indicateurs les plus préoccupants. En faudrait-il une preuve, on la trouve dans une autre enquête, publiée, lundi 24 juin, par l'Insee. Elle fait apparaître que de tous les grands pays européens, pourtant confrontés à des conjonctures économiques également maussades, c'est en France que l'indicateur de confiance des consommateurs est le plus dégradé. Autrement dit, c'est ici que les consommateurs ont la perception la plus pessimiste de l'évolution de leur situation financière personnelle et de la situation économique générale.

LA PRODUCTION FLANCHE

Quelle est la cause de cette morosité ? Est-ce la peur du chômage, celle des prélèvements nouveaux ? L'étude de l'Insee n'apporte pas de réponse à la question. Cette évolution défavorable de la consommation vient cependant confirmer que la conjoncture économique hexagonale, au cours de ce deuxième semestre de 1996, est pour le moins morose. Si la consommation ne cesse de fléchir, la production industrielle donne elle-même des signes de faiblesse. L'Insee vient, en effet, également d'indiquer (*Le Monde* du 22 juin) qu'elle a reculé de 0,1 % en avril.

Du coup, si la consommation ne repart pas, si la production elle-même flanche, le gouvernement pourra-t-il persister à dire qu'il est, lui, optimiste, et qu'il entraperçoit les premiers signes d'une reprise économique qui devrait s'accélérer au second semestre de 1996 ? Particulièrement attendues, les prévisions de l'Insee pour les six derniers mois de l'année, qui seront publiées vendredi 28 juin, répondront à la question. Mais, dans l'immédiat, on peine à déceler le moindre signe de reprise. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) elle-même n'espère plus pour la France qu'une croissance de 1 % en 1996, soit un niveau encore plus faible que le taux de 1,3 % affiché par le gouvernement.

Laurent Mauduit

Interrogations sur l'allocation de rentrée scolaire

Alors que la consommation ne repart toujours pas, le gouvernement ne prend-il pas un risque à multiplier les signes de rigueur ? Après le SMIC, qui ne sera revalorisé le 1er juillet que du montant minimum imposé par la loi, il a, en tout cas, un arbitrage important à rendre concernant l'allocation de rentrée scolaire. Depuis 1993, le montant de celle-ci a été, chaque année, triplé (pour atteindre près de 1 500 francs par enfant), de sorte que les familles les plus modestes bénéficient d'un apport financier précieux pour faire face aux dépenses de la rentrée. En septembre 1996, le triplement de cette allocation sera-t-il donc maintenu ? Il ne fait guère de doute qu'en ces temps de fortes turbulences budgétaires, Bercy n'est guère favorable à une mesure qui coûte près de 6 milliards de francs. A Matignon, on assure que dans l'immédiat aucune décision n'a encore été prise, *« ni dans un sens ni dans l'autre »*. Le verdict devrait être rendu d'ici à la mi-juillet.

Le Comité national contre le tabagisme assigne Philip Morris en justice

LE COMITÉ NATIONAL contre le tabagisme (CNCT) vient d'assigner une filiale suisse de la multinationale américaine Philip Morris devant le tribunal de grande instance de Paris pour *« publicité en faveur du tabac »* et *« propagande en faveur du tabac »*. Cette action fait suite à la campagne publicitaire de grande ampleur menée par Philip Morris dans de nombreux titres européens de la presse écrite et cherchant à relativiser les risques encourus par les non-fumeurs inhalant passivement la fumée des consommateurs de tabac (*Le Monde* du 1er juin et du 15 juin).

Le CNCT situe entre 6 millions et 10 millions de francs le coût de cette campagne dans les seuls journaux français, campagne qui doit durer jusqu'à la mi-juillet. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale, avait chargé ce comité d'engager des poursuites contre la multinationale américaine. M. Gaymard n'a, toutefois, pas tenu jusqu'à présent à s'exprimer personnellement sur l'action de Philip Morris qui, selon les plaigants, enfreint les dispositions des lois Veil et Evin contre le tabagisme.

DÉPÊCHES

■ **MAROC : trois membres de la famille du général Mohamed** *Oufkir, ancien ministre marocain de la défense décédé* en 1972 dans des conditions mystérieuses à la suite d'un coup d'Etat contre le Roi Hassan II, ont quitté le Maroc, la semaine dernière, *via* l'Espagne, et étaient attendus, mardi 25 juin à Paris.

■ **DROITS DE L'HOMME : la France a été condamnée par la Cour européenne** des droits de l'homme pour violation de la convention européenne des droits de l'homme dans l'affaire de quatre Somaliens, maintenus durant vingt jours en 1992 en zone internationale à l'aéroport d'Orly, avant d'être renvoyés en Syrie d'où ils étaient venus de manière irrégulière (*Le Monde* du 2 avril 1992).

■ **ÉTATS-UNIS : le gouvernement est prêt à discuter avec ses** partenaires d'*« alternatives »* au projet de loi en cours de discussion au Congrès instaurant des sanctions économiques contre les entreprises investissant dans le pétrole en Iran et en Libye, a indiqué, lundi 24 juin, Laura Tyson, principal conseiller économique du président des Etats-Unis. Ce projet est vivement critiqué par les pays de l'Union européenne. Toutefois, Mme Tyson ne s'attend pas à ce que des propositions soient faites au G 7 de Lyon. – *(AFP.)*

Manifestation syndicale à Lyon contre le G 7

Le collectif « Les Autres voix de la planète » réclame un changement de logique économique

PRINCIPALE INITIATIVE syndicale avant le sommet des sept pays les plus riches, qui débute jeudi 27 juin à Lyon, la manifestation unitaire organisée à l'appel des unions régionales CGT, CFDT, FO et FSU a commencé, mardi à 11 heures, en présence de Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, devant la manufacture des tabacs. Elle devait se terminer place Belcour, au centre de Lyon. L'objectif de *« faire du 25*, selon M. Viannet, *une puissante manifestation nationale interprofessionnlle à Lyon »* avait été arrêté lors d'un comité confédéral national, à la fin du mois de mai.

La CGT, qui entendait faire de cette manifestation un test de la combativité syndicale et de l'unité d'action, avait décidé de mettre les bouchées doubles, en affrétant des cars et des trains venant de toute la France. La référence, présente dans les esprits, était de rééditer l'exploit du *« rassemblent Manufrance de 1992 »*. Le but devait être atteint pour la CGT, si 30 000 personnes étaient présentes.

*Dans une déclaration faite en dé*but de manifestation, Louis Viannet a jugé que *« la réunion des chefs d'Etat des sept pays les plus riches du monde est une excellente occasion, un moment fort à saisir, pour permettre l'expression d'exigences revendicatives »*. Selon le secrétaire général de la CGT, la manifestation de Lyon *« annonce de futurs prolongements que nous souhaitons rapides, car le syndicalisme est en première ligne des forces sociales »*.

LE SOUTIEN DE LA CFDT

Reprenant sa campagne pour le plein emploi en France et dans le monde, M. Viannet a rappelé que *« dans tous les pays développés, réduction des dépenses publiques, démantelement des systèmes de protection sociale, privatisation des services et des entreprises publiques servent de points d'appui à la remise en cause des acquis sociaux les plus significatifs »*.

La manifestation a aussi reçu le soutien de la confédération CFDT qui, toutefois, n'a pas souhaité, comme la CGT, transformer le rassemblement de Lyon en manifestation nationale. Jean-Marie Spaeth, trésorier de la CFDT et son candidat à la présidence de la Caisse nationale d'assurance maladie devait représenter la confédération, Mme Notat étant au congrès de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à Bruxelles. De même, M. Blondel devait être absent de Lyon. Soulignant la présence de plusieurs syndicats de l'Europe et pas seulement de l'Union européenne, Louis Viannet a réitéré le soutien apporté par la CGT au contenu de l'*« adresse au G7 »*, rendue publique après la première manifestation du *« contre-sommet »*, réuni samedi 22 *juin*.

De 5 300 personnes, selon la police, à 12 000, selon les organisateurs, ont, en effet, participé à ce « contre-G7 » samedi 22 juin, à Lyon, réclamant *« une autre logique politique et sociale »* et appelant à résister face à *« l'injustice et à l'oppression »*. La manifestation a été marquée par la présence de Charles Fiterman (Convention pour une alternative progressiste), Alain Krivine (LCR) et Mgr Jacques Gaillot. Le collectif de cent-quatre-vingts associations tiers-mondistes et de partis (PCF, Verts, LCR, Mouvement des jeunes socialistes du Rhône, etc.), rassemblés dans le collectif des « Autres voix de la planète », ont organisé des ateliers-forums deux jours durant à Lyon.

Les « Autres voix de la planète » ont adopté une déclaration en sept points en faveur de la réduction du chômage et du développement des services publics ; des droits à la santé, à l'éducation, à la terre et au logement ; ils plaident aussi pour l'abolition du système de la dette, pour la diminution des dépenses militaires et pour la protection de l'environnement. Un autre « contre-G7 » a eu lieu à Lyon, mis en place par le collectif « Reprenons l'initiative », avec le concours d'une cinquantaine d'organisations non-gouvernementales françaises. Il était présidé par le Nigerian Wole Soyinka, Prix Nobel de littérature. Plusieurs autres manifestations sont prévues pendant la tenue du sommet.

Alain Beuve-Méry

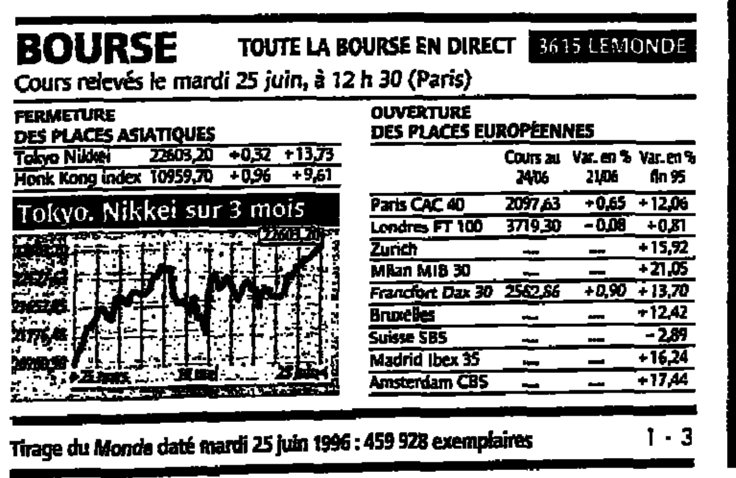
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 25 juin, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	22603,20	+0,32	+13,73
Honk Kong index	10959,70	+0,96	+9,61



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

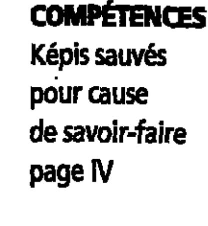
	Cours au 24/06	Var. en % 21/06	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2097,63	+0,65	+12,06
Londres FT 100	3719,30	−0,08	+0,81
Zurich	—	—	+15,92
Milan MIB 30	—	—	+21,05
Francfort Dax 30	2562,56	+0,90	+13,70
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−2,89
Madrid Ibex 35	—	—	+16,24
Amsterdam CBS	—	—	+17,44

Tirage du *Monde* daté mardi 25 juin 1996 : 459 928 exemplaires 1 - 3









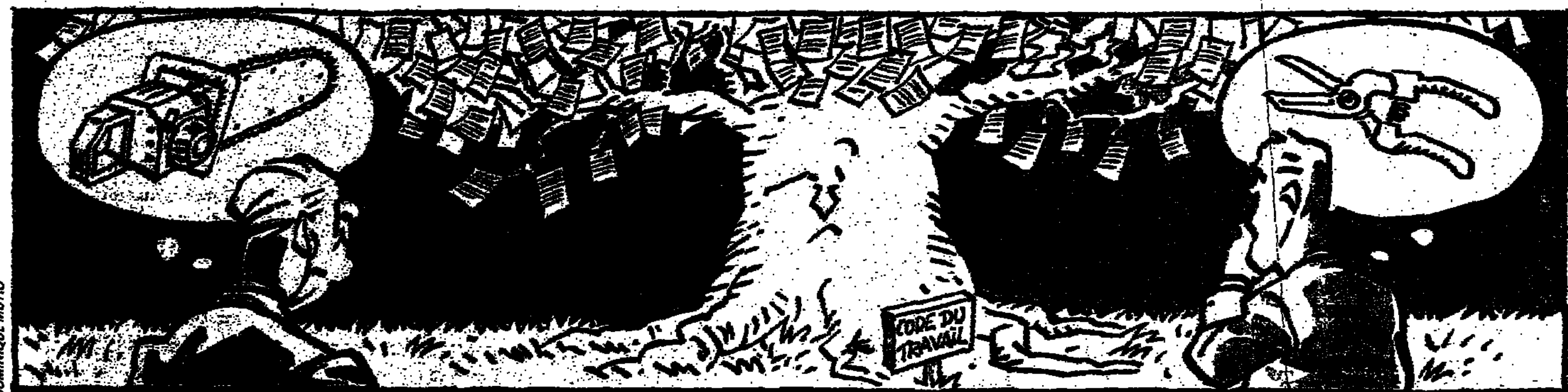


Le Monde des INITIATIVES

MERCREDI 26 JUIN 1996

EMPLOI





DOMINIQUE MUTIO

Le droit du travail en question

Les systèmes dérogatoires se multiplient pour compenser l'abus de réglementation. D'où la lourdeur de la législation actuelle

LE sujet est tellement grave qu'il ne faut ni l'éluder ni l'aborder sans d'infinies précautions, au risque de commettre des dégâts irréparables. Peut-on, oui ou non, envisager une révision du droit du travail, ce monstre de complexité dénoncé quasiment par tous ? Mais, *en même temps*, n'y a-t-il pas un danger à s'engager dans cette voie-là, ne serait-ce qu'en évoquant cette hypothèse ?

Dans une conception libérale, la question ne fait évidemment aucun doute, même si on évite de balayer tout le code du travail d'un revers de main. Chacun sait que, jugé trop lourd, trop rigide, le droit du travail ne peut pas pour autant disparaître totalement au nom de la souplesse et de la liberté, l'une et l'autre réclamées par les chefs d'entreprise qui mettent en avant les exigences de la gestion. On souhaite donc limiter son emprise à quelques règles de base, intangibles, et on entend lui substituer, alors, la capacité contractuelle des partenaires sociaux à négocier des conventions. Encore faudrait-il que, pour suivre ce raisonnement, de sérieux changements interviennent pour ne pas en rester au voeu pieux. La représentativité devrait d'abord être établie de part et d'autre. Ensuite, et sauf à considérer que le renard puisse être *libre dans un poulailler libre*, cela suppose que le syndicat puisse être puissant et responsable. Que l'application d'un accord soit réservé aux seuls adhérents, par exemple, faciliterait grandement cette évolution.

Toute autre solution d'inspiration libérale se révèle vite vaine ou illusoire. Ainsi que le démontre le précédent de la loi quinquennale de Michel Giraud, la simplification annoncée n'est pas toujours au rendez-vous de l'intervention des pouvoirs publics. Au contraire, même, puisque des voix perfides s'empressent de souligner que le code du travail s'est grossi de quelques centaines de pages pour faire place aux innovations introduites à cette occasion.

Mais, en parallèle, pareil imbroglio a permis l'apparition d'une critique différente qui n'émane pas que des milieux libéraux et se préoccupe davantage, justement, des conditions de la survie d'un droit du travail menacé autant par sa lourdeur que par son obsolescence. Car *tel est bien l'enjeu. A un moment* donné, trop de droit tue le droit ou, encore, précisément parce que l'ensemble des textes devient inutilisable ou contradictoire, se développe une pratique envahissante de la dérogation qui, à son tour, conduit à l'emphase réglementaire. Débordées, des entreprises, notamment des PME, se laissent glisser vers des pratiques qui instituent des espaces de non-droit tandis que la réalité du travail d'aujourd'hui échappe de plus en plus aux normes légalement fixées.

En conséquence, certains réclament un toilettage devenu nécessaire et se contenteraient d'une modernisation. D'autres, parmi lesquels il faut compter les syndicats, se veulent malgré tout prudents. S'ils comprennent le problème et admettent l'existence d'incohérences, ils craignent que la logique de la réforme se traduise dans les faits par une régression. Mais cela n'empêche pas de nombreux spécialistes de s'aventurer dans des réflexions *plus radicales, tout en mesurant* le risque et en reconnaissant la difficulté de l'exercice. Et c'est bien ce qui est nouveau.

Ainsi, deux petits groupes, l'un appelé « Démocratie et emploi », l'autre dit de l'Ecole normale de la magistrature (ENM), réuni à l'initiative de Michel Théry, s'efforçent d'imaginer une reconstruction qui tiendrait compte du nouveau rapport au travail et tenterait d'intégrer la question du chômage comme de l'exclusion. Hérité d'une autre époque, où le contrat de travail à durée indéterminée à temps plein régnait sans partage, le droit du travail maltraite de fait toutes les sous-catégories qui sont apparues depuis, constate Thierry Priestley, qui a participé à la rédaction du rapport Boissonnat et se trouve être à l'origine du concept de *« contrat d'activité »*, imaginé pour répondre à l'émergence du *« travail global »*.

Ces écoles de pensée et ces tentatives s'appuient ou s'inspirent toutes de l'imposant travail accompli par Alain Supiot, professeur de droit à l'université de Nantes. Le premier, dans un ouvrage remarqué (*Critique du droit du travail*, Presses universitaires de France, Paris, 1994), il avait commencé à s'interroger sur l'efficacité et le sens d'un droit qui a certes répondu progressivement aux besoins de la société industrielle du XIX[e] siècle, mais qui, s'il ne demeurait pas le reflet d'une société en *mouvement, pouvait devenir* sclérosant ou mortifère. Parce qu'il voulait en revenir à l'essentiel et qu'il ne pouvait pas être soupçonné de vouloir rogner le rôle du droit, il fut entendu au-delà des cercles de spécialistes, notamment parce qu'il assure, contre les idées admises, que le lien entre le niveau de protection juridique et la situation de l'emploi ne peut pas être démontré.

Son succès est dû au fait qu'il dépasse les habituels clivages et qu'il permet enfin d'avancer dans la voie de la réforme cohérente et soucieuse des équilibres. Le droit, principalement du travail, est aussi fonc*tion d'un rapport de forces et, sans* appui dans la réalité, ne protège pas longtemps les salariés. C'est pourquoi il ne peut se concevoir, ainsi que l'imaginent parfois des organisations syndicales, comme l'ultime voire l'unique rempart contre le chômage dès lors que les autres moyens de défense seraient anéantis. De la même manière, le droit ne saurait se réduire à un système d'autorégulation, tel que le revendiquent les libéraux. Dans les deux cas, il faut sortir de ce qu'il faut bien appeler une impasse.

Alain Lebaube

d o s s i e r

Lire pages II, III et IV

Le niveau de protection juridique n'aurait pas de corrélation avec l'état de l'emploi

Selon le juriste Alain Supiot, le droit ne serait que le reflet d'une société en mouvement. L'égalité entre les parties, la liberté professionnelle et le principe d'ordre public doivent être respectés

ALAIN SUPIOT n'est certainement pas un *provocateur. Pour autant*, ce professeur de droit à l'université de Nantes refuse le débat sur l'emploi tel qu'il est posé aujourd'hui. On réduit le sujet à l'alternative suivante, analyse-t-il : soit l'Etat intervient et continue, à défaut de combattre efficacement le chômage, à protéger certaines catégories de salariés ; soit il n'intervient plus, cédant alors aux pensées libérales qui imaginent encore que le « marché » de l'emploi a des vertus intrinsèques d'autorégulation. « *Tout cela est une mauvaise façon d'aborder la question*, insiste Alain Supiot. *Je pense, pour commencer, que la corrélation entre le niveau de protection juridique et l'état de l'emploi n'est pas démontrée.* » Et de rappeler que la France, par exemple, connaît un taux de chômage élevé malgré un droit du travail plutôt protecteur, tandis que, à l'inverse, aux Etats-Unis, où la déréglementation est forte, le chômage diminue grâce au nombre important de créations d'emplois.

RENVERSER LES PERSPECTIVES

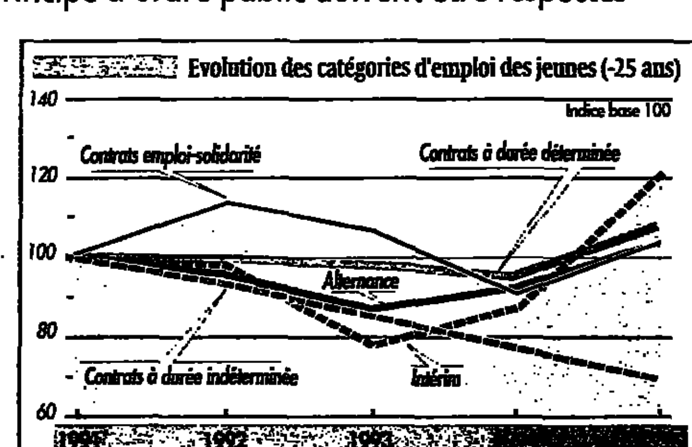
Que penser, ensuite, des modes d'intervention de l'Etat tels qu'ils existent en France depuis une bonne vingtaine d'années ? Le bilan, d'après le juriste, n'est guère enthousiasmant. Trois méthodes perdurent, explique-t-il, sans qu'aucune n'ait fait ses preuves. La « subvention à l'emploi » – type CIE –, dont on connaît les effets pervers et à laquelle plus personne ne croit. La « renonciation à l'emploi », qui, à travers des mesures d'âge, des congés parentaux, des retours au pays, vise à diminuer le nombre des actifs en place. Et enfin le « partage de l'emploi », sur lequel se focalisent beaucoup d'espoirs que les résultats concrets (développement du temps partiel chez les salariés les plus fragilisés, etc.) viennent plutôt contrecarrer. « *Bref*, résume Alain Supiot, *nous sommes dans l'impasse.* » Et ce d'autant plus, selon lui, que jusqu'à maintenant tous les statuts sociaux se sont articulés autour d'une seule référence : l'emploi salarié à plein temps, modèle qui a fonctionné pendant de nombreuses années, mais qui correspond à une forme historique particulière, celle des sociétés industrielles du XIXe siècle. « *Du coup, le contrat de travail, bien qu'il ait servi à réintroduire les droits de la personne dans la prestation de son travail, a véhiculé à son tour une conception purement abstraite et quantitative du travail qui semble aujourd'hui dépassée par l'histoire.* »

Alain Supiot ne se pose pas en défenseur inconditionnel de l'emploi salarié à plein temps à vie, qu'il assimile « *à une subordination complète peu motivante finalement* ». A bien y réfléchir, il préfère penser en termes de « *vie de travail* » où des allers et retours entre différentes activités (salariées, bénévoles, formatrices, etc.) seraient possibles, à condition de ne pas risquer des plongeons dans la précarité. Bien sûr, il reconnaît volontiers « *tâtonner* » quand il évoque les pistes possibles, mais, ajoute-t-il vite : « *Le droit est le reflet d'une société en mouvement. S'il se contente de collecter des choses inertes, sans préfigurer des scénarios d'avenir possible, il devient mortifère.* »

Or, Alain Supiot entend bien redonner au système juridique la place qu'il mérite au sein du débat sur l'emploi. « *Renversons les perspectives. Pour instituer des marchés (que ce soit celui de l'emploi, de l'environnement ou de la monnaie), il faut nécessairement recourir à des fictions, donc à du droit. La forme la plus propice à un échange sur un marché, c'est le contrat dont nous devons à tout prix refaire vivre les trois règles de base : l'égalité entre les parties, la liberté professionnelle et le principe d'ordre public.* » D'ores et déjà, il pense à plusieurs réflexions concrètes possibles. Pour la question, par exemple, de l'égalité entre les parties, il s'agit selon lui de s'assurer que tous les intervenants possibles sur le marché disposent des mêmes chances. « *Or*, remarque Alain Supiot, *ce n'est pas le cas aujourd'hui. Prenons les employeurs entre eux. Ils participent tous à l'entretien et à la reproduction de la force de travail. Mais certains se comportent mal, embauchent et jettent les salariés comme des Kleenex sans en être pénalisés d'aucune façon, puisque le mécanisme de mutualisation de l'assurance-chômage amortit les chocs.* » Alain Supiot imagine donc des mécanismes de responsabilisation qui feraient cotiser plus cher un employeur abonné aux licenciements à répétition. Lorsqu'il réfléchit à l'égalité entre employeurs et salariés, il imagine redonner vie au contre-pouvoir syndical, qui s'effrite de plus en plus, laissant le champ libre au patronat. Ce dernier, en jouant sur la division, réussit à obtenir des accords signés par des organisations minoritaires, donc non véritablement représentatives.

Alain Supiot jugerait intéressant d'introduire le « principe majoritaire » dans la négociation collective. Ne pourraient avaliser un projet patronal que les syndicats, porte-parole des plus nombreux. Deux pistes parmi beaucoup d'autres. Alain Supiot croit au droit, à la fois lieu d'utopie et force de proposition. Et il entend bien le prouver.

Marie-Béatrice Baudet



Les CDI représentent 1,7 million d'emplois en mars 1995, soit 60 % de l'emploi total des jeunes contre près de 75 % quatre ans auparavant.

Syndicats et inspecteurs du travail sur la réserve

Les premiers jouent la prudence. Les seconds s'élèvent contre une pseudo-rigidité

LES syndicats et les inspecteurs du travail acceptent-ils l'idée même de réviser le droit social ? Les avis sont partagés. Il y a ceux qui, comme cet inspecteur du travail, estime que, « *si l'on entre dans un tel débat, on risque d'en ressortir tout nus, compte tenu de la nature de la majorité parlementaire actuelle* ».

Côté syndicats, il y a ceux qui jouent la prudence extrême. Contre toute attente, la CFDT refuse même d'aborder le sujet, alors qu'elle sait être en pointe pour proposer des aménagements du droit, comme on a pu le voir dans l'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995 sur la négociation dans les PME dont la transposition législative, décriée par FO et la CGT ainsi que par l'inspection du travail, est en discussion au Parlement.

« *Nous n'avons pas réfléchi précisément à la question de la révision du droit du travail* », qui cependant sera débattue « *à la rentrée* », en interne, se contente d'indiquer la CFDT. FO estime que, « *plutôt qu'une révision du droit du travail, c'est une application plus rigoureuse des principes d'ordre public* » qu'il convient de développer. Ses propositions rejoignent en certains points celles de la CGT : abaissement du seuil de cinquante salariés pour la désignation des délégués syndicaux, prééminence de la négociation de branche sur la négociation d'entreprise, et contrôle de la légitimité des licenciements avant qu'ils soient prononcés devant les tribunaux.

Le salarié, qu'il soit en contrat à durée déterminée, indéterminée ou intérimaire, doit disposer d'un « *droit de recours suspensif* » de la rupture de son contrat de travail, afin que l'affaire puisse être examinée par le juge ou par l'autorité administrative, complète Pascal Rennes, du service juridique de la CGT. Cette formule qui, assure-t-il, « *existe dans d'autres pays, notamment en Espagne* », se justifie, selon lui, par l'« *irresponsabilité sociale* » des employeurs.

Et de souligner que, curieusement, ce ne sont pas les textes qui prennent le plus de place dans le Code, comme ceux sur la formation professionnelle, qui gênent le plus les employeurs. « *En fait, les textes qualifiés de rigides sont les plus simples et les plus efficaces. C'est l'obligation pour l'employeur de demander une autorisation administrative pour licencier les salariés protégés. C'est le contenu des plans sociaux. C'est le SMIC.* »

Les inspecteurs du travail s'insurgent, eux aussi, contre ceux qui mettent en avant la rigidité du droit. « *C'est tout simplement la suppression du droit qu'ils demandent*, proteste Bruno Escalère, inspecteur en région parisienne et membre du conseil d'administration de l'association Villermé. *Un droit qui ne serait pas rigide serait-il encore un droit ? Certes, le droit peut ralentir l'évolution de la société, mais c'est, de manière très saine, pour éviter les abus.* »

La rigidité, « *c'est un argument un peu facile* », ajoute Marianne Richard-Molard, inspectrice à Bordeaux, et ex-présidente de l'association Villermé : « *Il faut trouver en quelque sorte un bouc émissaire au problème du chômage. Mais l'on a déjà beaucoup donné de souplesse* [aux règles], *y compris par la réduction du coût du travail, au travers des innombrables formes de contrats aidés. Le problème, c'est le maquis de ces formes d'aides et peut-être aussi le fait que, à force d'avoir prévu des dérogations au droit, on ne s'y retrouve plus.* »

REDONNER UNE COHÉRENCE

En outre, pour critiquer le code du travail, il faut le connaître : « *J'ai contrôlé une entreprise dont les salariés ont 30 à 150 jours de récupération à prendre en raison de samedis travaillés. L'employeur m'a dit qu'il ne voulait pas payer une seule heure supplémentaire. Je lui ai proposé soit de faire une remise à plat complète de la situation avec le représentant du personnel, soit que l'on s'explique devant les tribunaux* ». Morale de l'histoire : « *1. L'employeur ne se pose des questions qu'au moment où il a un problème avec l'inspection du travail. 2. Il n'a pas lu le Code, car celui-ci prévoit, dans le cas d'une négociation, de pouvoir opter pour le paiement ou pour la récupération des heures supplémentaires.* »

Les inspecteurs admettent cependant qu'il faut réviser le Code, mais pour lui « *redonner une cohérence, car la superposition de textes l'a transformé en dentelle dans certains cas* », comme le dit une inspectrice parisienne. Il faudrait revoir, par exemple, la cohérence des champs d'application des textes, ou encore celle des sanctions en cas d'infraction. « *Sur le plan pénal*, poursuit cette inspectrice, *la gravité des sanctions n'est pas liée à la gravité des infractions, mais à l'âge du texte.* » Ce qui n'est pas d'une grande logique.

Autre incohérence : si un tribunal juge qu'un salarié a été licencié pour fait de grève – ce qui est interdit –, son licenciement est annulé par le juge et l'intéressé est réintégré dans l'entreprise. En revanche, s'il est licencié pour avoir usé de son « *droit de retrait* » parce que sa vie ou sa santé était en danger, il n'obtiendra que des dommages-intérêts.

Les inspecteurs avancent également des propositions concrètes. Concernant la protection des travailleurs indépendants, par exemple. « *Pourquoi le droit du travail ne concerne-t-il que ceux qui ont un rapport de subordination juridique avec une entreprise et pas ceux qui ont un rapport économique ?* », lance Marianne Richard-Molard.

Mais, avant toute chose, « *il faut probablement faire un travail d'identification des droits fondamentaux*, estime Marianne Richard-Molard. *Après, on pourra redéfinir ce qui peut faire l'objet d'aménagements ou pas* ».

Francine Aizicovici



Faut-il favoriser la négociation collective ?

TROP rigide, trop complexe, trop abstrait, tel est le visage du droit du travail français selon Jean-Claude Javillier et Bernard Teyssié, tous deux professeurs d'obédience libérale à l'université Panthéon-Assas (Paris-II). Le remède ? Moins de lois et plus d'autonomie des partenaires sociaux, répondent en chœur les deux professeurs, même s'ils ont une position bien spécifique sur certains points.

Citant le Danemark en exemple « *où à peine dix lois existent, le reste relevant de la négociation collective* », Bernard Teyssié estime que la norme contractuelle doit progressivement prendre le pas sur la loi qui, elle, ne s'appliquerait qu'en cas de vide juridique laissé par les partenaires sociaux. « *C'est la condition pour restaurer la productivité des entreprises, érodée en grande partie par les contraintes juridiques* », précise-t-il. Ce qui revient à *inverser la hiérarchie des normes* : en droit français la convention collective doit en effet être conforme à la loi et ne peut y déroger que dans un sens plus favorable aux salariés. C'est l'ordre public social. Depuis 1982 toutefois, le législateur autorise les partenaires sociaux à retenir une norme moins favorable aux salariés, mais seulement dans le domaine de la durée et de l'aménagement du temps de travail. C'est l'ordre public dérogatoire.

Proposer un droit de plus en plus contractuel, n'est-ce pas ouvrir davantage la porte aux dérogations ? Cela ne fait aucun doute pour Bernard Teyssié : « *Il est clair que le social dépend de l'économique. En période de croissance les acquis sociaux sont économiquement acceptables : c'est le schéma de la France pendant les « trente glorieuses ». Mais que l'économie vienne à se dégrader, et aucun acquis social ne peut résister* », assure-t-il. Jean-Claude Javillier est plus nuancé : la loi devrait se borner à fixer des objectifs et laisser aux partenaires sociaux plus de liberté pour les atteindre. Mais de là à ce que la norme négociée se substitue à la loi... « *Ce serait envisageable si des relations sociales matures se développaient, mais cela ne semble pas être encore le cas aujourd'hui* », observe-t-il.

C'est bien là que le bât blesse : n'est-ce pas illusoire de prôner l'autonomie des partenaires sociaux dans un pays comme la France où les syndicats, tant du côté patronal que des salariés, connaissent une crise de représentativité ? Car si Bernard Teyssié vante le modèle danois, il oublie de dire que le taux de syndicalisation dans ce pays est de 90 % ! En résumé, pour négocier il faut être deux. A moins d'admettre que d'autres acteurs que les délégués syndicaux – seuls habilités jusqu'à présent à signer un accord collectif – puissent négocier. C'est effectivement la voie choisie par les deux professeurs : leur constat est que les élus du personnel s'avèrent souvent des acteurs plus légitimes que le délégué syndical, désigné par sa centrale et non pas élu.

« *Aux Etats-Unis, les acteurs de la négociation sont des syndicats élus, ce qui donne certainement davantage de poids aux accords* », poursuit Jean-Claude Javillier, qui se défend aussitôt de vouloir importer le modèle anglo-saxon. Bernard Teyssié estime que, au-delà de la possibilité de négocier avec les instances élues, il faudrait pouvoir consulter directement le personnel par référendum, par exemple sur la question de l'aménagement du temps de travail. Reste à savoir si les salariés ont le pouvoir de dire non à l'employeur en période de crise. A cet égard l'exemple du groupe Fiat est éclairant. En 1994, le constructeur automobile italien a consulté le personnel par référendum pour banaliser le travail du samedi dans un établissement. Devant la menace d'une délocalisation les salariés se sont finalement « *déclarés favorables* »...

En France, un projet de loi sur la négociation collective (qui sera examiné à la rentrée 1996) vise à mettre en œuvre l'accord national interprofessionnel du 31 octobre 1995. Celui-ci prévoit que des accords collectifs pourront être signés dans des entreprises dépourvues de délégués syndicaux, soit par un délégué du personnel – sous réserve de la validation de l'accord par une commission paritaire de branche –, soit par un salarié mandaté par un syndicat extérieur. Certains considèrent cette modification de la loi comme une régression sociale. Bernard Teyssié déplore, quant à lui, l'idée d'un contrôle *a posteriori* par la commission paritaire de branche : « *Le risque est que l'accord soit systématiquement remis en cause pour des raisons idéologiques alors qu'il a été négocié en fonction des réalités économiques et sociales. Il vaudrait mieux instaurer un contrôle en amont.* »

Clarisse Fabre

La loi quinquennale n'a pas simplifié la tâche des entreprises

MICHEL GIRAUD affichait une ambition forte pour la loi quinquennale : simplifier les démarches et procédures dans les entreprises. Cette loi semble cependant avoir davantage compliqué le droit social qu'elle ne l'a simplifié. En matière d'aménagement du temps de travail notamment, deux nouveaux mécanismes sont venus s'ajouter à ceux déjà existants : le système d'annualisation dit « modulation de type III » et le temps partiel annualisé. La multiplication des dispositifs répond, certes, aux besoins de flexibilité accrus des entreprises. Mais qui dit flexibilité dit instauration de règles d'exception et de dérogations. Résultat : « l'opacité » du code du travail s'accroît et les employeurs finissent par s'y perdre. Selon des travaux en cours de réalisation pour la commission administrative d'évaluation de la loi quinquennale (qui seront disponibles à l'automne), les responsables d'entreprises disent ne pas comprendre les philosophies qui sous-tendent les différents cadres réglementaires. Et ils affirment ne pas toujours savoir si leurs aménagements s'inscrivent bien dans le respect du droit du travail.

« *Il faut aujourd'hui une expertise considérable pour maîtriser les différents dispositifs existants. Les PME sont de plus en plus dans le non-droit* », s'inquiète Jacques Freyssinet, directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). Cette complexité pose en effet d'autant plus de problèmes que dans l'entreprise personne n'est à même de poser des garde-fous. Souvent plusieurs modes d'aménagement coexistent, chacun ne concernant qu'une partie du personnel. Leur mise en place passe dans de nombreux cas par une négociation individuelle dans le cadre du contrat de travail et non collective. « *Or ce que gagnent les salariés par la baisse de leur temps de travail ne compense pas ce qu'ils perdent côté qualité de vie et conditions de travail*, note un expert. *La définition d'un socle minimal en termes de garantie pour les salariés serait nécessaire. Cela manque.* »

AMÉNAGEMENTS

Les inspecteurs du travail quant à eux ne cachent pas leur malaise face à une telle réalité. La diversité des aménagements possibles est telle aujourd'hui qu'il leur devient difficile d'en contrôler l'application. « *Nous nous retrouvons de plus en plus en face de situations hybrides*, souligne l'un d'entre eux, Bernard Grassi, qui travaille en Loire-Atlantique. *Nous-mêmes nous ne discernons pas la justification des trois types de modulation*. » Celui-ci fait d'ailleurs le même constat que Jacques Freyssinet : le choix d'un des trois niveaux de modulation (chacun étant soumis à des règles différentes) est avant tout fonction du rapport de forces dans l'entreprise.

Pour Jacques Freyssinet, il serait préférable d'établir des règles simples au niveau national renvoyant à la négociation. A titre d'exemple, au lieu d'avoir trois mécanismes de modulation plus deux camouflés (le repos compensateur et le temps partiel annualisé) deux suffiraient : un de faible amplitude soumis à la négociation d'entreprise et le second soumis à un accord de branche étendu.

Autre grand thème abordé par la *loi quinquennale* : la représentation des salariés. Là encore de nouvelles dispositions ont vu le jour. Celles-ci semblent cependant n'avoir qu'un impact limité au regard de leur objectif premier – l'allègement des coûts de la représentation – si l'on en croit les premières conclusions des travaux réalisés par la commission de développement de la loi quinquennale. Selon celle-ci, la création d'une délégation unique simplifie les obligations des entreprises, mais ces dernières n'attendaient pas de pouvoir ainsi réduire leurs coûts de représentation. Même si cela le leur permet parfois. Dans les faits, ces coûts n'ont que très légèrement baissé. Et les employeurs estiment, comme les représentants du personnel, que ces dispositions n'ont pas d'effet sur la négociation.

En ce qui concerne la délivrance des informations économiques, la loi substitue, dans les entreprises de moins de trois cents salariés, aux quatre rapports écrits annuels et aux trois communications prévues jusqu'alors, un rapport annuel unique tout en étoffant la liste des informations exigées. « *La loi modifie et rend plus pointilleuses les dispositions existantes, et ce inutilement* », déplore Bernard Grassi.

Laetitia Van Eeckhout

dicats et inspecteurs
travail sur la réserve

prises



DOMINIQUE MUTIO

Des spécialistes plaident pour une refonte radicale du droit social

Le rapport Boissonnat propose de rebâtir le cadre institutionnel et légal du travail. D'autres groupes ont engagé des réflexions similaires

APPLIQUÉE au droit social, la formule de Thierry Priestley, directeur de la formation, de l'insertion professionnelle et du développement local au ministère du travail, est sans appel : *« Trop de droit, trop souvent réformé, tue le droit. »* L'homme qui fut aussi rapporteur de la commission du Plan présidée par Jean Boissonnat dresse un tableau sévère de l'état actuel du droit du travail, fruit des aménagements successifs apportés au cours des vingt dernières années : *« Obésité réglementaire, complexité, instabilité, rigidités rémanentes et excès d'étatisme pour les uns ; affaiblissement et dévoiement de son contenu social conduisant à la précarité, à l'insécurité juridique et au développement des inégalités pour les autres. »*

« A trop multiplier les exceptions et les entorses aux grands principes du droit du travail, on finit par faire disparaître la référence à la norme », renchérit Michel Théry, inspecteur du travail chargé de mission au service des affaires sociales du commissariat général au Plan. Résultat : *« Le droit social français est devenu un droit technicien et gestionnaire, à défaut d'être un droit de référence »*, estime-t-il, lui qui anime justement un groupe de réflexion sur le sujet à l'Ecole nationale de la magistrature (ENM). Complexité, illisibilité du droit du travail et, par voie de conséquence, inefficacité sont les griefs qui reviennent le plus souvent dans l'appréciation des juristes. Beaucoup fustigent aussi l'échec des dispositifs spécifiquement mis en place pour lutter contre le chômage, objectif au nom duquel ont été accumulés nombre de *« sous-catégories de contrats de travail »* (TUC, CES, CIE...), pour reprendre la formule de Thierry Priestley.

Rançon des innovations technologiques et de la mondialisation de l'économie, *« les représentations du travail, forgées dans les années 30 et formalisées au sortir de la deuxième guerre mondiale, ne fonctionnent plus »*, constate Thierry Priestley. Les mutations professionnelles observées depuis une dizaine d'années sont si importantes qu'elles remettent complètement en cause le contrat de travail (que la jurisprudence définit par un *« lien de subordination juridique »*) tel que chacun se le représente communément. Symptomatique du décalage avec la réalité est à cet égard l'article L 212-4 du code du travail, qui stipule que le *« travail effectif »* permettant de déterminer le salaire exclut *« le temps nécessaire à l'habillage et au casse-croûte ainsi que les périodes d'inaction dans les industries et commerces déterminés par la loi »*. Digne des *Temps modernes*, cette conception du temps de travail, qui renvoie à l'ouvrier à la chaîne, est évidemment dépassée aujourd'hui, dans une société où les actifs employés du tertiaire sont de plus en plus nombreux.

> « Obésité réglementaire, complexité, rigidités rémanentes et excès d'étatisme... »

A la dématérialisation du travail (au labeur physique se substituent de plus en plus souvent des tâches effectuées sur écran d'ordinateur) correspond un engagement plus important du salarié, en termes d'initiative et de responsabilité. Même la notion de temps de travail, qui mêle désormais fréquemment production, périodes de formation, voire démarches privées (communications téléphoniques...) ou activités sportives, se fait de plus en plus floue. Parallèlement, contrat de travail et salariat, qui furent longtemps l'apanage des classes laborieuses, ont progressivement gagné toutes les catégories socioprofessionnelles, jusque et y compris les chefs d'entreprise. Paradoxalement, dans le même temps, souligne Thierry Priestley, *« de plus en plus d'ouvriers faiblement qualifiés sont chassés du salariat par le chômage et le développement du travail indépendant, pas toujours légal »*. Et de citer, à titre d'exemple, le recours au « tâcheronnage » (travail à la tâche), en marge du droit du travail, pour l'exécution des missions les moins qualifiées dans le bâtiment.

NOUVEAU RAPPORT AU TRAVAIL

Si tous les analystes s'accordent à reconnaître à l'activité salariée sa vertu d'intégration sociale, ils sont aussi nombreux, qu'il s'agisse de Thierry Priestley ou de Michel Théry, à plaider pour l'instauration d'un nouveau *« rapport au travail »* qui, tout en prenant en compte le besoin d'autonomie des salariés, imposerait une meilleure organisation des activités de chacun (professionnelles mais aussi sociales, familiales...). L'objectif étant de passer du « travail marchandise » (où le salaire est calculé en fonction des heures de labeur), au sens d'Alain Supiot, à la notion de « travail global » (selon la terminologie de Thierry Priestley) qui s'inscrirait dans un champ d'activités plus général.

C'est précisément le sens du rapport Boissonnat : rendu public le 5 octobre 1995, ce document ambitionne de *« rebâtir à neuf le cadre institutionnel et légal du travail »* et préconise une réforme en profondeur du droit social. Il s'agirait en fait de superposer au contrat de travail classique un *« contrat d'activité »* qui lierait chaque actif à *« un collectif comprenant un réseau d'entreprises librement constitué et d'autres acteurs économiques, publics ou privés »* (collectivités locales, écoles, universités, associations...). Clé de voûte d'une économie *« recentrée sur la personne »*, ce contrat, conclu pour cinq ans, inclurait à la fois contrats de travail, périodes de formation et congés d'utilité sociale (réservés à des activités associatives ou à l'éducation des enfants...).

Outre qu'il faciliterait la mobilité professionnelle des salariés tout en répondant mieux aux impératifs de flexibilité des entreprises, le contrat d'activité contribuerait aussi à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, surtout dans un pays qui *« souffre d'un ostracisme anti-jeunes violent »*, selon la formule employée par Michel Théry au cours d'un débat à l'ENM. Il est vrai qu'en France le taux de chômage des jeunes actifs est deux fois plus élevé que celui des adultes. L'entrée sur le marché du travail est particulièrement délicate : ainsi, sur 750 000 individus qui sortent du système scolaire chaque année, 100 000 seulement trouvent un emploi sans aide publique, 250 000 commencent leur vie professionnelle par un stage, 200 000 par un contrat d'apprentissage ou de qualification... et 200 000 se retrouvent à l'ANPE.

Quant à tous ceux qui reprochent au rapport Boissonnat le caractère relativement abstrait des pistes qu'il explore, Thierry Priestley répondait, dès décembre dernier, dans la revue *Droit social* : *« La commission du Plan n'avait pas la capacité de construire minutieusement la "quincaillerie" juridique de ses propositions et n'a jamais prétendu le faire. »* Michel Théry précise toutefois qu'un séminaire sera prochainement mis en place par le Plan afin de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour concrétiser le concept de *« contrat d'activité »*.

Si, finalement, l'idée d'une *« refonte radicale »*, dans le sens d'une simplification, du droit social fait peu ou prou l'unanimité, Thierry Priestley lance toutefois cette mise en garde : *« Attention à ne pas jeter aux oubliettes tous les acquis. S'il faut réformer le code du travail, c'est pour porter plus loin les conquêtes sociales ou, à tout le moins, pour les préserver. »*

Philippe Baverel

Points-clés

- **Origine.** La malédiction divine : *« C'est à force de peine que tu tireras du sol ta nourriture tous les jours de ta vie... C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain »*, met en évidence l'ambivalence du mot « travail ».
Il évoque à la fois la peine, la contrainte et l'acte créateur qui permet à l'homme de s'accomplir.
- **Etymologie.** Le mot « travail » tire ses racines du latin *trepalium* (instrument fait de trois pieux où l'on attachait les animaux pour les ferrer) puis, par la suite, instrument de torture.
- **Histoire.** Jusqu'au XVIIIe siècle, le mot « travail » n'est employé que pour désigner les activités serviles.
Au XIXe siècle, le travail est valorisé, tant par les philosophes allemands et français que par les théoriciens politiques.

Un nécessaire toilettage du code du travail

Tiennot Grumbach et Gilles Bélier, avocats, plaident pour une modernisation des textes

COMPLEXE, le code du travail ? Rares sont ceux qui, aujourd'hui, ne dénoncent pas la lourdeur de l'actuelle codification du droit du travail. C'est le cas notamment d'un grand nombre d'avocats, dont ce code est pourtant la spécialité. Et c'est même sans doute parce qu'il s'agit précisément de leur spécialité qu'ils sont les premiers à reconnaître que le fameux code rouge aurait bien besoin d'un petit *« toilettage »*.

« Contrairement au code civil, le code du travail s'est construit peu à peu par une accumulation de textes, souligne Gilles Bélier, avocat en droit du travail spécialisé dans la défense des employeurs. *Il serait sans aucun doute utile de le ramener à un socle plus clair d'articles fondamentaux. »*

Un constat partagé par Tiennot Grumbach, avocat en droit du travail et spécialisé dans la défense des salariés : *« Depuis que je fais du droit, la révision du code est un thème récurrent, scandé tous les cinq ans*, précise-t-il. *Au fond, par sa nature même, le droit social n'est-il pas tout le temps à réviser ? »* Certes, par définition, le droit social relève bien d'une *« législation permanente et par étapes »* qui suit l'évolution de la conjoncture économique et sociale. Mais il semble bien, tout de même, qu'à l'occasion du caractère structurel révélé par la crise, la pression se fasse plus forte sur ce que certains dénoncent comme les trop grandes *« rigidités »* du code. *« En réalité, le droit social français n'est pas trop rigide*, rétorque Gilles Bélier. *Il possède même des souplesses qui sont insuffisamment utilisées et négociées »*. N'est-ce pas, au fond, la faiblesse même de la négociation collective qui conduit le législateur à multiplier les textes ?

Toujours est-il qu'une telle révision n'est pas sans prêter le flanc à *« une logique trop libérale et une volonté de déréglementation tous azimuts »*, poursuit Gilles Bélier.

« Depuis quelques années, les patrons découvrent qu'ils ont des responsabilités dans la gestion des entreprises, explique de son côté Tiennot Grumbach. *Auparavant, l'Etat jouait un tel rôle dans la régulation sociale que les patrons n'avaient de cesse de le solliciter. Aujourd'hui, ils sont obligés de se rendre compte que le système libéral ne leur fournit pas que des avantages »*. Contestation de tel ou tel licenciement, annulation de tel ou tel plan social : il est vrai que le contrôle des juges, en vertu des principes généraux du droit, se révèle parfois moins conciliant que ne pouvait l'être un ministre face à la décision d'un inspecteur du travail.

LICENCIEMENTS FRAUDULEUX

« Le système juridique actuel donne aux juges un pouvoir plus transparent que le contrôle administratif, poursuit Tiennot Grumbach. *C'est pourquoi les employeurs se plaignent d'une insécurité juridique et judiciaire qui n'est, d'ailleurs, qu'une conséquence de la libéralisation. »*

Résultat : nombreux sont les employeurs à souhaiter aujourd'hui une révision du code du travail dans un sens qui, bien sûr, fournirait plus de latitude de gestion et plus de flexibilité. *« Pourquoi les employeurs ne seraient-ils pas jugés directement responsables des erreurs de gestion qui les conduisent à faire des licenciements ? »*, s'interroge Tiennot Grumbach. Il est vrai que la question qui sous-tend celle de la révision du code est bien celle-ci : quel est l'objectif de cette modernisation des textes ? Autrement dit, qui veut-on protéger ? S'agit-il d'offrir plus de flexibilité aux employeurs ou de défendre l'emploi ? Certains diront que le second objectif dépend du premier. Mais la flexibilité accrue n'a-t-elle pas déjà suffisamment fait la preuve qu'elle était avant tout – et massivement – destructrice d'emplois ?

« Le licenciement est devenu un mode banal de régulation, souligne Tiennot Grumbach. *Et il existe aujourd'hui un nombre scandaleux de licenciements économiques frauduleux. »* Prenons le cas de la « nullité de licenciement » décrit dans le code du travail. Il devrait théoriquement permettre de réintégrer des salariés licenciés abusivement. *« Dans la pratique, nous n'arrivons pas à protéger les salariés qui, en droit, devraient l'être et à obtenir leur réintégration*, poursuit Tiennot Grumbach. *Voilà un élément de défense de l'emploi qui pourrait effectivement donner lieu à une révision du code... »*

Olivier Piot

L e c t u r e s

Campagne active

L'EMPLOI RURAL – UNE VITALITÉ CACHÉE
sous la direction de Nicole Mathieu.
L'Harmattan, 186 p., 110 F.

NOS campagnes se dépeuplent, on le sait : *« Actuellement il disparaît dans l'agriculture française environ trente mille actifs (à temps partiel ou total) par an. »* Devons-nous nous contenter de sortir nos mouchoirs pour pleurer sur cette triste réalité ? En tout cas, ce n'est pas l'option des chercheurs du CNRS qui affirment ici que l'espace rural peut être créateur d'emplois. Ils appuient cette conviction sur la remise en cause du modèle agricole productiviste au profit de circuits courts de commercialisation, de productions axées sur la qualité, *« potentiellement créateurs de valeur ajoutée et donc de travail »*.

Quant à l'arrivée en zone rurale et de montagne d'urbains motivés par un projet d'activité et de vie, elle n'est pas à dédaigner car elle contribue à révéler de nouveaux créneaux. Ces *« marchés interstitiels possibles à la périphérie du marché dominant »* doivent être consolidés. Mais tout cela suppose une révision des politiques publiques *« après près de vingt ans d'interventions totalement inefficaces par rapport aux objectifs affichés »*.

Emplois agricoles, mais aussi liés au tourisme, à la culture, à l'environnement, aux services : la palette des possibilités est large. Encore faut-il réaliser une synergie difficile *« entre les stratégies individuelles, familiales et collectives »*. Et aussi repérer davantage *« les dynamiques d'emploi des territoires au niveau le plus fin »*, s'interroger sur la fiabilité des normes de travail et de production issues de l'industrie, en partie inadaptées et souvent contournées.

C'est à un effort d'imagination, à un dépoussiérage du cadre institutionnel qu'en appelle ce livre. Et on se dit que ce serait tout aussi nécessaire à la ville qu'aux champs.

Daniel Urbain

c o m p é t e n c e s

Képis sauvés pour cause de savoir-faire

Pour défendre leur usine de « coiffures d'uniformes », les brodeuses de Sainte-Pazanne ont livré combat

IL y a des jours qui, à Sainte-Pazanne, électrisent plus que d'autres. Le 14 juillet, par exemple, la sainte Barbe, fête des pompiers, ou, encore la sainte Geneviève, qui honore les gendarmes. Bref, dès que des militaires paradent, képis et casquettes au vent, la petite ville du pays de Retz, coincée entre Nantes et Pornic, relève la tête. Avec raison. Dans ce bourg de 3 000 habitants se cache une entreprise que les rares connaisseurs n'hésitent pas à qualifier d'*« intérêt national »*. Elle appartient au club très fermé (on en compte deux autres membres en France) des fabricants de « coiffures d'uniformes ». Si on regarde son arbre généalogique, on lui trouve un cousinage avec l'ancienne Manufacture royale de Châteauroux. Il ne faut donc pas s'étonner de croiser sur la route, entre l'aéroport de Nantes et Sainte-Pazanne, des têtes galonnées, françaises ou étrangères. Messieurs les généraux viennent faire des essayages, annoncer les commandes et surtout admirer l'art des brodeuses à la main qui tressent les fils d'argent, conduisent le fil d'or, donnent vie aux feuilles et palmes qui récompensent les carrières les plus brillantes. Le képi d'un général français de gendarmerie représente, rien qu'en broderie, quarante heures de travail. Une journée entière est nécessaire pour réaliser à la main un shako de saint-cyrien orné de sa plume de casoar. Déjà plus de mille modèles différents réalisés : du bicorne de polytechnicien à la casquette de la musique de la garde gabonaise. Un savoir-faire remarquable, une usine élevée au rang de musée. Et qui a failli disparaître parce que les lois économiques en avaient ainsi décidé.

CLIENTS FIDÈLES

Aujourd'hui l'établissement de Sainte-Pazanne fait partie du groupe Balsan, dont le vaisseau amiral est l'usine de Déols près de Châteauroux qui fabrique, elle, des uniformes. L'ensemble est depuis le 1er janvier dernier la propriété de Lucien Devaux, un magnat du textile. Mais, jusqu'à fin 1995, Sainte-Pazanne et Déols portaient la griffe Bidermann-Uniformes. Et c'est sous ce règne, un de plus parmi l'histoire mouvementée de cette vieille maison, que le pire menaça d'arriver. La crise débute au printemps 1993. Les deux cent vingt salariés de Bidermann-Uniformes qui travaillent sur le site de Sainte-Pazanne – et qui fabriquent alors la totalité du vestiaire militaire (vêtements et coiffures) – apprennent *« avec surprise »* que l'usine doit fermer. Seule l'activité couvre-chefs (soixante-quinze personnes) pourrait être partiellement sauvée, à condition d'accepter une délocalisation à Déols, à 400 kilomètres de là.

Localement, l'annonce ne mobilise pas les foules. Pour les autorités régionales c'est un dossier de plus à traiter dans un bassin d'emploi déjà marqué par de nombreuses fermetures. La résistance des syndicats CGT et CFDT, quelques défilés dans les rues de la ville n'y changent rien. La cause aurait été entendue s'il n'y avait pas eu ce sacré savoir-faire. La direction de l'époque s'était imaginée en récupérer une belle partie en rapatriant à Déols la responsable de fabrication, Carmina Lombardi (vingt-cinq ans de métier) et une partie des ouvrières. Première erreur. Carmina Lombardi va résister aux offres alléchantes qui lui sont faites. *« On ne quitte pas un navire comme cela*, redit-elle aujourd'hui. *Je ne me voyais pas partir en sauvant ma tête et en laissant les autres sur le tapis. »* Elle est donc licenciée avec l'ensemble du personnel.

LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

Bidermann-Uniformes pense pouvoir poursuivre malgré tout la production à Déols ou ailleurs. Deuxième erreur. Les essais réalisés ne sont pas à la hauteur : *« Il faut au moins deux ans de formation pour réussir un travail correct*, rappelle simplement la brodeuse. *L'entreprise n'avait pas pensé en ces termes-là. »* Les clients les plus fidèles (l'armée de l'air, la garde républicaine, Polytechnique, Saint-Cyr, etc.) commencent alors à s'inquiéter de la situation, font pression pour que le niveau de qualité soit maintenu. Bidermann-Uniformes n'a pas d'autre solution que de rappeler à l'usine, en CDD de six mois, Carmina Lombardi et une trentaine d'ouvrières. Un premier sauvetage en termes d'emplois. Mais pour combien de temps ?

A l'automne, la résistance commence à s'organiser sous la férule de la responsable d'atelier. Retravailler, l'association en charge de la formation et du reclassement du personnel licencié, la met en contact avec Patrimoine et développement, groupe de consultants nantais, qui parie sur le réveil des acteurs locaux. La municipalité et plusieurs entreprises, dont le Crédit agricole de Loire-Atlantique et EDF-GDF, soutiennent son idée d'organiser une exposition ouverte au public afin de faire découvrir les richesses de l'entreprise. *« Ce fut une énorme surprise*, raconte Jean Batard, président de la Caisse régionale de Crédit agricole de Loire-Atlantique. *Personne ne se rendait compte de l'extrême qualité du travail réalisé. »* Les commerçants placèrent des couvre-chefs dans leurs vitrines, avec des cadeaux à la clé pour celui ou celle susceptible de les reconnaître. L'exposition dura deux mois et accueillit 3 000 visiteurs environ. Le soir de son inauguration, le directeur de Bidermann-Uniformes, comme le relate la presse locale, *« expliqua qu'il souhaitait conserver un bassin d'emploi pour les brodeuses pazannaises »*.

Deux ans et demi plus tard, on en compte trente travaillant à l'usine et vingt à domicile. Pour autant, rien n'est définitivement gagné. Si la fin de la conscription ne constitue pas une menace réelle – les clients de Sainte-Pazanne se recrutant parmi les militaires de carrière –, Bernard Desmottes, l'actuel directeur commercial, s'effraie plutôt *« des prix de plus en plus tirés. Nos clients réclament de la qualité mais ne veulent pas qu'elle se répercute dans le prix de vente »*. Quelques-uns font d'ailleurs réaliser des broderies au Pakistan. L'automatisation a, il est vrai, remarquablement progressé. Trente des cinquante ouvrières de Sainte-Pazanne travaillent désormais sur machine. *« Mais il y a les exclusivités, les prototypes*, rappelle tout de suite Carmina Lombardi. *Et là, rien ne remplace les doigts d'une brodeuse. »* Afin de continuer à valoriser ce savoir-faire, la responsable de fabrication avance des propositions de diversification : écussons, haute couture, costumes de théâtre, etc. Disneyland Paris fait, par exemple, partie des nouveaux clients : 14 000 coiffures réalisées pour le jour de l'inauguration du parc. Sainte-Pazanne, quoi qu'il en soit, a appris à se battre. Le 14 juillet arrive bientôt...

Marie-Béatrice Baudet

t r i b u n e

Vers de nouvelles formes d'emploi

par Hugues de Jouvenel

L'INNOVATION joue aujourd'hui un rôle déterminant dans la compétitivité des organisations. L'innovation technologique, assurément, et cela d'autant plus que les nouvelles technologies sont foncièrement différentes de celles d'hier en raison de leur caractère générique et combinatoire leur permettant de faire l'objet d'innombrables applications. Mais l'innovation socio-organisationnelle exerce, pour sa part, un rôle au moins aussi important, y compris dans l'utilisation optimale des nouvelles technologies.

Ce second type d'innovation se développe au sein des entreprises au travers de l'essor de nouvelles formes d'organisation et d'emploi que les dirigeants connaissent bien mais dont il est presque tabou d'évoquer les conséquences au niveau national, tant elle choque nos schémas de pensée hérités d'une époque pourtant révolue. Au niveau des formes d'organisation, les consultants en management se plaisent à expliquer que nous allons passer des structures pyramidales d'hier à des structures « polycellulaires ». En réalité, si l'on réduit en effet le nombre d'échelons hiérarchiques (au détriment de perspectives de promotion), la pyramide subsiste, cohabitant de plus en plus avec des équipes-projets transversales de sorte d'ailleurs qu'il nous faut apprendre à concilier management vertical et management horizontal. Plus radicale encore est la transformation de formes d'emploi. Une première constatation ici s'impose : les trois quarts des emplois créés en France depuis 1990 sont des emplois pudiquement appelés « atypiques », très majoritairement temporaires.

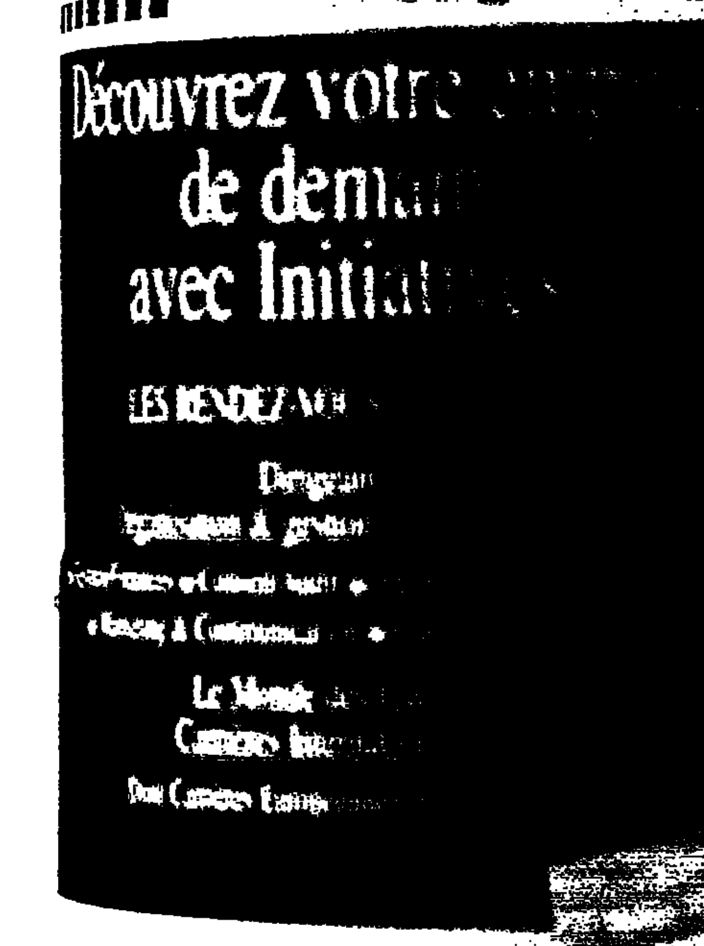
> On persiste à entretenir le leurre d'un retour au plein emploi au sens récent des « trente glorieuses » alors que l'enjeu n'est désormais ni d'être salarié ni d'être assisté, mais de devenir tous entrepreneurs

Est-ce le fait de la frilosité des employeurs résultant d'une conjoncture morose, bref un simple effet de période ? Je ne le pense pas et observe que de plus en plus d'entreprises disposent d'un noyau dur restreint de personnel permanent faisant appel, en fonction de leurs besoins, à des personnes extérieures employées sur des contrats temporaires, intermittents, intérimaires, et à des sous-traitants pour partie issus du processus d'extériorisation. Si la croissance repartait, elle offrirait sans doute plus d'opportunité d'emploi à ces travailleurs précaires, mais il est douteux qu'on revienne en arrière pour les réinsérer dans l'entreprise sur des contrats à durée indéterminée.

D'autant plus douteux que nous allons devoir passer du concept d'emploi au concept de fonction : d'un modèle au sein duquel le diplôme conférait un statut qui donnait droit à une rémunération, la promotion et les augmentations de salaire s'opérant, sauf faute grave, à l'ancienneté, à un modèle pour lequel ce qui comptera sera la fonction, donc les compétences (et non plus le diplôme) des individus et où la rémunération sera calculée en fonction des performances eu égard à un objectif donné. Pour un pays comme la France, cette mutation sera particulièrement douloureuse, notamment pour ceux qui détiennent un emploi et ne travaillent guère. Peut-être aussi pour tous ceux qui travaillent sans disposer d'un emploi. Les employeurs, dès à présent, sont très clairs sur leurs priorités : ils demandent d'abord des aptitudes en terme comportemental (esprit d'initiative, responsabilité, mobilité...), ensuite une culture générale minimum (savoir lire, écrire et compter), enfin, et accessoirement, des savoir-faire professionnels qui peuvent aussi bien s'acquérir sur le tas.

Ni l'éducation nationale ni le ministère du travail ne semblent avoir pris conscience de ces évolutions. On persiste à entretenir le leurre d'un retour au plein emploi au sens récent des « trente glorieuses » alors que l'enjeu n'est désormais ni d'être salarié ni d'être assisté, mais de devenir tous entrepreneurs et de tisser des partenariats sur des objectifs précis ayant du sens et donc de la valeur, tant aux plans individuel que collectif.

Hugues de Jouvenel est délégué général de Futuribles International et directeur de la revue « Futuribles ».



LES DIRIGEANTS

GESTION - FINANCE

هكذا من الاصل

GESTION FINANCE

هكذا من الأصل

JURISTES - RESSOURCES HUMAINES

HP : un monde d'évolution.

La force et la richesse d'HP ? Etre à l'écoute des cultures et des hommes, en retenir le meilleur pour se renouveler et innover. C'est en s'intégrant au cœur de ses pays d'implantation qu'HP est devenu l'un des leaders mondiaux de l'informatique. Pour renforcer notre département juridique, nous recherchons un

Juriste d'affaires

Vous assistez les directions commerciales dans leurs actions quotidiennes. Vous négociez les contrats de l'entreprise et répondez à toutes les questions juridiques. De formation juridique supérieure (maîtrise, DJCE ou DESS), vous possédez au moins cinq ans d'expérience, nécessairement en entreprise, dans des fonctions opérationnelles (négociation de contrats). Vos capacités techniques sont complétées par un excellent sens d'adaptation et une grande rigueur. Votre parfaite maîtrise de l'anglais vous permet de vous impliquer dans un environnement européen.

Pour ce poste basé à Evry, merci d'adresser lettre de candidature, CV, photo et prétentions sous référence JA/LM à Avital DENAN - Service Recrutement - 2, avenue du Lac Parc d'activité du Bois Briard - 91040 EVRY.
Vous pouvez visiter notre site Internet : http://www-europe.hp.com/JobPosting/



FILIALE DE GESTION D'UN GROUPE FINANCIER IMPORTANT, NOTRE SOCIÉTÉ EST SPÉCIALISÉE DANS LA GESTION DE FONDS POUR COMPTE DE TIERS. POUR RENFORCER NOTRE IMAGE D'EXPERTISE, NOUS CRÉONS UN POSTE DE

DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SOCIALES

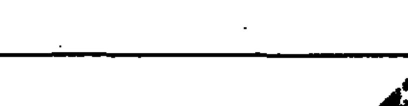
RATTACHÉ AU DIRECTEUR FINANCIER, VOUS AUREZ POUR MISSION :

- D'APPORTER VOTRE EXPERTISE DANS LES DOMAINES JURIDIQUES TOUCHANT AU DROIT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES, DES OPCVM, DES VALEURS MOBILIÈRES, DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET DES OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES (EUROPÉENNES),
- D'ENCADRER ET DE SUPERVISER LES TRAVAUX D'UN JURISTE ET D'UNE ASSISTANTE JURIDIQUE DANS LE CADRE DU SUIVI DE LA VIE SOCIALE DES OPCVM.

CE POSTE S'ADRESSE À UN CANDIDAT DIPLÔMÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR JURIDIQUE, SPÉCIALISATION DROIT DES AFFAIRES, POSSÉDANT UNE EXPÉRIENCE COMPARABLE D'UN MINIMUM DE CINQ [illegible] SECTEUR FINANCIER.

MERCI D'ADRESSER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE (LETTRE, CV, PHOTO), EN PRÉCISANT SUR L'ENVELOPPE LA RÉF/480, À COMMUNIQUÉ, 50/54 RUE DE SILLY, 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, QUI TRANSMETTRA.

MEDIAPA



Claude Demol vous annonce l'ouverture d'un second cabinet en Franche Comté

pour plus de proximité et un meilleur service. CDMS est spécialisé en gestion de carrières, recrutement, formation, audit et se tient à votre disposition.

En Franche Comté : CDMS - Benoît Amiens 12 cours Clémenceau - 39102 Dôle Tél. : 84 72 48 10 - Fax : 84 82 58 98

Le cabinet existe déjà en Bourgogne depuis 6 ans : CDMS - Claude Demol - 51 avenue Boucicaut - 71322 Chalon s/Saône Tél. : 85 93 24 63 - Fax : 85 48 81 27

MEDIAPA

Société holding française d'un important groupe de participations recherche un

Juriste d'affaires

Paris

Rattaché au Directeur des Affaires Juridiques, vous interviendrez en amont des opérations initiées par la Direction Générale afin d'identifier et d'optimiser l' ensemble des risques juridiques. A ce titre, vous devrez maîtriser les opérations classiques sur le capital des sociétés (fusion, absorption, apport partiel d'actif, ...) et avoir une expérience en ingénierie financiere.

Vous assurerez également le secrétariat juridique d'une quinzaine de sociétés et serez en charge de la tenue de la documentation relative aux différentes participations.

Dôté de bons réflexes comptables et fiscaux, vous avez en outre la volonté de vous investir dans tous les domaines du droit (droit des contrats, droit boursier,...).

Agé de 30/35 ans, de formation juridique supérieure en droit des affaires (DEA, DESS, DJCE, ...) complétée par une formation économique, vous justifiez d'une expérience d'au moins cinq ans acquise en cabinet d'avocats d'affaires, en entreprise ou en banque d'affaires.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Christophe Blanc, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou de **taper votre CV sur le 3617 code MPage** *(Coût 1,48F/Min)* sous réf. : CB14125

MP
Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

GESTION-FINANCE

Diriger un centre médico-chirurgical dans les Dom-Tom

C'est la mission qu'un important organisme à vocation sanitaire et sociale propose à un professionnel confirmé (35 ans minimum), issu de l'Ecole de Rennes ou équivalent.

Notre structure pluridisciplinaire (chirurgie, médecine générale et spécialisée) compte plus de 100 salariés.

Chargé de sa gestion administrative, financière et humaine, responsable des projets médicaux et d'établissement, vous saurez entretenir d'excellents rapports avec les autorités de tutelle ainsi qu'avec nos partenaires publics et privés.

Vos expériences à des postes similaires vous confèrent les compétences nécessaires. De même, votre sens du dialogue, vos qualités relationnelles, votre aptitude à la négociation sont des atouts sérieux pour réussir à ce poste.

Logement et voiture de fonction. Rémunération liée à la convention collective.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous la référence G106 à Safari - 17 bd Poissonnière, 75082 Paris cedex 02 - qui transmettra (seuls les dossiers complets seront examinés).

Assurances du Crédit Mutuel

recherchent pour renforcer leur service financier implanté à Strasbourg, un

Jeune Diplômé de l'Enseignement Supérieur

h/f

Une spécialisation Universitaire (niveau Maîtrise minimum) en mathématiques et finance, complétée si possible par une première expérience, vous permettront de participer, au sein du service financier de la société, aux missions suivantes :
- Mesure et contrôle des risques de la société,
- Suivi de la rentabilité des produits,
- Etablissement d'outils de prévisions.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Assurances du Crédit Mutuel - M. Bauer 34, rue du Wacken - 67010 Strasbourg Cedex.

OTC

HENKEL en FRANCE
CA de 6,3 milliards, 3200 personnes, 12 usines, première filiale du groupe allemand HENKEL KGaA (40 000 personnes dans le monde). Nous sommes l'un des principaux acteurs des marchés des détergents, des cosmétiques, des produits d'entretien, des colles et adhésifs.

Henkel

Chargé (e) de Gestion du Personnel

De bonnes compétences juridiques et rédactionnelles, alliées à une personnalité dynamique, efficace à la fois, souple et déterminée, tels sont les principaux atouts qui nous semblent essentiels pour réussir au sein de notre équipe.

Diplômé de l'enseignement supérieur incluant de préférence une spécialisation en Droit Social et en Ressources Humaines, et après une première expérience d'environ 2/3 ans au sein d'une DRH, vous souhaitez maintenant élargir le champ de vos compétences.

Au sein de la D.R.H., vous assisterez le Responsable du Département Gestion du Personnel et Relations Sociales, dans la préparation et la mise en œuvre d'actions spécifiques relevant de la fonction telles mobilité interne, Relations Sociales, études ponctuelles... visant à optimiser la gestion du personnel du siège.

Vous prendrez par ailleurs en charge, en toute autonomie, la gestion courante d'une partie des collaborateurs rattachés à notre siège social.

Ce poste évolutif est basé à Boulogne (92).

Merci d'envoyer votre dossier (CV + lettre + photo + prét.) sous réf. H/862R à notre conseil COR'EX 11 avenue Myron Herrick 75008 Paris

CURRICULUM

JURISTES - RESSOURCES HUMAINES

Juriste d'Entreprise

CDD 1 an

Rémunération motivante — **Paris**

LA SOCIÉTÉ

- Société holding, créée en 1986, en constante évolution.
- 9 filiales spécialisées dans le service.
- CA 94 consolidé de 3,6 Mds F en progression de 8 % pour un effectif global de 5 200 personnes.

LE POSTE

- Rattaché au Responsable du Service Juridique de la société holding, vous :
  - participez aux études et aux montages juridiques des opérations de cession, d'acquisition dans un contexte international,
  - préparez les conseils, les assemblées et rédigez les actes,
  - intervenez dans le suivi des contentieux éventuels,
  - assurez une mission d'assistance et de conseil auprès des différentes filiales dans tous les domaines du droit.

PROFIL RECHERCHÉ

- 27/30 ans, de formation 3ème cycle en Droit des Affaires (idéalement avec une spécialisation à l'International).
- Expérience similaire de 4 ans acquise au sein d'un service juridique d'un groupe à vocation internationale.
- Connaissances du droit de la concurrence et maîtrise de l'outil informatique.
- Qualités relationnelles et rédactionnelles, pragmatisme, esprit d'équipe, vous possédez en plus un anglais courant.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet et rémunération actuelle sous réf. LM/60606 à N.B.S. 44 rue du Colisée, 75008 PARIS.



N·B·S

SIRCA Rhône-Alpes, Conseil en Recherche de Cadres et Dirigeants, Lyon

CONSULTANT INTERNE (H/F)

Créée en 1985, SIRCA toujours très présente auprès des entreprises de la région Rhône-Alpes (Groupes ou PME/PMI), recherche un consultant interne pour assurer un rôle de production (sans responsabilité commerciale) sur l'ensemble des missions de recrutement par annonce et approche directe. En étroite collaboration avec le consultant responsable de la mission et la chargée de recherche le cas échéant, vous prenez en compte la définition de fonction du poste à pourvoir et menez ensuite de manière très autonome les différentes phases du recrutement : lecture et choix des CV, entretiens avec les candidats retenus et présentation des finalistes au consultant afin qu'il décide avec vous des personnes qui rencontreront le client.

De formation supérieure, psycho par exemple, soit vous affirmez une première expérience significative du recrutement en cabinet et/ou entreprise, soit vous connaissez bien notre métier. Dans les deux cas vous possédez une excellente maîtrise de l'évaluation par entretien.

Nous ne souhaitons pas rencontrer un débutant, mais un vrai professionnel du métier de l'entretien de recrutement. Vous n'aurez à effectuer aucune prospection commerciale. Merci de faire parvenir votre CV avec photo, votre niveau de rémunération actuel et/ou souhaité et votre disponibilité à Marie-Pierre BUHOT, SIRCA Rhône-Alpes, 20, bd Eugène Deruelle, 69432 LYON cedex 03, sous référence 227 LM.

SIRCA RHÔNE ALPES — ANTICIPER LA RÉUSSITE

OPQCM — MEMBRE DE SYNTEC

Le GROUPE EXPANSION recherche un

Juriste d'entreprise

Rattaché au directeur des services juridiques, vous serez notamment chargé de la rédaction des contrats dans des domaines variés, du secrétariat juridique des sociétés, de la gestion et de la protection des marques du Groupe et des formalités administratives relatives aux titres de presse. Parallèlement, vous serez amené à assumer une fonction de conseil et d'assistance auprès des différents services du Groupe afin de leur apporter la sécurité juridique dans l'élaboration de leurs nouveaux projets. Titulaire d'un DESS de droit des affaires, vous êtes déjà familiarisé avec le monde des affaires grâce à une expérience similaire de 3 ou 4 années ou à de nombreux stages en cabinet ou en entreprise. Vous êtes doté d'un sens aigu de la rigueur et de la précision mais aussi d'imagination, d'adaptabilité et d'un bon esprit d'équipe, autant de qualités indispensables pour réussir dans cette fonction diversifiée et attrayante au sein d'un groupe de presse dynamique.

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation et photo) au Groupe Expansion, DRH, Nicole Julhiet, 25 rue Leblanc, 75842 Paris Cedex 15.

GROUPE EXPANSION

MEDIA SYSTEM

Nous recherchons pour renforcer notre structure fiscale un

Avocat Fiscaliste

Notre Cabinet d'Avocat est spécialisé dans le conseil auprès de grands groupes français à vocation internationale et connaît un fort développement.

Spécialiste du droit fiscal, vous avez 3 à 5 ans d'expérience en cabinet, dans un contexte international.

Nous vous proposons des missions d'envergure dans lesquelles vous pourrez exprimer vos qualités d'autonomie, de polyvalence et de réactivité.

A terme, vous saurez encadrer et motiver une équipe sur des objectifs qualitatifs ambitieux.

Poste basé à Paris 8°.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo) en précisant la réf. 13892 sur lettre et enveloppe à Publipanel - 13 rue Rosenwald - 75015 Paris, qui transmettra en toute confidentialité.

Publipanel

Disneyland® Paris recherche pour sa direction juridique :

Juriste d'affaires expérimenté

H/F

■ *Pour ce poste à dominante droit bancaire et financier, le titulaire gère l'ensemble des questions juridiques relatives aux financements, aux relations avec les banques et les investisseurs en France et à l'étranger et au droit des sociétés. Rattaché au directeur juridique du groupe, il anime une petite équipe chargée du montage juridique des opérations et travaille en concertation avec la direction financière de la société.*

■ *De formation supérieure en droit des affaires (maîtrise, troisième cycle), bilingue français/anglais, vous avez impérativement une expérience de 4/5 ans en droit bancaire et financier. Autonome, disponible, vous posssédez d'excellentes aptitudes relationnelles et un très bon esprit d'équipe. Votre tonus, ainsi que vos qualités de rigueur et d'imagination pourront pleinement s'exprimer dans une entreprise passionnante.*

■ *Merci de contacter Frédéric Foucard au (1) 47 23 37 00 ou de lui adresser un dossier complet, sous la référence 3135/FMF, à Norman Parsons, 39 avenue Pierre-Ier de Serbie, 75008 Paris ou par fax au (1) 47 23 38 00.*



CARRIÈRES INTERNATIONALES

La filiale opérationnelle française (CA : 350 MF dont 65 % à l'exportation) d'un grand Groupe Américain recherche un *MANAGER* :

RESPONSABLE D'AFFAIRES INTERNATIONALES

Rattaché à la Direction Générale, vous animez une équipe de 35 personnes et êtes Responsable d'un CENTRE DE PROFIT de plus de 100 MF de chiffre d'Affaires réalisé principalement à l'export auprès d'une clientèle exigente : secteurs pétrolier, chimie, eau, industrie. Vos domaines de responsabilités vont de la recherche, la négociation à la réalisation de contrats de services de maintenance d'équipements industriels (pompes, vannes, turbines...).

Agé de 35 ans environ, de formation supérieure technique (Ingénieur Electro-Mécanicien/Hydraulicien...), de culture internationale, vous êtes parfaitement Bilingue AMERICAIN/ANGLAIS/FRANCAIS. Vous pouvez justifier d'une expérience de 10 ans minimum au sein d'un groupe Américain acquise dans un premier temps en production "pétrolière" ou "industrie de procédés" puis en tant qu'Ingénieur d'Affaires Internationales. Dynamique, motivé pour négocier, vendre et réaliser des projets techniques d'envergure à l'international (déplacements fréquents), vous êtes apprécié pour vos aptitudes à travailler en équipe et vos capacités d'innovation. Poste situé dans la SARTHE (LE MANS).

Merci d'adresser votre candidature sous réf. RP/292 à notre conseil :

CREA CONSULTANTS — Creative Resources for European Access. Conseil en ressources humaines. 86 bis, rue Amelot, 75011 PARIS

As part of CUC International, which has over 10,000 employees and 46 million members, we work in partnership with our clients to provide marketing enhancements to enable them to acquire and retain customers through membership-based discount services. Our Customer Appreciation Programmes (CAPs) have proved enormously successful in the USA and we are now focused on selling and implementing these programmes throughout Europe. We are seeking a highly motivated, enthusiastic individual with exceptional selling skills to play a key role in this process.

SALES EXECUTIVE-EUROPE

BASED UK OR FRANCE
SUBSTANTIAL EUROPEAN TRAVEL

Working alongside local country managers, you will be responsible for all aspects of selling our CAPs to banks and other financial institutions which will involve liaising with senior client personnel during a detailed sales process.

You should have a good track record in sales and be comfortable in an environment where understanding and dealing with financial data is the norm. You should already be very successful in your chosen field and have the ability to progress quickly into the senior roles that are potentially available if you make a real impact with us

Ideally a graduate and fluent in English and another European language, preferably French, you must enjoy the prospect of substantial travel around Europe and have the personal qualities needed to impress high quality customers and peers.

We offer an excellent salary and benefits package. Just as important, you can make your mark in an organisation which is ranked number three in its sector in Fortune's annual list of the top 1,000 corporations in the USA, and is determined to have equal success in Europe.

Please send your CV, with salary expectations, to Rosemarie Edwards, CUC Europe, Eton Court, Eton, Windsor, Berkshire SL4 6BY England or fax her on 44 1753 622051.



SIDEL

Principale société du groupe SIDEL (3 700 Mdf de CA, 1 230 personnes), SIDEL S.A. est spécialisée dans la conception, la mise au point et la commercialisation de machines de soufflage pour la production de bouteilles en plastique. Leader mondial, nous connaissons une forte croissance assise sur une bonne rentabilité : le résultat d'un état d'esprit qui privilégie le service et l'innovation. 90 % de notre CA est réalisé à l'export et notre développement commercial en Asie est soutenu.

Ingénieur Commercial Pays de l'Asean

Rattaché à votre Chef de Zone export, vous êtes responsable de votre budget annuel et menez votre action avec une large autonomie :

- vous organisez votre prospection en vous appuyant sur nos filiales de Singapour et de Malaisie,
- vous définissez vos priorités pour gagner des parts de marché sur ce marché à très fort potentiel,
- vous élaborez des solutions clefs en mains en définissant des lignes complètes d'embouteillage avec l'appui de nos services techniques et financiers,
- vous menez les négociations jusqu'à leur terme.

De formation supérieure (bac+5), vous savez négocier en anglais et avez une expérience de 2 à 5 ans de la vente à l'export (de préférence sur des produits techniques). Vos qualités commerciales s'épanouiront dans une entreprise valorisant l'initiative personnelle, l'esprit d'équipe et le sens du résultat. Ce poste est basé au Havre (76) et implique de nombreux déplacements.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) en précisant la référence 21/613 M sur l'enveloppe à notre conseil KEY MEN, tour Franklin 92042 Paris la Défense cedex.



GROUPE SIDEL

JEUNE COMMERCIAL A DÜSSELDORF

Cette PME française fabrique et commercialise des fours de traitement thermique destinés aux industriels de la mécanique, de l'automobile, de l'aéronautique entre autres.

Le Directeur Commercial souhaite confier la responsabilité du marché allemand, où des fours ont été déjà installés, à un jeune ingénieur généraliste (orientation mécanique et/ou métallurgie) parlant couramment allemand ***et totalement bi-culturel franco-allemand***, ayant effectué son VSNE en Allemagne par exemple.

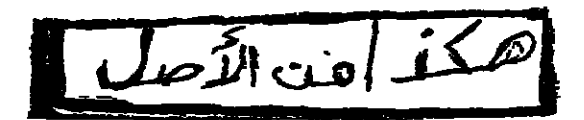
Maturité et autonomie sont bien entendu deux qualités fondamentales pour réussir à ce poste, tremplin pour la création à terme d'une agence ou d'une filiale en Allemagne.

Une bonne connaissance de l'anglais est bien évidemment indispensable.

*Si vous vous êtes reconnu, écrivez s/réf. **C/1408M** à notre Conseil Pierre BUCCAÏ - **CONCORDANCES** 77 rue François Mermet - BP 32 - 69811 TASSIN LA DEMI LUNE cedex qui s'engage, si votre candidature est retenue, à vous adresser un dossier dans les trois semaines.*



CONCORDANCES
Entre les Hommes et les Entreprises



CARRIÈRES INTERNATIONALES

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Institution internationale de financement du développement chargée de promouvoir la croissance économique en Afrique et ayant son siège à Abidjan, en Côte-d'Ivoire (Afrique de l'Ouest), la **BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT** recherche des candidats et des candidates pour les postes énumérés ci-dessous. Les personnes intéressées doivent être des ressortissants d'Etats membres de la Banque (pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique). Les postes à pourvoir sont les suivants :

ÉCONOMISTES *spécialisés dans les domaines de la macroéconomie*, de l'économétrie, de l'agroéconomie, de l'industrie, des transports, de l'éducation, de la santé, de la pêche et des équipements collectifs.

INGÉNIEURS dans les domaines suivants : travaux publics, assainissement, transports, énergie, industrie et irrigation.

SPÉCIALISTES en agronomie, foresterie, environnement, pêche, élevage, santé, éducation et démographie.

SPÉCIALISTES FINANCIERS : analystes financiers, experts en évaluation des risques financiers et du risque-pays, et investissements dans le secteur privé.

POSTES DIVERS : ENVIRONNEMENTALISTE, TERMINOLOGUE/RÉVISEURS/TRADUCTEURS, INTERPRÈTES, SPÉCIALISTE EN COMMUNICATION, SPÉCIALISTE EN PASSATION DE MARCHÉS, ADMINISTRATEUR DE LA CAISSE DE RETRAITE, INGÉNIEUR RÉSEAUX, ADMINISTRATEUR DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES, AUDITEUR INFORMATIQUE/ANALYSTE SYSTÈMES/INGÉNIEUR SYSTÈMES, SPÉCIALISTES EN GESTION DU PERSONNEL ET SPÉCIALISTES EN FORMATION DU PERSONNEL.

Les candidats et candidates doivent être titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent et de titres *académiques, délivrés par une université ou tout autre établissement* d'enseignement supérieur reconnu, et justifier d'une expérience professionnelle pertinente de cinq (5) ans au moins. Préférence sera donnée aux candidat(e)s ayant des profils multidisciplinaires avec des qualifications additionnelles et/ou une expérience dans des domaines autres que leur discipline de spécialisation.

Ils doivent maîtriser une des langues de travail de la Banque (anglais et français), la connaissance de l'autre langue constituant un avantage.

La Banque offre des salaires hors taxes compétitifs et un ensemble d'autres prestations attrayantes.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae complet rédigé en français ou en anglais, doivent être envoyées, le 15 juillet 1996 au plus tard, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur
Département de la Gestion des ressources humaines
Banque africaine de développement
01 BP 1387
Abidjan 01 CÔTE-D'IVOIRE
ou Télécopie (225) 20-49-43

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la même adresse.



L'INSTITUT TROPICAL SUISSE

cherche pour ses activités de santé (consultations et gestion de projets) au Tchad et dans d'autres pays africains :

UNE FEMME-MÉDECIN

de préférence pédiatre, spécialisée en Santé publique et ayant plusieurs années d'expérience en santé maternelle et infantile dans les pays en voie de développement.

Une connaissance parfaite, parlée et écrite, du Français et de l'Anglais est indispensable.

Une grande mobilité est requise (environ 6 mois par an).

Contrat de deux années aux conditions salariales en vigueur à Bâle (Suisse).

Ecrire et envoyer CV d'ici le début de l'été 1996, accompagné des noms de 2 références à :
Professeur A. Degrémont - Institut Tropical Suisse - Socinstrasse 57 - 4002 Bâle/Suisse

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

couplage avec un ou plusieurs des titres suivants

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES



Kazakstan Institute of Management, Economics and Strategic Research

Le programme Tacis est une initiative de l'Union européenne, qui subventionne le savoir-faire, pour promouvoir le développement d'économies de marché et de sociétés démocratiques dans la Communauté des États indépendants et en Mongolie.

Tacis soutient la recherche économique et stratégique du Kazakstan Institute of Management, Economics and Strategic Research (KIMEP) - une institution à vocation internationale, pour la formation des futurs cadres supérieurs kazaks et le développement de la recherche politique et économique. *Nous cherchons des citoyens de l'U.E. pour les postes suivants:*

DIRECTEUR EXECUTIF

Le directeur exécutif dirige le développement du KIMEP, comme défini dans sa charte, et permet à l'Institut de travailler selon les normes académiques les plus élevées de l'UE. Il/elle assure l'utilisation correcte des ressources mises à la disposition du KIMEP, qu'elles soient matérielles, humaines ou financières. Il/elle agit en qualité de principal porte-parole du KIMEP, dirige l'Institut en matière de coopération internationale et de promotion des relations avec d'autres institutions d'enseignement supérieur. Il/elle rend compte au Conseil d'administration de l'Institut et au Président du Kazakstan.

DOYEN DE FACULTE

Le doyen de faculté aide le directeur exécutif à réaliser les objectifs de l'Institut. Il/elle se charge de coordonner et de diriger tous les aspects des programmes universitaires (ex. normes, élaboration du curriculum, méthodes pédagogiques, gestion du personnel universitaire), de même que les fonctions de soutien de ces programmes (ex. admissions, bibliothèque, centre informatique, département des publications, bureau des anciens étudiants). Il/elle est capable d'assumer par lui/elle-même l'enseignement des cours principaux dans le domaine des affaires, de l'économie et/ou de l'administration publique.

Les désignations se font pour une période de 2 ans. Les candidats à cette fonction doivent:

- être titulaire d'un doctorat (ou équivalent en expérience pour le doyen de faculté) en gestion, en économie, en sciences politiques ou en administration publique;
- avoir des antécédents universitaires exceptionnels (enseignement et publications);
- justifier d'une expérience de gestion universitaire et posséder d'excellentes capacités de gestionnaire (qualités de meneur, souplesse, innovation, stratégie);
- avoir une expérience antérieure en matière d'assistance technique, dans un environnement d'école de gestion (le doyen de faculté devrait avoir acquis cette expérience au Kazakstan ou dans un autre pays de la CEI);
- maîtriser parfaitement l'anglais, la langue de travail de l'Institut. La connaissance d'une langue locale est un atout.

Les candidats retenus doivent pouvoir entrer en fonction en octobre 1996.

Les candidatures avec curriculum vitae détaillé doivent être adressées à SETA, en anglais, à l'attention de monsieur Carlos Cambron, Avenue de Tyras, 75, B-1120 Bruxelles. Télécopie: +32.2.266.49.65. Les interviews seront organisées à Bruxelles du 5 au 9 août. Courrier électronique: Transtec@transtec .be

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

RECRUTEMENT DE CHEFS DE DIVISION ET D'UNITÉ

Institution internationale de financement du développement chargée de promouvoir la croissance économique en Afrique et ayant son siège à Abidjan, en Côte-d'Ivoire (Afrique de l'Ouest), la **BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT** recherche des candidats et des candidates pour les postes énumérés ci-dessous. Les personnes intéressées doivent être des ressortissants d'Etats membres de la Banque (pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique). Les postes à pourvoir sont les suivants :

Chef de division Développement des systèmes

- Relève du Directeur du Département de l'Information de gestion et des Méthodes.
- Il est chargé de l'identification et de l'analyse des besoins des services de la Banque en matière d'information, et de la conception, du développement, de la mise en œuvre et de la maintenance de tous les systèmes d'application informatisés ; fournit des services de conseil et d'assistance technique aux Départements utilisateurs.

Chef de division Organisation et Méthodes

- Relève du Directeur du Département de l'Information de gestion et des Méthodes.
- Il est chargé de définir la stratégie d'organisation à moyen et à long terme et de proposer des formules de structures organiques possibles et adaptées à la mission de la Banque. Il identifie et met en place les systèmes, politiques et *procédures correspondants, conçus pour favoriser* l'accroissement de l'efficacité et de la *productivité*. Il donne l'impulsion à la réalisation d'études visant à redresser les déséquilibres constatés dans les processus organisationnels et administratifs et recommande les changements pratiques à opérer à cette fin.

Chef de division. Protocole et Service au personnel élu

- Relève du Directeur du Département du Secrétariat.
- Il est chargé de la gestion et de la prestation de services de protocole et de conférence à l'ensemble de la Banque. Il administre les conditions d'emploi et les prestations reconnues aux membres du personnel élu et aux conseillers des Administrateurs, veille à la préservation de relations harmonieuses avec les services administratifs du pays hôte, conformément aux dispositions de l'Accord de siège.

Chef de division. Affaires opérationnelles

- Relève du Directeur du Département des Services juridiques.
- Responsable de toutes les questions juridiques ayant trait aux activités de prêt et d'assistance technique, il veille à la qualité et au respect des politiques et procédures de la Banque dans l'établissement des accords de prêt, de garantie et d'assistance technique ; il fournit des conseils sur tous les aspects juridiques intéressant les activités opérationnelles dans les pays.

Chef de division. Affaires administratives et financières

- Relève du Directeur du Département des Services juridiques.
- Il est chargé des questions juridiques ayant trait à l'administration générale de la Banque, y compris la gestion des *ressources humaines et l'assistance juridique préliminaire au personnel et aux fonctionnaires élus, et aux activités* financières et interventions sur les marchés de capitaux. Il veille à la qualité et au respect des politiques et procédures de la Banque dans la rédaction des différents documents juridiques relatifs à la mobilisation des ressources, aux placements et aux questions bilatérales et multilatérales.

Chef de division. Interprétation et Conférences

- Relève du Directeur du Département du Secrétariat.
- Responsable des services d'interprétation, il gère les salles et équipements de conférence et administre une équipe d'interprètes qui assurent l'interprétation simultanée du français en anglais et vice-versa des travaux des Conseils des gouverneurs et des Conseils d'administration et à l'occasion d'autres réunions et conférences.

Chef d'unité. Communication

- Il relève du Président.
- Responsable de la gestion des programmes et activités de communication internationale de la BAD, il élabore et met en œuvre des stratégies permettant d'informer les principales audiences africaines et extra-africaines des rôle, priorités et réalisations de la Banque, et conseille le Président et la haute Direction sur des politiques de communication globale dans des domaines tels que la mobilisation de ressources, le dialogue sur les politiques économiques avec les Etats membres, les principales conférences nationales ou internationales.

Chef de division. Opérations par pays

- Relève du Directeur du Département des Opérations par pays.
- Il est responsable de l'établissement de rapports économiques et de la rédaction de la section économique des rapports d'évaluation et de l'évaluation des opérations d'appui aux réformes et de renforcement institutionnel non sectoriel et de documents de programme par pays.

Chef d'unité. Environnement et Développement durable

- Relève du Vice-Président des Opérations.
- Il est chargé de l'intégration aux stratégies, programmes et projets de la Banque, des aspects recoupant plusieurs domaines tels que l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la promotion de la femme, la population, le développement particiaptif et le renforcement institutionnel.

Chef de division. Planification financière

- Relève du Directeur du Département du Budget et de Planification financière.
- Responsable de la formulation et de l'analyse des politiques financières de la Banque, il mène des travaux de recherche sur des méthodes modernes de gestion financière et apporte aux opérations normales de la Banque des innovations conformes aux pratiques des autres banques multilatérales de développement.
- Il établit les projections financières du Groupe de la Banque.

Tous ces postes requièrent une expérience professionnelle d'au moins sept (7) ans dans le domaine de spécialité concerné, acquise de préférence dans des institutions internationales, des entreprises privées ou des institutions de renom prestataires de services de conseil. Préférence sera donnée aux candidats ayant des qualifications multidisciplinaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR TOUS LES POSTES

Les candidats et candidates doivent être des ressortissants d'un Etat membre ; ils doivent obligatoirement maîtriser l'anglais ou le français et être titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme universitaire avancé. La Banque offre des salaires internationaux compétitifs exonérés d'impôts et un ensemble de prestations intéressantes.

Les personnes intéressées peuvent soit envoyer leur curriculum vitae au Directeur du Département de la Gestion des ressources humaines, Banque africaine de développement, 01 BP 1387 Abidjan 01, Côte-d'Ivoire, soit le transmettre directement par télécopie au (225) 20-49-43, et ce le 15 juillet 1996 au plus tard.

GROUPE ESC BORDEAUX

Pour appuyer le développement de son activité internationale, dans le cadre d'un transfert de savoir-faire à destination d'un pays de l'est, le Groupe ESC Bordeaux recrute pour des missions de formation

4 Professeurs de management

Comptabilité, Finance, Micro et Macro-économie, Droit, Statistiques, Marketing, Stratégie du Management, Sciences du comportement

Profil recherché : Formation supérieure (**Doctorat**) Parfaite maîtrise de l'**anglais** pour l'animation des cours - Expérience d'enseignement niveau MBA - **Mobilité** lui permettant de s'expatrier pour des périodes allant de 3 mois à 1 an

GROUPE ESC BORDEAUX

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V. et prétentions)
***par fax avant le 3 juillet 96** à Martine Fournier au 56 84 55 80*



WORLDWIDE CATERER OF LAUDA-AIR | INTERNATIONAL CATERER | RESTAURANTS IN VIENNA

We are looking for

students

in the service management for international events *as also* for a 1-year service-exchange program in Austria.

We expect someone with high sense for quality, flexibility, self-initiative, high potential, communication and fun, one who likes to act as a host. We offer training and an occupation with an international flair.

We look forward to receive your application with a recent photo attached to it.

DO & CO PARTYSERVICE AND CATERING GES.M.B.H.
1110 VIENNA, DAMPFMÜHLGASSE 5, ☎ 0043-1-74 000/88, MRS. TREITL
AUSTRIA

هكذا من الأصل

MARKETING - COMMUNICATION - CONSEIL ET AUDIT

Responsable Communication

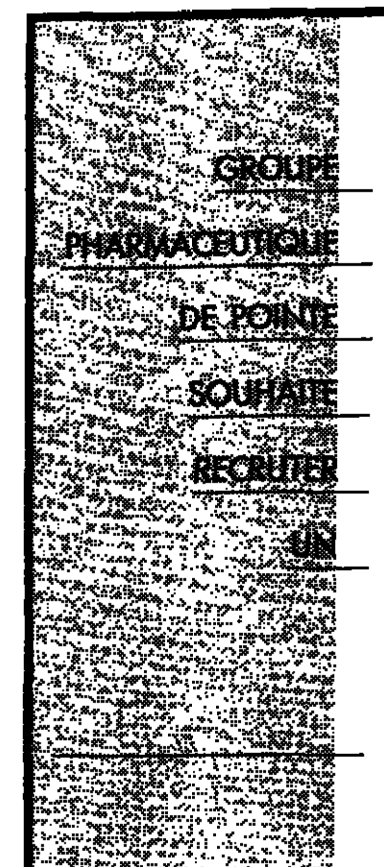
Groupe industriel international (30 implantations dans le monde, près de 7 000 personnes et environ 5 milliards de francs en 1995), un des leaders mondiaux sur son marché (composants électroniques), notamment pour les hautes technologies, recherche pour sa direction de la communication un responsable communication.

Rattaché au directeur de la communication, vous aurez pour mission : • l'organisation des relations avec la presse française et étrangère, et pour ce faire, vous rédigerez les communiqués de presse et assurerez la coordination des relations presse • la participation à la rédaction du journal interne, en étroite collaboration avec les unités du monde entier • la coordination des relations entre les unités et la maison mère pour les aspects de communication interne et externe.

Vous collaborerez également avec le directeur de la communication dans l'organisation des salons professionnels tant en France qu'à l'étranger.

Ce poste s'adresse à un diplômé de l'enseignement supérieur, parfaitement bilingue anglais/français, ayant travaillé 10 ans dans un environnement international à forte composante industrielle. Vous possédez également des compétences en matière de communication interne et externe (principalement presse commerciale) et un goût certain pour la technique ainsi que des qualités rédactionnelles. Le poste est basé en région parisienne.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV) sous réf. 29604 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.



DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION

Il (Elle) aura pour mission d'assurer les relations du Groupe avec les journalistes de la grande presse, de la radio et de la télévision.

Ce poste s'adresse a un (une) professionnel (le) de la communication ayant une expérience réussie dans le journalisme ou dans un poste similaire. Une bonne connaissance du secteur de la santé serait un atout supplémentaire.

Si vous êtes intéressé (e), merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V., et photo) à PUBLIVAL/6019 27 Route des Gardes, 92190 MEUDON, qui nous la transmettra.

Jeunes Consultants en Organisation

HEC, ESSEC, X, MINES...

Herbemont César & Associés, cabinet référence en matière de **conduite de projets de changement difficiles** souhaite aujourd'hui associer à ses objectifs de forte croissance des consultants confirmés.

Vous justifiez d'une **expérience de trois ans** au sein d'un cabinet de conseil en organisation réputé et souhaitez passer à la vitesse supérieure pour vous forger une réelle expertise en matière de mobilisation des hommes.

Déterminé à vous impliquer pleinement, vous pensez tout comme nous que votre créativité, votre puissance de travail et votre force de proposition doivent vous conduire rapidement et naturellement à un **statut d'associé**.

Nous saurons vous offrir **la contrepartie de vos efforts** et vous permettre d'acquérir et maîtriser les techniques de mobilisation des hommes et de communication, les méthodes de gestion de conduite de projets de changement difficiles.

Lire notre livre "La Stratégie du Projet Latéral" paru chez Dunod vous permettra de préparer votre entretien.

ADRESSEZ SANS TARDER VOTRE CANDIDATURE (+ PHOTO) SS RÉF CO/0796 À : Herbemont César & Associés 24, bd des Îles 92442 Issy les Moulineaux Cedex



Réussir les projets de changement difficiles.



Agence de publicité spécialisée dans la communication pour les ressources humaines (30 collaborateurs) nous sommes la 5ème agence du marché. Nous recherchons pour renforcer notre équipe un Chef de Pub junior h/f.

Vous prendrez progressivement en charge la gestion d'un portefeuille client existant. Votre sens *du conseil ainsi qu'une bonne aisance relationnelle* et rédactionnelle vous permettront de mettre en place des contacts commerciaux privilégiés. Nous vous proposons de prendre une part active à l'expansion de l'agence à travers un poste formateur et évolutif.

A 25 ans environ, ESC ou formation supérieure en communication, vous possédez une première expérience en agence. La maîtrise du TTX est indispensable. Lieu de travail : Paris 15ème.

Merci d'écrire avec CV, photo et prétentions à notre Conseil : TPA - 54 Bd. Saint Michel 75006 Paris, en indiquant la référence 13896 sur l'enveloppe.

PUBLIPANEL

Publipanel

MIPIM MAPIC MIPIM-ASIE

REED MIDEM ORGANISATION

Organisateur de salons professionnels internationaux, à Cannes, Hong Kong et Singapour (MIPIM, MAPIC, MIDEM, MIP-TV, MILIA) recrute dans le cadre de son développement international :

Responsable Presse et Conférences H/F

DIVISION IMMOBILIER

Directement rattaché au Directeur de la Division Immobilier et à la tête d'un service de 5 personnes, vous prendrez en charge :

- la communication bilingue anglais-français du MIPIM, du MAPIC et du MIPIM-ASIE auprès de la presse internationale professionnelle et grand public (immobilier, distribution, économie et finances),
- l'élaboration et l'organisation des conférences auxquelles sont invités l'ensemble des professionnels participant à ces manifestations.

Vous avez acquis une expérience de communication presse et événementielle d'au moins 5 ans à l'International et rédigez parfaitement en français comme en anglais.

La connaissance des secteurs de l'immobilier et de la distribution, ainsi que la maîtrise d'une seconde langue européenne (espagnol, allemand, italien) seraient un plus.

Ce poste basé à Paris est à pourvoir très rapidement.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à : REED MIDEM ORGANISATION - Service du Personnel 179, Avenue Victor Hugo - 75116 Paris



Conseil - Audit - Expertise

Réconcilier l'économique et le social

- Analyser l'entreprise à la lumière des enjeux sociaux ;
- Apporter à nos clients, les Comités d'entreprise et de groupe, un diagnostic financier et stratégique, leur donner les moyens d'anticiper les restructurations et les mutations technologiques de leur entreprise ;
- Mettre en action des équipes pluri-disciplinaires proposant des solutions créatives, originales et opérationnelles ;
- Intégrer dans ces équipes des experts de secteurs diversifiés comme l'informatique, la communication, le transport, la chimie, la presse/imprimerie
- Diplômé(es) d'une grande école de commerce (HEC, IEP...), d'ingénieurs (X, Centrale, AM...) ou d'un 3e cycle spécialisé ;
- Vous avez une expérience de 3 à 10 ans dans l'entreprise et/ou le Conseil ;
- Vous maîtrisez particulièrement un domaine comme l'économie industrielle, l'analyse financière, le contrôle de gestion, l'organisation ;
- Vous savez animer une équipe et conduire des projets ;
- Et vous avez envie de vous impliquer activement dans le développement d'un groupe de 200 personnes qui saura vous donner diversité et perspectives.

Nous vous proposons à Paris des postes de **Consultants Juniors et Seniors**

Envoyez vite votre dossier de candidature (lettre, CV, prétentions) sous N° 9024 au Monde Publicité 133, avenue des Champs-Elysées - 75409 Paris Cedex 08

de : Thomas le Carpentier — Réf. à rappeler : TCM 777

à : Un chef de mission confirmé, 30 ans environ, ESC, MSTCF,... mémorialiste ou expert-comptable, ayant une expérience de 6/7 saisons dans un cabinet d'audit réputé, une bonne expérience de la consolidation aux normes internationales, un **anglais opérationnel**, et souhaitant travailler pour une clientèle diversifiée (groupes cotés, PME/PMI...).

obj : CHEF DE MISSION AUDIT — Paris ± 400 KF

L'un des grands cabinets français recherche un chef de mission confirmé pour son département audit. Celui-ci prendra la responsabilité de missions variées (audit légal et contractuel, comptes sociaux et consolidés, missions spéciales,...) tant auprès de PMI/PME que de groupes importants ou cotés.

DEPARTEMENT FINANCE

33, rue Crémieux - 75012 Paris - Tél : (1) 44 75 52 00 - Fax : (1) 44 75 52 01

Pour insérer votre annonce dans Initiatives
Appelez Le Monde Publicité
au
44-43-76-03 – 44-43-77-34
Fax : 44-43-77-32

LE MONDE DES CADRES

Menway Consultants, Cabinet de recrutement de réputation européenne dans les secteurs de hautes technologies, a le plaisir de vous informer de la création

d'une nouvelle agence à Aix en Provence
Responsable
Thierry CAPPELLE

d'un nouveau département : Telecom, Réseaux et Informatique
Responsable
Claude BARATAY

MENWAY Consultants
5 rue des Allumettes
13100 Aix en Provence
Tél. : 42 26 92 10
email : menway@dial.oleane.com

25 rue Pierre Sémard
38000 GRENOBLE
Tél. : 76 48 00 60



A chaque homme sa voie

Les études pour spécialité
La communication pour finalité

Votre formation supérieure (I.E.P., Ecole de Commerce, ...) ainsi qu'une solide expérience ont fait de vous un professionnel des Etudes dans les domaines les plus variés : économie, fiscalité, aménagement, urbanisme commercial ...

Vous allez animer, coordonner et contrôler une équipe pluridisciplinaire dont la pertinence des travaux va permettre à cet organisme para public de contribuer aux bons choix stratégiques.

Parallèlement à cette mission, vous serez amené à piloter l'ensemble de la communication. Une bonne plume, une expérience de management, une solide culture générale et la maîtrise méthodologique des études vont vous permettre de réussir.

Robert CHEVILLOTTE étudie confidentiellement votre candidature (lettre manuscrite et CV) qu'il vous remercie de lui adresser sous la référence 3349.

argos
UNE SOCIETE DU GROUPE BERNARD JULHIET

1001, avenue de la République - 59701 Marcq en Barœul Cedex
Tél. : 20 98 83 83

TOULOUSE

ECOLE D'INGENIEURS RECRUTE DANS LE CADRE DE SON DEVELOPPEMENT

Le groupe d'enseignement supérieur privé de l'école *supérieure d'agriculture de PURPAN associe formation* d'ingénieurs (700 étudiants), recherche, conseil et pépinière d'entreprises. Nous sommes passionnés par la formation des hommes et leur accompagnement pendant leur temps de formation. Nous travaillons en équipes pour répondre à des enjeux économiques. Nous vous demanderons d'allier l'excellence professionnelle à une éthique portée naturellement vers le service des personnes et du corps social. Nous recherchons quatre

Professeurs-chercheurs ou professeurs-consultants

Bac + 5 mini - Doctorat souhaité

Gestion financière
Senior connaissant si possible le secteur agricole. Il devra contribuer au développement d'un secteur réputé de l'école et pratiquer le conseil aux entreprises.

Stratégie des entreprises agro-alimentaires ou agro-industrielles
Issu de l'enseignement supérieur ou de l'industrie, expérimenté, il formera nos étudiants aux méthodes d'analyse stratégique des entreprises. Il connaîtra personnellement un des grands secteurs d'emploi de nos ingénieurs, agro-alimentaire, agro-fourniture ou agro-industrie.

Zootechnie générale
30/35 ans, ingénieur agro + thèse ou vétérinaire + thèse ou expérience, il complétera notre équipe de zootechnie avec une orientation nutrition animale. Il s'intéressera aux questions techniques de la filière industrielle correspondante.

Techniques agro-alimentaires
Ingénieur + expérience industrielle, doctorat très souhaité, il coordonnera les enseignements relatifs aux techniques agro-industrielles. Comme chercheur, il apportera une compétence technologique à une équipe pluridisciplinaire menant des travaux sur la définition de la qualité des matières premières agricoles, et son évolution au cours des transformations agro-alimentaires.

Envoyer CV, photo, lettre de motivation circonstanciée, aspirations, à :
Ecole supérieure d'agriculture de PURPAN
Secrétariat du directeur - 75, voie du Toec, 31076 Toulouse Cedex.

MEDIA SYSTEM

Y A-T-IL UN PSYCHOLOGUE DANS LA SALLE ?

MORENO INTERNATIONAL (30 ans) se définit ainsi : des hommes de ressources humaines industrielles, une expertise «des outils psychométriques» reconnue, validant l'adéquation Homme/ Fonction/ Environnement, une préhension «systémique et stratégique» du recrutement, une démarche de «pédagogie active et de coaching» auprès de nos clients. Nous recherchons, s'inscrivant dans ces valeurs un :

CONSULTANT SENIOR H/F

Poste basé à Reims (51)

A la fois professionnel compétent (usage des outils) et développeur commercial, auprès des clients, vous agissez en tant que Conseil de Direction en Ressources Humaines et Recrutement de Cadres moyens et supérieurs, selon nos méthodes et notre démarche dans : Recrutement/ Intégration/Suivi - Audit Humain - Conseil en Gestion de Carrière - Outplacement - Formation.

32 ans minimum, diplômé impérativement en Sciences Humaines (Psycho. du travail ou équivalent), bilingue anglais, vous justifiez d'une expérience de 5 ans minimum dans le recrutement avec outils psychométriques et ce à tout niveau de cadre, et d'un vécu en matière de gestion et développement des ressources et du potentiel *humains de l'Entreprise, acquis soit en Cabinet de Recrutement*, soit en Société de Conseil, ou en entreprise. Le poste est à pourvoir au Siège de Reims, et implique la résidence dudit consultant, même s'il est appelé à se déplacer sur le territoire national. De grandes ouvertures s'offrent pour l'avenir pour un Consultant dont la fonction de Conseil n'est pas un passage, mais une passion...

Veuillez nous adresser CV, photo et lettre manuscrite motivée, s/réf.6060/LM, à **MORENO INTERNATIONAL**
17 rue Courmeaux - 51100 REIMS.

MORENO INTERNATIONAL
REIMS - PARIS

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE (1.000 COLLABORATEURS) IMPLANTÉE SUR TOUT LE TERRITOIRE ET EN FORT DÉVELOPPEMENT RECHERCHE SON



Rattaché(e) au Directeur des Ressources Humaines, vous avez un rôle déterminant dans l'élaboration de la politique de formation de notre société. Vous concevez un plan de formation adapté aux axes prioritaires et aux besoins exprimés, et vous en assurez la mise en oeuvre. Vous êtes assisté(e) d'un collaborateur qui interviendra sur un outil informatique performant.

Vous pouvez vous prévaloir d'une expérience de plusieurs années dans une fonction similaire, de préférence dans un secteur d'activité technique (bâtiment...). Vous avez développé une compétence reconnue en ingénierie de formation, en entreprise, et avez déjà encadré une équipe.

Si vous êtes intéressé(e), merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV), sous référence 98821, à EURO RSCG FUTURS - 2, rue de Marengo 75001 PARIS, qui transmettra.

Notre société qui se situe parmi les leaders sur son marché, fabrique et commercialise un produit technique destiné à l'aménagement des immeubles de bureaux.
La constante progression de notre activité, nous amène à recruter

2 CHARGÉS D'AFFAIRES
Région Parisienne

A 27 / 35 ans, vous justifiez d'une expérience réussie de la vente dans le second oeuvre.
Vous avez le goût des contacts et du terrain, vous êtes tenace et organisé, ce qui vous donne la capacité de vous investir sur des affaires à long terme.

Nous vous offrons une formation produit, une notoriété reconnue et une rémunération motivante composée d'un fixe et de primes sur chiffre d'affaires.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 9027 à :
Le Monde Publicité
133, avenue des Champs-Elysées - 75409 Paris Cedex 08

Implanté depuis 1988 en Pays de Loire, MIREILLE PROUST CONSULTANTS, Cabinet-Conseil en Ressources Humaines et Recrutement, vous annonce la création de sa structure parisienne :

MIREILLE PROUST
CONSULTANTS

147/149, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS - Tél. 47 03 33 33
Contact : Pascal MEON

PAYS DE LOIRE : Contact Hélène MAUGIN

NANTES
1, rue Haute Casserie
Cours des 50 Otages
44000 NANTES
Tél. 40 35 30 00

ANGERS
B.P. 1352
49013 ANGERS
CEDEX 01
Tél. 41 34 77 77

GRAND HEBDOMADAIRE PEOPLE
recherche

UN CHEF DES INFORMATIONS

Placé sous l'autorité directe de la rédaction en chef, il aura pour mission :
. de suivre en permanence l'actualité,
. de proposer régulièrement à la rédaction en chef des idées de sujets,
. de réaliser tous les matins une revue de presse France et Etranger.
L'anglais courant est indispensable,
la lecture de l'allemand et de l'espagnol nécessaire.

Merci d'adresser une lettre manuscrite de motivation et un C.V. détaillé sous Réf 9026 à Le Monde Publicité, 133 av. des Champs Elysées - 75409 Paris Cedex 08 - qui transmettra

---

Pour en savoir plus sur les 2 cahiers Initiatives
Contactez le Département Emploi
du Monde Publicité
Tél. : 44-43-76-13
Fax : 44-43-77-32

LE MONDE DES CADRES



Le Conservatoire National des Arts et Métiers

Grand Etablissement Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche, recrute un

Directeur

pour l'Institut d'Informatique d'Entreprise

Ecole d'ingénieurs de plus de 300 élèves recrutés sur concours des écoles Centrale/Supelec. Effectif permanent de 30 enseignants-chercheurs.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Vous êtes professeur d'université ou ingénieur de haut niveau et justifiez d'une solide expérience dans le domaine de la formation. Une expérience industrielle dans le secteur informatique serait appréciée.

Poste à pourvoir à Evry (Essonne), éventuellement par voie de détachement.

MERCI D'ADRESSER VOTRE DOSSIER (LETTRE, CV) À

M. l'Administrateur général,
Conservatoire National des Arts et Métiers,
292, rue Saint-Martin,
75141 Paris cedex 03.



A 1 H.30 DE PARIS, PARTAGEZ NOTRE PASSION D'ENTREPRENDRE

Créée en 92, l'ESC Troyes passe à la vitesse supérieure : Pour assurer le développement d'un programme de tutorat renforcé, l'ouverture d'une filière alternance (96), d'un programme de formation continue (97) et de deux DESS (96 et 97), elle recrute :

Le Responsable du Département Marketing et Actions Marchandes : (poste à 3 ou 4 j./sem.), spécialiste Marketing/Vente, titulaire d'un Doctorat, d'un PhD ou équivalent, vous justifiez d'une expérience reconnue tant en pédagogie qu'en encadrement de programmes (6/8 ans minimum). Expérience en entreprise appréciée.

Un spécialiste en contrôle de gestion : (poste à 2 ou 3 j./sem.), rattaché au Département Finance, Audit, Comptabilité, titulaire d'un Doctorat ou thèse en cours vous justifiez d'une première expérience d'enseignement (3 ans minimum). Intervenant en formation initiale et continue, vous participez aux projets de recherche. Un intérêt pour les marchés financiers serait apprécié.

Pour ces deux postes, et quelle que soit votre nationalité, vous enseignerez en français et en anglais.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV détaillé + photo à : Dominique MARTINET, Directeur Général de l'ESC Troyes, 217 Av Pierre Brossolette - BP 710 - 10002 TROYES CEDEX

Important Office Public Départemental d'H.L.M. du Sud-Est de la France renforce ses structures et recrute son

DIRECTEUR DU SERVICE TECHNIQUE

■ *Ingénieur Subdivisionnaire ou Ingénieur en Chef de la Fonction Publique Territoriale ou fonctionnaire d'Etat en position de détachement*, vous avez une expérience confirmée et réussie dans le bâtiment, de préférence dans le secteur du logement social.

■ Vous maîtrisez parfaitement les processus de construction et de maintenance du patrimoine, ainsi que les contraintes réglementaires liées à la gestion des marchés publics. Homme de terrain et gestionnaire rigoureux, vous avez mis en place des outils de planification, de contrôle et de suivi de budgets et de gestion des opérations.

■ Manager reconnu, vous possédez les qualités d'organisation indispensables à la surveillance des chantiers et à la planification des tâches de votre service. Vous veillez également au respect des délais d'exécution des travaux dont vous avez la charge et plus globalement à celui de la programmation pluriannuelle.

■ *Cadre supérieur, membre du Comité de Direction, vous aurez en charge la Direction du Service Technique.* A ce titre, vous serez l'expert auprès de la Direction en matière de stratégie d'investissement et vous serez responsable du montage technique des opérations de constructions neuves et de réhabilitation, dans une optique de maîtrise des coûts et d'amélioration de la qualité du bâti. Vous agirez de plus en collaboration avec la direction des agences décentralisées dans le domaine du gros entretien et des grosses réparations.

Rémunération : Statutaire + régime indemnitaire + 13ème mois.

Merci d'adresser sans tarder votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle, sous la référence H428/M à Monique HERBET - ERNST & YOUNG CONSEIL - Tour Manhattan - Cedex 21 - 92095 PARIS-LA DEFENSE 2.

ERNST & YOUNG CONSEIL

AGENCE DE COMMUNICATION CORPORATE RECHERCHE POUR RENFORCER SON PÔLE COMMUNICATION RESSOURCES HUMAINES

Responsable DE CLIENTÈLE futur manager H/F

A 27/30 ans, diplômé de l'enseignement supérieur (Sciences Po, ESC, Maîtrise de communication, CELSA...), vous êtes un jeune professionnel reconnu de la communication ressources humaines et un développeur hors pair. Bref vous avez prouvé que vous saviez être un soliste brillant.

Nous vous proposons aujourd'hui d'exprimer votre potentiel de manager en encadrant une équipe que vous constituerez progressivement autour d'un portefeuille de clients qui vous sera confié et que vous développerez. Notre objectif : faire avec vous de notre agence, la référence incontournable de ce marché. Rémunération motivante : fixe + commissions. **(réf. FM06)**

Chef DE PUBLICITÉ H/F

A 22/27 ans de formation supérieure (ESC, Maîtrise de communication, CELSA...) vous possédez 2 à 3 ans d'expérience de la vente de services ou de conseil.

Passionné par le contact commercial, vous développerez un portefeuille d'entreprises à qui vous apporterez outre votre sens de l'écoute, vos qualités de créativité et de rigueur. Rémunération motivante : fixe + commissions. **(réf. CP06)**

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre man., CV, photo et prétentions) sous réf. choisie à LBW, 42 rue Laugier 75017 PARIS. Votre dossier sera traité en toute confidentialité.

LBW

Notre société, adhérente d'un groupe international, vend des prestations d'expertise auprès des compagnies d'assurance. Nous réalisons avec l'ensemble de nos partenaires en France (150 collaborateurs environ) une marge brute qui atteint presque 100 MF. Notre Direction Générale a décidé de déléguer ses responsabilités dans les domaines du contrôle de gestion, de l'organisation, de la gestion administrative et crée un poste de



Dépendant de la Direction Générale, vous serez responsable d'un ensemble de tâches essentiellement liées tout d'abord au contrôle de gestion et à l'organisation. Vos responsabilités devront progressivement s'élargir vers une Direction Générale à dominante administrative et financière.

Agé idéalement de 32/35, après une grande école de commerce (HEC,ESSEC...), vous avez l'expérience du contrôle de gestion acquise en cabinet et/ou en entreprise. Vous souhaitez élargir vos responsabilités et vous installer durablement au sein d'une structure évolutive et conviviale.

La maîtrise de la langue anglaise est impérative pour communiquer avec les différentes sociétés du Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la réf. A/1185 sur l'enveloppe, à notre Conseil ORNICAR - 92, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris.





LA VILLE DE PARIS RECRUTE PAR CONCOURS

5 ARCHITECTES-VOYERS

Inscriptions du 10 juin au 25 juillet 1996 - Epreuves à partir du 7 octobre 1996

Conditions requises : - être architecte D.P.L.G., D.E.S.A. ou diplômé de l'Ecole Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg - avoir moins de 37 ans au 1er janvier 1996 (dérogations possibles).

Dossiers d'inscription à retirer ou à demander à la Mairie de Paris Bureau du recrutement - 2, rue Lobau - 75196 PARIS/RP (enveloppe 32,5 x 22,5 timbrée à 11,50 F)

Importante association recherche son

Responsable bases de données-marketing direct

De formation supérieure en informatique et marketing, vous possédez impérativement une expérience réussie d'environ 3 ans dans l'analyse de fichiers marketing. Vous êtes chargé de créer et de développer les outils de contrôle de gestion marketing adapté à chaque type de collecte réalisée. Vous définissez la stratégie pour notre politique de base de données (audit, suivi...). Vous coordonnez les bases de données en relation avec le contrôle de gestion interne et les prestataires extérieurs (agences marketing, prestataires informatiques) et suivez les réalisations qui en résultent. Enfin, vous développez et vérifiez les fichiers internes.

Ce poste exige de fortes capacités relationnelles, d'analyse et de synthèse, ainsi que la maîtrise des statistiques. La connaissance du milieu associatif est un plus.

Merci de nous adresser votre dossier complet : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant la référence 207 sur l'enveloppe à Safari, 17 bd Poissonnière 75082 Paris cedex 02. (seuls les dossiers complets seront examinés).



Leader départemental en complémentaire santé, 306.000 bénéficiaires, 470 salariés, nous gérons également : magasins d'optique, centre d'audio-prothèse, pharmacies, maisons de retraite, centres de soins, Institut pour déficients visuels. Nous évoluons dans un environnement de qualité, dynamique et porteur de projets. Nous créons le poste

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL - 250/300 KF

En collaboration étroite avec le Directeur Général, vous adaptez et gérez le patrimoine de l'entreprise et ses équipements. Vous supervisez les moyens généraux, accompagnez les dossiers juridiques, préparez et assurez le suivi de conformité des activités liées à la vie statutaire. Vous optimisez l'organisation générale et établissez les règles et procédures garantes de la fiabilité du fonctionnement, tout en surveillant l'ensemble des travaux réalisés.

Idéalement âgé de 30/35 ans, de formation supérieure juridique, droit des affaires, un 3ème cycle juriste d'entreprise serait un plus. Vous avez l'expérience de la gestion de parcs immobiliers d'entreprise et de la conduite de travaux acquise dans le cadre d'une fonction proche du poste à pourvoir. Les suivis statutaires et réglementaires vous sont familiers. Nous serons attentifs à votre aisance relationnelle, à votre rigueur et à votre capacité à vous adapter au contexte spécifique mutualiste. Nous recherchons un candidat possédant un potentiel d'évolution et souhaitant vivre dans notre région.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, photo et rémunération actuelle sous réf.SGMI/0696 à SYNTHESE ACTION - BP 277 - 61008 ALENCON cedex. Infos : 33.82.06.06.



Important regroupement d'associations de l'action sociale

recherche un

CHARGE DE MISSION

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Membre de son équipe nationale, organisé et ayant une forte capacité d'initiative, il sera un interlocuteur privilégié des administrations nationales et européennes, des assemblées parlementaires et de dirigeants d'associations.

Connaissant les dispositifs d'insertion et de développement local, disposant de capacités d'analyse et de rédaction, il sera en charge d'animation de groupes de travail, de missions d'études, de capitalisation d'expériences et de production de publications.

Compétent sur les questions juridiques et économiques, il dispose d'une solide culture générale (IEP PARIS, 3ème cycle en économie ou droit ...)

Envoyer lettre + CV + prétentions - sous Réf 9025 à :
Le Monde publicité - 113, av. des Champs Elysées - 75409 Paris Cedex 08

